

COMMENTAIRES DE J. CÉSAR

GUERRE
DES GAULES

I

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

COMMENTAIRES DE J. CÉSAR

GUERRE DES GAULES

TRADUCTION NOUVELLE

ACCOMPAGNÉE DE NOTES TOPOGRAPHIQUES ET MILITAIRES
ET SUIVIE D'UN INDEX
BIOGRAPHIQUE ET GÉOGRAPHIQUE TRÈS-DÉVELOPPÉ

PAR

ALEX. BERTRAND ET LE GÉNÉRAL CREULY
Membres de la Société des Antiquaires de France
et de la Commission de la Topographie des Gaules.

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1865



PRÉFACE

DES TRADUCTEURS

La guerre des Gaules a été depuis quelques années l'objet de nombreuses études de toute nature. Géographes, militaires, historiens se sont mis à l'œuvre et ont cherché avec plus ou moins de succès à saisir et à développer la pensée du grand capitaine. Plusieurs de ces études ont été faites sur des traductions. Nous n'étonnerons personne en disant que ces traductions ont toutes paru insuffisantes. L'enchaînement des faits militaires y est surtout fort difficile à suivre. Les descriptions topographiques y sont rarement claires. Ces défauts sont particulièrement sensibles dans les traductions récentes. La moins imparfaite à cet égard, semble encore être, l'une des plus anciennes; celle de notre élégant et spirituel Perrot d'Ablancourt.

C'est même la seule que nous oserions recommander à ceux qui voudraient étudier, à fond, les *Commentaires* de César sans avoir recours au texte. Malheureusement le style de Perrot d'Ablancourt a trop vieilli. Nous pensons donc qu'on nous saura gré des efforts que nous avons faits pour remédier à un mal reconnu. La tâche était difficile. Nous l'avons remplie avec conscience. Le public jugera si nous avons réussi.

Nous ne discuterons point ici la valeur des divers systèmes de traduction qui ont été successivement en honneur chez nous. De pareilles discussions n'apprennent rien à personne. Qu'importe que notre système de traduction soit bon si nous l'appliquons mal.

Avons-nous rendu la pensée de César avec toute l'exactitude désirable? Nous sommes-nous faits, en un mot, les fidèles interprètes de l'historien romain? toute la question est là. Rendre avec fidélité, la pensée intime de l'écrivain, sans omettre aucune nuance, n'est-ce pas, après tout, l'unique règle du traducteur.

Nous n'avons pas craint, pour atteindre ce but,

de réunir plusieurs phrases en une seule ou de briser en quelques phrases les périodes trop longues. Nous avons même cru pouvoir, quelquefois, renverser l'ordre des phrases latines pour mettre plus sûrement en lumière une pensée dominante. Ennemis de toute équivoque nous avons toujours dans les phrases obscures fait choix d'un sens bien déterminé que nous avons rendu de notre mieux, rejetant dans les notes l'examen des diverses interprétations auxquelles la phrase peut se prêter en dehors du sens adopté par nous. Le génie français n'admet point, en effet, d'expressions à sens indécis et l'obscurité du latin ne provient le plus souvent que de notre ignorance. César savait assurément ce qu'il voulait dire. Notre devoir est de pénétrer le fond de sa pensée. La rendre d'une manière vague et indécise serait, en quelque sorte, un manque de respect envers sa mémoire. Nous avons mis tous nos soins à éviter ce défaut.

Toutes les descriptions ont été rapportées à un terrain déterminé ou idéal auquel elles puissent facilement répondre. Nous avons également fait tous nos efforts pour nous rendre un compte exact

des opérations militaires et des divers incidents de chaque combat jusque dans les plus petits détails. Les notes qui composent le second volume en font foi. Nous y renvoyons le lecteur. Il y verra que nous n'avons jamais cherché à tourner ou à éluder les difficultés. Nous les avons toujours abordées franchement. Nous nous sommes même fait une obligation de les placer en saillie le plus possible afin d'appeler l'attention sur elles et de provoquer ainsi la découverte d'interprétations meilleures que les nôtres, ce qui ne manquera pas d'arriver avec le temps ; nous le désirons, du moins, notre unique but, en poursuivant la tâche ingrate que nous venons d'accomplir, ayant été de contribuer pour notre faible part au progrès de la science.

Le premier volume comprend les sept premiers livres des *Commentaires*, c'est-à-dire tout ce qui a été écrit par César. Le second volume comprend le huitième livre écrit par Hirtius, et une série d'analyses, de notes et d'index que nous avons cru utile de publier, quoique ce travail n'eût d'abord été fait que pour nous seuls. Nous éviterons ainsi bien des ennuis à nos successeurs.

COMMENTAIRES DE J. CÉSAR

GUERRE

DES GAULES



LIVRE PREMIER

Le territoire de la Gaule se divise en trois parties, habitées l'une par les Belges, une autre par les Aquitains, la troisième par ceux qui s'appellent Celtes dans leur langue et que nous appelons Gaulois. Ces trois peuples diffèrent entre eux par le

LIBER PRIMUS

I. Gallia est omnis (1) divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur. Hi omnes lingua, institutis,

langage, les mœurs et les lois. Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne et la Seine. Les plus belliqueux sont les Belges, parce qu'ils sont plus étrangers que les autres à la civilisation de la province romaine, et que les marchands, n'allant guère dans leur pays, n'y font pas pénétrer le luxe qui amollit les âmes; que d'ailleurs ils confinent aux Germains d'outre-Rhin, avec lesquels ils sont continuellement en guerre. C'est aussi ce qui fait que les Helvètes surpassent en valeur les autres Gaulois, car ils ont également des luttes fréquentes avec les Germains, soit pour repousser leurs incursions, soit pour porter la guerre chez eux. La région que l'on a dit appartenir aux Gaulois commence au Rhône,

legibus inter se differunt, Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit. Horum omnium fortissimi sunt Belgæ, propterea quod a cultu atque humanitate provinciæ longissime absunt, minimeque ad eos mercatores sæpe commeant atque ea, quæ ad effeminandos animos pertinent, important; proximique sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter bellum gerunt. Qua de causa Helvetii quoque reliquos Gallos virtute præcedunt, quod fere quotidianis prœliis cum Germanis contendunt, quum aut suis finibus eos prohibent, aut ipsi in eorum finibus bellum gerunt. Eorum una pars, quam Gallos obtinere dictum est, initium capit a flumine Rhodano; continetur Garumna flumine, Oceano,

a pour frontières la Garonne, l'Océan, le pays des Belges, et touche au Rhin par les Séquanes et les Helvètes : elle est située au nord. Les Belges s'étendent des limites de la Gaule au Rhin inférieur, et sont placés au nord-est. L'Aquitaine, renfermée entre la Garonne, les Pyrénées et la partie de l'Océan qui baigne les côtes d'Espagne, est au nord-ouest.

L'Helvète Orgétorix l'emportait de beaucoup, en naissance et en richesses, sur ses concitoyens. Dans l'année des consuls M. Messala et M. Pison, cet ambitieux qui voulait être roi, complota avec la noblesse et fit adopter par la nation un projet d'émigration générale : la supériorité de leur courage, disait-il aux Helvètes, les rendrait facilement maîtres de toute la Gaule.

finibus Belgarum; attingit etiam ab Sequanis et Helvetiis flumen Rhenum; vergit (2) ad septemtriones. Belgæ ab extremis Galliæ finibus oriuntur, pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni, spectant in septemtriones et orientem solem. Aquitania a Garumna flumine ad Pyrenæos montes et eam partem Oceani, quæ est ad Hispaniam, pertinet; spectat inter occasum solis et septemtriones.

II. Apud Helvetios longe nobilissimus et ditissimus fuit Orgetorix. Is M. Messala et M. Pisone coss. regni cupiditate inductus, conjurationem nobilitatis fecit et civitati persuasit, ut de finibus suis cum omnibus copiis exirent : perfacile esse, quum virtute omnibus præstarent, totius Galliæ imperio potiri.

Ce projet leur sourit d'autant plus que l'Helvétie est partout entourée d'obstacles naturels : c'est, d'une part, le Rhin, au lit large et profond, qui la sépare de la Germanie; d'une autre, ce sont les crêtes élevées du Jura qui courent entre les Séquanes et les Helvètes; enfin, le lac Léman et le Rhône l'isolent de notre province. Il en résulte qu'ils ne pouvaient se mouvoir à leur aise ni porter facilement la guerre chez leurs voisins, grand sujet de douleur pour des hommes avides de combats. Ils trouvaient d'ailleurs que leur nombre, leurs exploits et leur réputation guerrière méritaient mieux qu'un étroit territoire de deux cent quarante mille pas sur quatre-vingt mille.

Id hoc facilius eis persuasit, quod undique loci natura Helveti continentur : una ex parte flumine Rheno latissimo atque altissimo, qui agrum Helvetium a Germanis dividit; altera ex parte monte Jura altissimo, qui est inter Sequanos et Helvetios; tertia lacu Lemanno et flumine Rhodano, qui provinciam nostram ab Helvetiis dividit. His rebus fiebat, ut et minus late vagarentur, et minus facile finitimis bellum inferre possent : qua de causa homines bellandi cupidi magno dolore afficiebantur. Pro multitudine autem hominum et pro gloria belli atque fortitudinis angustos se fines habere arbitrabantur, qui in longitudinem millia passuum CCXL, in latitudinem CLXXX (5) patebant.

Frappés de ces considérations, entraînés par l'influence d'Orgétorix, les Helvètes résolurent de tout préparer pour le départ, de rassembler le plus grand nombre possible d'attelages et de chariots, de faire de larges semailles, afin d'être abondamment pourvus de grains pendant leur marche, de resserrer les liens de paix et d'amitié qui les unissaient aux cités voisines. Tous ces préparatifs leur paraissant pouvoir être achevés en deux ans, ils fixèrent par une loi le départ à la troisième année. Orgétorix fut choisi pour tout organiser, et se chargea lui-même de la mission auprès des cités. Dans ce voyage, il persuade au Séquane Casticus, dont le père Catamantalèdes avait longtemps régné sur les Séquanes, et avait reçu du sénat et du peuple romain le titre d'ami, de s'emparer du pouvoir exercé autrefois

III. His rebus adducti, et auctoritate Orgetorigis permoti, constituerunt ea, quæ ad proficiscendum pertinerent, comparare, jumentorum et carrorum quam maximum numerum coemere, sementes quam maximas facere, ut in itinere copia frumenti suppeteret, cum proximis civitatibus pacem et amicitiam confirmare. Ad eas res conficiendas biennium sibi satis esse duxerunt; in tertium annum profectionem lege confirmant. Ad eas res conficiendas Orgetorix deligitur. Is sibi legationem ad civitates suscepit : in eo itinere persuadet Castico, Catamantalœdis filio, Sequano, cujus pater regnum in Sequanis multos annos obtinuerat, et a senatu populi Romani amicus appellatus

par son père. S'adressant ensuite à l'Éduen Dumnorix, frère de Divitiacus, alors premier magistrat de la cité éduenne et en grande faveur auprès du peuple, il l'engage à tenter la même entreprise, et lui donne sa fille en mariage. Rien de plus aisé, leur montre-t-il, que de réussir, car il va lui-même être élevé au souverain pouvoir parmi les siens; la nation helvétique, personne n'en doute, est la plus puissante de toute la Gaule, et il mettra au service de leur cause et ses ressources et son armée. Ce discours les décide : ils se lient entre eux par des serments, ne doutant pas que, une fois devenus rois des trois peuples les plus puissants et les plus valeureux de la Gaule, ils pourront se rendre maîtres du pays entier.

erat, ut regnum in civitate sua occuparet, quod pater ante habuerat; itemque Dumnorigi Hæduo, fratri Divitiaci, qui eo tempore principatum in civitate obtinebat ac maxime plebi acceptus erat, ut idem conaretur persuadet, eique filiam suam in matrimonium dat. Perfacile factu esse illis probat conata perficere, propterea quod ipse suæ civitatis imperium obtenturus esset : non esse dubium, quin totius Galliæ plurimum Helvetii possent; se suis copiis suoque exercitu illis regna conciliaturum confirmat. Hac oratione adducti inter se fidem et jusjurandum dant et, regno occupato, per tres potentissimos ac firmissimos populos totius Galliæ sese potiri posse sperant.

Ce complot fut dénoncé aux Helvètes, qui, conformément à leurs lois, sommèrent Orgétorix de se rendre en prison pour être jugé : en cas de condamnation, il y allait de la peine du feu. Au jour fixé pour l'audience, Orgétorix amène avec lui tous les gens de sa maison, rassemblés de toutes parts au nombre de dix mille, ainsi que ses nombreux clients et débiteurs, et, grâce à eux, il échappe à l'obligation de se justifier. Grande rumeur dans la cité : on s'arme pour que la justice ait son cours, et les magistrats rassemblaient déjà la population des campagnes quand Orgétorix meurt tout à coup, peut-être de sa propre main, comme le prétendent les Helvètes.

Cette mort n'arrêta en rien les préparatifs de

IV. Ea res ut est Helvetiis per indicium enunciata, moribus suis Orgetorigem ex vinculis(4) causam dicere coegerunt : damnatum pœnam sequi oportebat, ut igni cremaretur. Die constituta causæ dictionis, Orgetorix ad judicium omnem suam familiam, ad hominum millia decem, undique coegit et omnes clientes obæratosque suos, quorum magnum numerum habebat, eodem conduxit : per eos, ne causam diceret, se eripuit. Quum civitas, ob eam rem incitata, armis jus suum exsequi conaretur multitudinemque hominum ex agris magistratus cogerent, Orgetorix mortuus est : neque abest suspicio, ut Helvetii arbitrantur, quin ipse sibi mortem consciverit.

V. Post ejus mortem nihilominus Helvetii id, quod consti-

l'émigration projetée. Quand les Helvètes voient que tout est prêt pour le départ, voulant s'ôter tout espoir de retour, afin d'être mieux disposés à braver les périls de l'entreprise, ils brûlent toutes leurs villes, au nombre de douze, leurs quatre cents villages, ainsi que les bâtiments isolés, et avec cela tout le blé, sauf trois mois de vivres en farines qu'il était prescrit à chacun d'emporter pour son usage. Ils décident leurs voisins, les Rauraques, les Tulinges et les Latobriges, à prendre la même détermination, à brûler villes et villages, et à partir avec eux; en outre, ils s'adjoignent comme alliés les Boïens, qui, après avoir habité de l'autre côté du Rhin, avaient ensuite passé dans la Norique et mis le siége devant Noréia.

tuerant, facere conantur, ut e finibus suis exeant. Ubi jam se ad eam rem paratos esse arbitrati sunt, oppida sua omnia, numero ad duodecim, vicos ad quadringentos, reliqua (5) privata ædificia incendunt, frumentum omne, præter quod secum portaturi erant, comburunt, ut, domum reditionis spe sublata, paratiores ad omnia pericula subeunda essent : trium mensium molita cibaria sibi quemque domo efferre jubent. Persuadent Rauracis et Tulingis et Latobrigis finitimis, uti, eodem usi consilio, oppidis suis vicisque exustis, una cum iis proficiscantur; Boiosque, qui trans Rhenum incoluerant et in agrum Noricum transierant Noreiamque oppugnarant, receptos ad se socios sibi adsciscunt.

Ils n'avaient que deux chemins pour sortir de chez eux, l'un sur le territoire des Séquanes, par un défilé dangereux entre le mont Jura et le Rhône, où les chars peuvent à peine passer un à un, et que la haute montagne qui le domine permet de défendre avec quelques hommes ; l'autre par notre province, beaucoup plus facile et plus libre, d'autant que le Rhône, qui coule entre les Helvètes et les Allobroges dont la soumission était récente, se passe à gué sur plusieurs points, et que la dernière ville des Allobroges, Genève, voisine des Helvètes, est en communication avec eux par un pont. Ils comptaient obtenir le consentement des Allobroges, qui ne paraissaient pas encore bien affectionnés aux Romains, ou s'ouvrir, en cas de refus, le passage

VI. Erant omnino itinera duo, quibus itineribus domo exire possent : unum per Sequanos, angustum et difficile, inter montem Juram et flumen Rhodanum (6), vix qua singuli curri ducerentur; mons autem altissimus impendebat, ut facile perpauci prohibere possent : alterum per provinciam nostram, multo facilius atque expeditius, propterea quod inter fines Helvetiorum et Allobrogum, qui nuper pacati erant, Rhodanus fluit, isque nonnullis locis vado transitur. Extremum oppidum Allobrogum est, proximumque Helvetiorum finibus, Genua. Ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet. Allobrogibus sese vel persuasuros, quod nondum bono animo in populum Romanum viderentur, existimabant, vel vi coacturos, ut per suos

les armes à la main. Tout étant prêt pour le départ, ils fixent le rendez-vous général sur la rive du Rhône au 5 des kalendes d'avril, l'année du consulat de L. Pison et de A. Gabinius.

Informé que les Helvètes veulent passer par notre province, César quitte Rome à la hâte, se rend à grandes journées dans la Gaule ultérieure et arrive à Genève. Il n'y avait alors qu'une seule légion dans toute la province. César ordonne d'y lever toutes les troupes qu'elle peut fournir, et fait couper le pont de Genève. Dès que les Helvètes ont connaissance de son arrivée, ils lui députent les personnages les plus considérables de la cité, et à leur tête Nameius et Verudoctius, pour lui dire

fines eos ire paterentur. Omnibus rebus ad profectionem comparatis, diem dicunt, qua die ad ripam Rhodani omnes conveniant : is dies erat a. d. V. Kal. Apr. L. Pisone, A. Gabinio, coss.

VII. Cæsari quum id nunciatum esset, eos per provinciam nostram iter facere conari, maturat ab urbe proficisci, et quam maximis potest itineribus in Galliam ulteriorem contendit et ad Genuam pervenit : provinciæ toti quam maximum potest militum numerum imperat (erat omnino in Gallia ulteriore legio una); pontem, qui erat ad Genuam, jubet rescindi. Ubi de ejus adventu Helvetii certiores facti sunt, legatos ad eum mittunt, nobilissimos civitatis, cujus legationis Nameius et Verudoctius principem locum obtinebant, qui dicerent sibi

que leur intention est de traverser, sans y faire aucun dégât, la province qui est leur seul chemin, et pour lui en demander l'autorisation. César n'avait pas oublié la mort du consul L. Cassius et son armée battue, obligée de passer sous le joug, du fait des Helvètes; il ne pensait donc pas devoir leur accorder le passage à travers la province, jugeant d'ailleurs que ces hommes, animés d'un esprit hostile, ne manqueraient pas d'y commettre des actes de violence et de pillage. Néanmoins, afin de gagner du temps, jusqu'à l'arrivée des renforts demandés, il répondit aux envoyés qu'il avait besoin d'un délai pour réfléchir; que, s'ils en voulaient savoir davantage, ils pouvaient revenir aux ides d'avril.

esse in animo sine ullo maleficio iter per provinciam facere, propterea quod aliud iter haberent nullum : rogare, ut ejus voluntate id sibi facere liceat. Cæsar, quod memoria tenebat L. Cassium consulem (7) occisum, exercitumque ejus ab Helvetiis pulsum et sub jugum missum, concedendum non putabat, neque homines inimico animo, data facultate per provinciam itineris faciundi, temperaturos ab injuria et maleficio existimabat. Tamen, ut spatium intercedere posset, dum milites quos imperaverat convenirent, legatis respondit diem se ad deliberandum sumturum; si quid vellent, ad Idus Apr. reverterentur.

Pendant ce temps-là, au moyen de la légion qu'il avait sous la main, et des détachements qui arrivaient de la province, il éleva depuis le lac Léman, qui se déverse dans le Rhône, jusqu'au mont Jura, limite commune des Séquanes et des Helvètes, un mur de dix-neuf mille pas sur seize pieds de hauteur, avec fossé. Cet ouvrage terminé, il l'appuya de postes fortifiés, afin de repousser plus sûrement les Helvètes, s'ils tentaient de forcer le passage. Au jour convenu, lorsque les envoyés revinrent, il leur déclara ne pas pouvoir, sans manquer à la politique et aux traditions du peuple romain, accorder le passage à personne à travers la province; que, s'ils veulent employer la force, il est prêt à les repousser. Déçus de cette espérance, les Helvètes essayent de forcer le passage, les uns

VIII. Interea ea legione, quam secum habebat, militibusque, qui ex provincia convenerant, a lacu Lemanno, qui in flumen Rhodanum influit, ad montem Juram, qui fines Sequanorum ab Helvetiis dividit, millia passuum decem novem murum, in altitudinem pedum sedecim fossamque perducit. Eo opere perfecto, præsidia disponit, castella communit, quo facilius, si se invito transire conarentur, prohibere possit (8). Ubi ea dies, quam constituerat cum legatis, venit, et legati ad eum reverterunt, negat se more et exemplo populi Romani posse iter ulli per provinciam dare, et, si vim facere conentur, prohibiturum ostendit. Helvetii ea spe dejecti, navibus junctis ra-

sur des ponts de bateaux, un grand nombre sur des radeaux, d'autres par les gués du Rhône les plus praticables, quelquefois de jour, plus souvent de nuit; mais, arrêtés par le retranchement, atteints par les traits de nos soldats qui accourent, ils renoncent enfin à cette attaque.

Restait la route du pays des Séquanes, où l'on ne pouvait s'engager malgré les habitants, à cause des défilés. N'ayant pu obtenir directement l'autorisation dont ils avaient besoin, ils envoient prier l'Éduen Dumnorix d'intercéder pour eux auprès des Séquanes. Dumnorix avait une grande influence chez ce peuple par son crédit et ses libéralités, et il était l'ami des Helvètes par suite de son mariage avec la fille de leur concitoyen Orgétorix; comme d'ailleurs il aspirait à la

tibusque compluribus factis, alii vadis (9) Rhodani, qua minima altitudo fluminis erat, nonnumquam interdiu, sæpius noctu, si perrumpere possent, conati, operis munitione et militum concursu et telis repulsi, hoc conatu destiterunt.

IX. Relinquebatur una per Sequanos via, qua Sequanis invitis propter angustias ire non poterant. His quum sua sponte persuadere non possent, legatos ad Dumnorigem Hæduum mittunt, ut eo deprecatore a Sequanis impetrarent. Dumnorix gratia et largitione apud Sequanos plurimum poterat, et Helvetiis erat amicus, quod ex ea civitate Orgetorigis filiam in matrimonium duxerat, et cupiditate regni adductus novis rebus

royauté, il était favorable à toute espèce de changement et cherchait à s'attacher par des services le plus de cités possible. Il accepte donc cette mission et obtient pour les Helvètes le passage sur les terres des Séquanes, moyennant la remise réciproque d'otages, qui garantissent aux premiers la liberté du chemin, aux seconds le respect des propriétés et des personnes.

César instruit que les Helvètes se sont décidés à se rendre, par les terres des Séquanes et des Éduens, dans le pays des Santons, voisin de celui des Tolosates, qui est dans la province romaine, comprit le danger que courait cette partie de la province, pays plat et particulièrement fertile en blé, si une nation belliqueuse, ennemie du peuple romain, s'établissait dans son voisinage. En conséquence,

studebat, et quam plurimas civitates suo sibi beneficio habere obstrictas volebat. Itaque rem suscipit et a Sequanis impetrat, ut per fines suos Helvetios ire patiantur, obsidesque uti inter sese dent, perficit : Sequani, ne itinere Helvetios prohibeant; Helvetii, ut sine maleficio et injuria transeant.

X. Cæsari renuntiatur Helvetiis esse in animo per agrum Sequanorum et Hæduorum iter in Santonum fines facere, qui non longe (10) a Tolosatium finibus absunt, quæ civitas est in provincia. Id si fieret, intelligebat magno cum provinciæ periculo futurum, ut homines bellicosos, populi Romani inimicos, locis patentibus maximeque frumentariis finitimos ha-

après avoir confié au légat T. Labienus la garde du retranchement, il se rend à marches forcées en Italie, y lève deux légions, en rappelle trois qui hivernaient autour d'Aquilée, et, avec ces cinq corps, se dirige vers la Gaule ultérieure par le plus voisin passage des Alpes. Là il trouve les hauteurs occupées par les Ceutrons, les Graiocèles et les Caturiges, qui s'efforcent de lui barrer le chemin. Il les repousse dans plusieurs combats; et le septième jour après son départ d'Occlum, dernière place de la province citérieure, il arrive dans la province ultérieure, chez les Voconces. De là il mène son armée chez les Allobroges, puis chez les Ségusiaves, qui sont les premiers hors de la province, par delà le Rhône.

beret. Ob eas causas ei munitioni, quam fecerat, T. Labienum legatum præfecit: ipse in Italiam magnis itineribus contendit, duasque ibi legiones conscribit, et tres, quæ circum Aquileiam hiemabant, ex hibernis educit, et, qua proximum iter in ulteriorem Galliam per Alpes erat, cum his quinque legionibus ire contendit. Ibi Ceutrones et Graioceli et Caturiges, locis superioribus occupatis, itinere exercitum prohibere conantur. Compluribus his prœliis pulsis, ab Ocelo, quod est citerioris provinciæ extremum, in fines Vocontiorum ulterioris provinciæ die septimo pervenit: inde in Allobrogum fines, ab Allobrogibus in Segusiavos exercitum ducit. Hi sunt extra provinciam trans Rhodanum primi.

Déjà les Helvètes avaient franchi les défilés et traversé le pays des Séquanes ; ils étaient arrivés chez les Éduens, dont ils ravageaient les champs. Impuissants à se défendre, eux et leurs biens, les Éduens envoient demander secours à César, espérant qu'il n'abandonnera pas des gens de tout temps si dévoués au peuple romain, et ne laissera pas, pour ainsi dire sous ses yeux, dévaster leurs terres, emmener leurs enfants en esclavage, prendre d'assaut leurs villes. En même temps que les Éduens, les Ambarres, unis à eux par les liens de la clientèle et du sang, annoncent à César que, après avoir vu leurs champs ravagés, ils peuvent à peine défendre leurs villes contre l'ennemi. Enfin les Allobroges, possesseurs de villages et de terres au delà du Rhône, viennent se réfugier près de

XI. Helvetii jam per angustias et fines Sequanorum suas copias transduxerant et in Hæduorum fines pervenerant eorumque agros populabantur. Hædui, quum se suaque ab iis defendere non possent, legatos ad Cæsarem mittunt rogatum auxilium : ita se omni tempore de populo Romano meritos esse, ut pæne in conspectu exercitus nostri agri vastari, liberi eorum in servitutem abduci, oppida expugnari non debuerint. Eodem tempore Ambarri necessarii et consanguinei Hæduorum Cæsarem certiorem faciunt sese, depopulatis agris, non facile ab oppidis vim hostium prohibere : item Allobroges, qui trans Rhodanum vicos possessionesque habebant, fuga se ad Cæsarem recipiunt et

César et lui déclarent que, à l'exception du sol, il ne leur reste rien. Touché de ces désordres, César ne crut pas devoir attendre que les Helvètes, après avoir ruiné ses alliés, fussent arrivés chez les Santons.

A travers le pays des Séquanes et des Éduens coule vers le Rhône un fleuve du nom d'Arar, dont le cours est si lent que l'œil ne peut distinguer dans quel sens il se dirige. Les Helvètes le passaient sur des radeaux et des nacelles jointes ensemble. Averti par ses éclaireurs que trois fractions de la nation helvétique ont franchi le fleuve, mais que la quatrième est restée en deçà, César sort de son camp à la troisième veille, avec trois légions, surprend ces retardataires au milieu de leurs préparatifs

demonstrant sibi præter agri solum nihil esse reliqui. Quibus rebus adductus Cæsar non exspectandum sibi statuit, dum, omnibus fortunis sociorum consumtis, in Santones Helvetii pervenirent.

XII. Flumen est Arar, quod per fines Hæduorum et Sequanorum in Rhodanum influit incredibili lenitate, ita ut oculis, in utram partem fluat, judicari non possit. Id Helvetii ratibus ac lintribus junctis transibant. Ubi per exploratores Cæsar certior factus est, tres jam copiarum partes Helvetios id flumen transduxisse, quartam vero partem citra flumen Ararim reliquam esse, de tertia vigilia cum legionibus tribus e castris profectus ad eam partem pervenit, quæ nondum flumen transierat. Eos

et en tue le plus grand nombre ; le reste s'enfuit et se cache dans les forêts voisines. C'était le canton Tigurin, l'un des quatre dont se compose le peuple helvétique, et précisément le même qui, dans une expédition entreprise à lui seul, du temps de nos pères, avait tué le consul L. Cassius et fait passer son armée sous le joug. Ainsi le hasard, ou la Providence divine voulut que cette même fraction des Helvètes, qui avait fait subir un rude échec au peuple romain, fût celle qui en porta la peine la première. César, en cette circonstance, vengeait à la fois la république et sa propre famille, car l'aïeul de son beau-père L. Pison, le légat L. Pison, avait été tué par les Tigurins dans la même affaire que Cassius.

impeditos et inopinantes aggressus, magnam partem eorum concidit : reliqui sese fugæ mandarunt atque in proximas silvas abdiderunt. Is pagus appellabatur Tigurinus : nam omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est. Hic pagus unus, quum domo exisset patrum nostrorum memoria, L. Cassium consulem interfecerat et ejus exercitum sub jugum miserat. Ita, sive casu sive consilio deorum immortalium, quæ pars civitatis Helvetiæ insignem calamitatem populo Romano intulerat, ea princeps pœnas persolvit. Qua in re Cæsar non solum publicas, sed etiam privatas injurias ultus est, quod ejus soceri L. Pisonis avum, L. Pisonem legatum, Tigurini eodem prœlio quo Cassium, interfecerant.

Après ce combat, César, afin de poursuivre incontinent les autres Helvètes, fait jeter un pont sur l'Arar et passe avec son armée. Dans le trouble que leur causent son arrivée soudaine et ce passage de rivière effectué en un jour, quand c'est à grand'peine qu'ils ont pu, eux, faire la même opération en vingt jours de travail, ils lui dépêchent une députation conduite par Divicon, celui-là même qui jadis les avait menés contre Cassius. Voici le langage qu'il tint à César : « Si le peuple romain fait la paix avec les Helvètes, ils iront et se tiendront là où César les établira et leur dira de rester. Si, au contraire, il continue les hostilités, qu'il se rappelle l'échec essuyé autrefois par les Romains et la vieille bravoure helvétique. De ce

XIII. Hoc prœlio facto, reliquas copias Helvetiorum ut consequi posset, pontem in Arare faciundum curat atque ita exercitum traducit. Helvetii repentino ejus adventu commoti, quum id, quod ipsi diebus viginti ægerrime confecerant, ut flumen transirent, illum uno die fecisse intelligerent, legatos ad eum mittunt : cujus legationis Divico princeps fuit, qui bello Cassiano dux Helvetiorum fuerat. Is ita cum Cæsare egit : Si pacem populus Romanus cum Helvetiis faceret, in eam partem ituros atque ibi futuros Helvetios, ubi eos Cæsar constituisset atque esse voluisset ; sin bello persequi perseveraret, reminisceretur et veteris incommodi populi Romani et pristinæ virtutis Helvetiorum. Quod improviso unum pagum

qu'il a surpris un canton isolé, que ceux qui avaient passé le fleuve ne pouvaient secourir, ce n'est pas une raison pour être fier de son courage ni pour les mépriser, eux, qui ont appris de leurs pères et de leurs ancêtres à faire la guerre bravement sans avoir recours à la ruse et aux piéges. Qu'il prenne donc garde de rendre à jamais célèbre le lieu où ils sont par une humiliation infligée aux Romains et par la destruction de leur armée. »

César leur répondit que ses réflexions étaient faites, qu'il n'avait pas oublié l'affaire que les députés helvètes venaient de rappeler, et que ce souvenir lui pesait d'autant plus que l'affront reçu par l'armée romaine était moins mérité; que, en effet, si les Romains se fussent sentis coupables de quelque offense, rien ne leur eût été plus facile que de se

adortus esset, quum ii, qui flumen transissent, suis auxilium ferre non possent, ne ob eam rem aut suæ magnopere virtuti tribueret aut ipsos despiceret; se ita a patribus majoribusque suis didicisse, ut magis virtute quam dolo contenderent aut insidiis niterentur. Quare ne committeret ut is locus, ubi constitissent, ex calamitate populi Romani et internecione exercitûs nomen caperet aut memoriam proderet.

XIV. His Cæsar ita respondit : Eo sibi minus dubitationis dari, quod eas res, quas legati Helvetii commemorassent, memoria teneret, atque eo gravius ferre, quo minus merito populi Romani accidissent : qui si alicujus injuriæ sibi conscius

tenir sur leurs gardes; qu'ils avaient été surpris précisément parce qu'ils n'avaient rien fait de nature à leur inspirer des craintes, ni pu concevoir de la défiance sans motifs; que pour lui, quand même il voudrait mettre en oubli l'ancienne injure, pourrait-il ne pas se souvenir de celles qui sont plus récentes? N'ont-ils pas, sur son refus, tenté de traverser de force la province romaine? N'ont-ils pas ravagé le pays des Éduens, celui des Ambarres, celui des Allobroges? L'insolent orgueil qu'ils tirent de leur victoire, et l'interprétation qu'ils donnent à sa longanimité sont pour lui des raisons de plus d'agir: les dieux immortels, en effet, ont coutume, pour rendre par le contraste les châtiments plus terribles, de laisser triompher quelquefois dans une longue impunité les coupables dont ils veulent se venger.

fuisset, non fuisse difficile cavere; sed eo deceptum, quod neque commissum a se intelligeret quare timeret, neque sine causa timendum putaret. Quod si veteris contumeliæ oblivisci vellet, num etiam recentium injuriarum, quod eo invito iter per provinciam per vim tentassent, quod Hæduos, quod Ambarros, quod Allobrogas vexassent, memoriam deponere posse? Quod sua victoria tam insolenter gloriarentur, quodque tam diu se impune tulisse injurias admirarentur, eodem pertinere: consuesse enim deos immortales, quo gravius homines ex commutatione rerum doleant, quos pro scelere eorum ulcisci velint, his secundiores interdum res et diutur-

Quoi qu'il en soit, s'ils lui livrent des otages comme garantie de leurs promesses, et s'ils donnent aux Éduens, à leurs alliés et aux Allobroges, satisfaction des dommages qu'ils leur ont causés, il pourra traiter avec eux.

Divicon répliqua que les Helvètes avaient appris de leurs aïeux à recevoir des otages et non à en donner : le peuple romain devait le savoir ; et là-dessus il se retira.

Le lendemain, les Helvètes décampèrent. César suivit leur mouvement en faisant observer la route de l'ennemi par sa cavalerie, forte de quatre mille hommes, recrutés tant dans la province que chez les Éduens et leurs alliés. Comme elle serrait de trop près l'arrière-garde des Helvètes, elle s'en-

niorem impunitatem concedere. Quum ea ita sint, tamen, si obsides ab iis sibi dentur, uti ea quæ polliceantur facturos intelligat, et si Hæduis de injuriis, quas ipsis sociisque eorum intulerint, item si Allobrogibus satisfaciant, sese cum iis pacem esse facturum. Divico respondit : Ita Helvetios a majoribus suis institutos esse, uti obsides accipere, non dare consuerint; ejus rei populum Romanum esse testem. Hoc responso dato, discessit.

XV. Postero die castra ex eo loco movent : idem facit Cæsar, equitatumque omnem, ad numerum quatuor millium, quem ex omni provincia et Hæduis atque eorum sociis coactum habebat, præmittit, qui videant quas in partes hostes iter faciant. Qui, cupidius novissimum agmen inse-

gagea avec leur cavalerie sur un terrain défavorable et perdit quelques hommes. Ce succès enorgueillit l'ennemi : fier d'avoir repoussé avec cinq cents chevaux une cavalerie si nombreuse, il commença à tenir plus ferme, et même son arrière-garde osa plusieurs fois nous attaquer. César retenait ses troupes, et se bornait pour le moment à empêcher l'ennemi de fourrager et de faire du dégât. On marcha ainsi quinze jours environ, notre avant-garde se tenant toujours à cinq ou six mille pas de l'arrière-garde des Helvètes.

Cependant César ne cessait de réclamer la provision de blé que la cité éduenne s'était engagée à fournir. Car, en raison de la rudesse du climat de la Gaule, qui est, comme on l'a dit précédemment,

cuti, alieno loco cum equitatu Helvetiorum prœlium committunt; et pauci de nostris cadunt. Quo prœlio sublati Helvetii, quod quingentis equitibus tantam multitudinem equitum propulerant, audacius subsistere, nonnumquam ex novissimo agmine prœlio nostros lacessere cœperunt. Cæsar suos a prœlio continebat ac satis habebat in præsentia hostem rapinis, pabulationibus populationibusque probibere. Ita dies circiter quindecim iter fecerunt, uti inter novissimum hostium agmen et nostrum primum non amplius quinis aut senis millibus passuum interesset.

XVI. Interim quotidie Cæsar Hæduos frumentum, quod essent publice polliciti, flagitare. Nam propter frigora, quod Gal-

un pays du nord, non-seulement les blés sur pied n'étaient pas encore mûrs, mais il n'y avait pas même suffisance de fourrage : d'un autre côté, le convoi de grains chargé sur l'Arar lui était de peu de ressources depuis que les Helvètes, qu'il ne voulait pas perdre de vue, s'étaient éloignés de la rivière. Les Éduens se bornaient à des réponses dilatoires : le blé se ramasse ; on le porte ; il arrive... Quand César vit qu'on le traînait trop longtemps et que le jour de la distribution approchait, il fit appeler les principaux Éduens, dont il avait un grand nombre dans son camp, entre autres Divitiacus et Liscus auquel étaient confiées les fonctions annuelles de Vergobret, magistrature suprême des Éduens conférant droit de vie et de mort sur

ia sub septemtrionibus, ut ante dictum est, posita est, non modo frumenta in agris matura non erant, sed ne pabuli quidem satis magna copia suppetebat; eo autem frumento, quod flumine Arare navibus subvexerat, propterea uti minus poterat, quod iter ab Arare Helvetii averterant, a quibus discedere nolebat. Diem ex die ducere Hædui; conferri, comportari, adesse dicere. Ubi se diutius duci intellexit et diem instare, quo die frumentum militibus metiri oporteret, convocatis eorum principibus, quorum magnam copiam in castris habebat, in his Divitiaco et Lisco, qui summo magistratui præerat, quem Vergobretum (11) appellant Hædui, qui creatur annuus et vitæ necisque in suos habet potestatem, graviter eos accusat, quod, quum

les citoyens : il se plaignit à eux amèrement de ce que, au moment où l'on ne trouvait rien à acheter ni à prendre dans les campagnes, où les besoins étaient si urgents et l'ennemi si près, ils ne lui venaient pas en aide, abandon d'autant plus blâmable que c'était, en grande partie, à leur prière qu'il avait entrepris la guerre.

Ému de ces reproches, Liscus dit enfin ce qu'il avait tu jusque-là : « Il y a dans le pays des particuliers qui, plus puissants et plus influents que les magistrats, égarent le peuple, et par des discours séditieux l'empêchent de livrer le grain promis. Suivant eux, si les Éduens ne peuvent obtenir le commandement de la Gaule, il vaut mieux se soumettre à des Gaulois qu'aux Romains, qui, une fois

neque emi neque ex agris sumi posset, tam necessario tempore, tam propinquis hostibus, ab iis non sublevetur; præsertim quum magna ex parte eorum precibus adductus bellum susceperit, multo etiam gravius, quod sit destitutus, queritor.

XVII. Tum demum Liscus oratione Cæsaris adductus, quod antea tacuerat, proponit : Esse nonnullos, quorum auctoritas apud plebem plurimum valeat, qui privati plus possint quam ipsi magistratus. Hos seditiosa atque improba oratione multitudinem deterrere, ne frumentum conferant, quod præstare debeant. Si jam principatum Galliæ obtinere non possint, Gallorum quam Romanorum imperia præferre, neque dubitare, quin, si Helvetios superaverint Romani, una cum

les Helvètes vaincus, ne manqueront pas d'ôter la liberté aux Éduens comme au reste de la Gaule. Ce sont les mêmes hommes qui rapportent à l'ennemi tout ce qui se décide et se fait dans le camp : non-seulement il est impuissant contre eux, mais il ne se dissimule pas le danger de la révélation que la nécessité lui arrache : c'est pour cela qu'il a si longtemps gardé le silence. »

César voyait bien que les paroles de Liscus s'appliquaient à Dumnorix, frère de Divitiacus, mais comme il ne voulait pas traiter devant témoins cette affaire délicate, il congédia promptement l'assemblée, en ne retenant que Liscus, qu'il fit s'expliquer. Liscus répondit avec assurance et abandon. D'autres informations, prises en secret, confirmèrent la vérité des faits. Il s'agissait, en effet, de Dumnorix,

reliqua Gallia Hæduis libertatem sint erepturi. Ab iisdem nostra consilia quæque in castris gerantur hostibus enuntiari : hos a se coerceri non posse ; quin etiam, quod necessario rem coactus Cæsari enuntiarit, intelligere sese, quanto id cum periculo fecerit, et ob eam causam, quam diu potuerit, tacuisse.

XVIII. Cæsar hac oratione Lisci Dumnorigem, Divitiaci fratrem, designari sentiebat, sed, quod pluribus præsentibus eas res jactari nolebat, celeriter concilium dimittit, Liscum retinet ; quærit ex solo ea quæ in conventu dixerat. Dicit liberius atque audacius. Eadem secreto ab aliis quærit, reperit esse vera. Ipsum esse Dumnorigem, summa audacia, magna apud plebem

homme d'une extrême audace, que ses libéralités avaient rendu très-populaire, et qui ne rêvait que changement. Depuis plusieurs années il tenait à ferme les péages et autres impôts des Éduens, qu'il avait eus à vil prix, personne n'osant mettre sur son enchère. Ces manœuvres avaient grossi sa fortune et l'avaient mis à même de répandre autour de lui beaucoup d'argent. On le voyait toujours accompagné d'un grand nombre de cavaliers équipés et nourris à ses frais. Son crédit d'ailleurs n'était pas limité à son pays, il avait su l'étendre aux cités voisines : c'est ainsi qu'il avait donné sa mère à l'un des hommes les plus nobles et les plus puissants des Bituriges, qu'il avait lui-même pris femme chez les Helvètes, et marié dans d'autres cités sa sœur de mère et ses parentes. Son alliance

propter liberalitatem gratia, cupidum rerum novarum. Complures annos portoria reliquaque omnia Hæduorum vectigalia parvo pretio redemta habere, propterea quod illo licente contra liceri audeat nemo. His rebus et suam rem familiarem auxisse, et facultates ad largiendum magnas comparasse; magnum numerum equitatus suo sumtu semper alere et circum se habere, neque solum domi, sed etiam apud finitimas civitates largiter posse; atque hujus potentiæ causa matrem in Biturigibus homini illic nobilissimo ac potentissimo collocasse, ipsum ex Helvetiis uxorem habere, sororem ex matre et propinquas suas nuptum in alias civitates collocasse. Favere et cu-

avec les Helvètes le portait à favoriser leur cause; au contraire, il haïssait personnellement César et les Romains, dont l'arrivée avait fait baisser son crédit et rendu à son frère Divitiacus son ancien rang et ses honneurs. Si la cause romaine succombait, il avait grand espoir d'arriver à la royauté avec l'aide des Helvètes; le succès des Romains ruinait, au contraire, non-seulement ses espérances, mais son crédit actuel. César apprit de plus par cette enquête que dans le malheureux combat de cavalerie livré l'un des jours précédents, la fuite avait commencé par Dumnorix et par le contingent éduen, dont il était le chef, ce qui avait entraîné le reste de la cavalerie.

Ces soupçons étaient corroborés par des faits hors

pere Helvetiis propter eam affinitatem, odisse etiam suo nomine Cæsarem et Romanos, quod eorum adventu potentia ejus deminuta, et Divitiacus frater in antiquum locum gratiæ atque honoris sit restitutus. Si quid accidat Romanis, summam in spem regni per Helvetios obtinendi venire; imperio populi Romani non modo de regno, sed etiam de ea quam habeat gratia desperare. Reperiebat etiam in quærendo Cæsar, quod prælium equestre adversum paucis ante diebus esset factum, initium ejus fugæ factum a Dumnorige atque ejus equitibus (nam equitatui, quem auxilio Cæsari Hædui miserant, Dumnorix præerat); eorum fuga reliquum esse equitatum perterritum.

XIX. Quibus rebus cognitis, quum ad has suspiciones cer-

de doute, tels que l'intervention de Dumnorix dans les pourparlers relatifs au passage des Helvètes par le pays des Séquanes et à l'échange d'otages entre ces deux peuples, intervention qui avait eu lieu, non-seulement sans autorisation des Romains ni de la cité éduenne, mais même à leur insu. D'ailleurs le magistrat des Éduens l'accusait. Il y avait là, aux yeux de César, des motifs suffisants pour sévir directement contre le coupable ou exiger que la cité le punît. Néanmoins un scrupule le retenait : Dumnorix était frère de Divitiacus, dont le zèle pour la cause romaine, le dévouement à sa personne, la fidélité, la justice, la modération étaient à toute épreuve. Il était à craindre que le supplice de Dumnorix n'offensât Divitiacus. Aussi, avant de rien décider, César le fait venir, et, renvoyant les

tissimæ res accederent, quod per fines Sequanorum Helvetios transduxisset, quod obsides inter eos dandos curasset, quod ea omnia non modo injussu suo et civitatis, sed etiam inscientibus ipsis fecisset, quod a magistratu Hæduorum accusaretur, satis esse causæ arbitrabatur, quare in eum aut ipse animadverteret, aut civitatem animadvertere juberet. His omnibus rebus unum repugnabat, quod Divitiaci fratris summum in populum Romanum studium, summam in se voluntatem, egregiam fidem, justitiam, temperantiam cognoverat : nam ne ejus supplicio Divitiaci animum offenderet verebatur. Itaque prius quam quicquam conaretur, Divitiacum ad se vocari jubet et, quoti-

interprètes ordinaires, s'entretient avec lui par l'organe d'un de ses familiers, C. Valerius Procillus, le premier personnage de la Gaule provinciale, en qui il avait une entière confiance : il lui ouvre les yeux sur ce qui a été dit de Dumnorix, en sa présence même, dans la réunion des chefs gaulois ; sur ce que lui, César, en a appris par des confidences particulières, et l'engage, l'exhorte à se résigner s'il statue d'après ces preuves sur le sort de son frère ou le renvoie à la justice du pays.

Divitiacus embrasse en pleurant César et le supplie d'épargner son frère. Il sait, dit-il, que tout cela est vrai, et il en souffre plus que personne, lui qui, au comble de la faveur auprès des

dianis interpretibus remotis, per C. Valerium Procillum, principem (12) Galliæ provinciæ, familiarem suum, cui summam omnium rerum fidem habebat, cum eo colloquitur : simul commonefacit quæ ipso præsente in concilio Gallorum de Dumnorige sint dicta, et ostendit quæ separatim quisque de eo apud se dixerit ; petit atque hortatur, ut sine ejus offensione animi vel ipse de eo causa cognita statuat vel civitatem statuere jubeat.

XX. Divitiacus multis cum lacrimis Cæsarem complexus obsecrare cœpit, ne quid gravius in fratrem statueret : Scire se illa esse vera, nec quemquam ex eo plus quam se doloris capere, propterea quod, quum ipse gratia plurimum domi atque

siens et dans le reste de la Gaule, quand Dumnorix était encore trop jeune pour jouir d'aucun pouvoir, avait fait sa fortune en lui procurant les richesses et les ressources que l'ingrat tourne aujourd hui à la ruine de son crédit sinon même à sa perte. Mais ce frère, il l'aime; et puis il doit songer à l'opinion de la Gaule. Tout le monde connaît ses relations d'amitié avec César, et s'il arrive malheur à son frère, personne ne voudra croire que ce soit contre sa volonté. Il perdra ainsi les sympathies du pays entier. Comme il redoublait les prières et les larmes, César lui prend la main, le rassure, lui dit de mettre un terme à ses instances, qu'il l'aime assez pour accorder à son dévouement et à ses prières l'oubli du tort causé à la république et de son propre mécontentement. Ensuite il fait venir

in reliqua Gallia, ille minimum propter adolescentiam posset, per se crevisset; quibus opibus ac nervis non solum ad minuendam gratiam, sed pæne ad perniciem suam uteretur; sese tamen et amore fraterno et existimatione vulgi commoveri. Quod si quid ei a Cæsare gravius accidisset, quum ipse eum locum amicitiæ apud eum teneret, neminem existimaturum non sua voluntate factum; qua ex re futurum uti totius Galliæ animi a se averterentur. Hæc quum pluribus verbis flens a Cæsare peteret, Cæsar ejus dextram prendit; consolatus rogat finem orandi faciat; tanti ejus apud se gratiam esse ostendit, uti et reipublicæ injuriam et suum dolorem ejus voluntati ac

Dumnorix, et, en présence de Divitiacus, il lui expose ses griefs, ses soupçons, les plaintes de la cité : il l'avertit d'être prudent à l'avenir et lui dit enfin qu'il oubliait le passé en considération de son frère. Toutefois il le fit garder à vue, afin de connaître, au besoin, et ses actes et ses relations.

Ce même jour, les éclaireurs annonçant que l'ennemi est campé au pied d'une montagne à huit milles du camp romain, César envoie reconnaître quelle est la nature des lieux et si l'on peut arriver au sommet de la montagne en faisant un détour. Le rapport dit que c'est facile. César prescrit donc au légat T. Labienus de partir, dès la troisième veille, avec deux légions, et de se porter rapidement au sommet de la montagne, sous la conduite des

precibus condonet. Dumnorigem ad se vocat ; fratrem adhibet ; quæ in eo reprehendat ostendit ; quæ ipse intelligat, quæ civitas queratur, proponit ; monet ut in reliquum tempus omnes suspiciones vitet ; præterita se Divitiaco fratri condonare dicit. Dumnorigi custodes ponit, ut, quæ agat, quibuscum loquatur, scire possit.

XXI. Eodem die ab exploratoribus certior factus hostes sub monte consedisse millia passuum ab ipsius castris octo, qualis esset natura montis et qualis in circuitu adscensus, qui cognoscerent misit. Renuntiatum est facilem esse. De tertia vigilia, T. Labienum legatum propere (15), cum duabus legionibus et iis ducibus qui iter cognoverant, summum jugum montis

hommes qui ont reconnu le chemin. Il lui explique en même temps son plan. Lui-même, dès la quatrième veille, prend la route que l'ennemi avait suivie et se porte en avant, précédé de toute sa cavalerie. Les éclaireurs marchaient sous les ordres de P. Considius, officier qui passait pour très-habile, et qui avait servi dans l'armée de L. Sylla, puis dans celle de M. Crassus.

A la pointe du jour, T. Labienus occupait la hauteur, César n'était plus qu'à quinze cents pas du camp ennemi, et, comme il le sut plus tard par les prisonniers, personne n'y avait eu vent de son arrivée ni de celle de Labienus, lorsque Considius accourt bride abattue, disant que la montagne dont Labienus devait s'emparer est au pouvoir de l'ennemi, qu'il y a vu de ses yeux les armes et les enseignes

ascendere jubet; quid sui consilii sit ostendit. Ipse de quarta vigilia eodem itinere, quo hostes ierant, ad eos contendit equitatumque omnem ante se mittit. P. Considius, qui rei militaris peritissimus habebatur et in exercitu L. Sullæ et postea in M. Crassi fuerat, cum exploratoribus præmittitur.

XXII. Prima luce, quum summus mons a T. Labieno teneretur, ipse ab hostium castris non longius mille et quingentis passibus abesset, neque, ut postea ex captivis comperit, aut ipsius adventus aut Labieni cognitus esset, Considius equo admisso ad eum accurrit; dicit montem, quem a Labieno occupari voluerit, ab hostibus teneri: id se a Gallicis armis atque

gauloises. César, en conséquence, ramène ses troupes sur une hauteur voisine et les range en bataille. De son côté, Labienus, se conformant à l'ordre de César de ne s'engager que quand il le verrait tout près du camp ennemi, afin de tomber dessus simultanément, tenait la montagne et en nous attendant s'abstenait de toute démonstration. Au grand jour, César sut enfin de ses éclaireurs que ses troupes occupaient la montagne, que les Helvètes avaient décampé et que Considius, aveuglé par la frayeur, n'avait rien vu de ce qu'il avait dit. Ce jour-là, on suivit l'ennemi à la même distance que précédemment et on campa à trois milles de lui.

Le lendemain, comme il ne restait plus que deux jours jusqu'à la distribution du blé aux

insignibus cognovisse. Cæsar suas copias in proximum collem subducit, aciem instruit. Labienus, ut erat ei præceptum a Cæsare ne prœlium committeret, nisi ipsius copiæ prope hostium castra visæ essent, ut undique uno tempore in hostes impetus fieret, monte occupato nostros exspectabat prœlioque abstinebat. Multo denique die per exploratores Cæsar cognovit et montem a suis teneri et Helvetios castra movisse et Considium timore perterritum quod non vidisset pro viso sibi renuntiasse. Eo die quo consuerat intervallo hostes sequitur et millia passuum tria ab eorum castris castra ponit.

XXIII. Postridie ejus diei, quod omnino biduum supererat, quum exercitui frumentum metiri oporteret, et quod a Bibracte,

troupes et que l'on n'était pas à plus de dix-huit milles de Bibracte, la plus grande et la plus opulente ville des Éduens, César jugea qu'avant tout il fallait songer aux vivres et laissant là les Helvètes marcha sur Bibracte. Avis en fut donné à l'ennemi par des déserteurs de L. Æmilius, décurion dans la cavalerie gauloise. Les Helvètes, croyant que les Romains s'en allaient par peur, d'autant que la veille, quoique maîtres des hauteurs, ils n'avaient pas engagé le combat, s'imaginant aussi peut-être pouvoir nous couper les vivres, changèrent de résolution, firent conversion de notre côté, et commencèrent à suivre et inquiéter notre arrière-garde.

Voyant cette manœuvre, César porte ses troupes sur une hauteur voisine, et, pendant que par ses

oppido Hæduorum longe maximo et copiosissimo, non amplius millibus passuum XVIII aberat, rei frumentariæ prospiciendum existimavit, iter ab Helvetiis avertit ac Bibracte ire contendit. Ea res per fugitivos (14) L. Æmilii, decurionis equitum Gallorum, hostibus nuntiatur. Helvetii, seu quod timore perterritos Romanos discedere a se existimarent, eo magis, quod pridie superioribus locis occupatis prœlium non commovissent, sive eo quod re frumentaria intercludi posse confiderent, commutato consilio atque itinere converso nostros a novissimo agmine insequi ac lacessere cœperunt.

XXIV. Postquam id animadvertit, copias suas Cæsar in proximum collem subducit equitatumque, qui sustineret ho-

ordres la cavalerie soutient l'effort de l'ennemi, il range sur trois lignes, à mi-côte, ses quatre vieilles légions, de manière à pouvoir établir sur le sommet, en arrière, les deux qu'il avait récemment levées dans la Gaule citérieure, ainsi que les auxiliaires, et à couvrir de troupes toute la montagne : enfin il ordonne de parquer ensemble les bagages et de les faire couvrir d'un retranchement par les soldats de la ligne supérieure. Les Helvètes, qui arrivaient avec tous leurs chariots, réunissent de même leurs bagages, se portent en ligne profonde sur notre cavalerie qu'ils repoussent, et, formant la phalange, marchent à l'attaque de nos premiers rangs.

César, pour égaliser les chances et ôter tout espoir de fuite, renvoie tous les chevaux, à com-

stium impetum, misit. Ipse interim in colle medio triplicem aciem instruxit legionum quatuor veteranarum, ita uti supra se in summo jugo duas legiones, quas in Gallia citeriore proxime conscripserat, et omnia auxilia collocaret, ac totum montem hominibus compleret : interea sarcinas in unum locum conferri et eum ab his, qui in superiore acie constiterant, muniri jussit. Helvetii cum omnibus suis carris secuti impedimenta in unum locum contulerunt : ipsi, confertissima acie rejecto nostro equitatu, phalange facta, sub primam nostram aciem successerunt.

XXV. Cæsar primum suo, deinde omnium ex conspectu remotis equis, ut æquato omnium periculo spem fugæ tolleret,

mencer par le sien, et, après un mot d'encouragement à ses troupes, donne le signal du combat. Nos soldats, qui lançaient d'en haut leurs *piles*, rompirent aisément la phalange ennemie, y mirent le désordre et marchèrent à elle l'épée au poing. Les Gaulois étaient, en effet, très-gênés pour combattre, car le fer de nos *piles* traversant et fixant ensemble plusieurs boucliers d'un seul coup, puis se courbant de manière à ne plus pouvoir être arraché, leur rendait, par l'embarras du bras gauche, le maniement des armes difficile : beaucoup d'entre eux, après avoir vainement secoué le bras, préféraient même lâcher leur bouclier et combattre à découvert. Enfin, perdant trop de monde, ils commencent à reculer et se retirent sur une montagne à un mille de là environ. Ils venaient d'y prendre position,

cohortatus suos prœlium commisit. Milites e loco superiore pilis missis facile hostium phalangem perfregerunt. Ea disjecta gladiis destrictis in eos impetum fecerunt. Gallis magno ad pugnam erat impedimento, quod pluribus eorum scutis uno ictu pilorum transfixis et colligatis, quum ferrum se inflexisset, neque evellere neque sinistra impedita satis commode pugnare poterant, multi ut diu jactato brachio præoptarent scutum manu emittere et nudo corpore (15) pugnare. Tandem vulneribus defessi et pedem referre et, quod mons suberat circiter mille passuum, eo se recipere cœperunt. Capto monte et succe-

suivis par les nôtres, quand un corps de Boïens et de Tulinges fort d'environ quinze mille hommes, qui fermait la colonne de marche des ennemis et servait d'arrière-garde, se jeta sur notre flanc découvert : ce que voyant, les Helvètes quittèrent la montagne où ils s'étaient retirés et revinrent à la charge. Les Romains firent face des deux côtés, la première et la seconde ligne pour contenir l'ennemi précédemment battu et repoussé, la troisième ligne contre les survenants.

Ce combat sur deux fronts fut long et opiniâtre. Enfin, ne pouvant résister davantage à l'impétuosité de nos soldats, les ennemis se retirèrent en ordre, les uns sur la montagne, comme auparavant, les autres vers leurs bagages et leurs chariots. Dans toute cette affaire, qui dura de-

dentibus nostris Boii et Tulingi, qui hominum millibus circiter XV agmen hostium claudebant et novissimis præsidio erant, ex itinere nostros latere aperto aggressi circumvenere (16) ; et id conspicati Helvetii, qui in montem sese receperant, rursus instare et prœlium redintegrare cœperunt. Romani conversa signa bipartito intulerunt : prima et secunda acies, ut victis ac submotis resisteret; tertia, ut venientes exciperet.

XXVI. Ita ancipiti (17) prœlio diu atque acriter pugnatum est. Diutius quum nostrorum impetus sustinere non possent, alteri se, ut cœperant, in montem receperunt, alteri ad impedimenta et carros suos se contulerunt. Nam hoc toto prœlio, quum ab

puis la septième heure jusqu'au soir, pas un ennemi n'avait tourné le dos : la bataille se prolongea même autour des bagages jusque bien avant dans la nuit, les Helvètes s'étant fait un rempart de leurs voitures d'où ils tiraient de haut en bas sur nos colonnes d'attaque, nous frappaient à coups de *matares* et de *tragules* par les intervalles des roues et des voitures, et nous faisaient beaucoup de mal. Ce n'est qu'après une lutte acharnée que nous fûmes maîtres des bagages et du camp. On y prit la fille d'Orgétorix et un de ses fils. De cette bataille, il ne s'échappa guère que cent trente mille hommes qui marchant continuellement toute cette nuit et les suivantes, arrivèrent le quatrième jour, chez les Lingons, sans être poursuivis, grâce à la nécessité où fut notre armée de s'arrêter trois jours

hora septima ad vesperum pugnatum sit, aversum hostem videre nemo potuit. Ad multam noctem etiam ad impedimenta pugnatum est, propterea quod pro vallo carros objecerant, et e loco superiore in nostros venientes tela conjiciebant, et nonnulli inter carros rotasque mataras ac tragulas subjiciebant nostrosque vulnerabant. Diu quum esset pugnatum, impedimentis castrisque nostri potiti sunt. Ibi Orgetorigis filia atque unus e filiis captus est. Ex eo prœlio circiter millia hominum cxxx superfuerunt, eaque tota nocte continenter ierunt : nullam partem noctis itinere intermisso, in fines Lingonum die quarto pervenerunt, quum et propter vulnera militum et propter

pour panser ses blessés et ensevelir ses morts. César envoya seulement des lettres et des courriers aux Lingons pour leur défendre de fournir des vivres ou quoi que ce soit aux fuyards, s'ils ne voulaient être traités en ennemis comme eux. Lui-même, après ces trois jours, se remit à leur poursuite avec tout son monde.

Les Helvètes, manquant de tout et décidés à se soumettre, députèrent vers lui. Leurs envoyés, l'ayant rencontré sur le chemin, se jetèrent à ses pieds et le supplièrent, les larmes aux yeux, de leur accorder la paix. César ordonna que les Helvètes l'attendissent là où ils étaient : ils obéirent. A son arrivée, il exigea des otages, leurs armes et les esclaves fugitifs. Pendant qu'on ramassait le

sepulturam occisorum nostri triduum morati eos sequi non potuissent. Cæsar ad Lingonas litteras nuntiosque misit, ne eos frumento neve alia re juvarent : qui si juvissent, se eodem loco quo Helvetios habiturum. Ipse, triduo intermisso, cum omnibus copiis eos sequi cœpit.

XXVII. Helvetii omnium rerum inopia adducti legatos de deditione ad eum miserunt. Qui quum eum in itinere convenissent seque ad pedes projecissent suppliciterque locuti flentes pacem petissent, atque eos in eo loco, quo tum essent, suum adventum expectare jussisset, paruerunt. Eo postquam Cæsar pervenit, obsides, arma, servos, qui ad eos perfugissent, poposcit. Dum ea conquiruntur et conferuntur, nocte intermissa,

tout, six mille hommes environ, du canton appelé Verbigène, craignant d'être mis à mort une fois leurs armes livrées, et s'imaginant que, au milieu de tant de gens qui s'étaient rendus, ils pourraient s'échapper facilement, peut-être même sans qu'on le sût jamais, profitèrent des premières heures de la nuit pour sortir du camp des Helvètes, et se diriger vers le Rhin et le pays des Germains.

Dès que César en fut instruit, il ordonna aux peuplades sur les terres desquelles ils devaient passer, de les arrêter et de les ramener, si elles ne voulaient point être regardées comme complices. Les fugitifs furent livrés et traités en ennemis. Tous les autres, après avoir donné des otages, leurs armes et les esclaves échappés, furent reçus à composition. Il renvoya dans leurs foyers les Helvètes,

circiter hominum millia VI ejus pagi, qui Verbigenus appellatur, sive timore perterriti, ne armis traditis supplicio afficerentur, sive spe salutis inducti, quod in tanta multitudine dediticiorum suam fugam aut occultari aut omnino ignorari posse existimarent, prima nocte ex castris Helvetiorum egressi ad Rhenum finesque Germanorum contenderunt.

XXVIII. Quod ubi Cæsar resciit, quorum per fines ierant, his, uti conquirerent et reducerent, si sibi purgati esse vellent, imperavit : reductos in hostium numero habuit; reliquos omnes obsidibus, armis, perfugis (18) traditis in deditionem accepit. Helvetios, Tulingos, Latobrigos in fines suos, unde erant pro-

les Tulinges et les Latobriges. Comme ils ne devaient y trouver aucune ressource et que leurs provisions étaient perdues, il leur fit fournir du blé par les Allobroges. Enfin il leur prescrivit de rebâtir leurs villes et villages incendiés. Cette mesure avait surtout pour but d'empêcher que les populations transrhénanes, tentées par la fertilité du sol, ne vinssent s'établir sur le territoire abandonné, près des Allobroges de la Gaule provinciale. Les Éduens le prièrent de leur laisser les Boïens que recommandait leur réputation de valeur. Il y consentit. On leur concéda des terres sur le territoire éduen, et bientôt ils partagèrent les droits civils et politiques des anciens habitants.

Dans le camp des Helvètes furent trouvées et

fecti, reverti jussit, et quod omnibus fructibus amissis domi nihil erat quo famem tolerarent, Allobrogibus imperavit, ut iis frumenti copiam facerent : ipsos oppida vicosque, quos incenderant, restituere jussit. Id ea maxime ratione fecit, quod noluit eum locum, unde Helvetii discesserant, vacare, ne propter bonitatem agrorum Germani, qui trans Rhenum incolunt, e suis finibus in Helvetiorum fines transirent et finitimi Galliæ provinciæ Allobrogibusque essent. Boios petentibus Hæduis, quod egregia virtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent, concessit; quibus illi agros dederunt, quosque postea in parem juris libertatisque conditionem, atque ipsi erant, receperunt.

XXIX. In castris Helvetiorum tabulæ repertæ sunt litteris

remises à César des tablettes où étaient inscrits en caractères grecs les états nominatifs et numériques, par nation émigrante et catégorie, des hommes en état de porter les armes, des enfants, des vieillards, des femmes. Il y avait deux cent soixante-trois mille Helvètes, trente-six mille Tulinges, quatorze mille Latobriges, vingt-trois mille Rauraques, trente-deux mille Boïens : total des combattants quatre-vingt-douze mille : total général trois cent soixante-huit mille émigrants. Le nombre de ceux qui rentrèrent en Helvétie, d'après un recensement ordonné par César, ne fut que de cent dix mille.

La guerre des Helvètes ainsi terminée, des envoyés de presque toute la Gaule, les premiers de chaque cité, vinrent féliciter César. Quoique l'ar-

græcis (19) confectæ et ad Cæsarem relatæ, quibus in tabulis nominatim ratio confecta erat, qui numerus domo exisset eorum qui arma ferre possent, et item separatim pueri, senes, mulieresque. Quarum omnium rerum summa erat capitum Helvetiorum millia CCLXIII, Tulingorum millia XXXVI, Latobrigorum XIV, Rauracorum XXIII, Boiorum XXXII ; ex his qui arma ferre possent, ad millia XCII. Summa omnium fuerunt ad millia CCCLXVIII. Eorum, qui domum redierunt, censu habito, ut Cæsar imperaverat, repertus est numerus millium C et X.

XXX. Bello Helvetiorum confecto totius fere Galliæ legati, principes civitatum, ad Cæsarem gratulatum convenerunt :

mée romaine, lui dirent-ils, n'ait fait qu'infliger aux Helvètes le juste châtiment d'une vieille offense, il est clair que le résultat profite à la Gaule autant qu'aux Romains, car, en quittant ses foyers au sein de l'abondance, ce peuple ne voulait rien moins que porter la guerre dans tout le pays pour le soumettre à son autorité, se choisir un bon territoire, le plus avantageusement placé comme le plus fertile, et faire des autres cités ses tributaires. Ils lui demandèrent ensuite à convoquer, avec son agrément, l'assemblée générale de la Gaule, voulant, disaient-ils, présenter à César une requête au nom du pays. Sur son consentement, ils fixèrent le jour de la réunion et s'engagèrent entre eux, par serment, à ce que personne ne

Intelligere sese, tametsi pro veteribus Helvetiorum injuriis populi Romani ab iis pœnas bello repetisset, tamen eam rem non minus ex usu terræ Galliæ quam populi Romani accidisse, propterea quod eo consilio florentissimis rebus domos suas Helvetii reliquissent, uti toti Galliæ bellum inferrent imperioque potirentur locumque domicilio ex magna copia deligerent, quem ex omni Gallia opportunissimum ac fructuosissimum judicassent, reliquasque civitates stipendiarias haberent. Petierunt, uti sibi concilium totius Galliæ in diem certam indicere idque Cæsaris voluntate facere liceret : sese habere quasdam res, quas ex communi consensu ab eo petere vellent. Ea re permissa diem concilio constituerunt et jurejurando, ne quis

révélât le projet commun sans en avoir reçu mission.

Quand cette assemblée fut close, les mêmes chefs de cités revinrent vers César et demandèrent à l'entretenir secrètement d'un sujet qui intéressait leur salut et celui de la Gaule entière. Étant introduits, ils se jettent en larmes à ses pieds en implorant le secret qui ne leur importe pas moins que le succès même de leur démarche, car une indiscrétion les exposerait aux plus grands dangers. Divitiacus prit ensuite la parole au nom de tous et déclara ce qui suit. « Il y a en Gaule deux grands partis à la tête desquels sont, d'une part, les Éduens, de l'autre, les Arvernes. Après une longue et violente lutte

enuntiaret, nisi quibus communi concilio mandatum esset, inter se sanxerunt.

XXXI. Eo concilio dimisso iidem principes civitatum, qui ante fuerant ad Cæsarem, reverterunt petieruntque, uti sibi secreto in occulto de sua omniumque salute cum eo agere liceret. Ea re impetrata sese omnes flentes Cæsari ad pedes projecerunt : Non minus se id contendere et laborare, ne ea, quæ dixissent, enuntiarentur, quam uti ea, quæ vellent, impetrarent, propterea quod, si enuntiatum esset, summum in cruciatum se venturos viderent. Locutus est pro his Divitiacus Hæduus : Galliæ totius factiones esse duas, harum alterius principatum tenere Æduos, alterius Arvernos. Hi quum tantopere de potentatu inter se multos annos contenderent, factum

entre ces partis pour la possession du pouvoir, les Arvernes unis aux Séquanes se décidèrent à prendre à leur solde des Germains. Ceux-ci passèrent le Rhin d'abord au nombre de quinze mille ; mais le charme que ces hommes grossiers et barbares trouvèrent dans la fertilité, la civilisation et les richesses de la contrée, en amena par la suite un plus grand nombre. On en compte bien maintenant cent vingt mille dans la Gaule. Les Éduens, secondés de leurs clients, leur ont livré deux combats. Le résultat a été désastreux. Ils y ont laissé toute leur noblesse, sénat et chevaliers. Brisés par cette guerre malheureuse, eux que leur bravoure et le patronage du peuple romain plaçaient jadis à la tête de la Gaule, ils avaient dû donner aux Séquanes des otages pris dans l'élite de leur noblesse, s'engager par serment, au nom de

esse, uti ab Arvernis Sequanisque Germani mercede arcesserentur. Horum primo circiter millia xv Rhenum transisse : posteaquam agros et cultum et copias Gallorum homines feri ac barbari adamassent, transductos plures : nunc esse in Gallia ad c et xx millium numerum. Cum his Hæduos eorumque clientes semel atque iterum armis contendisse ; magnam calamitatem pulsos accepisse, omnem nobilitatem, omnem senatum, omnem equitatum amisisse. Quibus prœliis calamitatibusque fractos, qui et sua virtute et populi Romani hospitio atque amicitia (20) plurimum ante in Gallia potuissent, coactos esse Sequanis obsides (21) dare nobilissimos civitatis, et jurejurando civitatem ob-

leur cité, à ne jamais réclamer ces otages ni demander secours au peuple romain, et promettre de rester à perpétuité sous leur autorité et commandement. Il est le seul Éduen qu'on n'ait pu contraindre à prêter serment ni à donner ses enfants en otage : c'est pourquoi il s'est exilé, et il a pu aller à Rome demander l'appui du sénat, sans être retenu par aucune considération ni de serment ni d'otages. Cependant il est arrivé pis aux Séquanes triomphants qu'aux Éduens vaincus, car le roi des Germains, Arioviste, s'est installé chez eux; il a occupé le tiers de leur territoire, qui est le meilleur de toute la Gaule, et maintenant il en veut un deuxième tiers pour y asseoir vingt-quatre mille Harudes qui lui sont venus depuis quelques mois. On verra

stringere, sese neque obsides repetituros, neque auxilium a populo Romano imploraturos neque recusaturos, quo minus perpetuo sub illorum ditione atque imperio essent. Unum se esse ex omni civitate Hæduorum, qui adduci non potuerit, ut juraret aut liberos suos obsides daret. Ob eam rem se ex civitate profugisse et Romam ad senatum venisse auxilium postulatum, quod solus neque jurejurando neque obsidibus teneretur. Sed pejus victoribus Sequanis quam Hæduis victis accidisse, propterea quod Ariovistus, rex Germanorum, in eorum finibus consedisset tertiamque partem agri (22) Sequani, qui esset optimus totius Galliæ, occupavisset et nunc de altera parte tertia Sequanos decedere juberet, propterea quod paucis mensibus ante

bientôt tous les Gaulois chassés de leur pays et les Germains passer le Rhin en masse, car le sol de la Germanie et l'existence qu'on y a ne peuvent se comparer avec ce qu'on trouve en Gaule. Depuis qu'Arioviste est parvenu à battre les Gaulois à Magétobrie, il s'est mis à commander avec une orgueilleuse dureté, à exiger pour otages les enfants des nobles et à les torturer de toutes manières, si les choses ne se font pas au moindre signe de sa volonté. C'est un véritable barbare, irascible, capricieux, dont il est impossible de supporter plus longtemps la domination. A moins que César et le peuple romain ne viennent à leur secours, les Gaulois n'ont plus qu'à faire comme les Helvètes, aban-

Harudum millia hominum XXIV ad eum venissent, quibus locus ac sedes pararentur. Futurum esse paucis annis, uti omnes ex Galliæ finibus pellerentur atque omnes Germani Rhenum transirent : neque enim conferendum esse Gallicum cum Germanorum agro, neque hanc consuetudinem victus cum illa comparandam. Ariovistum autem, ut semel Gallorum copias prœlio vicerit, quod prœlium factum sit ad Magetobriam, superbe et crudeliter imperare, obsides nobilissimi cujusque liberos poscere et in eos omnia exempla cruciatusque edere, si qua res non ad nutum aut ad voluntatem ejus facta sit. Hominem esse barbarum, iracundum, temerarium : non posse ejus imperia diutius sustinere. Nisi si quid in Cæsare populoque Romano sit auxilii, omnibus Gallis idem esse faciendum, quod

donner leur pays, chercher une autre patrie et d'autres foyers, loin des Germains, et tenter hardiment la fortune. Si Arioviste avait vent de cette plainte, nul doute qu'il ne s'en vengeât cruellement sur les otages qui sont entre ses mains. César seul, par son influence appuyée d'une armée, par l'éclat de sa récente victoire et le prestige du nom romain, peut empêcher les Germains de passer le Rhin en plus grand nombre et protéger la Gaule entière contre l'oppression d'Arioviste. »

Quand Divitiacus eut cessé de parler, tous les assistants se mirent à implorer en gémissant le secours de César. Seuls, les Séquanes s'abstenaient et, la tête basse, tenaient tristement les yeux tournés

Helvetii fecerint, ut domo emigrent, aliud domicilium, alias sedes, remotas a Germanis, petant, fortunamque, quæcumque accidat, experiantur. Hæc si enuntiata Ariovisto sint, non dubitare, quin de omnibus obsidibus, qui apud eum sint, gravissimum supplicium sumat. Cæsarem vel auctoritate sua atque exercitus, vel recenti victoria, vel nomine populi Romani deterrere posse, ne major multitudo Germanorum Rhenum transducatur, Galliamque omnem ab Ariovisti injuria posse defendere.

XXXII. Hac oratione ab Divitiaco habita, omnes, qui aderant, magno fletu auxilium a Cæsare petere cœperunt. Animadvertit Cæsar unos ex omnibus Sequanos nihil earum rerum facere, quas ceteri facerent, sed tristes capite demisso terram intueri.

vers la terre. César surpris leur en demanda la cause. Ils continuèrent à garder le silence et à montrer la même tristesse sans que les questions réitérées de César pussent leur arracher une parole. L'Éduen Divitiacus répondit alors que ce qui rendait le sort des Séquanes plus malheureux encore et plus intolérable, c'est qu'ils n'osaient ni se plaindre comme les autres, ni demander secours, même en secret, tant la cruauté d'Arioviste, toujours présent devant leurs yeux, leur inspirait d'effroi. Les autres, au moins, ont la liberté de fuir, tandis que les Séquanes, qui ont reçu Arioviste chez eux, et dont toutes les villes sont en son pouvoir, ne peuvent se soustraire à son oppression.

Après avoir écouté cette déclaration, César rassura

Ejus rei causa quæ esset miratus ex ipsis quæsiit. Nihil Sequani respondere, sed in eadem tristitia taciti permanere. Quum ab iis sæpius quæreret, neque ullam omnino vocem exprimere posset, idem Divitiacus Hæduus respondit : Hoc esse miseriorem gravioremque fortunam Sequanorum quam reliquorum, quod soli ne in occulto quidem queri neque auxilium implorare auderent, absentisque Ariovisti crudelitatem, velut si coram adesset, horrerent, propterea quod reliquis tamen fugæ facultas daretur, Sequanis vero qui intra fines suos Ariovistum recepissent, quorum oppida omnia in potestate ejus essent, omnes cruciatus essent perferendi.

XXXIII. His rebus cognitis, Cæsar Gallorum animos verbis

les esprits en promettant de donner à la question tous ses soins et en montrant le ferme espoir que, par reconnaissance et par considération pour lui, Arioviste mettrait fin à ses violences. Il congédia ensuite l'assemblée. Beaucoup de motifs l'engageaient d'ailleurs à s'occuper sérieusement de cette affaire. Et d'abord l'asservissement des Éduens, si souvent honorés par le sénat du titre de frères et consanguins, maintenant contraints d'avoir des otages entre les mains d'Arioviste et des Séquanes, était, en présence du grand développement de la puissance romaine, une honte pour lui et pour la république. D'un autre côté, l'habitude que prenaient peu à peu les Germains de franchir le Rhin et de venir en grand nombre dans la Gaule lui paraissait

confirmavit, pollicitusque est sibi eam rem curæ futuram : magnam se habere spem et beneficio suo et auctoritate adductum Ariovistum finem injuriis facturum. Hac oratione habita, concilium dimisit. Et secundum ea multæ res eum hortabantur, quare sibi eam rem cogitandam et suscipiendam putaret: inprimis quod Hæduos, fratres consanguineosque sæpe numero ab senatu appellatos, in servitute atque in ditione videbat Germanorum teneri, eorumque obsides esse apud Ariovistum ac Sequanos intelligebat; quod in tanto imperio populi Romani turpissimum sibi et reipublicæ esse arbitrabatur. Paulatim autem Germanos consuescere Rhenum transire et in Galliam magnam eorum multitudinem venire, populo Romano pericu-

contraire aux intérêts du peuple romain; car comment espérer que ces hommes rudes et barbares, après avoir envahi toute la Gaule, ne feraient pas comme les Cimbres et les Teutons, ne se jetteraient pas sur la province et delà sur l'Italie, lorsque surtout la Séquanie n'était plus séparée de nous que par le Rhône? Tout cela exigeait un prompt remède. D'ailleurs, l'orgueil et l'arrogance d'Arioviste devenaient insupportables.

Il prit donc le parti d'envoyer prier Arioviste de désigner un lieu intermédiaire où il pourrait l'entretenir d'affaires d'État, de choses capitales pour l'un comme pour l'autre. Arioviste répondit aux envoyés que s'il avait, lui, affaire à César, il irait le

losum videbat : neque sibi homines feros ac barbaros temperaturos existimabat, quin, quum omnem Galliam occupassent, ut ante Cimbri Teutonique fecissent, in provinciam exirent atque inde in Italiam contenderent; præsertim quum Sequanos a provincia nostra Rhodanus divideret. Quibus rebus quam maturrime occurrendum putabat. Ipse autem Ariovistus tantos sibi spiritus, tantam arrogantiam sumpserat, ut ferendus non videretur.

XXXIV. Quamobrem placuit ei, ut ad Ariovistum legatos mitteret, qui ab eo postularent, uti aliquem locum medium utriusque colloquio deligeret : velle sese de republica et summis utriusque rebus cum eo agere. Ei legationi Ariovistus respondit : Si quid ipsi a Cæsare opus esset, sese ad eum venturum

trouver, qu'ainsi César devait en faire autant; que d'ailleurs il n'osait se rendre, sans armée, dans la partie de la Gaule que possédait César, et ne pouvait réunir une armée sur un point déterminé sans un fort convoi et de grands embarras; enfin qu'il lui semblait étonnant que dans sa Gaule, qu'il avait acquise par les armes, il eût quelque chose à démêler avec César ou avec le peuple romain.

Cette réponse reçue, César envoie de nouveau vers Arioviste et lui fait dire que, puisque, après avoir été comblé de bienfaits par le peuple romain et par César, sous le consulat de qui il avait reçu du sénat le titre de roi et ami, il se montre assez peu reconnaissant pour refuser de se rendre à l'en-

fuisse; si quid ille se velit, illum ad se venire oportere. Præterea se neque sine exercitu in eas partes Galliæ venire audere, quas Cæsar possideret; neque exercitum sine magno commeatu atque molimento in unum locum contrahere posse : sibi autem mirum videri, quid in sua Gallia, quam bello vicisset, aut Cæsari, aut omnino populo Romano negotii esset.

XXXV. His responsis ad Cæsarem relatis, iterum ad eum Cæsar legatos cum his mandatis mittit : Quoniam tanto suo populique Romani beneficio affectus, quum in consulatu suo rex atque amicus a senatu appellatus esset, hanc sibi populoque Romano gratiam referret, ut in colloquium venire invitatus

trevue à laquelle il est invité, et de traiter avec lui une affaire d'intérêt commun, voici ce que César lui demande : premièrement de ne plus jeter sur la Gaule les populations d'outre-Rhin; en second lieu, de rendre aux Éduens les otages qu'il a reçus d'eux, et de permettre aux Séquanes d'en faire autant de leur côté; enfin de ne plus molester les Éduens et de ne faire la guerre ni à eux ni à leurs alliés. A ces conditions, il pourra compter à jamais sur son amitié et sur la faveur du peuple romain : sinon, puisque le sénat a décrété, sous le consulat de M. Messala et de M. Pison, que le magistrat chargé du gouvernement de la Gaule aurait plein pouvoir dans les affaires d'intérêt public et protégerait les Éduens et autres amis du peu-

gravaretur, neque de communi re dicendum sibi et cognoscendum putaret, hæc esse, quæ ab eo postularet : primum, ne quam multitudinem hominum amplius trans Rhenum in Galliam transduceret; deinde obsides, quos haberet ab Hæduis, redderet, Sequanisque permitteret, ut, quos illi haberent, voluntate ejus reddere illis liceret; neve Hæduos injuria lacesseret, neve his sociisve eorum bellum inferret : si id ita fecisset, sibi populoque Romano perpetuam gratiam atque amicitiam cum eo futuram; si non impetraret, sese, quoniam M. Messala, M. Pisone coss. senatus censuisset, uti, quicumque Galliam provinciam obtineret, quod commodo reipublicæ facere posset, Hæduos ceterosque amicos po-

ple romain, il ne négligera pas les griefs des Éduens.

Arioviste répondit que les lois de la guerre laissaient la liberté au vainqueur de traiter le vaincu à sa fantaisie; que les Romains n'agissaient pas autrement et ne prenaient l'avis de personne pour gouverner leurs conquêtes. Si, lui, il ne demande pas compte aux Romains de la manière dont ils usent de leur droit, les Romains n'ont pas à s'ingérer dans l'exercice du sien. C'est pour avoir tenté contre lui le sort des armes que les Éduens vaincus sont devenus ses tributaires; ce serait une souveraine injustice que l'arrivée de César lui enlevât ce revenu. Il ne rendra donc pas les otages des Éduens,

puli Romani defenderet, sese Hæduorum injurias non neglecturum.

XXXVI. Ad hæc Ariovistus respondit : Jus esse belli, ut qui vicissent iis quos vicissent, quemadmodum vellent imperarent : item populum Romanum victis non ad alterius præscriptum, sed ad suum arbitrium imperare consuesse. Si ipse populo Romano non præscriberet, quemadmodum suo jure uteretur, non oportere sese a populo Romano in suo jure impediri. Hæduos sibi, quoniam belli fortunam tentassent et armis congressi ac superati essent, stipendiarios esse factos. Magnam Cæsarem injuriam facere, qui suo adventu vectigalia sibi deteriora faceret. Hæduis se obsides redditurum non esse, neque iis neque eorum sociis injuria bellum illa-

mais il ne leur fera point la guerre sans motifs, non plus qu'à leurs alliés; qu'ils observent seulement les conventions arrêtées et payent le tribut annuel, sinon le titre de frères du peuple romain sera loin de leur être utile. On le menace de ne pas négliger les griefs des Éduens; mais personne n'est encore entré en lutte avec lui sans y succomber. César peut l'attaquer quand il voudra; il verra ce que valent ces Germains invaincus, rompus à l'exercice des armes, qui depuis quatorze ans n'ont pas couché sous un toit.

Comme on apportait cette réponse à César, arrivèrent des députés éduens et trévires. Les premiers se plaignaient d'être dévastés par les Harudes, nouvellement introduits en Gaule, et d'avoir livré des

turum, si in eo manerent quod convenisset, stipendiumque quotannis penderent : si id non fecissent, longe iis fraternum nomen populi Romani afuturum. Quod sibi Cæsar denuntiaret se Hæduorum injurias non neglecturum, neminem secum sine sua pernicie contendisse. Quum vellet, congrederetur; intellecturum, quid invicti Germani, exercitatissimi in armis, qui inter annos quatuordecim tectum non subissent, virtute possent.

XXXVII. Hæc eodem tempore Cæsari mandata referebantur, et legati ab Hæduis et a Treviris veniebant : Hædui questum, quod Harudes, qui nuper in Galliam transportati essent, fines eorum popularentur; sese ne obsidibus quidem datis pacem

otages à Arioviste sans pour cela en avoir obtenu la paix. Les Trévires annonçaient que les cent cantons suèves, conduits par les frères Nasua et Cimberius, étaient venus camper sur la rive du Rhin et s'efforçaient de passer le fleuve. César fut vivement ému de ces nouvelles : il comprit qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour empêcher la jonction de ces nouvelles bandes avec les vieilles troupes d'Arioviste, sans quoi la résistance serait bien difficile. En conséquence, il se hâta de ramasser des vivres et se porta à grandes journées vers Arioviste.

Après trois jours de chemin, apprenant qu'Arioviste, suivi de toutes ses troupes, marchait pour occuper Besançon, la plus grande place des Sé-

Ariovisti redimere potuisse; Treviri autem, pagos centum Suevorum ad ripas Rheni consedisse, qui Rhenum transire conarentur; iis præesse Nasuam et Cimberium fratres. Quibus rebus Cæsar vehementer commotus maturandum sibi existimavit, ne, si nova manus Suevorum cum veteribus copiis Ariovisti sese conjunxisset, minus facile resisti posset. Itaque re frumentaria, quam celerrime potuit, comparata, magnis itineribus ad Ariovistum contendit.

XXXVIII. Quum tridui viam processisset, nuntiatum est ei Ariovistum cum suis omnibus copiis ad occupandum Vesontionem, quod est oppidum maximum Sequanorum, contendere, triduique viam a suis finibus processisse. Id ne accideret, magno

quanes, et s'était déjà avancé de trois marches au delà de sa frontière, il jugea nécessaire de le prévenir à tout prix. En effet, cette ville regorgeait d'approvisionnements de guerre de toute espèce, et d'ailleurs, entièrement enfermée dans le cercle que décrit le Doubs, sauf un espace de six cents pieds seulement, occupé par une haute montagne dont la rivière baigne le pied sur chaque versant, et que couronne un mur qui en fait une citadelle rattachée à la place, elle se trouvait être par la force de son assiette un point très-avantageux pour la conduite de la guerre. César s'y porta donc à grandes marches de jour et de nuit, et, s'en étant emparé, y mit garnison.

Pendant le peu de jours qu'il passa à Besançon

opere sibi præcavendum Cæsar existimabat : namque omnium rerum, quæ ad bellum usui erant, summa erat in eo oppido facultas ; idque natura loci sic muniebatur, ut magnam ad ducendum bellum daret facultatem, propterea quod flumen Dubis, ut circino circumductum, pæne totum oppidum cingit ; reliquum spatium, quod est non amplius pedum DC (23), qua flumen intermittit, mons continet magna altitudine, ita ut radices montis ex utraque parte ripæ fluminis contingant : hunc murus circumdatus arcem efficit et cum oppido conjungit. Huc Cæsar magnis nocturnis diurnisque itineribus contendit, occupatoque oppido, ibi præsidium collocat.

XXXIX. Dum paucos dies ad Vesontionem rei frumentariæ

pour préparer ses ravitaillements, les réponses des Gaulois et des forains aux questions de nos gens, les détails qu'ils donnaient sur la grande taille des Germains, leur indomptable courage, leur habileté à combattre, l'aspect terrible de leur visage et le feu de leurs regards, dont ils avaient, disaient-ils, éprouvé dans maints combats la puissance irrésistible, tout cela produisit instantanément dans toute l'armée un tel effroi, que les âmes et les intelligences en furent profondément ébranlées. La panique commença par les tribuns militaires, les préfets et autres, qui, par attachement pour César, étaient venus de Rome avec lui sans avoir grande expérience de la guerre. Sous divers prétextes d'affaires urgentes, ils lui demandaient la permission de partir.

commeatusque causa moratur, ex percunctatione nostrorum vocibusque Gallorum ac mercatorum, qui ingenti magnitudine corporum Germanos, incredibili virtute atque exercitatione in armis esse prædicabant, sæpenumero sese cum eis congressos ne vultum quidem atque aciem oculorum ferre potuisse, tantus subito timor omnem exercitum occupavit, ut non mediocriter omnium mentes animosque perturbaret. Hic primum ortus est a tribunis militum, præfectis reliquisque, qui ex urbe amicitiæ causa Cæsarem secuti non magnum in re militari usum habebant : quorum alius alia causa illata, quam sibi ad proficiscendum necessariam esse diceret, petebat, ut ejus voluntate discedere liceret; nonnulli pudore adducti, ut timoris

Quelques-uns, plus sensibles à l'honneur, restaient de crainte qu'on ne les soupçonnât de lâcheté, mais ils ne pouvaient composer leur visage ni même retenir leurs larmes. Renfermés dans leurs tentes ils gémissaient en secret ou déploraient avec leurs amis le danger commun. De toutes parts on faisait son testament. Peu à peu ces murmures, ces terreurs gagnèrent ceux mêmes qui avaient vieilli dans les camps, soldats, centurions, officiers de cavalerie. Ceux qui voulaient faire meilleure contenance disaient qu'ils ne craignaient pas l'ennemi, mais bien les défilés, les bois immenses qui s'étendaient entre eux et Arioviste, la difficulté des ravitaillements. On prévint même César de plusieurs côtés que, s'il ordonnait de lever le camp pour

suspicionem vitarent, remanebant. Hi neque vultum fingere, neque interdum lacrimas tenere poterant : abditi in tabernaculis aut suum fatum querebantur aut cum familiaribus suis commune periculum miserabantur. Vulgo totis castris testamenta obsignabantur. Horum vocibus ac timore paullatim etiam ii, qui magnum in castris usum habebant, milites centuriones que, quique equitatui præerant, perturbabantur. Qui se ex his minus timidos existimari volebant, non se hostem vereri, sed angustias itineris et magnitudinem silvarum, quæ intercederent inter ipsos atque Ariovistum, aut rem frumentariam, ut satis commode supportari posset, timere dicebant. Nonnulli etiam Cæsari renuntiabant, quum castra moveri ac signa ferri

marcher en avant, les troupes effrayées refuseraient l'obéissance et ne bougeraient pas.

Voyant ces mauvaises dispositions, il convoqua le conseil en y adjoignant les centurions de toutes les classes, et tint à l'assemblée ce sévère langage : « D'abord, où on les mène et pour quel objet, c'est sur quoi ils n'ont ni à interroger ni à réfléchir. Pendant son consulat, Arioviste a recherché ardemment l'amitié du peuple romain ; pourquoi donc si légèrement supposer que ce prince veut manquer à ses engagements? Quant à lui, il pense qu'après avoir bien examiné ses propositions, Arioviste en appréciera l'équité et ne voudra pas perdre ses bonnes grâces et celles du peuple romain. Que si une manie furieuse le pousse à la guerre, qu'ont-ils

jussisset, non fore dicto audientes milites, neque propter timorem signa laturos.

XL. Hæc quum animadvertisset, convocato concilio, omniumque ordinum ad id concilium adhibitis centurionibus, vehementer eos incusavit : Primum, quod aut quam in partem aut quo concilio ducerentur, sibi quærendum aut cogitandum putarent. Ariovistum, se consule, cupidissime populi Romani amicitiam appetisse; cur hunc tam temere quisquam ab officio discessurum judicaret? Sibi quidem persuaderi, cognitis suis postulatis, atque æquitate conditionum perspecta, eum neque suam neque populi Romani gratiam repudiaturum. Quod si furore atque amentia impulsus bellum in-

donc à craindre? Pourquoi se défieraient-ils de leur propre valeur ou de l'habileté de leur chef? Ce que vaut un pareil ennemi, ils le savent par la victoire que jadis Marius remporta sur les Cimbres et les Teutons, à la gloire éternelle des troupes et du général. Ils le savent encore par ce qui s'est passé récemment en Italie, lors du soulèvement des esclaves, qui cependant avaient l'avantage d'être un peu initiés à nos exercices militaires, et cela fait bien voir qu'on ne doit jamais perdre courage, puisque nous vainquîmes alors, armés et victorieux, des gens que nous avions sottement commencé par craindre quand ils étaient sans armes. Cet ennemi enfin a presque toujours été battu, non-seulement hors de chez lui, mais encore sur son propre territoire,

tulisset, quid tandem vererentur? aut cur de sua virtute aut de ipsius diligentia desperarent? Factum ejus hostis periculum patrum nostrorum memoria, quum, Cimbris et Teutonis a C. Mario pulsis, non minorem laudem exercitus quam ipse imperator meritus videbatur : factum etiam nuper in Italia servili tumultu, quos tamen aliquid usus ac disciplina, quæ a nobis accepissent, sublevarent. Ex quo judicari posset, quantum haberet in se boni constantia, propterea quod, quos aliquamdiu inermes sine causa timuissent, hos postea armatos ac victores superassent. Denique hos esse eosdem, quibuscum sæpenumero Helvetii congressi, non solum in suis, sed etiam in illorum finibus, plerumque superarint, qui tamen pares esse nostro

par les Helvètes, qui cependant n'ont pu tenir tête à notre armée. Ceux qu'effrayeraient la défaite et la fuite des Gaulois n'ont qu'à s'informer, ils apprendront que la longueur de la guerre les avait lassés, qu'Arioviste étant resté plusieurs mois renfermé dans ses campements et ses marais sans se montrer, ils ne comptaient plus combattre et déjà se dispersaient, quand il les attaqua subitement; qu'ainsi sa victoire fut moins le fruit du courage que du calcul et de la ruse. Une pareille tactique a pu lui réussir contre des barbares sans expérience, mais il sait bien qu'on ne surprend pas ainsi une armée romaine. Quant à ceux qui mettent en avant des craintes sur le défaut de vivres et la difficulté des chemins, il les trouve bien insolents de se défier des dispositions prises par leur général ou de prétendre

exercitui non potuerint. Si quos adversum prœlium et fuga Gallorum commoveret, hos, si quærerent, reperire posse, diuturnitate belli defatigatis Gallis, Ariovistum, quum multos menses castris se ac paludibus tenuisset neque sui potestatem fecisset, desperantes jam de pugna et dispersos subito adortum, magis ratione et consilio quam virtute, vicisse. Cui rationi contra homines barbaros atque imperitos locus fuisset, hac ne ipsum quidem sperare nostros exercitus capi posse. Qui suum timorem in rei frumentariæ simulationem angustiasque itinerum conferrent, facere arroganter, quum aut de officio imperatoris desperare aut præscribere viderentur. Hæc sibi esse curæ:

lui dicter son devoir. Ces soins-là le regardent. Le blé sera fourni par les Séquanes, les Leukes et les Lingons, et déjà la récolte est à maturité. Les chemins, l'armée jugera bientôt de ce qu'ils sont. On refusera, dit-on, d'obéir au commandement; les troupes ne bougeront pas : ces menaces ne l'inquiètent nullement. Il sait que les armées ne désobéissent qu'aux généraux trahis par la fortune ou prévaricateurs, et sa vie entière témoigne de son intégrité, comme la guerre des Helvètes de sa bonne étoile. C'est pourquoi il avance le départ qui ne devait avoir lieu que dans quelques jours, et la nuit suivante, à la quatrième veille, le camp sera levé, afin que l'on sache de suite quel sentiment l'emporte auprès d'eux, l'honneur et le devoir ou la peur. Au

frumentum Sequanos, Leucos, Lingonas subministrare; jamque esse in agris frumenta matura : de itinere ipsos brevi tempore judicaturos. Quod non fore dicto audientes, neque signa laturi dicantur, nihil se ea re commoveri : scire enim, quibuscumque exercitus dicto audiens non fuerit, aut male re gesta fortunam defuisse, aut aliquo facinore comperto avaritiam esse convictam. Suam innocentiam perpetua vita, felicitatem Helvetiorum bello esse perspectam. Itaque se, quod in longiorem diem collaturus esset, repræsentaturum et proxima nocte de quarta vigilia castra moturum, ut quam primum intelligere posset, utrum apud eos pudor atque officium, an timor valeret. Quod si præterea nemo sequatur, tamen se cum sola decima

surplus, si personne ne le suit, il n'en partira pas moins avec la dixième légion seule, dont il est sûr, et qui sera sa cohorte prétorienne. » Cette légion était la troupe favorite de César, qui avait pleine confiance dans sa bravoure.

Son discours produisit un merveilleux effet et fit naître dans tous les esprits le plus vif désir de marcher à l'ennemi. La dixième légion en tête le remercia, par l'organe de ses tribuns, d'avoir si bien présumé d'elle et se déclara toute prête à combattre. Les autres légions, représentées par les tribuns et les centurions des premières classes, lui firent exprimer leurs regrets en protestant qu'elles n'avaient jamais eu ni doute ni crainte, et que leur pensée n'était nullement de s'arroger la direction de la guerre, qui appartient au géné-

legione iturum, de qua non dubitaret; sibique eam prætoriam cohortem (24) futuram. Huic legioni Cæsar et indulserat præcipue, et propter virtutem confidebat maxime.

XLI. Hac oratione habita, mirum in modum conversæ sunt omnium mentes, summaque alacritas et cupiditas belli gerendi innata est, princepsque decima legio per tribunos militum ei gratias egit, quod de se optimum judicium fecisset, seque esse ad bellum gerendum paratissimam confirmavit. Deinde reliquæ legiones per tribunos militum et primorum ordinum centuriones egerunt, uti Cæsari satisfacerent : se neque umquam dubitasse, neque timuisse, neque de summa belli suum judicium,

ral. Cette satisfaction reçue, César décida, sur l'avis de Divitiacus, celui de tous les Gaulois en qui il avait le plus de confiance, qu'on prendrait par le pays découvert en faisant un circuit de plus de cinquante milles, et, à la quatrième veille, comme il l'avait dit, l'armée se mit en route. Après sept jours de marche non interrompue, les éclaireurs annoncèrent que nous n'étions plus qu'à vingt-quatre milles de l'armée d'Arioviste.

Apprenant notre arrivée, Arioviste envoya dire que, puisque César s'était rapproché de lui, il croyait maintenant pouvoir consentir sans danger à l'entrevue précédemment demandée. César accueillit cette avance comme un signe de retour à la raison, puisque l'entrevue refusée d'abord était maintenant

sed imperatoris esse existimavisse. Eorum satisfactione accepta et itinere exquisito per Divitiacum, quod ex aliis ei maximam fidem habebat, ut millium amplius quinquaginta circuitu locis apertis exercitum duceret, de quarta vigilia, ut dixerat, profectus est. Septimo die, quum iter non intermitteret, ab exploratoribus certior factus est Ariovisti copias a nostris millibus passuum quatuor et viginti abesse.

XLII. Cognito Cæsaris adventu, Ariovistus legatos ad eum mittit : quod antea de colloquio postulasset, id per se fieri licere, quoniam propius accessisset, seque id sine periculo facere posse existimare. Non respuit conditionem Cæsar; jamque eum ad sanitatem reverti arbitrabatur, quum id, quod antea petenti

spontanément offerte, et il commença d'espérer sérieusement que le souvenir des faveurs qu'Arioviste avait reçues de lui et du peuple romain le déterminerait à céder enfin à ses demandes. On convint de se réunir dans cinq jours, et, comme pendant ce temps-là les communications de l'un à l'autre étaient fréquentes, Arioviste put faire demander à César de n'amener au rendez-vous aucune troupe à pied. Il craignait, disait-il, d'être victime d'une surprise : que chacun aille avec de la cavalerie, autrement il ne viendra pas. César, ne voulant pas donner un prétexte de rompre la convention ni confier sa vie aux cavaliers gaulois, trouva l'heureux expédient de les démonter pour donner leurs chevaux aux légionnaires de la dixième, dans lesquels il était assuré

denegasset, ultro polliceretur; magnamque in spem veniebat, pro suis tantis populique Romani in eum beneficiis, cognitis suis postulatis, fore uti pertinacia desisteret. Dies colloquio dictus est, ex eo die quintus. Interim quum sæpe ultro citroque legati inter eos mitterentur, Ariovistus postulavit, ne quem peditem ad colloquium Cæsar adduceret : vereri se, ne per insidias ab eo circumveniretur : uterque cum equitatu veniret; alia ratione se non esse venturum. Cæsar, quod neque colloquium interposita causa tolli volebat, neque salutem suam Gallorum equitatui committere audebat, commodissimum esse statuit omnibus equis Gallis equitibus detractis eo legionarios milites legionis decimæ, cui quam maxime confidebat, imponere, ut

de trouver, au besoin, l'escorte la plus dévouée. Aussi, pendant que ce changement s'exécutait, un des soldats de la dixième dit assez plaisamment que César allait au delà de ses promesses : qu'il avait promis de faire d'eux des prétoriens, et qu'il les faisait chevaliers.

Dans une vaste plaine à une distance à peu près égale des deux armées se trouvait un assez grand tertre. C'est là qu'on se rendit, comme il était convenu. La légion montée fit halte à deux cents pas du tertre ; les cavaliers d'Arioviste s'arrêtèrent à la même distance. Sur sa demande, l'on prit des deux côtés dix cavaliers d'escorte et l'on convint de rester à cheval pendant la conférence. César commença par rappeler les bienfaits qu'Arioviste avait reçus

præsidium quam amicissimum, si quid opus facto esset, haberet. Quod quum fieret, non irridicule quidam ex militibus decimæ legionis dixit : Plus quam pollicitus esset Cæsarem facere : pollicitum se in cohortis prætoriæ loco decimam legionem habiturum, nunc ad equum rescribere.

XLIII. Planities erat magna, et in ea tumulus terrenus satis grandis. Hic locus æquo fere spatio ab castris utriusque aberat. Eo, ut erat dictum, ad colloquium venerunt. Legionem Cæsar, quam equis devexerat, passibus ducentis ab eo tumulo constituit. Item equites Ariovisti pari intervallo constiterunt. Ariovistus, ex equis ut colloquerentur et præter se denos ut ad colloquium adducerent, postulavit. Ubi eo ventum est, Cæsar initio

de lui et du sénat, les titres de roi et d'ami, dont le sénat l'avait honoré, en lui adressant des dons magnifiques, faveur rarement accordée et seulement pour de grands services, tandis qu'il l'avait obtenue, sans moyens ni droit de se faire écouter, par un acte gracieux de la générosité de César et du sénat. Il lui rappela aussi notre alliance si ancienne et si justement motivée avec les Éduens, les nombreux et honorables sénatus-consultes rendus en leur faveur, la prépondérance dont ils jouissaient dans toute la Gaule, même avant d'avoir recherché l'amitié des Romains. « C'est, ajouta-t-il, notre politique, non-seulement d'empêcher l'affaiblissement de nos amis et alliés, mais encore de veiller à l'accroissement de leur crédit, de leur

orationis sua senatusque in eum beneficia commemoravit, quod rex appellatus esset a senatu, quod amicus, quod munera amplissima missa, quam rem et paucis contigisse et pro magnis hominum officiis consuesse tribui docebat; illum, quum neque aditum neque causam postulandi justam haberet, beneficio ac liberalitate sua ac senatus ea præmia consecutum. Docebat etiam, quam veteres quamque justæ causæ necessitudinis ipsis cum Hæduis intercederent, quæ senatus consulta, quoties quamque honorifica in eos facta essent; ut omni tempore totius Galliæ principatum Hædui tenuissent, prius etiam quam nostram amicitiam appetissent. Populi Romani hanc esse consuetudinem, ut socios atque amicos non modo sui nihil de-

autorité, de leur considération. Comment donc pourrions-nous leur laisser enlever ce qu'ils ont apporté dans leur alliance avec nous? » Enfin il renouvela les demandes faites précédemment par ses envoyés, de ne point attaquer les Éduens ni leurs alliés, de rendre les otages, et si Arioviste ne pouvait renvoyer les Germains ou partie d'entre eux, qu'au moins il ne permît pas à d'autres de passer le Rhin.

Arioviste répondit peu de choses aux demandes de César, mais il s'étendit longuement sur ses propres mérites: « S'il a franchi le Rhin, ce n'est pas de son propre mouvement, c'est sur l'invitation, sur les instances des Gaulois. Il a fallu de grandes espérances et des gages importants pour le décider à quitter sa patrie et ses proches. Les terres

perdere, sed gratia, dignitate, honore auctiores velit esse: quod vero ad amicitiam populi Romani attulissent, id iis eripi quis pati posset? Postulavit deinde eadem, quæ legatis in mandatis dederat, ne aut Hæduis aut eorum sociis bellum inferret; obsides redderet: si nullam partem Germanorum domum remittere posset, at ne quos amplius Rhenum transire pateretur.

XLIV. Ariovistus ad postulata Cæsaris pauca respondit, de suis virtutibus multa prædicavit: Transisse Rhenum sese non sua sponte, sed rogatum et arcessitum a Gallis; non sine magna spe magnisque præmiis domum propinquosque reliquisse; sedes habere in Gallia ab ipsis concessas, obsides ip-

qu'il possède, les otages qu'il a reçus, les Gaulois les lui ont donnés volontairement. Quant aux tributs qu'il leur impose, ils sont le fruit de sa victoire. Ce n'est pas lui qui a commencé la guerre, ce sont les Gaulois : les cités de la Gaule se sont levées contre lui et l'ont attaqué avec toutes leurs forces; il les a vaincues et dispersées dans une seule bataille. Si elles veulent encore essayer le sort des armes, il est prêt; si elles aiment mieux la paix, ce serait une injustice de lui dénier le tribut qu'elles lui ont payé jusque-là sans contrainte. Il faut que l'amitié du peuple romain lui soit utile et honorable, non pas onéreuse : c'était du moins son espoir en la recherchant. Si Rome lui fait perdre ses subsides et sa conquête, il renoncera à son alliance d'aussi grand cœur qu'il l'a demandée. Quant aux Germains qu'il

sorum voluntate datos; stipendium capere jure belli, quod victores victis imponere consuerint; non sese Gallis, sed Gallos sibi bellum intulisse; omnes Galliæ civitates ad se oppugnandum venisse, ac contra se castra habuisse; eas omnes copias a se uno prœlio fusas ac superatas esse; si iterum experiri velint, se iterum paratum esse decertare; si pace uti velint, iniquum esse de stipendio recusare, quod sua voluntate ad id tempus pependerint. Amicitiam populi Romani sibi ornamento et præsidio, non detrimento esse oportere; idque se ea spe petisse. Si per populum Romanum stipendium remittatur et dediticii subtrahantur, non minus libenter sese recusaturum populi Romani amicitiam,

introduit dans la Gaule, il le fait pour sa propre sûreté, et non dans un but d'envahissement. La preuve, c'est qu'il n'est venu que parce qu'on l'a appelé et que, dans la guerre qu'il a soutenue, ce n'est pas lui qui était l'agresseur. Il a précédé les Romains en Gaule; jamais, avant ce temps, une armée romaine n'avait franchi les limites de la province. Que lui veut-on? Pourquoi vient-on sur ses terres? Cette Gaule est sa province comme l'autre est celle des Romains : de même qu'il ne lui serait pas permis de violer leur territoire, de même ils ne pourraient, sans injustice, l'entraver dans l'exercice de son droit. On parle du titre de frères donné aux Éduens par le sénat, mais il n'est pas assez barbare, assez peu au courant des af-

quam appetierit. Quod multitudinem Germanorum in Galliam transducat, id se sui muniendi, non Galliæ impugnandæ causa facere : ejus rei testimonium esse, quod nisi rogatus non venerit et quod bellum non intulerit, sed defenderit. Se prius in Galliam venisse quam populum Romanum. Numquam ante hoc tempus exercitum populi Romani Galliæ provinciæ fines egressum. Quid sibi vellet? Cur in suas possessiones veniret? Provinciam suam hanc esse Galliam, sicut illam nostram. Ut ipsi concedi non oporteret, si in nostros fines impetum faceret, sic item nos esse iniquos, qui in suo jure se interpellaremus. Quod fratres a senatu Hæduos appellatos diceret, non se tam barbarum neque tam imperitum esse rerum, ut non sciret

faires pour ignorer que, dans la dernière guerre des Allobroges, les Éduens n'ont envoyé aucun secours aux Romains, qui ne les ont pas non plus secourus dans leurs démêlés avec lui et les Séquanes. Il est en droit de soupçonner que César, avec son amitié apparente, n'a une armée dans les Gaules que pour le renverser : à moins donc que César ne quitte le pays avec son armée, il le tiendra, non pour ami, mais pour ennemi. En le faisant périr, il serait agréable à bien des gens parmi les nobles et les premiers citoyens de Rome. Eux-mêmes le lui ont fait savoir, et il peut acheter à ce prix leur reconnaissance et leur amitié. Mais si César se retire et lui laisse la libre possession de la Gaule, il l'en récompensera largement et fera pour lui, sans

neque bello Allobrogum proximo Hæduos Romanis auxilium tulisse, neque ipsos in his contentionibus, quas Hædui secum et cum Sequanis habuissent, auxilio populi Romani usos esse. Debere se suspicari, simulata Cæsarem amicitia, quod exercitum in Gallia habeat, sui opprimendi causa habere. Qui nisi decedat atque exercitum deducat ex his regionibus, sese illum non pro amico, sed pro hoste habiturum : quod si eum interfecerit, multis sese nobilibus principibusque populi Romani gratum esse facturum; id se ab ipsis per eorum nuntios compertum habere, quorum omnium gratiam atque amicitiam ejus morte redimere posset. Quod si decessisset ac liberam possessionem Galliæ sibi tradidisset, magno se illum præmio remuneraturum, et, quæ-

qu'il lui en coûte aucun souci ni danger, toutes les guerres qu'il voudra. »

César fit une longue réponse dont le sens était qu'il ne pouvait revenir sur sa résolution; qu'il n'était point dans ses habitudes ni dans celles du peuple romain d'abandonner de fidèles alliés; qu'il n'admettait pas que la Gaule appartînt plutôt à Arioviste qu'au peuple romain; que Q. Fabius Maximus avait vaincu les Arvernes et les Rutènes, que Rome leur avait pardonné et que, pouvant les réduire en province et leur imposer des tributs, elle ne l'avait pas fait; qu'ainsi, à considérer l'ancienneté des droits, il n'y en avait pas de plus légitimes que ceux des Romains; que si l'on s'en tenait à la décision du sénat, la Gaule devait

cumque bella geri vellet, sine ullo ejus labore et periculo confecturum.

XLV. Multa ab Cæsare in eam sententiam dicta sunt, quare negotio desistere non posset, et neque suam, neque populi Romani consuetudinem pati, uti optime meritos socios desereret, neque se judicare Galliam potius esse Ariovisti quam populi Romani. Bello superatos esse Arvernos et Rutenos ab Q. Fabio Maximo, quibus populus Romanus ignovisset, neque in provinciam redegisset, neque stipendium imposuisset. Quod si antiquissimum quodque tempus spectari oporteret, populi Romani justissimum esse in Gallia imperium; si judicium senatus observari oporteret, liberam

être libre puisque, après l'avoir vaincue, il lui avait laissé ses lois.

Sur ces entrefaites, on vint dire à César que les cavaliers d'Arioviste se rapprochaient du tertre, couraient vers les nôtres, leur lançaient des pierres et des traits. Il mit brusquement fin à la conférence et se retira vers sa garde en recommandant de ne pas riposter, car s'il était tranquille sur l'issue d'un combat entre une légion d'élite et de la cavalerie, il ne voulait pas qu'on pût l'accuser d'être tombé traîtreusement sur l'ennemi pendant qu'on parlementait. Quand les troupes connurent jusqu'où avait été l'arrogance d'Arioviste, qui prétendait interdire la Gaule entière aux Romains; quand ils

debere esse Galliam, quam bello victam suis legibus uti voluisset.

XLVI. Dum hæc in colloquio geruntur, Cæsari nuntiatum est equites Ariovisti propius tumulum accedere et ad nostros adequitare, lapides telaque in nostros conjicere. Cæsar loquendi finem fecit seque ad suos recepit suisque imperavit, ne quod omnino telum in hostes rejicerent. Nam etsi sine ullo periculo legionis delectæ cum equitatu prœlium fore videbat, tamen committendum non putabat, ut, pulsis hostibus, dici posset eos ab se per fidem in colloquio circumventos. Posteaquam in vulgus militum elatum est, qua arrogantia in colloquio Ariovistus usus omni Gallia Romanis interdixisset, impetumque in nostros ejus equites fecissent, eaque res colloquium ut diremisset,

apprirent la brusque attaque qui avait rompu la conférence, l'impatience de l'armée et son désir d'en venir aux mains furent au comble.

Deux jours après, Arioviste envoya dire à César qu'il désirait reprendre l'entretien interrompu, le priant de fixer un jour à cet effet, ou, s'il aimait mieux, de lui députer un de ses légats. César ne jugea pas à propos de se rendre à cette invitation, d'autant plus qu'un fait tout récent avait montré qu'on ne pouvait empêcher les Germains de tirer sur nous. Il ne voulut pas non plus mettre un de ses légats à la merci de ces sauvages. Ce qui lui sembla le mieux fut d'envoyer C. Valerius Procillus, dont le père, C. Valerius Caburus, avait reçu de C. Valerius Flaccus les droits de citoyen romain, jeune homme

multo major alacritas studiumque pugnandi majus exercitui injectum est.

XLVII. Biduo post Ariovistus ad Cæsarem legatos mittit : velle se de his rebus, quæ inter eos agi cœptæ neque perfectæ essent, agere cum eo ; uti aut iterum colloquio diem constitueret aut, si id minus vellet, ex suis legatis aliquem ad se mitteret. Colloquendi Cæsari causa visa non est, et eo magis, quod pridie (25) ejus diei Germani retineri non poterant, quin in nostros tela conjicerent. Legatum ex suis sese magno cum periculo ad eum missurum et hominibus feris objecturum existimabat. Commodissimum visum est C. Valerium Procillum, C. Valerii Caburi filium, summa virtute et humanitate adolescentem, cujus pater a C. Va-

très-brave, bien élevé et fidèle, que les Germains n'avaient aucune raison de maltraiter et qui pouvait s'entretenir en gaulois avec Arioviste, à qui cette langue était depuis longtemps familière : il lui adjoignit M. Mettius, ancien hôte d'Arioviste. Ils devaient l'entendre et rapporter ses paroles à César ; mais dès qu'ils parurent à ses yeux dans le camp germain, Arioviste s'écria en présence de ses troupes : « Que viennent-ils faire ici ? Espionner ? » Et, sans vouloir les écouter, il les fit mettre aux fers.

Le même jour, il se mit en marche et vint camper au pied d'une montagne à six milles de César. Le lendemain, il dépassa le camp romain et s'établit à deux milles au delà, dans l'intention d'intercepter

lerio Flacco civitate donatus erat, et propter fidem et propter linguæ Gallicæ scientiam, qua multa jam Ariovistus longinqua consuetudine utebatur, et quod in eo peccandi Germanis causa non esset, ad eum mittere, et M. Mettium, qui hospitio Ariovisti usus erat. His mandavit, ut, quæ diceret Ariovistus, cognoscerent et ad se referrent. Quos quum apud se in castris Ariovistus conspexisset, exercitu suo præsente, conclamavit : Quid ad se venirent ? An speculandi causa ? Conantis dicere prohibuit et in catenas conjecit.

XLVIII. Eodem die castra promovit et millibus passuum sex a Cæsaris castris sub monte consedit. Postridie ejus diei præter castra Cæsaris suas copias transduxit, et millibus passuum duo-

les ravitaillements qui viendraient de chez les Séquanes et les Éduens. A partir de ce moment, César tint pendant cinq jours consécutifs son armée rangée en bataille devant le camp, afin que, si Arioviste voulait combattre, l'occasion ne lui manquât point. Celui-ci, pendant tout ce temps, ne laissa pas sortir la sienne, seulement il engageait chaque jour sa cavalerie dont voici la manière de combattre. Il y avait un corps de six mille hommes à cheval et autant de fantassins braves et agiles choisis sur la masse des troupes, chacun par son cavalier. Ces fantassins accompagnaient la cavalerie et la soutenaient dans le combat; c'est sur eux qu'au besoin elle se repliait; quand elle était trop engagée, ils couraient à son secours, et si un cavalier blessé tombait de

bus ultra eum castra fecit, eo consilio, uti frumento commeatuque, qui ex Sequanis et Hæduis supportaretur, Cæsarem intercluderet. Ex eo die dies continuos quinque Cæsar pro castris suas copias produxit et aciem instructam habuit, ut, si vellet Ariovistus prœlio contendere, ei potestas non deesset. Ariovistus his omnibus diebus exercitum castris continuit; equestri prœlio quotidie contendit. Genus hoc erat pugnæ, quo se Germani exercuerant. Equitum millia erant sex; totidem numero pedites velocissimi ac fortissimi, quos ex omni copia singuli singulos, suæ salutis causa, delegerant. Cum his in prœliis versabantur: ad hos se equites recipiebant; hi, si quid erat durius, concurrebant; si qui graviore vulnere accepto equo deciderat,

cheval, ils faisaient le cercle autour de lui; fallait-il s'avancer au loin ou se retirer rapidement, l'exercice les avait rendus si lestes que, en se tenant à la crinière des chevaux, ils les suivaient à la course.

Lorsqu'il vit qu'Arioviste ne sortait pas de son camp, César, pour rétablir ses communications, choisit un terrain favorable à environ six cents pas au delà du point où campaient les Germains, et s'y rendit avec son armée rangée sur trois lignes : il fit rester les deux premières sous les armes et travailler la troisième à la fortification d'un camp. Arioviste, qui n'était qu'à quelque six cents pas de là, comme on vient de le dire, envoya environ seize mille fantassins légers, avec toute sa cavalerie, pour effrayer les nôtres et les détourner

circumsistebant; si quo erat longius prodeundum aut celerius recipiendum, tanta erat horum exercitatione celeritas, ut jubis equorum sublevati cursum adæquarent.

XLIX. Ubi eum castris se tenere Cæsar intellexit, ne diutius commeatu prohiberetur, ultra eum locum, quo in loco Germani consederant, circiter passus sexcentos ab eis, castris idoneum locum delegit, acieque triplici instructa, ad eum locum venit. Primam et secundam aciem in armis esse, tertiam castra munire jussit. Hic locus ab hoste circiter passus sexcentos, uti dictum est, aberat. Eo circiter hominum numero XVI millia expedita (26) cum omni equitatu Ariovistus misit, quæ copiæ nostros perterrerent et munitione prohiberent. Nihilo secius Cæsar, ut

du travail. César, sans rien changer à ses dispositions donna l'ordre aux deux premières lignes de repousser l'ennemi et à la troisième de terminer le retranchement. Cet ouvrage achevé, il y laissa deux légions avec une partie des auxiliaires et ramena les quatre autres dans le camp principal.

Le lendemain, César continuant la même tactique fit sortir ses troupes des deux camps, se porta un peu en avant du camp principal et rangea son armée, offrant la bataille à l'ennemi. Vers midi, l'ennemi ne s'était pas encore présenté : César fit rentrer les troupes dans les camps. Alors enfin Arioviste envoya une partie de ses forces à l'attaque du petit camp. On combattit jusqu'au soir avec acharnement, en se faisant beaucoup de mal de part et

ante constituerat, duas acies hostem propulsare, tertiam opus perficere jussit. Munitis castris, duas ibi legiones reliquit et partem auxiliorum, quatuor reliquas in castra majora reduxit.

L. Proximo die instituto suo Cæsar e castris utrisque copias suas eduxit paulumque a majoribus progressus aciem instruxit hostibusque pugnandi potestatem fecit. Ubi ne tum quidem eos prodire intellexit, circiter meridiem exercitum in castra reduxit. Tum demum Ariovistus partem suarum copiarum, quæ castra minora oppugnaret, misit : acriter utrimque usque ad vesperum pugnatum est. Solis occasu suas copias Ariovistus

d'autre. Au coucher du soleil, Arioviste fit rentrer son détachement. Des prisonniers interrogés par César sur les motifs qui empêchaient Arioviste de livrer bataille répondirent que l'usage était chez les Germains de faire décider par les mères de famille, au moyen du sort et de la divination, s'il est ou non à propos de combattre. Elles avaient déclaré que les Germains ne pouvaient vaincre en livrant bataille avant la nouvelle lune.

Le jour d'après, César laissa dans ses deux camps une garde suffisante et rangea devant le plus petit, en face des Germains, tous les auxiliaires, voulant par là faire nombre et déguiser aux yeux de l'ennemi l'infériorité numérique des légionnaires : après quoi il s'avança lui-même,

multis et illatis et acceptis vulneribus, in castra reduxit. Quum ex captivis quæreret Cæsar, quam ob rem Ariovistus prœlio non decertaret, hanc reperiebat causam, quod apud Germanos ea consuetudo esset, ut matres familiæ eorum sortibus et vaticinationibus declararent, utrum prœlium committi ex usu esset nec ne; eas ita dicere : non esse fas Germanos superare, si ante novam lunam prœlio contendissent.

LI. Postridie ejus diei Cæsar præsidio utrisque castris quod satis esse visum est reliquit, omnes alarios in conspectu hostium pro castris minoribus constituit, quod minus multitudine militum legionariorum pro hostium numero valebat, ut ad speciem alariis uteretur. Ipse triplici instructa acie usque ad

avec ses légions formées sur trois lignes, jusqu'au camp d'Arioviste. Alors les Germains ne purent faire autrement que de sortir; ils se mirent en bataille par nations et à intervalles égaux, savoir : les Harudes, les Marcomans, les Triboques, les Vangions, les Némètes, les Séduses, les Suèves; et, pour s'ôter toute espérance de retraite, ils entourèrent toute leur ligne de rhèdes et de charrettes, où ils placèrent les femmes : celles-ci, les yeux en pleurs et les mains étendues, suppliaient les hommes allant au combat de ne pas les livrer en esclavage aux Romains.

César mit à la tête de chaque légion ou l'un de ses légats ou son questeur, afin que partout les troupes eussent un témoin de leur bravoure : lui-même engagea l'action par l'aile droite, en face de la-

castra hostium accessit. Tum demum necessario Germani suas copias castris eduxerunt, generatimque constituerunt paribus intervallis (27), Harudes, Marcomannos, Tribocos, Vangiones, Nemetes, Sedusios, Suevos, omnemque aciem suam rhedis (28) et carris circumdederunt, ne qua spes in fuga relinqueretur. Eo mulieres imposuerunt, quæ in prœlium proficiscentes milites passis manibus flentes implorabant, ne se in servitutem Romanis traderent.

LII. Cæsar singulis legionibus singulos legatos et quæstorem (29) præfecit, uti eos testes suæ quisque virtutis haberet. Ipse a dextro cornu, quod eam partem minime firmam hostium esse

quelle l'ennemi lui paraissait le moins fort. Au signal donné, les nôtres chargèrent avec un tel élan, et, de son côté, l'ennemi vint si rapidement à eux, qu'ils n'eurent pas le temps de lancer les *piles*. Laissant donc l'arme de jet, ils attaquèrent à l'épée : mais les Germains soutinrent le choc en formant aussitôt la phalange selon leur tactique. On vit alors beaucoup de nos hommes sauter sur les phalanges, écarter avec la main les boucliers et frapper d'en haut l'ennemi. La gauche des Germains fut enfoncée et mise en fuite, mais leur droite nous écrasait de sa supériorité numérique; ce que voyant, le jeune P. Crassus, commandant général de la cavalerie, qui n'était pas retenu comme les autres

animadverterat, prœlium commisit. Ita nostri acriter in hostes signo dato impetum fecerunt, itaque hostes repente celeriterque procurrerunt, ut spatium (30) pila in hostes conjiciendi non daretur. Rejectis pilis, cominus gladiis pugnatum est : at Germani, celeriter ex consuetudine sua phalange facta, impetus gladiorum exceperunt. Reperti sunt complures nostri milites, qui in phalangas insilirent, et scuta manibus revellerent, et desuper vulnerarent. Quum hostium acies a sinistro cornu pulsa atque in fugam conversa esset, a dextro cornu vehementer multitudine suorum nostram aciem premebant. Id quum animadvertisset P. Crassus adolescens, qui equitatui præerat, quod expeditior erat quam hi, qui inter

chefs parmi les combattants, envoya les troupes de la troisième ligne au secours de notre aile en danger.

L'affaire ainsi rétablie, les ennemis ne tardèrent pas à tourner le dos de toutes parts et ne cessèrent de fuir que sur la rive du Rhin, éloignée d'environ cinq milles du champ de bataille. Là quelques-uns, se fiant à leurs forces, essayèrent de passer le fleuve à la nage; d'autres se sauvèrent dans des barques que le hasard leur offrit. De ce nombre fut Arioviste, qui trouva une nacelle tout à propos attachée au rivage. Tout le reste tomba sous les coups de notre cavalerie. Arioviste avait deux femmes, l'une Suève, venue avec lui de Germanie, l'autre Norique, sœur du roi Voccion, qu'il avait

aciem versabantur, tertiam aciem laborantibus nostris subsidio misit.

LIII. Ita prœlium restitutum est, atque omnes hostes terga verterunt neque prius fugere destiterunt, quam ad flumen Rhenum millia passuum ex eo loco circiter quinque (31) pervenerunt. Ibi perpauci aut viribus confisi transnatare contenderunt, aut lintribus inventis sibi salutem repererunt. In his fuit Ariovistus, qui naviculam deligatam ad ripam nactus ea profugit : reliquos omnes consecuti equites nostri interfecerunt. Duæ fuerunt Ariovisti uxores, una Sueva natione, quam domo secum eduxerat, altera Norica, regis Voccionis soror, quam in Gallia duxerat a fratre missam :

épousée en Gaule, où son frère l'avait envoyée: toutes deux périrent dans la déroute. De leurs filles, l'une fut tuée et l'autre prise. C. Valerius Procillus, lié d'une triple chaîne et entraîné par ses gardes, fut délivré par César lui-même, qui poursuivait l'ennemi à la tête de la cavalerie. Ce fut pour César une satisfaction aussi grande que celle de la victoire même, de voir l'homme le plus distingué de la province gauloise, son hôte et son ami, tiré des mains de l'ennemi et rendu à son affection, comme si la fortune n'avait pas voulu troubler par une telle perte la joie d'une si belle journée. Procillus raconta qu'on avait consulté par trois fois le sort, lui présent, pour savoir si on le brûlerait sur-le-champ ou si on renverrait son supplice à un autre temps, et que chaque fois le sort avait décidé en sa

utræque in ea fuga perierunt. Duæ filiæ harum, altera occisa, altera capta est. C. Valerius Procillus, quum a custodibus in fuga trinis catenis vinctus traheretur, in ipsum Cæsarem hostes equitatu persequentem incidit. Quæ quidem res Cæsari non minorem quam ipsa victoria voluptatem attulit, quod hominem honestissimum provinciæ Galliæ, suum familiarem et hospitem, ereptum e manibus hostium sibi restitutum viderat, neque ejus calamitate de tanta voluptate et gratulatione quicquam fortuna deminuerat. Is se præsente de se ter sortibus consultum dicebat, utrum igni statim necaretur, an in aliud tempus reservaretur: sortium bene-

faveur. M. Mettius fut également retrouvé et ramené à César.

Dès que la nouvelle de cette défaite fut parvenue au delà du Rhin, les Suèves, qui s'étaient avancés jusqu'au fleuve, se mirent à reprendre le chemin de leur patrie. Les Ubiens riverains les poursuivirent dans leur retraite précipitée et en tuèrent un grand nombre.

Après ces deux grandes guerres terminées dans une seule campagne, et quoique la saison ne l'exigeât pas encore, César mena son armée en quartiers d'hiver chez les Séquanes. Il en laissa le commandement à Labienus et se rendit dans la Gaule citérieure pour tenir les assises.

ficio se esse incolumem. Item M. Mettius repertus et ad eum reductus est.

LIV. Hoc prœlio trans Rhenum nuntiato, Suevi, qui ad ripas Rheni venerant, domum reverti cœperunt : quos Ubii, qui proximi Rhenum incolunt, perterritos insecuti magnum ex his numerum occiderunt. Cæsar, una æstate duobus maximis bellis confectis, maturius paulo quam tempus anni postulabat, in hiberna in Sequanos exercitum deduxit, hibernis Labienum præposuit : ipse in citeriorem Galliam ad conventus (32) agendos profectus est.

LIVRE II

Pendant que César était, comme nous l'avons dit, dans la Gaule citérieure, où il passait l'hiver, des nouvelles venues de divers côtés et confirmées par les lettres de Labienus lui apprirent que les populations de la Belgique, l'une des trois parties de la Gaule mentionnées plus haut, conspiraient de toutes parts contre le peuple romain, et se donnaient entre elles des otages. On assignait diverses causes à cette coalition. D'abord les Belges crai-

LIBER II

I. Quum esset Cæsar in citeriore Gallia in hibernis, ita uti supra demonstravimus, crebri ad eum rumores afferebantur, litterisque item Labieni certior fiebat, omnes Belgas, quam tertiam esse Galliæ partem dixeramus, contra populum Romanum conjurare obsidesque inter se dare; conjurandi has esse causas : primum, quod vererentur, ne, omni pacata Gallia, ad eos

gnaient qu'après avoir pacifié la Gaule, notre armée ne pénétrât chez eux. Ils étaient, de plus, poussés par certains Gaulois qui, n'ayant pu supporter la présence des Germains en Gaule, souffraient de même de voir l'armée romaine hiverner et prendre pied dans leur pays; par d'autres à qui l'amour seul du changement et la mobilité d'esprit faisaient désirer de nouveaux maîtres; par ceux enfin qui pensaient que sous la domination romaine il serait bien difficile d'arriver à la royauté, comme avaient pu l'espérer jusqu'alors les hommes puissants ou assez riches pour avoir des troupes à leur solde.

Ému de ces bruits et de ces lettres, César leva deux nouvelles légions dans la Gaule citérieure, et à l'entrée de la belle saison les envoya dans la Gaule ultérieure sous le commandement du légat Q. Pedius.

exercitus noster adduceretur; deinde, quod ab nonnullis Gallis sollicitarentur, partim qui, ut Germanos diutius in Gallia versari noluerant, ita populi Romani exercitum hiemare atque inveterascere in Gallia moleste ferebant, partim qui mobilitate et levitate animi novis imperiis studebant; ab nonnullis etiam, quod in Gallia a potentioribus atque his, qui ad conducendos homines facultates habebant, vulgo regna occupabantur, qui minus facile eam rem imperio nostro consequi poterant.

II. His nuntiis litterisque commotus Cæsar duas legiones in citeriore Gallia novas conscripsit, et inita æstate in interiorem Galliam qui deduceret Q. Pedium legatum misit. Ipse,

Lui-même, dès que le vert fut assez abondant, rejoignit l'armée. Il chargea les Senons et les autres Gaulois voisins des Belges d'observer ce qui se passait chez eux pour lui en donner avis. Leurs rapports annoncèrent uniformément que les contingents se formaient, et que l'armée se concentrait : de sorte qu'il résolut de marcher immédiatement sur eux. Sa provision de blé faite, il mit son armée en mouvement et environ quinze jours après il était chez les Belges.

Son arrivée subite surprit tout le monde. Les Rèmes, qui sont les voisins immédiats des Gaulois, lui députèrent Iccius et Andecumborius, les premiers de la cité, avec mission de lui dire qu'ils se mettaient eux et leurs biens à la discrétion du peuple

quum primum pabuli copia esse inciperet, ad exercitum venit. Dat negotium Senonibus reliquisque Gallis, qui finitimi Belgis erant, uti ea, quæ apud eos gerantur, cognoscant, seque de his rebus certiorem faciant. Hi constanter omnes nuntiaverunt manus cogi, exercitum in unum locum conduci. Tum vero dubitandum non existimavit, quin ad eos proficisceretur. Re frumentaria provisa, castra movet diebusque circiter quindecim ad fines Belgarum pervenit.

III. Eo quum de improviso celeriusque (1) omni opinione venisset, Remi, qui proximi Galliæ ex Belgis sunt, ad eum legatos Iccium et Andecumborium, primos civitatis, miserunt, qui dicerent, se suaque omnia in fidem atque in potestatem populi

romain. Ils n'avaient point voulu, ajoutaient-ils, se liguer avec les autres peuples et conspirer contre Rome; ils sont prêts à donner des otages, à faire ce qu'on leur commandera, à ouvrir les portes de leurs places, à fournir du blé ou toute autre chose : mais le reste de la Belgique est en armes; les Germains d'en deçà du Rhin se sont joints à la coalition, et l'élan général est tel que les Suessions même, leurs frères et consanguins, soumis aux mêmes lois civiles et politiques, au même gouvernement, aux mêmes magistrats, n'ont pu être détournés par eux de faire cause commune avec les autres.

Questionnés sur le nom des cités qui étaient sous les armes, sur leur importance et leur force mili-

Romani permittere ; neque se cum Belgis reliquis consensisse, neque contra populum Romanum omnino conjurasse ; paratosque esse et obsides dare, et imperata facere, et oppidis recipere, et frumento ceterisque rebus juvare : reliquos omnes Belgas in armis esse, Germanosque, qui cis Rhenum incolunt, sese cum his conjunxisse, tantumque esse eorum omnium furorem, ut ne Suessiones quidem, fratres consanguineosque suos, qui eodem jure et eisdem legibus utantur, unum imperium unumque magistratum cum ipsis habeant, deterrere potuerint, quin cum his consentirent.

IV. Quum ab his quæreret, quæ civitates quantæque in armis essent et quid in bello possent, sic reperiebat : plerosque

taire, les Rèmes donnèrent encore les informations suivantes. La plupart des Belges sont Germains d'origine, leurs ancêtres franchirent le Rhin et, séduits par la fertilité du sol, se fixèrent dans le pays après en avoir chassé les Gaulois aborigènes. Ils sont les seuls qui, du temps de nos pères, pendant l'oppression de la Gaule par les Teutons et les Cimbres, ont su préserver leur pays de l'invasion. Fiers de ce glorieux souvenir ils ont une haute idée du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la guerre. Quant à leur nombre, les Rèmes se disaient parfaitement renseignés sur ce point. Grâce à leurs relations de parenté et de voisinage, ils connaissaient la force des contingents que dans l'assemblée générale des Belges chaque peuple avait promis de fournir. Les Bellovaques, qui sont

Belgas esse ortos ab Germanis, Rhenumque antiquitus transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse, Gallosque, qui ea loca incolerent, expulisse; solosque esse, qui, patrum nostrorum memoria, omni Gallia vexata, Teutonos Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint: qua ex re fieri, uti earum rerum memoria magnam sibi auctoritatem magnosque spiritus in re militari sumerent. De numero eorum omnia se habere explorata Remi dicebant, propterea quod propinquitatibus affinitatibusque conjuncti, quantam quisque multitudinem in communi Belgarum concilio ad id bellum pollicitus sit, cognoverint. Plurimum inter eos Bellovacos et virtute et auctoritate

les plus belliqueux, les plus puissants et les plus nombreux, peuvent mettre sur pied cent mille hommes : ils en ont offert soixante mille d'élite en réclamant la conduite de la guerre. Les Suessions, voisins immédiats des Rèmes, possèdent un territoire large et fertile : c'est sur eux que régnait, on s'en souvient encore, ce Divitiacus, si puissant dans la Gaule, qui étendit son pouvoir sur la plus grande partie de ces régions et jusqu'en Bretagne. Galba est maintenant à leur tête et le commandement en chef lui a été déféré d'un commun accord, à cause de sa justice et de sa sagesse. Ils ont douze places fortes et promettent cinquante mille combattants. Les Nerviens en donneront autant : situés à l'extrémité de la Belgique, ils passent pour plus barbares encore que

et hominum numero valere : hos posse conficere armata millia centum ; pollicitos ex eo numero electa LX, totiusque belli imperium sibi postulare. Suessiones suos esse finitimos, latissimos feracissimosque agros possidere. Apud eos fuisse regem nostra etiam memoria Divitiacum, totius Galliæ potentissimum, qui quum magnæ partis harum regionum tum etiam Britanniæ imperium obtinuerit : nunc esse regem Galbam ; ad hunc propter justitiam prudentiamque summam totius belli omnium voluntate deferri : oppida habere numero XII, polliceri millia armata quinquaginta : totidem Nervios, qui maxime feri inter ipsos habeantur longissimeque absint : XV millia Atrebates ;

les autres. Les Atrebates doivent fournir quinze mille hommes, les Ambiens dix mille, les Morins vingt-cinq mille, les Ménapiens sept mille, les Calètes dix mille, les Veliocasses et les Véromanduens autant, les Aduatuques dix-neuf mille; les Condruses, les Éburons, les Cérèses et les Pémanes, tous compris sous la dénomination générale de Germains, ensemble une quarantaine de mille.

César, après avoir gracieusement encouragé les Rèmes, ordonna que tout le sénat se rendît auprès de lui et que les enfants des chefs lui fussent amenés en otage, ce que l'on s'empressa de faire au jour fixé. Il fit ensuite appel au zèle de l'Éduen Divitiacus : il lui montra combien il importait à la république et à la cause commune de diviser cette multitude pour ne l'avoir pas toute à

Ambianos x millia : Morinos xxv millia : Menapios vii millia : Caletes x millia : Veliocasses et Veromanduos totidem : Aduatucos xix millia : Condrusos, Eburones, Cærœsos, Pæmanos, qui uno nomine Germani appellantur, arbitrari ad xl millia.

V. Cæsar Remos cohortatus liberaliterque oratione prosecutus omnem senatum ad se convenire principumque liberos obsides ad se adduci jussit. Quæ omnia ab his diligenter ad diem facta sunt. Ipse Divitiacum Hæduum magnopere cohortatus docet, quantopere rei publicæ communisque salutis intersit manus hostium distineri, ne cum tanta multitudine uno

la fois sur les bras, résultat qui pouvait être obtenu si les forces éduennes entraient sur le territoire bellovaque et se mettaient à le ravager. Puis il le fit partir avec des instructions dans ce sens. Quand il vit que les troupes belges concentrées marchaient à lui et qu'au dire de ses éclaireurs et des gens du pays elles n'étaient déjà plus très-éloignées, il se hâta de passer la rivière d'Aisne, située sur les confins du territoire des Rèmes, et il établit là son camp. Cette disposition avait l'avantage de couvrir par la rivière une des faces du camp et de protéger nos derrières de façon que les Rèmes et les autres cités pussent nous ravitailler sans péril. Un pont traversait l'Aisne; César y mit un poste et laissa sur l'autre rive le légat Q. Titurius Sabinus avec six

tempore confligendum sit. Id fieri posse, si suas copias Hædui in fines Bellovacorum introduxerint et eorum agros populari cœperint. His mandatis eum ab se dimittit. Postquam omnes Belgarum copias in unum locum coactas ad se venire vidit, neque jam longe abesse ab his, quos miserat, exploratoribus et ab Remis cognovit, flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus (2), exercitum transducere maturavit atque ibi castra posuit. Quæ res et latus unum castrorum ripis fluminis muniebat, et post eum quæ essent tuta ab hostibus reddebat, et commeatus ab Remis reliquisque civitatibus ut sine periculo ad eum portari possent, efficiebat. In eo flumine pons erat : ibi præsidium ponit et in altera parte fluminis Q. Titurium Sabi-

cohortes. Il fit entourer le camp d'un rempart de douze pieds de haut et d'un fossé de dix-huit pieds de large.

A huit milles de là était une ville des Rèmes nommée Bibrax. Les Belges, en passant, se ruèrent dessus pour l'enlever : elle résista ce jour-là, mais avec peine. Leur mode d'attaque, le même que celui des Gaulois, consiste à faire cercle autour de la place, à chasser les défenseurs du rempart par une grêle de pierres, à marcher ensuite, boucliers en voûte, pour incendier les portes, et saper le pied du mur. C'était ici d'autant plus facile que, vu l'immense multitude qui jetait des pierres et des traits, il n'y avait pas moyen de rester sur la muraille ; mais la

num legatum cum sex cohortibus relinquit. Castra in altitudinem pedum duodecim vallo fossaque duodeviginti pedum (3) muniri jubet.

VI. Ab his castris oppidum Remorum nomine Bibrax aberat millia passuum VIII. Id ex itinere magno impetu Belgæ oppugnare cœperunt : ægre eo die sustentatum est. Gallorum eadem atque Belgarum oppugnatio est hæc. Ubi, circumjecta multitudine hominum totis mœnibus, undique lapides in murum jaci cœpti sunt murusque defensoribus nudatus est, testudine facta portas succendunt (4) murumque subruunt. Quod tum facile fiebat : nam quum tanta multitudo lapides ac tela conjicerent, in muro consistendi potestas erat nulli. Quum finem oppugnandi nox fecisset, Iccius Remus, summa nobilitate et

nuit mit fin à l'attaque. Le Rème Iccius, qui commandait dans la place, homme de haute naissance et de grande popularité, l'un de ceux qui avaient été envoyés pour traiter avec César, lui fit savoir alors qu'à moins de recevoir du secours, il ne pouvait tenir plus longtemps.

Vers minuit, César fit partir pour Bibrax les archers numides et crétois avec les frondeurs baléares, sous la conduite des envoyés d'Iccius. Ce secours rendit courage aux défenseurs, et ôta aux ennemis tout espoir de prendre la place, de sorte qu'après être restés quelque temps dans ces parages à ravager les terres des Rèmes et à incendier tout ce qu'ils pouvaient de villages et de fermes, ils se portèrent en masse vers César et vinrent se poser à moins de

gratia inter suos, qui tum oppido præfuerat, unus ex his, qui legati de pace ad Cæsarem venerant, nuntios ad eum mittit, nisi subsidium sibi submittatur, sese diutius sustinere non posse.

VII. Eo de media nocte Cæsar, iisdem ducibus usus, qui nuntii ab Iccio venerant, Numidas et Cretas sagittarios et funditores Baleares subsidio oppidanis mittit : quorum adventu e Remis cum spe defensionis studium propugnandi accessit, e hostibus eadem de causa spes potiundi oppidi discessit. Itaque paulisper apud oppidum morati agrosque Remorum depopulati, omnibus vicis ædificiisque, quos adire poterant, incensis, ad castra Cæsaris omnibus copiis contenderunt, et ab millibus

deux milles de son camp. On voyait par les feux et la fumée de leurs bivacs qu'ils s'étendaient jusqu'à une distance de huit milles et plus.

César résolut d'abord d'ajourner tout engagement général avec des ennemis si nombreux et réputés si braves; en attendant, par des combats de cavalerie, il mettait chaque jour à l'épreuve leur courage et le moral de ses troupes. Bientôt il reconnut pouvoir se mesurer sans désavantage avec eux. Le terrain sous le camp était précisément disposé d'une manière favorable pour y ranger l'armée : en effet, la colline basse où nous étions établis s'étendait devant nous autant que l'exigeait le front de bataille; une déclivité sensible la limitait à chaque extrémité, et, en avant de ce front,

passuum minus II castra posuerunt, quæ castra, ut fumo atque ignibus significabatur, amplius millibus passuum VIII in latitudinem patebant.

VIII. Cæsar primo, et propter multitudinem hostium, et propter eximiam opinionem virtutis, prœlio supersedere statuit; quotidie tamen equestribus prœliis, quid hostis virtute posset et quid nostri auderent, periclitabatur. Ubi nostros non esse inferiores intellexit, loco pro castris ad aciem instruendam natura opportuno atque idoneo, quod is collis, ubi castra posita erant, paululum ex planitie editus tantum adversus in latitudinem patebat, quantum loci acies instructa occupare poterat, atque ex utraque parte lateris dejectus habebat (5), et in fronte

elle présentait une pente douce, qui se raccordait insensiblement avec la plaine. César fit ouvrir transversalement, sur chaque côté de la colline, un fossé d'environ quatre cents pas, terminé par une redoute qu'il arma d'artillerie. Son but était d'empêcher que l'ennemi profitant de sa supériorité numérique, ne prît, pendant le combat, notre armée en flanc et à revers. Ces dispositions prises, il laissa en réserve dans le camp les deux légions récemment levées, et mit les autres en bataille sur le terrain extérieur. L'ennemi rangea pareillement ses troupes hors de son camp.

Un marais peu considérable séparait les deux armées : l'ennemi guettait le moment où nous le franchirions, et nous, de notre côté, nous étions

leniter fastigatus paulatim ad planitiem redibat, ab utroque latere ejus collis transversam fossam obduxit circiter passuum CD, et ad extremas fossas castella constituit ibique tormenta collocavit, ne, quum aciem instruxisset, hostes, quod tantum multitudine poterant, ab lateribus pugnantes suos circumvenire possent. Hoc facto, duabus legionibus, quas proxime conscripserat, in castris relictis, ut, si quo opus esset, subsidio duci possent, reliquas sex legiones pro castris in acie constituit. Hostes item suas copias ex castris eductas instruxerant.

IX. Palus erat non magna inter nostrum atque hostium exercitum. Hanc si nostri transirent, hostes exspectabant; nostri autem, si ab illis initium transeundi fieret, ut impeditos aggre-

sous les armes, prêts à tomber sur lui dès qu'il s'y trouverait embarrassé. Pendant ce temps on se tâtait avec la cavalerie. Aucune des deux armées ne voulant prendre l'initiative, et nos cavaliers ayant montré leur supériorité, César ramena ses troupes au camp. Aussitôt l'ennemi se dirigea vers l'Aisne, qui, comme nous l'avons dit, coulait en arrière de nous : ayant trouvé des gués, il tenta de faire passer une partie de ses forces, afin d'enlever, s'il était possible, la redoute du légat Q. Titurius et de couper le pont, ou au moins de ravager les campagnes des Rèmes, dont nous tirions de grandes ressources, et d'empêcher nos ravitaillements.

Averti par Titurius, César repassa le pont avec toute sa cavalerie, l'infanterie légère Numide, les

derentur, parati in armis erant. Interim prœlio equestri inter duas acies contendebatur. Ubi neutri transeundi initium faciunt, secundiore equitum prœlio nostris, Cæsar suos in castra reduxit. Hostes protinus ex eo loco ad flumen Axonam contenderunt, quod esse post nostra castra demonstratum est. Ibi vadis repertis, partem suarum copiarum transducere conati sunt eo consilio, ut, si possent, castellum, cui præerat Q. Titurius legatus, expugnarent, pontemque interscinderent; si minus potuissent, agros Remorum popularentur, qui magno nobis usui ad bellum gerendum erant, commeatuque nostros prohiberent.

X. Cæsar certior factus ab Titurio omnem equitatum et levis armaturæ Numidas, funditores sagittariosque pontem

frondeurs et les archers, et marcha contre l'ennemi. Alors s'engagea un combat acharné; nos troupes ayant surpris les Belges au passage du fleuve, en tuèrent un grand nombre; les autres, qui cherchaient avec une audace extrême à passer par-dessus les corps de leurs camarades, furent repoussés par une grêle de projectiles; la cavalerie enveloppa et tailla en pièces les têtes de colonne déjà parvenues sur l'autre rive.

Les ennemis, voyant qu'ils n'avaient réussi ni à prendre Bibrax, ni à passer le fleuve, ni à nous attirer pour combattre sur un terrain désavantageux, et commençant d'ailleurs à manquer de grain, décidèrent en conseil qu'il valait mieux s'en retourner chacun chez soi, sauf à se réunir de nouveau pour la défense du premier pays qui serait

traducit atque ad eos contendit. Acriter in eo loco pugnatum est. Hostes impeditos nostri in flumine aggressi magnum eorum numerum occiderunt. Per eorum corpora reliquos audacissime transire conantes multitudine telorum repulerunt; primos, qui transierant, equitatu circumventos interfecerunt. Hostes, ubi et de expugnando oppido et de flumine transeundo spem se fefellisse intellexerunt, neque nostros in locum iniquiorem progredi pugnandi causa viderunt, atque ipsos res frumentaria deficere cœpit, concilio convocato constituerunt optimum esse domum suam quemque reverti et, quorum in fines primum Romani exercitum introduxissent, ad eos defendendos undique

envahi par l'armée romaine : en faisant la guerre chez eux, ils auraient des ressources en vivres que ne leur offrait pas un sol étranger. Ce qui motiva encore cette détermination, ce fut la nouvelle de l'arrivée de Divitiacus et de ses Éduens menaçant la frontière des Bellovaques, qu'on ne put empêcher de voler au secours de leurs foyers.

En conséquence, à la seconde veille ils décampèrent en tumulte, sans ordre déterminé ni commandement, chacun tâchant de prendre la tête et de regagner au plus vite son pays, ce qui ressemblait à une déroute. César en fut de suite averti par ses coureurs; mais, ne devinant pas la cause de ce départ subit, il craignit

convenirent, ut potius in suis quam in alienis finibus decertarent, et domesticis copiis rei frumentariæ uterentur. Ad eam sententiam cum reliquis causis hæc quoque ratio eos deduxit, quod Divitiacum atque Hæduos finibus Bellovacorum appropinquare cognoverant. His persuaderi, ut diutius morarentur neque suis auxilium ferrent, non poterat.

XI. Ea re constituta, secunda vigilia magno cum strepitu ac tumultu castris egressi, nullo certo ordine neque imperio, quum sibi quisque primum itineris locum peteret et domum pervenire properaret, fecerunt, ut consimilis fugæ profectio videretur. Hac re statim Cæsar per speculatores cognita, insidias veritus, quod, qua de causa discederent, nondum perspexerat, exercitum equitatumque castris continuit. Prima luce, confir-

un piége et retint au camp son armée, sans excepter la cavalerie. Au point du jour, les éclaireurs ayant reconnu l'état des choses, il fit poursuivre l'arrière-garde par les légats Q. Pedius et Aurunculeius Cotta, avec toute la cavalerie soutenue par trois légions sous le commandement du légat T. Labienus. Ces troupes joignirent la queue de la colonne et la poursuivirent l'espace de plusieurs milles, en lui tuant beaucoup de monde. Elle avait d'abord fait bonne contenance, mais elle fut abandonnée par la tête, qui, loin du péril et ne se sentant retenue par aucune nécessité ni par la discipline, se débanda tout entière au bruit du combat et chercha son salut dans la fuite. De cette manière, les nôtres ne cessèrent de tuer, sans courir aucun risque, tant que

mata re ab exploratoribus, omnem equitatum, qui novissimum agmen moraretur, præmisit. His Q. Pedium et L. Aurunculeium Cottam legatos præfecit. T. Labienum legatum cum legionibus tribus subsequi jussit. Hi novissimos adorti et multa millia passuum prosecuti magnam multitudinem eorum fugientium conciderunt, quum ab extremo agmine, ad quos ventum erat, consisterent fortiterque impetum nostrorum militum sustinerent, priores, quod abesse a periculo viderentur, neque ulla necessitate neque imperio continerentur, exaudito clamore, perturbatis ordinibus, omnes in fuga sibi præsidium ponerent. Ita sine ullo periculo tantam eorum multitudinem nostri interfecerunt, quantum fuit diei spatium, sub occa-

dura le jour, et ce fut seulement au coucher du soleil que, conformément à l'ordre donné, ils rentrèrent au camp.

Le lendemain, avant que les ennemis se fussent ralliés et remis de leur terreur, César mena son armée chez les Suessions, voisins des Rèmes, et, après une longue journée de route, marcha sur Noviodunum, qu'on lui dit être sans garnison. Il voulut l'enlever d'emblée, mais la largeur des fossés, la hauteur des murailles et quelques défenseurs qui s'y trouvaient l'empêchèrent de réussir. Alors il se retrancha et fit commencer les galeries et rassembler tout le matériel nécessaire pour une attaque en règle, ce qui donna le temps à la masse des fuyards Suessions d'arriver devant la place, où

sumque solis destiterunt seque in castra, ut erat imperatum, receperunt.

XII. Postridie ejus diei Cæsar, priusquam se hostes ex terrore ac fuga reciperent, in fines Suessionum, qui proximi Remis erant, exercitum duxit et, magno itinere confecto, ad oppidum Noviodunum contendit. Id ex itinere oppugnare conatus, quod vacuum ab defensoribus esse audiebat, propter latitudinem fossæ murique altitudinem, paucis defendentibus, expugnare non potuit. Castris munitis, vineas agere quæque ad oppugnandum usui erant comparare cœpit. Interim omnis ex fuga Suessionum multitudo in oppidum proxima nocte convenit (6). Celeriter vineis ad oppidum actis, aggere jacto turribusque

ils s'introduisirent la nuit suivante. On procéda rapidement à pousser les galeries, à faire la terrasse et à dresser des tours. Les Gaulois, frappés de la grandeur et de la rapidité de ces travaux, qui dépassaient tout ce qu'ils avaient vu ou entendu décrire, offrirent de capituler et, à la prière des Rèmes, ils obtinrent la vie sauve.

Quand César eut entre les mains, comme otages des Suessions, les principaux de la cité et même les deux fils du roi Galba, et que toutes les armes de la place lui eurent été livrées, il accepta leur soumission et de là porta son armée chez les Bellovaques, qui s'étaient réfugiés, avec tout ce qu'ils possédaient, dans la ville forte de Bratuspantium. L'armée n'en était plus qu'à environ cinq milles, lorsqu'on vit tous les vieillards, sortis de la place,

constitutis, magnitudine operum, quæ neque viderant ante Galli neque audierant, et celeritate Romanorum permoti legatos ad Cæsarem de deditione mittunt et, petentibus Remis, ut conservarentur impetrant.

XIII. Cæsar, obsidibus acceptis primis civitatis atque ipsius Galbæ regis duobus filiis, armisque omnibus ex oppido traditis, in deditionem Suessiones accepit exercitumque in Bellovacos ducit. Qui quum se suaque omnia in oppidum Bratuspantium contulissent, atque ab eo oppido Cæsar cum exercitu circiter millia passuum quinque abesset, omnes majores natu ex oppido egressi manus ad Cæsarem tendere et voce significare cœpe-

s'avancer les mains tendues vers César, et exprimer de la voix et du geste qu'ils se mettaient en son pouvoir et sous sa protection, n'ayant aucun dessein de lutter contre le peuple romain. Puis, quand on fut aux abords de la place, et qu'on commença de s'y établir, ce fut le tour des enfants et des femmes, qui, du haut des murailles, les mains tendues aussi suivant leur coutume, imploraient la paix.

Divitiacus, qui, après la retraite des Belges, avait renvoyé les Éduens et repris son poste près de César, intercéda pour eux. De tout temps, dit-il, les Bellovaques ont été les fidèles amis de la cité Éduenne. Ce sont leurs chefs qui, en représentant les Éduens comme tenus par César dans une humiliante servitude et livrés à toutes sortes d'outrages, les ont entraînés à rompre l'alliance éduenne et à

runt sese in ejus fidem ac potestatem venire neque contra populum Romanum armis contendere. Item, quum ad oppidum accessisset castraque ibi poneret, pueri mulieresque ex muro passis manibus suo more pacem ab Romanis petierunt.

XIV. Pro his Divitiacus, nam post dicessum Belgarum dimissis Hæduorum copiis ad eum reverterat, facit verba : Bellovacos omni tempore in fide atque amicitia civitatis Hæduæ fuisse; impulsos a suis principibus, qui dicerent Hæduos ab Cæsare in servitutem redactos omnes indignitates contumeliasque perferre, et ab Hæduis defecisse et populo Romano bel-

faire la guerre aux Romains. Ces chefs, voyant le mal qu'ils ont fait à leur pays, se sont sauvés en Bretagne. Ce ne sont pas seulement les Bellovaques qui implorent sa clémence et sa douceur; les Éduens se joignent à leurs amis. Accueillir cette demande, ce sera doubler l'influence des Éduens sur les diverses nations belges, auprès desquelles ils ont toujours trouvé, en cas de guerre, des secours en hommes et en moyens de toute espèce.

César répondit que par égard pour Divitiacus et les Éduens il acceptait leur soumission et leur faisait grâce. Mais comme cette cité était une des premières de la Belgique par son influence et sa nombreuse population, il en exigea six cents otages. Ces otages livrés ainsi que toutes les armes ren-

lum intulisse; qui ejus consilii principes fuissent, quod intelligerent quantam calamitatem civitati intulissent, in Britanniam profugisse; petere non solum Bellovacos, sed etiam pro his Hæduos, ut sua clementia ac mansuetudine in eos utatur; quod si fecerit, Hæduorum auctoritatem apud omnes Belgas amplificaturum, quorum auxiliis atque opibus, si qua bella inciderint, sustentare consuerint.

XV. Cæsar honoris Divitiaci atque Hæduorum causa sese eos in fidem recepturum et conservaturum dixit: quod erat civitas magna inter Belgas auctoritate, atque hominum multitudine præstabat, sexcentos obsides poposcit. His traditis omnibusque

fermées dans la place, il se rendit de là chez les Ambiens, qui firent aussitôt leur soumission. Le pays limitrophe appartenait aux Nerviens; César voulut avoir quelques informations sur leur caractère et leurs mœurs : il apprit qu'ils ne permettaient point aux marchands étrangers de pénétrer chez eux; qu'ils ne voulaient recevoir ni vin, ni aucun autre objet de luxe, estimant ces choses bonnes seulement à énerver l'âme et à diminuer le courage; que c'étaient des hommes rudes et pleins d'énergie, qui blâmaient amèrement les autres Belges de s'être donnés aux Romains en foulant aux pieds leurs traditions de valeur, et qui se disaient résolus à n'envoyer ni ne recevoir aucune proposition de paix.

Après trois jours de marche dans leur pays, César

armis ex oppido collatis, ab eo loco in fines Ambianorum pervenit, qui se suaque omnia sine mora dediderunt. Eorum fines Nervii attingebant; quorum de natura moribusque Cæsar cum quæreret, sic reperiebat : Nullum aditum esse ad eos mercatoribus; nihil pati vini reliquarumque rerum inferri, quod iis rebus relanguescere animos eorum et remitti virtutem existimarent; esse homines feros magnæque virtutis, increpitare atque incusare reliquos Belgas, qui se populo Romano dedidissent patriamque virtutem projecissent; confirmare sese neque legatos missuros neque ullam conditionem pacis accepturos.

XVI. Quum per eorum fines triduum iter fecisset, inveniebat

sut par les prisonniers que la Sambre n'était pas à plus de dix mille de son camp, que tous les Nerviens étaient en position derrière ce fleuve, attendant l'arrivée de l'armée romaine, de concert avec leurs voisins les Atrebates et les Véromanduens, qu'ils avaient décidés à courir avec eux les chances de cette guerre; que les forces aduatuques étaient en route pour se joindre pareillement à eux; enfin, qu'ils avaient entassé dans un lieu entouré de marais inaccessibles à une armée les femmes et tout ce qui, par raison d'âge, était impropre au combat. Sur ces renseignements, César envoya en avant des centurions, escortés d'éclaireurs, pour choisir un terrain propre à camper.

Il y avait dans notre colonne un certain nombre de Belges nouvellement soumis, et d'autres Gau-

ex captivis Sabim flumen ab castris suis non amplius millia passuum x abesse; trans id flumen omnes Nervios consedisse adventumque ibi Romanorum exspectare una cum Atrebatibus et Veromanduis, finitimis suis, nam his utrisque persuaserant, uti eamdem belli fortunam experirentur; exspectari etiam ab his Aduatucorum copias atque esse in itinere; mulieres quique per ætatem ad pugnam inutiles viderentur in eum locum conjecisse, quo propter paludes exercitui aditus non esset.

XVII. His rebus cognitis, exploratores centurionesque præmittit, qui locum idoneum castris deligant. Quum ex dediticiis Belgis reliquisque Gallis complures Cæsarem secuti una iter

lois qui avaient suivi César. Quelques-uns d'entre eux, comme on le sut plus tard par les prisonniers, ayant observé notre ordre de marche des jours précédents, passèrent aux Nerviens pendant la nuit; ils leur dirent que chaque légion marchait suivie immédiatement d'un bagage considérable, que la légion de tête devant arriver au camp bien avant les autres, ce ne serait pas une affaire de la surprendre la charge au dos, et que, cette légion battue et ses bagages pris, le reste n'oserait tenir. Une circonstance venait à l'appui de ce conseil : les Nerviens, de tout temps privés de cavalerie, et qui aujourd'hui encore négligent cette arme pour mettre toute leur force dans les troupes à pied, ont coutume de se protéger contre les maraudeurs

facerent, quidam ex his, ut postea ex captivis cognitum est, eorum dierum consuetudine itineris nostri exercitus perspecta, nocte ad Nervios pervenerunt atque iis demonstrarunt inter singulas legiones impedimentorum magnum numerum intercedere, neque esse quicquam negotii, quum prima legio in castra venisset reliquæque legiones magnum spatium abessent, hanc sub sarcinis adoriri; qua pulsa impedimentisque direptis futurum, ut reliquæ contra consistere non auderent. Adjuvabat etiam eorum consilium, qui rem deferebant, quod Nervii antiquitus, cum equitatu nihil possent, neque enim ad hoc tempus ei rei student, sed, quicquid possunt, pedestribus valent copiis, quo facilius finitimorum equitatum, si prædandi causa ad eos ve-

à cheval des peuples voisins par des haies vives de jeunes arbres courbés et greffés ensemble, dont les nombreuses pousses latérales, entremêlées de ronces et d'épines, en font une défense pareille à un mur et impénétrable même aux regards. Ces obstacles gênant beaucoup la marche de notre colonne, les Nerviens jugèrent que l'avis était bon à suivre.

Au point choisi pour y placer notre camp, le site présentait la disposition suivante : nous étions sur une colline, dont le penchant s'abaissait uniformément jusqu'à la Sambre ; vis-à-vis, à partir de la rive opposée, une autre colline s'élevait suivant une inclinaison semblable, et ce versant, nu à la base sur une étendue d'environ deux cents pas, était couvert à la partie supérieure par des bois où le

nissent, impedirent, teneris arboribus incisis (7) atque inflexis, crebrisque in latitudinem ramis enatis, et rubis sentibusque interjectis effecerant, ut instar muri hæ sepes munimentum præberent, quo non modo non intrari, sed ne perspici quidem posset. His rebus quum iter agminis nostri impediretur (8), non omittendum sibi consilium Nervii existimaverunt.

XVIII. Loci natura erat hæc, quem locum nostri castris delegerant. Collis ab summo æqualiter declivis ad flumen Sabim, quod supra nominavimus, vergebat. Ab eo flumine pari acclivitate collis nascebatur adversus huic et contrarius, passus circiter ducentos infimus apertus, ab superiore parte silvestris,

regard ne pouvait facilement pénétrer. C'est là que l'ennemi se tenait caché; on apercevait seulement quelques pelotons de cavalerie sur le terrain découvert, le long du fleuve, dont la profondeur était de trois pieds environ.

César, précédé de sa cavalerie, arrivait avec toutes ses forces. Mais l'ordre de marche était tout autre que les Belges ne l'avaient dit aux Nerviens, car, approchant de l'ennemi, César n'avait pas manqué de prendre, suivant son usage, des dispositions particulières. Il marchait avec six légions sans bagages, après quoi venait tout le matériel de l'armée, sous la garde de deux légions de recrues, qui fermaient la marche. Notre cavalerie ayant passé le fleuve, avec les frondeurs et les archers,

ut non facile introrsus perspici posset. Intra eas silvas hostes in occulto sese continebant; in aperto loco secundum flumen paucæ stationes equitum videbantur. Fluminis erat altitudo pedum circiter trium.

XIX. Cæsar equitatu præmisso subsequebatur omnibus copiis; sed ratio ordoque agminis aliter se habebat ac Belgæ ad Nervios detulerant. Nam quod ad hostes appropinquabat, consuetudine sua Cæsar sex legiones expeditas ducebat; post eas totius exercitus impedimenta collocarat; inde duæ legiones, quæ proxime conscriptæ erant, totum agmen claudebant præsidioque impedimentis erant. Equites nostri cum funditoribus sagittariisque flumen transgressi cum hostium equitatu præ-

chargea celle de l'ennemi, qui se replia sur les siens dans le bois, d'où elle sortit pour charger à son tour, et ce jeu se répéta plusieurs fois sans que les nôtres osassent poursuivre l'ennemi au delà des terrains découverts. Pendant ce temps, les six premières légions arrivées sur l'emplacement marqué tracèrent la fortification du camp et en commencèrent l'exécution. Bientôt la tête du convoi parut à son tour. C'était le moment que l'armée ennemie avait choisi pour l'attaque; elle s'élança tout entière hors du bois, avec résolution et en ordre de bataille. Notre cavalerie, qui reçut le premier choc, fut culbutée, et l'ennemi arriva au fleuve avec une telle rapidité qu'on le vit pour ainsi dire simultanément au débouché de la forêt,

lium commiserunt. Quum se illi identidem in silvas ad suos reciperent ac rursus ex silva in nostros impetum facerent, neque nostri longius, quam quem ad finem porrecta (9) loca aperta pertinebant, cedentes insequi auderent, interim legiones sex, quæ primæ venerant, opere dimenso castra munire cœperunt. Ubi prima impedimenta nostri exercitus ab his, qui in silvis abditi latebant, visa sunt, quod tempus inter eos committendi prœlii convenerat, ut intra silvas aciem ordinesque constituerant atque ipsi sese confirmaverant, subito omnibus copiis provolaverunt impetumque in nostros equites fecerunt. His facile pulsis ac proturbatis incredibili celeritate ad flumen decucurrerunt, ut pæne uno tempore et ad silvas et in flumine

au passage de l'eau et déjà sur nos bras. Sans ralentir sa marche, il monta le versant qui menait à notre camp et à nos travailleurs.

César eut à s'occuper de tout à la fois : lever l'étendard qui était le signal de courir aux armes et l'appuyer d'une sonnerie, faire sortir les travailleurs des ateliers, rappeler ceux qui étaient allés plus loin chercher du gazon, former les lignes de bataille, haranguer les troupes et donner le signal du combat. Tout cela demandait du temps, et l'ennemi était sur nous. Heureusement l'expérience acquise dans les précédentes batailles enseignait aux soldats, mieux que tous les ordres, ce qu'ils avaient à faire, et, d'un autre côté, les légats auxquels César

et jam in manibus nostris hostes viderentur. Eadem autem celeritate adverso colle ad nostra castra atque eos, qui in opere occupati erant, contenderunt.

XX. Cæsari omnia uno tempore erant agenda: vexillum proponendum, quod erat insigne, quum ad arma concurri oporteret, signum tuba dandum (10), ab opere revocandi milites, qui paulo longius aggeris petendi causa processerant, arcessendi, acies instruenda, milites cohortandi, signum dandum. Quarum rerum magnam partem temporis brevitas et successus hostium impediebat. His difficultatibus duæ res erant subsidio, scientia atque usus militum, quod superioribus prœliis exercitati, quid fieri oporteret, non minus commode ipsi sibi præscribere quam ab aliis doceri poterant, et quod ab opere singu-

avait défendu de quitter leurs légions respectives avant l'achèvement du travail surent prendre sur eux, vu l'imminence de l'attaque, de pourvoir à tout sans attendre le commandement du général.

Après avoir donné les ordres nécessaires, César courut au hasard haranguer les légions et tomba d'abord sur la dixième. En quelques mots il lui dit de songer à sa vieille réputation de bravoure, et de recevoir avec sang-froid et vigueur le choc des ennemis : ceux-ci n'étant plus qu'à portée de trait, il donna le signal du combat, puis partit pour faire sur un autre point les mêmes exhortations. Il y trouva la bataille engagée : l'ennemi était arrivé si vite et avec une telle impatience de combattre que le

lisque legionibus singulos legatos Cæsar discedere nisi munitis castris vetuerat. Hi propter propinquitatem et celeritatem hostium nihil jam Cæsaris imperium exspectabant, sed per se quæ videbantur administrabant.

XXI. Cæsar necessariis rebus imperatis ad cohortandos milites, quam in partem fors obtulit, decucurrit et ad legionem decimam devenit. Milites non longiore oratione cohortatus, quam uti suæ pristinæ virtutis memoriam retinerent neu perturbarentur animo hostiumque impetum fortiter sustinerent, quod non longius hostes aberant quàm quo telum adjici posset, prœlii committendi signum dedit. Atque in alteram partem item cohortandi causa profectus pugnantibus occurrit. Temporis tanta fuit exiguitas hostiumque tam paratus ad

temps avait manqué non-seulement pour attacher les décorations, mais même pour mettre les casques et ôter les couvertures des boucliers. Chacun, en revenant du travail, avait pris place au hasard, sous le premier drapeau venu, afin de ne pas perdre, en cherchant le sien, un temps mieux employé au combat.

Dans une nécessité si pressante, l'armée s'était rangée plutôt comme l'avaient permis les formes du plateau et de ses pentes que d'après les règles de la tactique. La ligne de bataille étant brisée en parties diverses sans lien entre elles, et la vue se trouvant masquée par ces haies épaisses dont nous avons parlé, on ne pouvait ni placer convenablement les réserves, ni pourvoir à tous les besoins qui se manifestaient, ni mettre de l'ensemble dans les opé-

dimicandum animus, ut non modo ad insignia accommodanda, sed etiam ad galeas induendas scutisque tegumenta detrahenda tempus defuerit. Quam quisque ab opere in partem casu devenit quæque prima signa conspexit, ad hæc constitit, ne in quærendis suis pugnandi tempus dimitteret.

XXII. Instructo exercitu magis ut loci natura dejectusque collis et necessitas temporis, quam ut rei militaris ratio atque ordo postulabat, cum diversis legionibus aliæ alia in parte hostibus resisterent, sepibusque densissimis, ut ante demonstravimus, interjectis prospectus impediretur, neque certa subsidia collocari neque, quid in quaque parte opus esset, provideri

rations. Aussi cette dangereuse situation produisit-elle des résultats divers.

Les neuvième et dixième légions placées, à la gauche, avaient devant elles les Atrebates. Elles les reçurent avec les *piles* et les ramenèrent promptement, criblés de blessures, à bout de forces et d'haleine, depuis le haut de la colline jusqu'au fleuve, où, l'épée en main, elles en tuèrent bon nombre qui s'efforçaient de le franchir. Elles-mêmes n'hésitèrent pas à passer l'eau, et rejoignant l'ennemi sur un terrain qui lui était favorable, et où il essaya de tenir, elles le mirent de nouveau en fuite.

Ailleurs, deux autres légions, la onzième et la huitième, attaquées par les Véromanduens, les

neque ab uno omnia imperia administrari poterant. Itaque in tanta rerum iniquitate fortunæ quoque eventus varii sequebantur.

XXIII. Legionis nonæ et decimæ milites, ut in sinistra parte aciei constiterant, pilis emissis cursu ac lassitudine exanimatos vulneribusque confectos Atrebates, nam his ea pars obvenerat, celeriter ex loco superiore in flumen compulerunt, et transire conantes insecuti gladiis magnam partem eorum impeditam interfecerunt. Ipsi transire flumen non dubitaverunt et in locum iniquum progressi rursus resistentes hostes redintegrato prœlio in fugam conjecerunt. Item alia in parte diversæ duæ legiones, undecima et octava, profligatis Veromanduis,

repoussèrent pareillement de la colline à la rive du fleuve, où l'engagement se continua.

Le camp se trouvait ainsi à découvert en tête et au flanc gauche, lorsque tous les Nerviens en masse profonde, avec le généralissime Boduognatus, se portèrent sur notre droite, qu'occupaient la douzième légion et un peu plus loin la septième : une partie manœuvra pour prendre en flanc et envelopper ces légions. Les autres se dirigèrent sur le point le plus élevé du camp.

Au même moment notre cavalerie, qui avait été renversée, comme je l'ai dit, au premier choc de l'ennemi, et l'infanterie légère, qui marchait avec elle, se retiraient au camp : elles donnèrent dans les assaillants et s'enfuirent de plus belle d'un autre

quibuscum erant congressi, ex loco superiore in ipsis fluminis ripis prœliabantur. At totis fere a fronte et ab sinistra parte nudatis castris, cum in dextro cornu legio duodecima et non magno ab ea intervallo septima constitisset, omnes Nervii confertissimo agmine duce Boduognato, qui summam imperii tenebat, ad eum locum contenderunt; quorum pars aperto latere (11) legiones circumvenire, pars summum castrorum locum petere cœpit.

XXIV. Eodem tempore equites nostri levisque armaturæ pedites, qui cum iis una fuerant, quos primo hostium impetu pulsos dixeram, quum se in castra reciperent, adversis hostibus occurrebant ac rursus aliam in partem fugam petebant, et calo-

côté. Les servants, qui de la porte décumane et de la crête du coteau avaient aperçu nos troupes victorieuses traversant le fleuve, venaient de sortir pour courir au pillage. En se retournant, ils virent le camp au pouvoir des Nerviens et se sauvèrent à toutes jambes vers le bas du coteau. A mesure que d'autres arrivaient avec les bagages, le bruit et l'agitation se propageaient parmi eux, et ils couraient éperdus de côté et d'autre. Toute cette scène de désordre, notre camp rempli d'ennemis, nos légions pressées et presque entourées, les servants, la cavalerie, les frondeurs, les Numides dispersés et fuyant dans toutes les directions, frappa tellement les cavaliers Trévires envoyés comme auxiliaires à notre armée, et cités entre les Gaulois pour leur bravoure, qu'ils nous crurent perdus et retournè-

nes, qui ab decumana porta (12) ac summo jugo collis nostros victores flumen transisse conspexerant, prædandi causa egressi, quum respexissent et hostes in nostris castris versari vidissent, præcipites fugæ sese mandabant. Simul eorum, qui cum impedimentis veniebant, clamor fremitusque oriebatur, aliique aliam in partem perterriti ferebantur. Quibus omnibus rebus permoti equites Treveri, quorum inter Gallos virtutis opinio est singularis, qui auxilii causa ab civitate ad Cæsarem missi venerant, cum multitudine hostium castra compleri nostra, legiones premi et pæne circumventas teneri, calones, equites, funditores, Numidas diversos dissipatosque in omnes partes fugere

rent dans leur pays, où ils annoncèrent l'entière défaite des Romains, la prise de leur camp et de leurs bagages.

César revenait de haranguer la dixième légion, lorsqu'il vit le danger de son aile droite. A la douzième, les drapeaux étaient en paquet et les hommes serrés de manière à ne pouvoir combattre: tous les centurions de la quatrième cohorte étaient tués, le porte-drapeau tué, le drapeau perdu; dans les autres cohortes, presque tous les centurions étaient tués ou blessés, entre autres le primipile P. Sextius Baculus, officier d'une extrême bravoure, atteint de plusieurs coups si graves qu'il ne pouvait plus se soutenir: le reste mollissait et quelques hommes des derniers rangs commençaient

vidissent, desperatis nostris rebus, domum contenderunt: Romanos pulsos superatosque, castris impedimentisque eorum hostes potitos civitati renuntiaverunt.

XXV. Cæsar ab decimæ legionis cohortatione ad dextrum cornu profectus, ubi suos urgeri, signisque in unum locum collatis, duodecimæ legionis confertos milites sibi ipsos ad pugnam esse impedimento vidit, quartæ cohortis omnibus centurionibus occisis signiferoque interfecto, signo amisso, reliquarum cohortium omnibus fere centurionibus aut vulneratis aut occisis, in his primipilo P. Sextio Baculo, fortissimo viro, multis gravibusque vulneribus confecto, ut jam se sustinere non posset, reliquos esse tardiores et non nullos ab novissimis

même à s'esquiver et se mettre à couvert. Cependant l'ennemi continuait à monter de front et à menacer les deux flancs; la situation devenait critique, et il n'y avait à compter sur aucun secours. Alors César, qui était venu sans bouclier, saisit celui d'un homme du dernier rang et s'avança jusqu'à la première ligne. Après avoir encouragé nominativement les centurions et harangué les soldats, il fit porter les drapeaux sur la ligne et desserrer les files à distance de combat. Dès lors la légion reprit confiance et courage; sous les yeux du général, chacun voulut se conduire vaillamment jusqu'à la dernière extrémité, ce qui ralentit un peu le progrès de l'attaque.

César voyant la septième légion, qui était près de

deserto prœlio excedere ac tela vitare, hostes neque a fronte ex inferiore loco subeuntes intermittere et ab utroque latere instare, et rem esse in angusto vidit, neque ullum esse subsidium quod summitti posset, scuto ab novissimis uni militi detracto, quod ipse eo sine scuto venerat, in primam aciem processit, centurionibusque nominatim appellatis, reliquos cohortatus milites signa inferre et manipulos laxare jussit, quo facilius gladiis uti possent. Cujus adventu spe illata militibus ac redintegrato animo quum pro se (13) quisque in conspectu imperatoris etiam in extremis suis rebus operam navare cuperet, paulum hostium impetus tardatus est.

XXVI. Cæsar quum septimam legionem, quæ juxta constite-

là, également pressée par les Nerviens ordonna aux tribuns de rapprocher peu à peu les légions et de les faire combattre dos à dos. Après cette manœuvre, comme on se soutenait mutuellement et qu'on ne craignait plus d'être pris à revers, on combattit avec plus d'assurance et d'énergie.

Sur ces entrefaites, les deux légions d'arrière-garde qui escortaient le bagage, ayant su qu'on se battait, arrivèrent au pas de course, et déjà l'ennemi pouvait les apercevoir au sommet de la colline. De son côté, Titus Labienus, qui avait pris le camp ennemi et qui, de ce point élevé, voyait ce qui se passait dans le nôtre, envoya la dixième légion au secours de César. Celle-ci comprenant, à la vue des servants et de la cavalerie en fuite, la gravité de l'affaire et le péril dans lequel

rat, item urgeri ab hoste vidisset, tribunos militum monuit, ut paulatim sese legiones conjungerent et conversa signa in hostes inferrent. Quo facto quum alius alii subsidium ferret, neque timerent, ne aversi ab hoste circumvenirentur, audacius resistere ac fortius pugnare cœperunt. Interim milites legionum duarum, quæ in novissimo agmine præsidio impedimentis fuerant, prœlio nuntiato, cursu incitato, in summo colle ab hostibus conspiciebantur, et T. Labienus castris hostium potitus et ex loco superiore, quæ res in nostris castris gererentur, conspicatus decimam legionem subsidio nostris misit. Qui quum ex equitum et calonum fuga, quo in loco res esset, quantoque in

se trouvaient le camp, les légions et le général, ne négligea rien pour arriver promptement.

Ces secours changèrent tellement la face des choses, que nos blessés, étendus sur le sol, se relevaient et recommençaient à combattre, appuyés sur leurs boucliers. Les servants mêmes, voyant l'ennemi ébranlé, osaient se jeter sans armes à sa rencontre; mais surtout la cavalerie, pour effacer la honte de sa fuite, rivalisait partout avec les légionnaires. Quant aux ennemis, ils montrèrent dans leur suprême effort une admirable bravoure. Les premiers tombés faisaient place à d'autres qui montaient sur leurs cadavres pour continuer le combat; tombés à leur tour, ils formaient bientôt un amas de corps, et du haut de cette espèce de monticule

periculo et castra et legiones et imperator ver.aretur, cognovissent, nihil ad celeritatem sibi reliqui fecerunt.

XXVII. Horum adventu tanta rerum commutatio est facta, ut nostri etiam, qui vulneribus confecti procubuissent, scutis innixi prœlium redintegrarent; tum calones perterritos hostes conspicati etiam inermes armatis occurrerent; equites vero, ut turpitudinem fugæ virtute delerent, omnibus in locis pugnarent, quo se legionariis militibus præferrent. At hostes etiam in extrema spe salutis tantam virtutem præstiterunt, ut, quum primi eorum cecidissent, proximi jacentibus insisterent atque ex eorum corporibus pugnarent; his disjectis et coacervatis cadaveribus qui superessent, ut ex tumulo, tela in nostros conji-

les derniers tiraient sur nous en nous renvoyant nos propres projectiles. On comprit alors qu'ils eussent osé franchir un large cours d'eau, gravir des bords escarpés, monter à l'attaque d'une forte position, difficultés insurmontables pour des hommes moins courageux.

A la nouvelle de cette bataille, où la race et le nom des Nerviens furent presque anéantis, les vieillards qu'ils avaient mis avec les femmes et les enfants à l'abri des marécages, ainsi que nous l'avons rapporté, jugèrent qu'il n'y avait plus d'obstacle pour le vainqueur ni de refuge pour le vaincu. En conséquence, après s'être entendus avec les débris de leur armée, ils envoyèrent dire à César que, dans le désastre de la patrie, n'ayant conservé que trois sénateurs sur six cents et à peine cinq cents

cerent et pila intercepta remitterent : ut non nequicquam tantæ virtutis homines judicari deberet ausos esse transire latissimum flumen, ascendere altissimas ripas, subire iniquissimum locum; quæ facilia ex difficillimis animi magnitudo redegerat.

XXVIII. Hoc prœlio facto et prope ad internecionem gente ac nomine Nerviorum redacto majores natu, quos una cum pueris mulieribusque in æstuaria ac paludes conjectos dixeramus, hac pugna nuntiata quum victoribus nihil impeditum, victis nihil tutum arbitrarentur, omnium, qui supererant, consensu legatos ad Cæsarem miserunt seque ei dediderunt et in commemoranda civitatis calamitate ex sexcentis ad tres

hommes en état de porter les armes sur soixante mille, ils se rendaient à lui. César ne voulut pas repousser la prière de ces infortunés : il s'empressa de pourvoir à leur sûreté, leur laissa leur territoire et leurs villes, et signifia aux peuples voisins d'avoir à s'abstenir, eux et leurs clients, de les molester d'aucune manière.

Les Aduatuques, dont nous avons parlé plus haut, venaient au secours des Nerviens : ayant eu, en chemin, avis de la bataille, ils retournèrent chez eux, évacuèrent toutes leurs villes et bourgades, et rassemblèrent tout ce qu'ils possédaient dans une seule place que la nature avait rendue très-forte, assise qu'elle était sur un roc dominant et fortement escarpé de toutes parts, à l'exception d'une

senatores, ex hominum millibus LX vix ad quingentos, qui arma ferre possent, sese redactos esse dixerunt. Quos Cæsar, ut in miseros ac supplices usus misericordia videretur, diligentissime conservavit suisque finibus atque oppidis uti jussit et finitimis imperavit, ut ab injuria et maleficio se suosque prohiberent.

XXIX. Aduatuci, de quibus supra scripsimus, quum omnibus copiis auxilio Nerviis venirent, hac pugna nuntiata ex itinere domum reverterunt; cunctis oppidis castellisque desertis sua omnia in unum oppidum egregie natura munitum contulerunt. Quod quum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet, una ex parte leniter acclivis aditus in

rampe douce qui y donnait accès sur deux cents pieds de largeur au plus. Pour la défense de ce point, ils avaient élevé une double et haute muraille surmontée de gros blocs de pierre et de poutres taillées en pointe. Ces Aduatuques provenaient des Cimbres et Teutons, qui, pour gagner plus facilement la province de Gaule et l'Italie, avaient laissé en deçà du Rhin les bagages trop embarrassants, sous la garde de six mille des leurs. Ces derniers, après la défaite de leurs frères, avaient lutté longtemps contre les peuples voisins, tantôt comme agresseurs, tantôt pour se défendre eux-mêmes. Enfin, la paix s'étant faite d'un commun accord, ils s'étaient fixés dans ces lieux.

A notre arrivée, les Aduatuques firent d'abord

latitudinem non amplius ducentorum pedum relinquebatur; quem locum duplici altissimo muro munierant; tum magni ponderis saxa et præacutas trabes in muro collocarant. Ipsi erant ex Cimbris Teutonisque prognati, qui, quum iter in provinciam nostram atque Italiam facerent, iis impedimentis, quæ secum agere ac portare non poterant, citra flumen Rhenum depositis, custodiam ex suis ac præsidium sex milia hominum una reliquerunt. Hi post eorum obitum multos annos a finitimis exagitati, cum alias bellum inferrent, alias illatum defenderent, consensu eorum omnium pace facta hunc sibi domicilio locum delegerunt.

XXX. Ac primo adventu exercitus nostri crebras ex oppido

de fréquentes sorties et nous livrèrent de petits combats, mais quand la place fut entourée d'un retranchement de douze pieds sur quinze milles de développement, avec de nombreuses redoutes ils se tinrent renfermés dans leurs murs. Nos galeries s'avancèrent, la terrasse fut élevée et bientôt ils virent se dresser au loin une tour. Ce spectacle ne fit qu'exciter leurs risées: ils nous apostrophaient du haut des murailles en demandant ce que nous voulions faire de cette grande machine à cette distance-là; avec quelle main, par quelles forces nous espérions pousser contre le mur une tour si pesante, nous qui n'étions que des nains: car la plupart des Gaulois, comparant leur haute taille à notre petite stature, sont portés à nous mépriser.

Mais lorsque la tour commença de se mouvoir et

excursiones faciebant parvulisque prœliis cum nostris contendebant; postea vallo pedum XII, in circuitu XV millium, crebrisque castellis circummuniti oppido sese continebant. Ubi, vineis actis, aggere extructo, turrim procul constitui viderunt, primum irridere ex muro atque increpitare vocibus, quod tanta machinatio ab tanto spatio institueretur, quibusnam manibus aut quibus viribus præsertim homines tantulæ staturæ, nam plerumque hominibus Gallis præ magnitudine corporum suorum brevitas nostra contemptui est, tanti oneris turrim in muro sese collocare confiderent.

XXXI. Ubi vero moveri et appropinquare mœnibus viderunt,

s'approcha des murailles, ce fut pour eux une merveille inexplicable. Dans leur surprise, ils envoyèrent vers César pour traiter de la paix. Les Aduatuques, dirent leurs députés, ne doutent plus que les Romains ne fassent la guerre avec l'assistance des dieux, eux qui peuvent remuer avec tant de facilité et de promptitude de si hautes machines; ils viennent donc se mettre, eux et tous leurs biens, en leur pouvoir. Seulement ils supplient César de leur accorder une chose, c'est, dans le cas où, par un effet de cette clémence et de cette mansuétude dont ils ont entendu parler, il déciderait que leur nation doive être conservée, de ne pas lui ôter ses armes. Leurs voisins leur sont généralement hostiles et sont jaloux de leur courage. Comment pourraient-ils se défendre contre eux s'ils livraient leurs armes? Ils préféreraient, s'il le fallait, tout souffrir du peu-

nova atque inusitata specie commoti legatos ad Cæsarem de pace miserunt, qui ad hunc modum locuti: Non existimare Romanos sine ope divina bellum gerere, qui tantæ altitudinis machinationes tanta celeritate promovere possent, se suaque omnia eorum potestati permittere dixerunt; unum petere ac deprecari, si forte pro sua clementia ac mansuetudine, quam ipsi ab aliis audirent, statuisset Aduatucos esse conservandos, ne se armis despoliaret; sibi omnes fere finitimos esse inimicos ac suæ virtuti invidere, a quibus se defendere traditis armis non possent; sibi præstare, si in eum casum deducerentur, quamvis

ple romain, au malheur d'être abandonnés aux mauvais traitements de ceux au milieu desquels ils ont l'habitude de vivre en maîtres.

César répondit que selon sa coutume, et non pour leurs mérites, il voulait bien épargner leur cité, pourvu toutefois qu'ils se rendissent avant que le bélier atteignît la muraille; mais qu'une condition absolue de la capitulation était de rendre les armes; qu'il ferait pour eux ce qu'il avait fait pour les Nerviens, c'est-à-dire qu'il prescrirait aux peuples limitrophes de respecter une nation soumise au peuple romain. Ces ordres étant transmis aux assiégés, ils se dirent prêts à les exécuter et, en effet, ils jetèrent du haut des remparts, dans le fossé qui était devant la ville, un tel monceau d'armes, qu'il

fortunam a populo Romano pati, quam ab his per cruciatum interfici, inter quos dominari consuessent.

XXXII. Ad hæc Cæsar respondit : Se magis consuetudine sua quam merito eorum civitatem conservaturum, si prius, quam murum aries attigisset, se dedidissent; sed deditionis nullam esse conditionem nisi armis traditis; se id, quod in Nervios fecisset, facturum, finitimisque imperaturum, ne quam dediticiis populi Romani injuriam inferrent. Re nuntiata ad suos, quæ imperarentur, facere dixerunt. Armorum magna multitudine de muro in fossam, quæ erat ante oppidum, iacta, sic ut prope summam muri aggerisque altitudinem acervi armorum adæquarent, et tamen circiter parte tertia, ut postea perspectum

s'élevait presque à la hauteur du rempart et de notre terrasse; et cependant, ainsi qu'on le sut après, ils en tinrent cachés dans la ville à peu près un tiers.

Ce jour-là, les portes de la ville nous furent ouvertes et tout s'y passa paisiblement. Sur le soir, César ordonna de fermer les portes après avoir fait sortir les militaires, de peur qu'ils ne profitassent de la nuit pour molester les habitants. Mais ceux-ci, qui avaient leur projet et qui comptaient qu'après la capitulation nous retirerions nos postes ou ferions moins bonne garde, reprirent les armes qu'ils avaient tenues cachées, et se fabriquèrent à la hâte des boucliers en liége ou en osier recouverts de peau; puis, à la troisième veille, ils firent une sortie générale du côté où nos ouvrages paraissaient le plus accessibles. Aussitôt, conformé-

est, celata atque in oppido retenta, portis patefactis eo die pace sunt usi.

XXXIII. Sub vesperum, Cæsar portas claudi militesque ex oppido exire jussit, ne quam noctu oppidani ab militibus injuriam acciperent. Illi, ante inito, ut intellectum est, consilio, quod deditione facta nostros præsidia deducturos aut denique indiligentius servaturos crediderant, partim cum iis, quæ retinuerant et celaverant, armis, partim scutis ex cortice factis aut viminibus intextis, quæ subito, ut temporis exiguitas postulabat, pellibus induxerant, tertia vigilia, qua minime arduus ad nostras munitiones ascensus videbatur, omnibus copiis repen-

ment aux prescriptions de César, les signaux d'alarme s'allumèrent et l'on accourut des redoutes voisines au point menacé. Les ennemis se comportèrent aussi bien qu'on pouvait l'attendre de braves gens qui n'avaient pas d'autre espoir de salut, et qui combattaient sur un terrain défavorable contre des troupes tirant du haut du retranchement et des tours. Ils furent rejetés dans la place avec une perte de quatre mille tués. Le lendemain, on enfonça les portes restées sans défense, et César, après y avoir fait entrer ses troupes, mit toute la ville à l'encan. D'après le compte des acheteurs, il s'y trouvait cinquante trois mille têtes.

Dans le même temps, César apprit de P. Crassus, envoyé par lui avec une légion chez les peuples des

tino ex oppido eruptionem fecerunt. Celeriter, ut ante Cæsar imperarat, ignibus significatione facta, ex proximis castellis eo concursum est, pugnatumque ab hostibus ita acriter est, ut a viris fortibus in extrema spe salutis iniquo loco contra eos, qui ex vallo turribusque tela jacerent, pugnari debuit, quum in una virtute omnis spes salutis consisteret. Occisis ad hominum millibus quatuor, reliqui in oppidum rejecti sunt. Postridie ejus diei, refractis portis, quum jam defenderet nemo, atque intromissis militibus nostris, sectionem ejus oppidi universam Cæsar vendidit. Ab his, qui emerant, capitum numerus ad eum relatus est millium quinquaginta trium.

XXXIV. Eodem tempore a P. Crasso, quem cum legione

bords de l'Océan, Vénètes, Unelles, Osismiens, Curiosolites, Sésuviens, Aulerques et Redons, que toutes ces cités venaient de se soumettre à l'autorité du peuple romain.

Cette entière soumission de la Gaule, due à nos victoires, eut un tel retentissement chez les Barbares que les nations transrhénanes envoyèrent des ambassadeurs à César pour lui promettre l'obéissance garantie par des otages. Pressé de se rendre en Italie et en Illyrie, il les ajourna au commencement de l'été prochain, et après avoir mis ses légions en hivernage chez les Carnutes, les Andes et les Turons, voisins du théâtre de la guerre, il partit pour l'Italie. Sur les lettres de César relatives à ces événements le sénat décréta quinze

una miserat ad Venetos, Unellos, Osismios, Curiosolitas, Sesuvios, Aulercos, Redones, quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt, certior factus est omnes eas civitates in ditionem potestatemque populi Romani esse redactas.

XXXV. His rebus gestis omni Gallia pacata, tanta hujus belli ad barbaros opinio perlata est, uti ab his nationibus, quæ trans Rhenum incolerent, mitterentur legati ad Cæsarem, qui se obsides daturas, imperata facturas pollicerentur. Quas legationes Cæsar, quod in Italiam Illyricumque properabat, inita proxima æstate ad se reverti jussit. Ipse in Carnutes, Andes Turonesque, quæ civitates propinquæ his locis erant, ubi bellum gesserat, legionibus in hibernacula deductis in Italiam profectus

jours d'actions de grâce, ce qui n'avait encore été fait pour personne.

est. Ob easque res ex litteris Cæsaris dies quindecim supplicatio decreta est, quod ante id tempus accidit nulli.

LIVRE III

En partant pour l'Italie César envoya Servius Galba, avec la douzième légion et une partie de la cavalerie, chez les Nantuates, les Véragres et les Sédunes, peuples qui s'étendent de la frontière des Allobroges, des bords du lac Léman et du Rhône jusqu'à la crête des Alpes. Son dessein était de rendre libre un passage des Alpes, où il y avait de grands dangers à courir et de forts péages à acquitter pour les marchands qui le fréquentaient. Le commandant était

LIBER III

I. Quum in Italiam proficisceretur Cæsar, Servium Galbam cum legione duodecima et parte equitatus in Nantuates, Veragros Sedunosque misit, qui ab finibus Allobrogum et lacu Lemanno et flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent. Causa mittendi fuit, quod iter per Alpes (1), quo magno cum periculo magnisque cum portoriis mercatores ire consuerant, pa-

autorisé à faire hiverner la légion dans le pays, s'il le jugeait nécessaire.

Après avoir livré quelques combats heureux et pris plusieurs villages fortifiés, Galba reçut de toutes parts des députés et des otages : la paix faite, il plaça deux cohortes chez les Nantuates et alla hiverner avec le reste de la légion, dans un village des Véragres nommé Octodure. Ce village, à cheval sur un cours d'eau dans une petite plaine, est de tous côtés dominé par de hautes montagnes. L'une des rives fut laissée aux habitants pour y passer l'hiver, l'autre fut évacuée et donnée aux cohortes, qui s'y retranchèrent.

Il y avait déjà quelque temps que l'on était dans ce campement, et Galba le faisait approvisionner

tefieri volebat. Huic permisit, si opus esse arbitraretur, uti in his locis legionem hiemandi causa collocaret. Galba, secundis aliquot prœliis factis castellisque compluribus eorum expugnatis, missis ad eum undique legatis obsidibusque datis et pace facta, constituit cohortes duas in Nantuatibus collocare et ipse cum reliquis ejus legionis cohortibus in vico Veragrorum, qui appellatur Octodurus, hiemare; qui vicus positus in valle, non magna adjecta planitie, altissimis montibus undique continetur. Quum hic in duas partes flumine divideretur, alteram partem ejus vici Gallis ad hiemandum concessit, alteram vacuam ab his relictam cohortibus attribuit. Eum locum vallo fossaque munivit.

II. Quum dies hibernorum complures transissent, frumen-

de grain, lorsque tout à coup ses éclaireurs viennent l'informer que les Gaulois ont évacué pendant la nuit la partie du village qui leur avait été laissée, et que les montagnes dominantes sont couvertes de Sédunes et de Véragres. Diverses causes avaient donné lieu à cette brusque détermination des Gaulois de recommencer la guerre et de tomber sur notre légion. Une si faible troupe, réduite de deux cohortes et de beaucoup d'hommes détachés isolément à la recherche des vivres, postée d'ailleurs d'une manière désavantageuse, leur paraissait peu redoutable, et ils s'imaginaient qu'il leur suffirait de se précipiter des hauteurs dans la vallée en lançant leurs projectiles pour l'enlever du premier choc. Puis ils souffraient de ce qu'on leur avait pris leurs

tumque eo comportari jussisset, subito per exploratores certior factus est ex ea parte vici, quam Gallis concesserat, omnes noctu discessisse, montesque, qui impenderent, a maxima multitudine Sedunorum et Veragrorum teneri. Id aliquot de causis acciderat, ut subito Galli belli renovandi legionisque opprimendæ consilium caperent: primum quod legionem neque eam plenissimam detractis cohortibus duabus et compluribus singillatim, qui commeatus petendi causa missi erant, propter paucitatem despiciebant; tum etiam quod propter iniquitatem loci, quum ipsi ex montibus in vallem decurrerent et tela conjicerent, ne primum quidem posse impetum suum sustineri existimabant. Accedebat, quod suos ab se liberos abstra-

enfants comme otages. Ils craignaient enfin que l'intention des Romains en cherchant à occuper le sommet des Alpes ne fût pas seulement d'y ouvrir des chemins, mais de s'y établir à tout jamais et d'englober le pays dans la province voisine.

A ce moment les travaux de fortification du camp étaient en retard, ainsi que les approvisionnements de blé et autres, par suite de la sécurité qu'avaient donnée à Galba la soumission du pays et la remise des otages. Sur la nouvelle du soulèvement il se hâta de convoquer le conseil et de prendre les avis. Personne n'avait prévu la situation dans laquelle on se trouvait tout à coup, situation périlleuse et presque désespérée, puisque déjà la plupart des hauteurs étaient couvertes d'hommes armés et les chemins

ctos obsidum nomine dolebant, et Romanos non solum itinerum causa, sed etiam perpetuæ possessionis, culmina Alpium occupare conari et ea loca finitimæ provinciæ adjungere sibi persuasum habebant.

III. His nuntiis acceptis, Galba, quum neque opus hibernorum munitionesque plene essent perfectæ, neque de frumento reliquoque commeatu satis esset provisum, quod deditione facta obsidibusque acceptis nihil de bello timendum existimaverat, concilio celeriter convocato sententias exquirere cœpit. Quo in concilio, quum tantum repentini periculi præter opinionem accidisset ac jam omnia fere superiora loca multitudine armato-

fermés aux secours comme aux ravitaillements. Aussi plusieurs membres du conseil proposèrent-ils de sortir du camp en abandonnant les bagages, et d'essayer de se sauver par la route qu'on avait prise en venant ; mais la majorité, tout en réservant ce moyen extrême, préféra tenter les chances de la situation et défendre le camp.

Après un petit intervalle de temps qui suffit à peine pour mettre en place et organiser les moyens de défense ordonnés, on vit, à un signal donné, les barbares descendre à la course de toutes les hauteurs et lancer sur le rempart des pierres et des gaises. Tant que nos soldats eurent toute leur vigueur, ils ripostèrent énergiquement ; lancés de haut, tous leurs traits portaient coup ; l'ennemi menaçait-il quelque

rum completa conspicerentur, neque subsidio veniri neque commeatus supportari interclusis itineribus possent, prope jam desperata salute, nonnullæ hujusmodi sententiæ dicebantur, ut impedimentis relictis eruptione facta iisdem itineribus, quibus eo pervenissent, ad salutem contenderent. Majori tamen parti placuit, hoc reservato ad extremum consilio, interim rei eventum experiri et castra defendere.

IV. Brevi spatio interjecto, vix ut his rebus, quas constituissent, collocandis atque administrandis tempus daretur, hostes ex omnibus partibus signo dato decurrere, lapides gæsaque (2) in vallum conjicere. Nostri primo integris viribus fortiter repugnare neque ullum frustra telum ex loco superiore mittere, ut quæ-

partie du retranchement privée de défenseurs, ils couraient la défendre. Mais l'ennemi avait l'avantage de pouvoir relever ses combattants dès qu'ils étaient las, tandis que, du côté des défenseurs, leur petit nombre obligeait les hommes fatigués et même les blessés de rester ferme à leurs postes de combat.

On luttait sans relâche depuis six heures; nos gens étaient à bout de forces et manquaient de projectiles; l'ennemi, ne rencontrant plus qu'une faible résistance, les serrait de plus en plus; déjà il faisait brèche au rempart, il comblait le fossé; en un mot nos affaires étaient au plus bas, quand P. Sextius Baculus, ce centurion primipile si grièvement blessé, on se le rappelle, à la bataille contre les

que pars castrorum nudata defensoribus premi videbatur, eo occurrere et auxilium ferre, sed hoc superari, quod diuturnitate pugnæ hostes defessi prœlio excedebant, alii integris viribus succedebant; quarum rerum a nostris propter paucitatem fieri nihil poterat, ac non modo defesso ex pugna excedendi, sed ne saucio quidem ejus loci, ubi constiterat, relinquendi ac sui recipiendi facultas dabatur.

V. Quum jam amplius horis sex continenter pugnaretur ac non solum vires, sed etiam tela nostros deficerent, atque hostes acrius instarent languidioribusque nostris vallum scindere et fossas complere cœpissent, resque esset jam ad extremum perducta casum, P. Sextius Baculus, primi pili centurio, quem Nervico prœlio compluribus confectum vulneribus diximus, et

Nerviens, et le tribun militaire C. Volusenus, homme de cœur et de bon conseil, coururent avertir Galba qu'il ne restait plus qu'un moyen de salut, passer sur le corps de l'ennemi. En conséquence, Galba fait dire promptement aux soldats, par les centurions convoqués à cet effet, de suspendre un peu le combat pour prendre du repos, et de se borner à parer les projectiles; que bientôt le signal sera donné de sortir du camp, qu'alors il n'auront plus à compter que sur leur courage.

L'ordre s'exécute : nos troupes, débouchant soudain de toutes les portes, ne permettent à l'ennemi ni de se reconnaître ni de réformer ses rangs, et par un heureux renversement des rôles, ceux qui tout à l'heure se croyaient maîtres du camp sont

item C. Volusenus, tribunus militum, vir et consilii magni et virtutis, ad Galbam accurrunt atque unam esse spem salutis docent, si eruptione facta extremum auxilium experirentur. Itaque convocatis centurionibus celeriter milites certiores facit, paulisper intermitterent prœlium ac tantummodo tela missa exciperent seque ex labore reficerent, post dato signo ex castris erumperent atque omnem spem salutis in virtute ponerent.

VI. Quod jussi sunt, faciunt, ac subito omnibus portis eruptione facta neque cognoscendi, quid fieret, neque sui colligendi hostibus facultatem relinquunt. Ita commutata fortuna eos, qui in spem potiundorum castrorum venerant, undique cirvumven-

partout enveloppés et taillés en pièces. De trente mille et plus qu'on dit être venus à l'attaque, dix mille au moins restèrent sur la place ; les autres s'enfuirent en désordre et poursuivis par le vainqueur, qui ne les laissa pas même se rallier dans la montagne. Toutes les troupes ennemies étant ainsi dispersées et désarmées, les nôtres rentrèrent dans leurs retranchements.

Après cette affaire, Galba réfléchit qu'il avait été entraîné bien loin du but dans lequel il était venu hiverner à Octodure ; l'insuffisance de ses provisions lui donnait surtout de vives inquiétudes, et il ne voulait pas tenter davantage la fortune. Dès le lendemain donc, après avoir incendié tous les bâtiments de ce village, il se mit en route pour la province, et, aucun ennemi n'empêchant ni ne retar-

tos interficiunt et ex hominum millibus amplius triginta, quem numerum barbarorum ad castra venisse constabat, plus tertia parte interfecta reliquos perterritos in fugam conjiciunt ac ne in locis quidem superioribus consistere patiuntur. Sic, omnibus hostium copiis fusis armisque exutis, se in castra munitionesque suas recipiunt. Quo prœlio facto, quod sæpius fortunam tentare Galba nolebat atque alio se in hiberna consilio venisse meminerat, aliis occurrisse rebus viderat, maxime frumenti commeatusque inopia permotus postero die, omnibus ejus vici ædificiis incensis, in provinciam reverti contendit ac, nullo

dant sa marche, il ramena sa légion intacte chez les Nantuates et de là chez les Allobroges, où il hiverna.

Dans l'état où étaient les affaires, les Belges ayant été vaincus, les Germains chassés, les Sedunes battus dans les Alpes, César devait croire la Gaule pacifiée, et, l'hiver commençant sous de telles apparences, il venait de partir pour sa province d'Illyrie, dont il voulait connaître les populations et voir le pays, lorsqu'un nouveau sujet de guerre surgit tout à coup dans la Gaule. Le jeune P. Crassus hivernait avec la septième légion près de l'Océan, chez les Andes. Comme il y avait disette de blé dans cette contrée, Crassus envoya des préfets et des tribuns militaires en chercher dans les cités voisines, et entre autres T. Terrasidius chez les Unelles,

hoste prohibente aut iter demorante, incolumem legionem in Nantuates, inde in Allobroges perduxit ibique hiemavit.

VII. His rebus gestis quum omnibus de causis Cæsar pacatam Galliam existimaret, superatis Belgis, expulsis Germanis, victis in Alpibus Sedunis, atque ita inita hieme in Illyricum profectus esset, quod eas quoque nationes adire et regiones cognoscere volebat, subitum bellum in Gallia coortum est. Ejus belli hæc fuit causa. P. Crassus adolescens cum legione septima proximus mare Oceanum in Andibus hiemarat. Is, quod in his locis inopia frumenti erat, præfectos tribunosque militum complures in finitimas civitates frumenti causa dimisit; quo in numero

M. Trebius Gallus chez les Curiosolites, Q. Velanius avec T. Silius chez les Vénètes.

Ces derniers ont sur toute la côte environnante une prépondérance qu'ils doivent aux nombreux navires avec lesquels ils font la traversée de la Bretagne, à leur sience et à leur pratique supérieure de la navigation, à la possession du petit nombre de ports existant sur cette mer ouverte et impétueuse, ce qui leur donne pour tributaires presque tous ceux qui la fréquentent. Ce sont eux qui donnèrent le signal en arrêtant Silius et Velanius, dans l'espoir de recouvrer, par ce moyen, les otages qu'ils avaient livrés à Crassus. A leur exemple, et avec cette promptitude irréfléchie qui caractérise la nation gauloise, les peuples voisins se saisissent dans le même but de

est T. Terrasidius missus in Sesuvios, M. Trebius Gallus in Curiosolitas, Q. Velanius cum T. Silio in Venetos.

VIII. Hujus est civitatis longe amplissima auctoritas omnis oræ maritimæ regionum earum, quod et naves habent Veneti plurimas, quibus in Britanniam navigare consuerunt, et scientia atque usu nauticarum rerum reliquos antecedunt, et in magno impetu maris atque aperto paucis portibus interjectis, quos tenent ipsi, omnes fere, qui eo mari uti consuerunt, habent vectigales. Ab his fit initium retinendi Silii atque Velanii, quod per eos suos se obsides, quos Crasso dedissent, recuperaturos existimabant. Horum auctoritate finitimi adducti, ut sunt Gallorum subita et repentina consilia, eadem de causa

Trebius et de Terrasidius; aussitôt après, les uns et les autres s'envoient des députés et s'engagent par l'intermédiaire de leurs magistrats à ne rien faire que d'un commun accord et à courir jusqu'au bout la même fortune. Enfin ils pressent les autres peuples de maintenir intacte la liberté que leur ont léguée leurs pères, au lieu de subir le joug des Romains. Toute la côte, promptement ralliée à ce sentiment, fait signifier en commun à P. Crassus de renvoyer les otages, s'il veut ravoir ses officiers.

César fut informé par Crassus de cet état de choses. Comme il était alors très-loin, il prescrivit, en attendant son retour, de construire des galères sur la Loire, fleuve qui se jette dans l'Océan, d'organiser des rameurs tirés de la province, de rassembler

Trebium Terrasidiumque retinent, et celeriter missis legatis per suos principes inter se conjurant, nihil nisi communi consilio acturos eumdemque omnis fortunæ exitum esse laturos, reliquasque civitates sollicitant, ut in ea libertate, quam a majoribus acceperant, permanere quam Romanorum servitutem perferre mallent. Omni ora maritima celeriter ad suam sententiam perducta communem legationem ad P. Crassum mittunt, si velit suos recipere, obsides sibi remittat.

IX. Quibus de rebus Cæsar ab Crasso certior factus, quod ipse aberat longius, naves interim longas ædificari in flumine Ligere, quod influit in Oceanum, remiges ex provincia institui, nautas gubernatoresque comparari jubet. His rebus celeriter ad-

des marins et des pilotes. Tout cela fut promptement exécuté, et lui-même, dès que le temps le permit, il se mit en route pour rejoindre l'armée.

A la nouvelle de son retour, les Vénètes et les autres États coalisés, qui comprenaient quel attentat ils avaient commis en arrêtant et en jetant dans les fers des hommes revêtus du caractère de députés, caractère inviolable et sacré chez tous les peuples, se hâtèrent de faire des préparatifs de guerre en rapport avec le danger de la situation. Ils s'occupèrent surtout de mettre en état leur marine, sur laquelle ils comptaient d'autant plus, qu'ils connaissaient les avantages défensifs de leurs côtes. La difficulté des communications dans un pays coupé d'estuaires, celle de la navigation résultant de l'ignorance des lieux et de la rareté des

ministratis ipse, cum primum per anni tempus potuit, ad exercitum contendit. Veneti reliquæque item civitates cognito Cæsaris adventu, simul quod, quantum in se facinus admisissent, intelligebant, legatos, quod nomen ad omnes nationes sanctum inviolatumque semper fuisset, retentos ab se et in vincla conjectos, pro magnitudine periculi bellum parare et maxime ea, quæ ad usum navium pertinent, providere instituunt, hoc majore spe, quod multum natura loci confidebant. Pedestria esse itinera concisa æstuariis, navigationem impeditam propter inscientiam locorum paucitatemque portuum scie-

ports, leur faisaient croire que notre armée ne tarderait pas à se retirer, faute de ravitaillements. Mais, au pis aller, n'étaient-ils pas tout-puissants sur mer, tandis que les Romains n'avaient pas de marine, et ne connaissaient ni les hauts-fonds, ni les ports, ni les îles des parages où ils auraient à combattre? Et puis, il est si différent de naviguer sur une mer fermée ou sur l'Océan ouvert et sans limites. Dans cette idée, ils fortifient leurs villes, y transportent les grains tirés des campagnes, et rassemblent en Vénétie, où César paraît devoir commencer la guerre, le plus grand nombre possible de navires. Ils s'associent, pour la lutte qui se prépare, les Osismiens, les Lexoviens, les Namnètes, les Ambiens, les Morins, les Diablintes, les Ménapiens, et envoient chercher des secours jusque dans

bant, neque nostros exercitus propter frumenti inopiam diutius apud se morari posse confidebant: ac jam ut omnia contra opinionem acciderent, tamen se plurimum navibus posse, Romanos neque ullam facultatem habere navium neque eorum locorum, ubi bellum gesturi essent, vada, portus, insulas, novisse; ac longe aliam esse navigationem in concluso mari atque in vastissimo atque apertissimo Oceano perspiciebant. His initis conciliis oppida muniunt, frumenta ex agris in oppida comportant, naves in Venetiam, ubi Cæsarem primum esse bellum gesturum constabat, quam plurimas possunt, cogunt. Socios sibi ad id bellum Osismios, Lexovios, Namnetes, Ambianos (3),

l'île de Bretagne, qui est située en face de ces nations.

Cette guerre présentait effectivement toutes les difficultés que nous venons d'énumérer. Mais l'arrestation insolente de chevaliers romains, un soulèvement après soumission, une révolte après remise d'otages, la conjuration de tant de peuples et surtout le mauvais exemple qui pourrait entraîner les autres si l'on n'y mettait ordre, étaient autant de motifs pour ne pas reculer. Aussi César, qui connaissait l'amour de la plupart des Gaulois pour le changement, qui savait que cette nation se laisse pousser à la guerre avec une extrême facilité, que d'ailleurs tous les hommes sont naturellement amis de la liberté et ont la servitude en horreur, se décida-t-il à diviser son armée pour occuper le

Morinos, Diablintes, Menapios adsciscunt; auxilia ex Britannia, quæ contra eas regiones posita est, arcessunt.

X. Erant hæ difficultates belli gerendi, quas supra ostendimus, sed multa Cæsarem tamen ad id bellum incitabant: injuriæ retentorum equitum Romanorum, rebellio facta post deditionem, defectio datis obsidibus, tot civitatum conjuratio, inprimis ne hac parte neglecta reliquæ nationes sibi idem licere arbitrarentur. Itaque quum intelligeret omnes fere Gallos novis rebus studere et ad bellum mobiliter celeriterque excitari, omnes autem homines natura libertati studere et conditionem servitutis odisse, priusquam plures civitates con-

pays plus largement et prévenir de nouveaux soulèvements.

En conséquence, il envoya le légat T. Labiénus et de la cavalerie chez les Trévires, qui avoisinent le Rhin, avec ordre de visiter les Rèmes et autres Belges, pour les maintenir dans le devoir, et de repousser les Germains qu'on disait appelés comme auxiliaires par les Belges, au cas où ils voudraient débarquer de force de ce côté-ci du Rhin. P. Crassus, avec douze cohortes légionnaires et un fort détachement de cavalerie, reçut l'ordre de partir pour l'Aquitaine, afin d'empêcher ce pays d'aller grossir les forces de la coalition. Le légat Q. Titurius Sabinus fut chargé de contenir, avec trois légions, le groupe des Unelles, des Curiosolites et

spirarent, partiendum sibi ac latius distribuendum exercitum putavit.

XI. Itaque T. Labienum legatum in Treveros, qui proximi flumini Rheno sunt, cum equitatu mittit. Huic mandat, Remos reliquosque Belgas adeat atque in officio contineat Germanosque, qui auxilio a Belgis arcessiti dicebantur, si per vim navibus flumen transire conentur, prohibeat. P. Crassum cum cohortibus legionariis duodecim et magno numero equitatus in Aquitaniam proficisci jubet, ne ex his nationibus auxilia in Galliam mittantur ac tantæ nationes conjungantur. Q. Titurium Sabinum legatum cum legionibus tribus in Unellos, Curiosolitas Lexoviosque mittit, qui eam manum distinendam curet.

des Lexoviens. Le jeune D. Brutus, nommé au commandement de la flotte tirée des Pictons, Santons et autres peuples soumis, eut ordre de faire voile, le plus tôt possible, pour la côte des Vénètes, et César en personne se dirigea sur le même point avec le reste de l'armée de terre.

Leurs places étaient généralement situées sur des langues de terre ou des caps, dont l'accès devenait impraticable par terre à la marée haute, c'est-à-dire deux fois en vingt-quatre heures, et par mer, aux heures où en se retirant, elle laissait les vaisseaux sur le fond. Ces deux circonstances rendaient très-difficile le siége de ces places. Si néanmoins, au moyen d'immenses travaux, en contenant le flot par des digues et en élevant ces digues jusqu'à la

D. Brutum dolescentem classi gallicisque navibus, quas ex Pictonibus et Santonis reliquisque pacatis regionibus convenire jusserat, præficit et, cum primum posset, in Venetos proficisci jubet. Ipse eo pedestribus copiis contendit.

XII. Erant ejusmodi fere situs oppidorum, ut posita in extremis lingulis promontoriisque neque pedibus aditum haberent, quum ex alto se æstus incitavisset, quod bis accidit semper horarum XII spatio (4), neque navibus, quod rursus minuente æstu naves in vadis afflictarentur. Ita utraque re oppidorum oppugnatio impediebatur; ac si quando magnitudine operis forte superati, extruso mari aggere ac molibus atque his oppidi mœnibus adæquatis, suis fortunis desperare cœperant, magno

hauteur des murailles, nous parvenions à jeter le découragement parmi les assiégés, ils faisaient alors approcher une partie de leurs nombreux navires et s'en servaient pour se transporter, eux et leurs biens, dans les localités voisines, où ils trouvaient les mêmes défenses naturelles. Ce moyen leur réussit une grande partie de l'été, notre flotte étant retenue par les vents contraires et par les difficultés que présentait la navigation dans une mer ouverte et vaste, sujette à d'énormes marées et presque entièrement privée de ports.

Les vaisseaux ennemis, eux, étaient construits et armés selon l'exigence des lieux. Leur carène, un peu plus plate que celle de nos navires, n'avait rien à craindre des hauts-fonds ni de la basse mer. Pour résister à la lame, dans les gros temps, ils

numero navium appulso, cujus rei summam facultatem habebant, sua deportabant omnia seque in proxima oppida recipiebant: ibi se rursus iisdem opportunitatibus loci defendebant. Hæc eo facilius magnam partem æstatis faciebant, quod nostræ naves tempestatibus detinebantur, summaque erat vasto atque aperto mari, magnis æstibus, raris ac prope nullis portibus, difficultas navigandi.

XIII. Namque ipsorum naves ad hunc modum factæ armatæque erant: carinæ aliquanto planiores quam nostrarum navium, quo facilius vada ac decessum æstus excipere possent; proræ admodum erectæ atque item puppes ad magnitudinem

étaient très-hauts de l'avant et de l'arrière. Leur coque était toute en chêne, à l'épreuve de n'importe quel choc et reliée par des traverses d'un pied d'épaisseur, que fixaient des clous en fer de la grosseur du pouce. Les ancres étaient attachées à des chaînes de fer au lieu de câbles. Les voiles étaient en peau ou en cuir légèrement tanné, soit que ce peuple manque de lin ou ne sache pas s'en servir, soit plutôt parce qu'il estime que la toile serait impuissante à supporter la violence des vents de l'Océan et à gouverner de si lourdes masses.

Contre de tels navires notre flotte ne l'emportait que par la rapidité de ses mouvements et par l'emploi de la rame; mais ils étaient bien mieux appropriés que les nôtres à la nature des lieux et à

fluctuum tempestatumque accommodatæ; naves totæ factæ ex robore ad quamvis vim et contumeliam perferendam; transtra pedalibus in altitudinem trabibus confixa clavis ferreis digiti pollicis crassitudine; ancoræ pro funibus ferreis catenis revinctæ; pelles pro velis alutæque tenuiter confectæ, hæ sive propter lini inopiam atque ejus usus inscientiam, sive eo, quod est magis verisimile, quod tantas tempestates Oceani tantosque impetus ventorum sustineri ac tanta onera navium regi velis non satis commode posse arbitrabantur. Cum his navibus nostræ classi ejusmodi congressus erat, ut una celeritate et pulsu remorum præstaret, reliqua pro loci natura, pro vi tempestatum illis essent aptiora et accommodatiora. Neque enim his

la violence des vents. D'un autre côté, nos éperons ne pouvaient les entamer, tant la charpente de ces navires était solide, et la hauteur de leur muraille les garantissait contre les projectiles et contre le grapin d'abordage. Enfin, non-seulement ils se comportaient bien à la mer pendant la tempête, mais ils pouvaient se mettre à l'abri dans les eaux peu profondes, et ne craignaient pas de poser sur les roches et les blocs à marée basse, tandis que tout cela était fort dangereux pour nos vaisseaux.

Après avoir pris plusieurs places, César, voyant le peu de résultats d'un si grand labeur et l'inefficacité des siéges contre un ennemi insaisissable et auquel on ne pouvait faire un mal sérieux, résolut d'attendre sa flotte. Dès qu'elle parut en vue des

nostræ rostro nocere poterant, tanta in iis erat firmitudo, neque propter altitudinem facile telum adjiciebatur, et eadem de causa minus commode copulis continebantur. Accedebat, ut, quum sævire ventus cœpisset et se vento dedissent, et tempestatem ferrent facilius et in vadis consisterent tutius et ab æstu relictæ nihil saxa et cautes timerent; quarum rerum omnium nostris navibus casus erat extimescendus.

XIV. Compluribus expugnatis oppidis Cæsar, ubi intellexit frustra tantum laborem sumi neque hostium fugam captis oppidis reprimi neque his noceri posse, statuit exspectandam classem. Quæ ubi convenit ac primum ab hostibus visa est, circi-

ennemis, deux cent vingt de leurs vaisseaux, environ, parfaitement équipés et garnis de toute espèce d'armes, sortirent du port et vinrent se placer devant les nôtres. Brutus, chef de la flotte, les tribuns militaires et les centurions préposés au commandement de chaque navire ne savaient trop ce qu'ils devaient faire, ni quel mode de combat employer. L'impuissance de nos éperons leur était connue; nos tours volantes n'atteignaient pas la hauteur des poupes de l'ennemi, en sorte que son tir conservait toujours sur le nôtre l'avantage du commandement. Un engin préparé par nos ouvriers nous fut d'un grand secours : c'était une faux très-tranchante, solidement emmanchée d'une longue perche, dans le genre des faux murales. Lorsque cet engin avait saisi les cordages qui relient les

ter ccxx naves eorum paratissimæ atque omni genere armorum ornatissimæ profectæ ex portu nostris adversæ constiterunt; neque satis Bruto, qui classi præerat, vel tribunis militum centurionibusque, quibus singulæ naves erant attributæ, constabat quid agerent aut quam rationem pugnæ insisterent. Rostro enim noceri non posse cognoverant; turribus autem excitatis (5) tamen has altitudo puppium ex barbaris navibus superabat, ut neque ex inferiore loco satis commode tela adjici possent et missa ab Gallis gravius acciderent. Una erat magno usui res præparata a nostris, falces præacutæ insertæ affixæque longuriis, non absimili forma muralium falcium. His quum funes,

vergues aux mâts, il suffisait, pour les couper, de forcer de rames en s'éloignant. Ces liens une fois brisés, les vergues tombaient nécessairement, et, comme toute la manœuvre des navires gaulois consiste dans la voile et le gréement, ils devenaient du coup entièrement paralysés. Le reste du combat ne dépendait plus que de la valeur, et sous ce rapport nos soldats l'emportaient aisément, d'autant plus que l'affaire se passait sous les yeux de César et de l'armée. En effet, toutes les hauteurs voisines ayant vue sur la mer étaient occupées par nos troupes, et aucun acte de bravoure un peu remarquable ne pouvait rester inaperçu.

Dès que les vergues d'un navire ennemi étaient tombées comme il vient d'être dit, deux ou trois des

qui antennas ad malos destinabant, comprehensi adductique erant, navigio remis incitato prærumpebantur. Quibus abscissis antemnæ necessario concidebant, ut, quum omnis gallicis navibus spes in velis armamentisque consisteret, his ereptis omnis usus navium uno tempore eriperetur. Reliquum erat certamen positum in virtute, qua nostri milites facile superabant, atque eo magis, quod in conspectu Cæsaris atque omnis exercitus res gerebatur, ut nullum paulo fortius factum latere posset; omnes enim colles ac loca superiora, unde erat propinquus despectus in mare, ab exercitu tenebantur.

XV. Disjectis, ut diximus, antemnis quum singulas binæ ac ternæ naves circumsteterant, milites summa vi transcendere

nôtres l'entouraient et nos soldats montaient bravement à l'abordage. Les barbares, ayant perdu ainsi plusieurs de leurs vaisseaux, et ne voyant aucun moyen de résister à ce genre d'attaque, prirent le parti de la fuite; mais comme ils venaient de mettre le cap du côté où portait le vent, il survint à l'instant un calme plat, qui leur rendit tout mouvement impossible. Ce fut un heureux incident, car, à l'exception d'un petit nombre de navires qui, grâce à la nuit, atteignirent le rivage, nous pûmes ainsi les prendre tous, un à un, après un combat qui avait duré depuis la quatrième heure environ jusqu'au coucher du soleil.

Cette victoire mit fin à la guerre des Vénètes et autres cités maritimes. Outre toute leur jeunesse, et

in hostium naves contendebant. Quod postquam barbari fieri animadverterunt, expugnatis compluribus navibus, quum ei rei nullum reperiretur auxilium, fuga salutem petere contenderunt. Ac jam conversis in eam partem navibus, quo ventus ferebat, tanta subito malacia ac tranquillitas existitit, ut se ex loco commovere non possent. Quæ quidem res ad negotium conficiendum maxime fuit opportuna: nam singulas nostri consectati expugnaverunt, ut perpaucæ ex omni numero noctis interventu ad terram pervenerint, quum ab hora fere quarta usque ad solis occasum pugnaretur.

XVI. Quo prœlio bellum Venetorum totiusque oræ maritimæ confectum est. Nam quum omnis juventus, omnes etiam

tous les hommes d'un âge mûr ayant quelque habileté ou quelque importance, ils avaient réuni sur ce point tout ce qu'ils possédaient de vaisseaux. Les ayant perdus, il ne leur restait plus ni refuge, ni moyen de défendre leurs places, et ils se rendirent corps et biens. César crut devoir sévir contre eux, pour apprendre aux barbares à mieux respecter à l'avenir le droit des ambassadeurs. Tout leur sénat fut mis à mort et le reste de la nation vendu à l'encan.

Pendant que ces événements se passaient chez les Vénètes, Q. Titurius Sabinus, avec le corps que lui avait confié César, arriva dans le pays des Unelles où Viridovix, leur chef, qui était aussi revêtu du commandement sur les autres nations insurgées,

gravioris ætatis, in quibus aliquid consilii aut dignitatis fuit, eo convenerant, tum navium quod ubique fuerat unum in locum coegerant; quibus amissis reliqui neque quo se reciperent, neque quemadmodum oppida defenderent, habebant. Itaque se suaque omnia Cæsari dediderunt. In quos eo gravius Cæsar vindicandum statuit, quo diligentius in reliquum tempus a barbaris jus legatorum conservaretur. Itaque omni senatu necato reliquos sub corona vendidit.

XVII. Dum hæc in Venetis geruntur, Q. Titurius Sabinus cum his copiis, quas a Cæsare acceperat, in fines Unellorum pervenit. His præerat Viridovix ac summam imperii tenebat earum omnium civitatum, quæ defecerant, ex quibus exercitum ma-

avait concentré une armée et de grands moyens. Tout récemment encore, les Aulerques Éburovices et les Lexoviens, après avoir égorgé leur sénat, qui n'était pas pour la guerre, et fermé les portes de leurs villes, s'étaient réunis à lui; en outre, une foule d'hommes perdus, de bandits, que l'espoir du butin et l'envie de se battre détournaient de l'agriculture et de leurs travaux journaliers, étaient accourus de tous les points de la Gaule.

Sabinus avait son camp dans une position convenable à tous égards et il s'y tenait renfermé, quoique Viridovix, qui campait en face, à deux milles de distance, le provoquât tous les jours en montrant son armée. Cette inertie rendait Sabinus méprisable aux yeux des Gaulois, et même donnait lieu à quelques

gnasque copias coegerat; atque his paucis diebus Aulerci Eburovices Lexoviique senatu suo interfecto, quod auctores belli esse nolebant, portas clauserunt seque cum Viridovice conjunxerunt; magnaque præterea multitudo undique ex Gallia perditorum hominum latronumque convenerat, quos spes prædandi studiumque bellandi ab agricultura et quotidiano labore revocabat. Sabinus idoneo omnibus rebus loco castris sese tenebat, quum Viridovix contra eum duum millium spatio consedisset quotidieque productis copiis pugnandi potestatem faceret, ut jam non solum hostibus in contemptionem Sabinus veniret, sed etiam nostrorum militum vocibus nonnihil carperetur; tantamque opinionem timoris præbuit, ut jam ad

propos de la part de nos troupes. On lui supposait une telle peur, que l'ennemi osait venir l'insulter jusqu'auprès de ses retranchements. Mais le véritable motif de Sabinus, c'est qu'il ne jugeait pas qu'un légat, surtout en l'absence de son chef, pût livrer bataille à une telle masse de combattants, à moins d'avoir l'avantage du terrain et une bonne occasion.

Quand il crut les barbares bien convaincus de sa lâcheté, il choisit parmi les Gaulois auxiliaires un homme capable et rusé, qu'il détermina, par la promesse d'une bonne récompense, à passer dans le camp ennemi pour y agir conformément à ses instructions. Cet homme, se présentant comme déserteur, raconta la frayeur des Romains; il dit que César rencontrait lui-même chez les Vénètes de grandes difficultés, et que, dès la nuit suivante

vallum castrorum hostes accedere auderent. Id ea de causa faciebat, quod cum tanta multitudine hostium, præsertim eo absente qui summam imperii teneret, nisi æquo loco aut opportunitate aliqua data legato dimicandum non existimabat.

XVIII. Hac confirmata opinione timoris idoneum quemdam hominem et callidum delegit, Gallum, ex his, quos auxilii causa secum habebat. Huic magnis præmiis pollicitationibusque persuadet, uti ad hostes transeat, et quid fieri velit, edocet. Qui ubi pro perfuga ad eos venit, timorem Romanorum proponit, quibus angustiis ipse Cæsar a Venetis prematur, docet, neque longius abesse, quin proxima nocte Sabinus clam ex

peut-être, Sabinus décamperait à petit bruit pour lui porter secours. A cette nouvelle les Gaulois s'écrièrent tout d'une voix qu'on ne devait pas perdre une si bonne occasion, qu'il fallait marcher contre le camp. Des motifs de plus d'une espèce les entraînaient vers ce parti : l'hésitation montrée par Sabinus les jours précédents, le rapport confirmatif du transfuge, l'insuffisance de leurs provisions de bouche, enfin l'espoir d'une guerre heureuse en Vénétie, et cette illusion si naturelle à l'homme qui lui fait prendre ses désirs pour des réalités. Dans leur ardeur, ils ne laissèrent pas Viridovix et les autres chefs sortir du conseil avant d'avoir donné l'ordre de prendre les armes et d'aller à l'attaque. Après cette concession, joyeux comme des gens assurés de la victoire, ils ramassent des branches

castris exercitum educat et ad Cæsarem auxilii ferendi causa proficiscatur. Quod ubi auditum est, conclamant omnes occasionem negotii bene gerendi amittendam non esse, ad castra iri oportere. Multæ res ad hoc consilium Gallos hortabantur : superiorum dierum Sabini cunctatio, perfugæ confirmatio, inopia cibariorum, cui rei parum diligenter ab his erat provisum, spes Venetici belli et quod fere libenter homines id quod volunt credunt. His rebus adducti non prius Viridovicem reliquosque duces ex concilio dimittunt, quam ab his sit concessum, arma uti capiant et ad castra contendant. Qua re concessa læti ut explorata victoria sarmentis virgul-

et des broussailles pour combler nos fossés, et se dirigent droit sur le camp.

Une rampe douce d'environ mille pas conduisait au point élevé où le camp était assis. Ils la gravissent à la course, afin de laisser aux Romains le moins de temps possible pour se rassembler en armes, et ils arrivent au sommet hors d'haleine. Sabinus, après avoir parlé à ses troupes impatientes de combattre, ordonne de sortir rapidement par deux portes et de fondre sur les ennemis embarrassés de leurs fardeaux. Grâce à l'avantage de la position, au désordre et à la fatigue des Gaulois, à la valeur de nos soldats et à l'expérience acquise par eux dans les affaires précédentes, les ennemis ne soutinrent pas même le premier choc et tournèrent le dos

tisque collectis, quibus fossas Romanorum compleant, ad castra pergunt.

XIX. Locus erat castrorum editus et paulatim ab imo acclivis circiter passus mille. Huc magno cursu contenderunt, ut quam minimum spatii ad se colligendos armandosque Romanis daretur, exanimatique pervenerunt. Sabinus suos hortatus cupientibus signum dat. Impeditis hostibus propter ea, quæ ferebant, onera, subito duabus portis eruptionem fieri jubet. Factum est opportunitate loci, hostium inscientia ac defatigatione, virtute militum et superiorum pugnarum exercitatione, ut ne unum quidem nostrorum impetum ferrent ac statim terga verterent. Quos impeditos integris viribus milites nostri

immédiatement. Tombant en cet état sous les coups de nos troupes encore fraîches, ils furent massacrés en grand nombre : la cavalerie poursuivit le reste et ne laissa échapper que quelques fuyards.

Ainsi, au même moment, Sabinus apprit l'issue du combat naval, et César la victoire de Sabinus, victoire qui amena la soumission immédiate des peuples de la contrée, car autant le Gaulois est ardent et prompt quand il s'agit d'entreprendre la guerre, autant il manque de fermeté et de constance dans les revers.

Vers ce temps-là, P. Crassus avait gagné l'Aquitaine, qui, ainsi qu'on l'a dit précédemment, peut être considérée, par son étendue et sa population, comme formant le tiers de la Gaule. Ayant à faire la guerre dans les mêmes lieux où, peu d'années

consecuti magnum numerum eorum occiderunt; reliquos equites consectati paucos, qui ex fuga evaserant, reliquerunt. Sic uno tempore et de navali pugna Sabinus et de Sabini victoria Cæsar est certior factus; civitatesque omnes se statim Titurio dediderunt. Nam ut ad bella suscipienda Gallorum alacer ac promptus est animus, sic mollis ac minime resistens ad calamitates perferendas mens eorum est.

XX. Eodem fere tempore P. Crassus quum in Aquitaniam pervenisset, quæ pars, ut ante dictum est, et regionum latitudine et multitudine hominum ex tertia parte Galliæ est æstimanda, quum intelligeret in his locis sibi bellum gerendum, ubi paucis

auparavant, le légat L. Valerius Præconinus avait été battu et tué, et d'où le proconsul L. Mallius avait dû se sauver en abandonnant ses bagages, il comprit que cette expédition demandait tous ses soins. Il fit donc des approvisionnements de blé, rassembla des auxiliaires et de la cavalerie, et, en outre, appela nominativement de Toulouse, de Carcassonne et de Narbonne, cités de la Gaule romaine voisines de ces régions, un grand nombre d'hommes que lui désignait leur bravoure reconnue; après quoi il mena son armée chez les Sotiates.

Ceux-ci avaient rassemblé de grandes forces, particulièrement en cavalerie, leur arme principale. Sur la nouvelle de son mouvement ils se portèrent à sa rencontre et engagèrent d'abord leur cavalerie qui fut repoussée et poursuivie. Mais tout à coup

ante annis L. Valerius Præconinus legatus exercitu pulso interfectus esset atque unde L. Mallius proconsul impedimentis amissis profugisset, non mediocrem sibi diligentiam adhibendam intelligebat. Itaque re frumentaria provisa, auxiliis equitatuque comparato, multis præterea viris fortibus Tolosa, Carcasone (6) et Narbone, quæ sunt civitates Galliæ provinciæ finitimæ his regionibus, nominatim evocatis in Sotiatum fines exercitum introduxit. Cujus adventu cognito Sotiates magnis copiis coactis equitatuque, quo plurimum valebant, in itinere agmen nostrum adorti primum equestre prœlium commiserunt; deinde equitatu suo pulso atque insequentibus nostris subito pedestres copias,

parurent leurs troupes de pied, qu'ils avaient tenues en embuscade dans un vallon. Cette infanterie marcha sur nos gens en désordre et le combat recommença. Il fut vif et opiniâtre, car les Sotiates, fiers de leurs précédentes victoires, croyaient que de leur courage dépendait le sort de toute l'Aquitaine, et nos soldats voulaient montrer ce qu'ils pouvaient faire sans leur général, loin du gros de l'armée et sous la conduite d'un tout jeune homme. Enfin les ennemis, fort maltraités, tournèrent le dos. On en tua un grand nombre dans la poursuite, et Crassus, arrivé devant la place des Sotiates, la fit attaquer de vive force. Voyant qu'elle résistait vigoureusement, il eut recours aux galeries blindées et aux tours. Les assiégés firent des sorties et dirigèrent contre nos ouvrages d'approche des galeries souterraines,

quas in convalle in insidiis collocaverunt, ostenderunt. Hi nostros disjectos adorti prœlium renovarunt.

XXI. Pugnatum est diu atque acriter, cum Sotiates superioribus victoriis freti in sua virtute totius Aquitaniæ salutem positam putarent, nostri autem, quid sine imperatore et sine reliquis legionibus adolescentulo duce efficere possent, perspici cuperent : tamen confecti vulneribus hostes terga vertere. Quorum magno numero interfecto Crassus ex itinere oppidum Sotiatum oppugnare cœpit. Quibus fortiter resistentibus vineas turresque egit. Illi alias eruptione tentata, alias cuniculis ad aggerem vineasque actis, cujus rei sunt longe peritis-

genre de travail auquel les Aquitains sont très-habiles, à cause du grand nombre de mines de cuivre en exploitation dans leur pays. Mais reconnaissant bientôt que notre vigilance rendait inutiles tous ces efforts, ils députèrent vers Crassus pour capituler. Leur soumission fut acceptée, sous condition de livrer les armes, ce qu'ils exécutèrent.

Tandis que l'attention de tout notre monde était ainsi attirée d'un côté, sur un autre point de la ville Adiatunnus, qui commandait en chef, tenta de s'échapper avec six cents *soldures*. Tel est le nom que les Aquitains donnent à ces affidés dont le sort est de partager avec le chef auquel ils se vouent les mauvaises comme les bonnes chances de la vie : s'il lui arrive malheur ils périssent avec lui ou se donnent eux-mêmes la mort, et il n'y a pas d'exem-

simi Aquitani, propterea quod multis locis apud eos ærariæ secturæ sunt (7), ubi diligentia nostrorum nihil his rebus profici posse intellexerunt, legatos ad Crassum mittunt seque in deditionem ut recipiat, petunt. Qua re impetrata arma tradere jussi faciunt.

XXII. Atque in ea re omnium nostrorum intentis animis alia ex parte oppidi Adiatunnus, qui summam imperii tenebat, cum sexcentis devotis, quos illi soldurios appellant, quorum hæc est conditio, uti omnibus in vita commodis una cum his fruantur quorum se amicitiæ dediderint, si quid his per vim accidat, aut eumdem casum una ferant aut sibi mortem

ple qu'en pareil cas aucun d'eux ait jamais voulu survivre à son chef. C'est à la tête de ces hommes déterminés qu'Adiatunnus entreprit de forcer nos lignes; mais les cris qui s'élevèrent de ce côté de la contrevallation firent courir aux armes et, après un rude combat, Adiatunnus fut repoussé dans la place. Toutefois Crassus consentit à ne pas l'exclure de la capitulation.

Après s'être fait livrer les armes et des otages, il partit pour le pays des Vocates et des Tarusates. De leur côté, les barbares frappés de ce que, peu de jours après son arrivée, il avait déjà réduit une place également forte par le site et par les ouvrages de l'homme, envoyèrent dans toutes les directions pour former une ligue, échanger des otages et or-

consciscant; neque adhuc hominum memoria repertus est quisquam, qui eo interfecto, cujus se amicitiæ devovisset, mori recusaret : cum his Adiatunnus eruptionem facere conatus, clamore ab ea parte munitionis sublato quum ad arma milites concurrissent vehementerque ibi pugnatum esset, repulsus in oppidum tamen, uti eadem deditionis conditione uteretur, ab Crasso impetravit.

XXIII. Armis obsidibusque acceptis Crassus in fines Vocatium et Tarusatium profectus est. Tum vero barbari commoti, quod oppidum et natura loci et manu munitum paucis diebus, quibus eo ventum erat, expugnatum cognoverant, legatos quoque versum dimittere, conjurare, obsides inter se dare, copias

ganiser des troupes. Ils députèrent même vers les peuples de l'Espagne citérieure, voisins de l'Aquitaine, et en tirèrent des soldats et des chefs. L'arrivée de ces renforts les mit en état de mener la guerre avec une armée considérable, parfaitement commandée. En effet, les chefs qu'ils s'étaient donnés avaient fait toutes les campagnes de Q. Sertorius et passaient pour y avoir acquis une grande habileté militaire. Ils choisissaient leurs positions, à la manière des Romains, fortifiaient leurs camps, manœuvraient pour intercepter nos convois. Crassus avait trop peu de monde pour former des détachements, tandis que l'ennemi pouvait battre la campagne et tenir les routes, tout en laissant à son camp une garde suffisante : voyant donc la difficulté de se

parare cœperunt. Mittuntur etiam ad eas civitates legati, quæ sunt citerioris Hispaniæ finitimæ Aquitaniæ : inde auxilia ducesque arcessuntur. Quorum adventu magna cum auctoritate et magna cum hominum multitudine bellum gerere conantur (8). Duces vero ii deliguntur, qui una cum Q. Sertorio omnes annos fuerant summamque scientiam rei militaris habere existimabantur. Hi consuetudine populi Romani loca capere, castra munire, commeatibus nostros intercludere instituunt. Quod ubi Crassus animadvertit, suas copias propter exiguitatem non facile diduci, hostem et vagari et vias obsidere et castris satis præsidii relinquere, ob eam causam minus commode frumentum commeatumque sibi supportari, in dies hostium

ravitailler et l'accroissement continuel des forces ennemies, il jugea urgent de combattre. La proposition soumise au conseil ayant l'assentiment unanime, il résolut de présenter la bataille dès le lendemain.

Au point du jour, il fit sortir toutes ses troupes, les mit en bataille sur deux lignes, les auxiliaires au centre, et attendit la détermination des ennemis. Quoique ceux-ci, confiants dans leur nombre et leur vieille gloire militaire, pensassent pouvoir battre aisément notre petite armée, ils jugeaient encore plus sûr de la vaincre, sans effusion de sang, en tenant les routes fermées à ses convois; et d'ailleurs, dans le cas où, forcée par le manque de vivres, elle entreprendrait de faire retraite, ils projetaient de lui tomber dessus lorsqu'elle serait en colonne de marche, embarrassée de bagages et peu

numerum augeri, non cunctandum existimavit quin pugna decertaret. Hac re ad consilium delata ubi omnes idem sentire intellexit, posterum diem pugnæ constituit.

XXIV. Prima luce productis omnibus copiis duplici acie instituta, auxiliis in mediam aciem conjectis, quid hostes consilii caperent, exspectabat. Illi, etsi propter multitudinem et veterem belli gloriam paucitatemque nostrorum se tuto dimicaturos existimabant, tamen tutius esse arbitrabantur obsessis viis commeatu intercluso sine ullo vulnere victoria potiri et, si propter inopiam rei frumentariæ Romani sese recipere cœpissent, impeditos in agmine et sub sarcinis infirmiore animo ado-

disposée à combattre. En conséquence de ce plan arrêté par les chefs, ils se tenaient dans leur camp, malgré la provocation des Romains. Une telle inertie, qui semblait être un signe de peur, exalta le courage de nos troupes, et le cri d'en avant se faisait entendre de toutes parts : Crassus, voyant la situation, céda au désir général, et, après une allocution à son armée, il marcha sur le camp ennemi.

Là, une partie de nos troupes travaille à remblayer le fossé, d'autres dirigent un tir très-vif sur les retranchements pour en chasser l'ennemi; les auxiliaires, dont la solidité n'est pas bien démontrée à Crassus, font nombre parmi les combattants en leur passant des projectiles, en apportant des

viri cogitabant. Hoc consilio probato ab ducibus productis Romanorum copiis sese castris tenebant. Hac re perspecta Crassus, quum sua cunctatione atque opinione timoris hostes nostros milites alacriores ad pugnandum effecissent, atque omnium voces audirentur, exspectari diutius non oportere, quin ad castra iretur, cohortatus suos omnibus cupientibus ad hostium castra contendit.

XXV. Ibi quum alii fossas complerent, alii multis telis conjectis defensores vallo munitionibusque depellerent, auxiliaresque, quibus ad pugnam non multum Crassus confidebat, lapidibus telisque subministrandis et ad aggerem cespitibus comportandis speciem atque opinionem pugnantium præberent, quum item

gazons pour le remblai; l'ennemi, de son côté, combat avec une bravoure opiniâtre, et ses traits, lancés de haut, ne tombent pas en vain. Pendant cette scène, la cavalerie, qui avait fait le tour du camp, vint rapporter à Crassus que le côté de la porte décumane n'était pas retranché avec le même soin que le reste, et qu'il y avait moyen d'y pénétrer.

Crassus, après avoir invité les préfets de la cavalerie à n'épargner ni récompenses ni promesses pour exciter le zèle de leurs hommes, leur donna ses instructions, en vertu desquelles ces officiers prirent quatre cohortes fraîches qui étaient restées à la garde du camp, et se portèrent, en faisant un détour pour ne pas être vus de l'ennemi, sur le côté de son camp dont nous venons de parler. Leur

ab hostibus constanter ac non timide pugnaretur, telaque ex loco superiore missa non frustra acciderent, equites circumitis hostium castris Crasso renuntiaverunt non eadem esse diligentia ab decumana porta castra munita facilemque aditum habere.

XXVI. Crassus equitum præfectos cohortatus, ut magnis præmiis pollicitationibusque suos excitarent, quid fieri velit, ostendit. Illi, ut erat imperatum, eductis quatuor (9) cohortibus, quæ præsidio castris relictæ intritæ ab labore erant, et longiore itinere circumductis, ne ex hostium castris conspici possent, omnium oculis mentibusque ad pugnam intentis celeriter ad

marche s'exécuta rapidement, pendant que tout le monde avait l'œil et l'esprit attentifs au combat; ils renversèrent les défenses et prirent position à l'intérieur du camp, avant que l'ennemi pût bien voir et comprendre ce qui se passait. Au cri qui fut poussé de ce côté, nos troupes redoublèrent d'ardeur dans l'attaque, comme il arrive d'ordinaire quand on entrevoit la victoire. Les ennemis, enveloppés et se voyant perdus sans ressource, ne songèrent plus qu'à sauter par-dessus les retranchements et à chercher leur salut dans la fuite. De cinquante mille qu'ils étaient, tant Aquitains que Cantabres, notre cavalerie, lancée dans la plaine, en laissa échapper à peine un quart, et elle ne rentra au camp qu'à la nuit avancée.

eas, quas diximus, munitiones pervenerunt atque his prorutis prius in hostium castris constiterunt, quam plane ab his videri aut quid rei gereretur cognosci posset. Tum vero clamore ab ea parte audito nostri redintegratis viribus, quod plerumque in spe victoriæ accidere consuevit, acrius impugnare cœperunt. Hostes undique circumventi desperatis omnibus rebus se per munitiones dejicere et fuga salutem petere intenderunt. Quos equitatus apertissimis campis consectatus ex millium quinquaginta numero, quæ ex Aquitania Cantabrisque convenisse constabat, vix quarta parte relicta multa nocte se in castra recepit.

A la nouvelle de ce combat, la plupart des peuples de l'Aquitaine se soumirent à Crassus et lui envoyèrent spontanément des otages : de ce nombre étaient les Tarbelles, les Bigerrions, les Precianes, les Vocates, les Tarusates, les Élusates, les Garites, les Ausques, les Garumnes, les Sibuzates, les Cocosates. Quelques autres plus éloignés, se fiant sur l'hiver qui approchait, ne firent aucun acte de soumission.

Vers le même temps, César crut, malgré la fin prochaine de la belle saison, qu'il pourrait encore réduire les Morins et les Ménapiens qui seuls, au milieu de la Gaule pacifiée, n'avaient pas député vers lui pour faire leur soumission, et restaient sous les armes. Il se porta donc chez eux avec son armée, mais il y rencontra un système de défense

XXVII. Hac audita pugna maxima pars Aquitaniæ sese Crasso dedidit obsidesque ultro misit ; quo in numero fuerunt Tarbelli, Bigerriones, Preciani, Vocates, Tarusates, Elusates, Garites, Ausci, Garumni, Sibuzates, Cocosates : paucæ ultimæ nationes anni tempore confisæ, quod hiems suberat, hoc facere neglexerunt.

XXVIII. Eodem fere tempore Cæsar, etsi prope exacta jam æstas erat, tamen, quod omni Gallia pacata Morini Menapiique supererant, qui in armis essent neque ad eum unquam legatos de pace misissent, arbitratus id bellum celeriter confici posse eo exercitum adduxit ; qui longe alia ratione ac reliqui Galli

tout différent de celui des autres Gaulois. Voyant que de puissants peuples, en voulant combattre, s'étaient fait écraser, ils avaient pris le parti de se retirer dans les bois et les marais qui couvrent leur pays.

César venait d'arriver à la lisière de ces bois et faisait retrancher son camp, sans que l'ennemi eût encore paru, quand tout à coup les barbares s'élancent de tous les points de la forêt et tombent sur nos soldats dispersés à leur ouvrage. On s'arme promptement et on les rejette dans la forêt avec une assez grande perte; mais en les poursuivant trop loin, sur un terrain difficile, nous perdons aussi quelques hommes.

Les jours suivants, César fit ouvrir la forêt, et de crainte que des attaques de flanc ne fussent diri-

bellum gerere cœperunt. Nam quod intelligebant maximas nationes, quæ prœlio contendissent, pulsas superatasque esse, continentesque silvas ac paludes habebant, eo se suaque omnia contulerunt. Ad quarum initium silvarum quum Cæsar pervenisset castraque munire instituisset, neque hostis interim visus esset, dispersis in opere nostris subito ex omnibus partibus silvæ evolaverunt et in nostros impetum fecerunt. Nostri celeriter arma ceperunt eosque in silvas repulerunt et compluribus interfectis longius impeditioribus locis secuti paucos ex suis deperdiderunt.

XXIX. Reliquis deinceps diebus Cæsar silvas cædere instituit, et ne quis inermibus imprudentibusque militibus ab

gées à l'improviste sur ses soldats désarmés, il ordonna de tourner tout l'abatis contre l'ennemi, en le disposant, de chaque côté, en forme de retranchement. On s'enfonça ainsi pendant quelques jours avec une incroyable rapidité; déjà nous tenions les troupeaux et la queue des bagages de l'ennemi, qui gagnait des bois plus épais, quand il survint de si mauvais temps que force fut d'interrompre le travail. Bientôt même la continuité des pluies ne permit pas de laisser plus longtemps les troupes sous la tente. On se contenta donc de ravager les champs, d'incendier les villages et les habitations, après quoi César retira son armée et la mit en quartiers d'hiver chez les Aulerques, les Lexoviens et les autres peuples qui avaient joué le rôle le plus actif dans la dernière campagne.

latere impetus fieri posset, omnem eam materiam, quæ erat cæsa, conversam ad hostem collocabat et pro vallo ad utrumque latus exstruebat. Incredibili celeritate magno spatio paucis diebus confecto quum jam pecus atque extrema impedimenta ab nostris tenerentur, ipsi densiores silvas peterent, ejusmodi sunt tempestates consecutæ, uti opus necessario intermitteretur et continuatione imbrium diutius sub pellibus milites contineri non possent. Itaque vastatis omnibus eorum agris, vicis ædificiisque incensis Cæsar exercitum reduxit et in Aulercis Lexoviisque, reliquis item civitatibus, quæ proxime bellum fecerant, in hibernis collocavit.

LIVRE IV

L'hiver suivant, l'an des consuls Cn. Pompeius et M. Crassus, les Germains Usipètes et Tenctères, depuis longtemps en butte aux violences des Suèves, qui les harcelaient sans relâche et les empêchaient de cultiver leurs champs, passèrent le Rhin en masse, non loin de son embouchure dans la mer.

Les Suèves sont, de tous les peuples de la Germanie le plus nombreux et le plus guerrier. Ils for-

LIBER IV

I. Ea, quæ secuta est, hieme, qui fuit annus Cneo Pompeio, Marco Crasso consulibus, Usipetes Germani et item Tencteri magna cum multitudine hominum flumen Rhenum transierunt non longe a mari, quo Rhenus influit. Causa transeundi fuit quod ab Suevis complures annos exagitati bello premebantur et agricultura prohibebantur. Suevorum gens est longe

ment, à ce que l'on dit, cent cantons, de chacun desquels sortent tous les ans mille hommes armés, qui vont faire expédition au dehors. Ceux qui ne partent pas travaillent pour toute la nation, mais l'année suivante ils prennent les armes à leur tour, et les autres restent chez eux : de cette manière, ni les travaux de l'agriculture ni l'exercice des armes ne sont jamais interrompus. Du reste, la propriété privée est chose inconnue dans ce pays, et personne même n'y peut rester plus d'une année sur le même terrain pour le cultiver. Aussi le blé est-il peu en usage parmi les Suèves; ils vivent principalement du lait et de la chair de leurs troupeaux, et sont grands chasseurs. Ce genre d'alimentation, le continuel exercice auquel ils se livrent, l'entière liberté de vie dont ils jouissent dès leur

maxima et bellicosissima Germanorum omnium. Hi centum pagos habere dicuntur, ex quibus quotannis singula millia armatorum bellandi causa ex finibus educunt. Reliqui, qui domi manserunt, se atque illos alunt. Hi rursus in vicem anno post in armis sunt, illi domi remanent. Sic neque agricultura nec ratio atque usus belli intermittitur. Sed privati ac separati agri apud eos nihil est, neque longius anno remanere uno in loco incolendi causa licet. Neque multum frumento, sed maximam partem lacte atque pecore vivunt, multumque sunt in venationibus; quæ res et cibi genere et quotidiana exercitatione et libertate vitæ, quod a pueris nullo officio aut disciplina assue-

enfance, qui n'est assujettie à aucun devoir, à aucune étude, tout cela développe en eux la force physique et donne à leur taille d'énormes proportions. D'un autre côté, ils sont tellement faits aux intempéries, que, pendant les froids les plus rigoureux de leur âpre climat, ils ont pour tout vêtement d'étroites peaux, qui ne leur couvrent qu'une petite partie du corps, et se baignent dans l'eau des fleuves.

S'ils ouvrent leur pays aux marchands, c'est moins pour le besoin des importations que pour avoir à qui vendre leur butin de guerre. Les chevaux de prix même, qui font le bonheur d'un Gaulois, ne sont pas importés en Germanie : les Suèves se contentent des laides et chétives bêtes du pays, qu'un travail de tous les instants rend au

facti nihil omnino contra voluntatem faciant, et vires alit et immani corporum magnitudine homines efficit. Atque in eam se consuetudinem adduxerunt, ut locis frigidissimis neque vestitus præter pelles haberent quicquam, quarum propter exiguitatem magna est corporis pars aperta, et lavarentur in fluminibus.

II. Mercatoribus est aditus magis eo, ut, quæ bello ceperint, quibus vendant, habeant, quam quo ullam rem ad se importari desiderent. Quin etiam jumentis, quibus maxime Galli delectantur quæque impenso parant pretio, Germani importatis non utuntur, sed quæ sunt apud eos nata, parva atque deformia,

moins très-dures à la fatigue; et, dans les engagements de cavalerie, où souvent ils mettent pied à terre pour combattre, ils sont sûrs de retrouver promptement leurs montures, qui sont dressées à les attendre en place. Rien de honteux, d'ailleurs, et de lâche à leurs yeux comme l'usage des selles : aussi, quelle que soit leur infériorité numérique, ne craignent-ils pas d'attaquer la cavalerie montée de cette manière. Enfin l'entrée du vin sur leur territoire est absolument interdite, l'usage de cette boisson ne leur paraissant propre qu'à diminuer la force et l'activité de l'homme.

Cette nation met tout son honneur à s'entourer de vastes solitudes, comme marque de sa supériorité militaire sur un grand nombre de peuples. Ainsi,

hæc quotidiana exercitatione summi ut sint laboris efficiunt. Equestribus prœliis sæpe ex equis desiliunt ac pedibus prœliantur, equosque eodem remanere vestigio assuefecerunt, ad quos se celeriter, quum usus est, recipiunt; neque eorum moribus turpius quicquam aut inertius habetur, quam ephippiis uti. Itaque ad quemvis numerum ephippiatorum equitum quamvis pauci adire audent. Vinum ad se omnino importari non sinunt, quod ea re ad laborem ferendum remollescere homines atque effeminari arbitrantur.

III. Publice maximam putant esse laudem quam latissime a suis finibus vacare agros: hac re significari magnum numerum civitatum suam vim sustinere non posse. Itaque una ex

l'une de ses frontières est couverte, dit-on, par un désert de six cents milles. Sur une autre elle confine aux Ubiens, cité autrefois populeuse et aussi florissante que le comporte l'état social des Germains, plus policée même qu'aucune autre cité de la même race, parce que le Rhin, qui la limite, y fait affluer les marchands, et que la Gaule voisine lui a communiqué ses mœurs. Les Suèves lui ont souvent cherché querelle, sans pouvoir, vu son étendue et sa puissance, l'expulser du territoire qu'elle occupe; mais ils l'ont humiliée, affaiblie et soumise à un tribut.

Tel était aussi le cas des Usipètes et des Tenctères, dont nous avons parlé plus haut. Longtemps ils résistèrent aux attaques des Suèves, mais à la fin ils

parte a Suevis circiter millia passuum sexcenta agri vacare dicuntur. Ad alteram partem succedunt Ubii, quorum fuit civitas ampla atque florens, ut est captus Germanorum, et paulo (1) sunt ejusdem generis ceteris humaniores, propterea quod Rhenum attingunt multumque ad eos mercatores ventitant et ipsi propter propinquitatem Gallicis sunt moribus assuefacti. Hos quum Suevi multis sæpe bellis experti propter amplitudinem gravitatemque civitatis finibus expellere non potuissent, tamen vectigales sibi fecerunt ac multo humiliores infirmioresque redegerunt.

IV. In eadem causa fuerunt Usipetes et Tencteri, quos supra diximus, qui complures annos Suevorum vim sustinue-

furent chassés de leur pays, et, après avoir erré trois ans de divers côtés de la Germanie, ils arrivèrent au Rhin, chez les Ménapiens, qui avaient, sur les deux rives du fleuve, des cultures, des habitations dispersées et des villages. Devant cette formidable invasion, les Ménapiens abandonnèrent leurs habitations d'au delà du Rhin et garnirent de postes la rive gauche pour empêcher les Germains d'y prendre pied. Ceux-ci, après d'inutiles tentatives, voyant qu'ils ne pouvaient ni forcer le passage du fleuve, faute de navires en nombre suffisant, ni tromper la vigilance des gardes, feignirent de regagner leurs demeures. Mais après trois jours de marche dans cette direction, leur cavalerie revint brusquement en arrière, et, refaisant tout le trajet en une nuit, surprit et massacra les Ménapiens,

runt ; ad extremum tamen agris expulsi et multis locis Germaniæ triennium vagati ad Rhenum pervenerunt; quas regiones Menapii incolebant et ad utramque ripam fluminis agros, ædificia vicosque habebant, sed tantæ multitudinis aditu perterriti ex his ædificiis, quæ trans flumen habuerant, demigraverunt et cis Rhenum dispositis præsidiis Germanos transire prohibebant. Illi omnia experti, quum neque vi contendere propter inopiam navium neque clam transire propter custodias Menapiorum possent, reverti se in suas sedes regionesque simulaverunt et tridui viam progressi rursus reverterunt atque omni hoc itinere una nocte equitatu confecto inscios inopinan-

qui, sur la nouvelle du départ de l'ennemi apportée par les éclaireurs, avaient tranquillement repris possession de leurs villages sur la rive droite. Maîtres alors de leurs navires, les Germains franchirent le Rhin pendant que les Ménapiens de l'autre rive étaient paisiblement chez eux, sans se douter de rien, et, s'emparant de leurs habitations, ils vécurent le reste de l'hiver des provisions qu'ils y trouvèrent.

Informé de ces événements, et craignant la légèreté des Gaulois, leur inconstance, l'esprit de révolte qui les anime généralement, César ne voulut pas les abandonner à eux-mêmes. Il savait comment les choses se passent en Gaule : on arrête les voyageurs de gré ou de force, et on les questionne sur ce qu'ils ont vu ou entendu dire ; dans les villes, la foule entoure les marchands forains, les oblige de

tesque Menapios oppresserunt, qui de Germanorum discessu per exploratores certiores facti sine metu trans Rhenum in suos vicos remigraverant. His interfectis navibusque eorum occupatis, priusquam ea pars Menapiorum, quæ citra Rhenum erat, certior fieret, flumen transierunt atque omnibus eorum ædificiis occupatis reliquam partem hiemis se eorum copiis aluerunt.

V. His de rebus Cæsar certior factus et infirmitatem Gallorum veritus, quod sunt in consiliis capiendis mobiles et novis plerumque rebus student, nihil his committendum existimavit. Est enim hoc Gallicæ consuetudinis, uti et viatores etiam invitos consistere cogant et, quid quisque eorum de quaque re au-

déclarer de quels pays ils viennent et ce qu'ils y ont appris; c'est sous l'impression de semblables renseignements que les Gaulois prennent souvent les résolutions les plus graves, dont bientôt ils ont lieu de se repentir, parce qu'elles ne reposent que sur de vagues rumeurs et souvent sur des mensonges imaginés pour leur plaire.

En conséquence, pour ne pas laisser grandir le mal, César se rendit à l'armée plus tôt que de coutume. En arrivant il vit que ses conjectures s'étaient réalisées. Déjà plusieurs cités avaient envoyé des ambassades aux Germains, pour les presser de quitter les bords du Rhin, et leur dire qu'elles seraient en mesure de satisfaire à toutes leurs exigences. Sur cette assurance, les Germains com-

dierit aut cognoverit, quærant, et mercatores in oppidis vulgus circumsistat quibusque ex regionibus veniant quasque ibi res cognoverint, pronuntiare cogant. His rebus atque auditionibus permoti de summis sæpe rebus consilia ineunt, quorum eos in vestigio pœnitere necesse est, quum incertis rumoribus serviant et plerique ad voluntatem eorum ficta respondeant.

VI. Qua consuetudine cognita Cæsar, ne graviori bello occurreret, maturius, quam consuerat, ad exercitum proficiscitur. Eo quum venisset, ea, quæ fore suspicatus erat, facta cognovit: missas legationes ab nonnullis civitatibus ad Germanos (2) invitatosque eos, uti ab Rheno discederent, omniaque quæ postulassent ab se fore parata. Qua spe adducti Germani latius va-

mençaient à s'étendre et avaient déjà pénétré chez les Éburons et les Condruses, clients des Trévires. César crut devoir dissimuler : ayant convoqué les chefs Gaulois, il les flatta, les raffermit dans notre alliance, sans rien dire de ce qu'il savait, leur commanda un contingent de cavalerie, puis se disposa à commencer la guerre contre les Germains.

Lorsqu'il eut fait son approvisionnement de grain et que la cavalerie fut levée, il se dirigea vers les lieux où l'on disait que se trouvait l'ennemi. Comme il n'en était plus qu'à peu de journées, arrivèrent des envoyés germains chargés de lui faire les représentations suivantes : Ce ne sont pas eux qui ont pris l'initiative de cette guerre avec l'armée romaine, mais ils ne chercheront pas à l'éviter, ayant appris de leurs ancêtres à recourir aux armes,

gabantur et in fines Eburonum et Condrusorum, qui sunt Treverorum clientes, pervenerant. Principibus Galliæ evocatis Cæsar ea, quæ cognoverat, dissimulanda sibi existimavit eorumque animis permulsis et confirmatis equitatuque imperato bellum cum Germanis gerere constituit.

VII. Re frumentaria comparata equitibusque delectis (3) iter in ea loca facere cœpit, quibus in locis esse Germanos audiebat. A quibus quum paucorum dierum iter abesset, legati ab his venerunt, quorum hæc fuit oratio : Germanos neque priores populo Romano bellum inferre neque tamen recusare, si lacessantur, quin armis contendant, quod Germanorum consuetudo hæc sit

quel que fût l'agresseur, jamais aux prières; toutefois ils avoueront que c'est malgré eux, et chassés de leur pays, qu'ils sont venus en Gaule; si leur alliance était agréée par les Romains, ils leur seraient peut-être d'utiles amis; tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on leur attribue des terres ou qu'on leur permette de posséder celles qu'ils ont conquises; et au surplus, hormis les Suèves, à qui les dieux immortels peuvent à peine se comparer, ils ne reconnaissent aucuns maîtres au monde.

César fit la réponse que méritait ce discours et conclut ainsi : Aucune amitié ne peut exister entre eux et lui, s'ils restent en Gaule; des gens qui n'ont pu garder leur territoire n'ont pas le droit d'occuper celui des autres, et d'ailleurs il n'y a point de terres en Gaule dont on puisse disposer

a majoribus tradita, quicumque bellum inserant, resistere neque deprecari. Hæc tamen dicere, venisse invitos, ejectos domo; si suam gratiam Romani velint, posse iis utiles esse amicos; vel sibi agros attribuant vel patiantur eos tenere, quos armis possiderint : sese unis Suevis concedere, quibus ne dii quidem immortales pares esse possint; reliquum quidem in terris esse neminem, quem non superare possint.

VIII. Ad hæc quæ visum est Cæsar respondit; sed exitus fuit orationis : Sibi nullam cum his amicitiam esse posse, si in Gallia remanerent; neque verum esse, qui suos fines tueri non potuerint, alienos occupare; neque ullos in Gallia vacare agros,

sans injustice, surtout quand il s'agit d'une telle multitude; mais ils peuvent, si cela leur plaît, s'établir chez les Ubiens, dont les députés, qui sont présents, demandent du secours contre les attaques des Suèves, et qui recevront de lui des ordres à cet effet.

Les envoyés dirent qu'ils rapporteraient cette réponse à leurs compatriotes, et qu'après trois jours ils viendraient communiquer à César le résultat de leurs délibérations; qu'en attendant, ils le priaient de ne pas s'avancer plus loin. César répondit qu'il ne pouvait pas même consentir à cela; il savait, en effet, que depuis quelques jours une grande partie de leurs cavaliers avaient été envoyés pour piller et ramasser du grain chez les Ambivarètes, au delà de la Meuse, et il pensait que c'était pour les attendre qu'ils voulaient gagner du temps.

qui dari tantæ præsertim multitudini sine injuria possint; sed licere, si velint, in Ubiorum finibus considere, quorum sint legati apud se et de Suevorum injuriis querantur et a se auxilium petant : hoc se Ubiis imperaturum.

IX. Legati hæc se ad suos relaturos dixerunt et re deliberata post diem tertium ad Cæsarem reversuros : interea ne propius se castra moveret, petierunt. Ne id quidem Cæsar ab se impetrari posse dixit. Cognoverat enim magnam partem equitatus ab his aliquot diebus ante prædandi frumentandique causa ad Ambivaritos trans Mosam missam : hos expectari equites atque ejus rei causa moram interponi arbitrabatur.

La Meuse prend sa source dans les Vosges, au pays des Lingons, et se joignant au bras du Rhin nommé Wahal, qui forme l'île des Bataves, elle se jette avec lui dans l'Océan. Le confluent de la Meuse et du Rhin n'est pas à plus de quatre-vingts milles de la mer. Le Rhin sort du pays des Léponces, dans les Alpes; ses eaux rapides rencontrent dans leur immense parcours les Nantuates, les Helvètes, les Séquanes, les Médiomatrices, les Triboques et les Trévires. Plus près de l'Océan, il se divise en divers bras qui forment quantité de grandes îles habitées par des peuples presque sauvages, dont une partie passe pour se nourrir de poissons et d'œufs d'oiseaux. Il se jette à la mer par un grand nombre de bouches.

X. Mosa profluit ex monte Vosego, qui est in finibus Lingonum, et parte quadam ex Rheno recepta, quæ appellatur Vacalus insulamque efficit Batavorum, in Oceanum influit neque longius ab Oceano millibus passuum LXXX in Rhenum influit (1). Rhenus autem oritur ex Lepontiis, qui Alpes incolunt, et longo spatio per fines Nantuatium, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricum, Tribocorum, Treverorum citatus fertur et, ubi Oceano appropinquavit, in plures defluit partes multis ingentibusque insulis effectis, quarum pars magna a feris barbarisque nationibus incolitur, ex quibus sunt qui piscibus atque ovis avium vivere existimantur, multisque capitibus in Oceanum influit.

César n'était plus qu'à douze milles de l'ennemi lorsque les députés revinrent vers lui, comme cela était convenu, et le rencontrant en chemin le supplièrent de ne pas aller plus loin. Sur son refus, ils lui demandèrent au moins d'envoyer un ordre à sa cavalerie d'avant-garde pour qu'elle n'attaque pas et de leur donner à eux-mêmes le temps de députer vers les Ubiens, promettant, si les magistrats et le sénat de ce peuple voulaient se lier envers eux par un serment, de se conformer en tout à ce que déciderait César. Enfin ils sollicitaient un délai de trois jours pour régler l'affaire. Tout cela paraissait bien tendre encore au même but de donner à leurs cavaliers le temps de rentrer; cependant César leur répondit qu'il allait s'avancer seulement l'espace de quatre milles pour trouver de

XI. Cæsar quum ab hoste non amplius passuum XII millibus abesset, ut erat constitutum, ad eum legati revertuntur; qui in itinere congressi magnopere, ne longius progrederetur, orabant. Quum id non impetrassent, petebant, uti ad eos equites, qui agmen antecessissent, præmitteret eosque pugna prohiberet, sibique ut potestatem faceret in Ubios legatos mittendi; quorum si principes ac senatus sibi jurejurando fidem fecissent, ea conditione, quæ a Cæsare ferretur, se usuros ostendebant : ad has res conficiendas sibi tridui spatium daret. Hæc omnia Cæsar eodem illo pertinere arbitrabatur, ut tridui mora interposita equites eorum, qui abessent, reverterentur; tamen sese non longius

l'eau, que le lendemain ils eussent à se présenter en aussi grand nombre qu'ils pourraient et qu'alors il s'occuperait de leur demande. En même temps, il envoya dire aux préfets qui étaient à l'avant-garde avec toute la cavalerie, au nombre de cinq mille hommes, de laisser l'ennemi tranquille, mais de tenir ferme s'ils étaient attaqués, en attendant qu'il arrivât lui-même avec l'armée.

Nos cavaliers, qui savaient que la députation venait de quitter César après avoir demandé elle-même qu'il y eût trêve ce jour-là, marchaient sans défiance; mais, aussitôt que l'ennemi les aperçut, sa cavalerie, forte seulement de huit cents hommes en l'absence de ceux qui avaient passé la Meuse pour chercher des vivres, n'hésita pas à les charger et les

millibus passuum quatuor aquationis causa processurum eo die dixit; huc postero die quam frequentissimi convenirent, ut de eorum postulatis cognosceret. Interim ad præfectos, qui cum omni equitatu antecesserant, mittit qui nuntiarent, ne hostes prœlio lacesserent et, si ipsi lacesserentur, sustinerent, quoad ipse cum exercitu propius accessisset.

XII. At hostes ubi primum nostros equites conspexerunt, quorum erat quinque millium numerus, quum ipsi non amplius octingentos equites haberent, quod ii, qui frumentandi causa ierant trans Mosam, nondum redierant, nihil timentibus nostris, quod legati eorum paulo ante a Cæsare discesserant atque is dies indutiis erat ab his petitus, impetu facto celeriter nostros

mit promptement en désordre. Nos gens ayant fait de nouveau résistance, les Germains eurent recours à leur tactique habituelle, mettre pied à terre et frapper au ventre les chevaux de l'ennemi. Ils nous démontèrent ainsi un certain nombre d'hommes : le reste fut pris d'une panique et ne cessa de fuir qu'en vue de notre colonne. Nous perdîmes dans cet engagement soixante-quatorze cavaliers, entre autres le brave Pison, Aquitain d'une haute naissance, dont l'aïeul, investi du pouvoir royal dans sa cité, avait reçu du sénat romain le titre d'ami. Accouru au secours de son frère, que les ennemis entouraient, Pison était parvenu à le dégager, mais lui-même eut son cheval éventré; il se défendit vaillamment à pied tant qu'il put; à la fin, enveloppé et percé de coups, il tomba. Son frère, déjà sorti de la mêlée,

perturbaverunt; rursus resistentibus consuetudine sua ad pedes desiluerunt subfossis equis compluribusque nostris dejectis reliquos in fugam conjecerunt atque ita perterritos egerunt, ut non prius fuga desisterent, quam in conspectum agminis nostri venissent. In eo prœlio ex equitibus nostris interficiuntur quatuor et septuaginta, in his vir fortissimus Piso Aquitanus, amplissimo genere natus, cuius avus in civitate sua regnum obtinuerat amicus ab senatu nostro appellatus. Hic quum fratri intercluso ab hostibus auxilium ferret, illum ex periculo eripuit, ipse equo vulnerato dejectus, quoad potuit, fortissime restitit : quum circumventus multis vulneribus acceptis cecidis-

vit de loin cette scène, lança son cheval au milieu des ennemis et y trouva pareillement la mort.

César dès lors ne pouvait plus admettre les députés ni accepter les propositions de gens qui, après avoir imploré la paix, venaient de l'attaquer si traîtreusement. Attendre, laisser revenir leur cavalerie et s'accroître leurs ressources, eût été le comble de la démence. D'ailleurs le manque de caractère des Gaulois lui était connu; il sentait combien l'ennemi avait gagné dans leur esprit par ce petit succès, et il ne voulait pas leur donner le temps de délibérer. Il se résolut donc à combattre le plus tôt possible. Cette décision prise et communiquée tant à ses légats qu'à son questeur, l'occasion la plus favorable vint s'offrir à lui dès le lendemain matin.

set, atque id frater, qui jam prœlio excesserat, procul animadvertisset, incitato equo se hostibus obtulit atque interfectus est.

XIII. Hoc facto prœlio Cæsar neque iam sibi legatos audiendos neque conditiones accipiendas arbitrabatur ab iis, qui per dolum atque insidias petita pace ultro bellum intulissent : expectare vero, dum hostium copiæ augerentur equitatusque reverteretur, summæ dementiæ esse judicabat, et cognita Gallorum infirmitate, quantum jam apud eos hostes uno prœlio auctoritatis essent consecuti, sentiebat; quibus ab consilia capienda nihil spatii dandum existimabat. His constitutis rebus et consilio cum legatis et quæstore communicato, ne quem diem pugnæ prætermitteret, opportunissima res accidit, quod postri-

Poussés par le même esprit de perfidie et de dissimulation, les Germains, c'est-à-dire tous leurs chefs et tous leurs vieillards, arrivèrent au camp pour se justifier, disaient-ils, de l'attaque qui avait eu lieu, mais en réalité pour tâcher, par de nouveaux mensonges, d'obtenir quelque concession au sujet de la trêve. César, enchanté de les voir se livrer d'eux-mêmes, ordonna de les retenir, et mena en avant toutes ses troupes, même la cavalerie, qu'il mit toutefois à l'arrière-garde, la jugeant démoralisée par le dernier combat.

Nos légions, formées sur trois lignes, firent rapidement les huit milles qui les séparaient de l'ennemi et arrivèrent près de son camp avant qu'il se doutât de rien. Ce danger subit, en l'absence des

die ejus diei mane eadem et perfidia et simulatione usi Germani frequentes (5) omnibus principibus majoribusque natu adhibitis ad eum in castra venerunt, simul, ut dicebatur, sui purgandi causa, quod contra, atque esset dictum et ipsi petissent, prœlium pridie commisissent, simul ut, si quid possent, de indutiis fallendo impetrarent. Quos sibi Cæsar oblatos gavisus illos retineri jussit; ipse omnes copias castris eduxit, equitatumque, quod recenti prœlio perterritum esse existimabat, agmen subsequi jussit.

XIV. Acie triplici instituta (6) et celeriter VIII millium itinere confecto prius ad hostium castra pervenit, quam quid ageretur Germani sentire possent. Qui omnibus rebus subito perter-

chefs, jeta les Germains dans le plus grand effroi : voyant que nous ne leur laissions le temps ni de délibérer ni de prendre les armes, ils ne savaient s'il fallait marcher contre nous ou défendre le camp ou chercher leur salut dans la fuite. Au milieu de ce trouble, que trahissaient leurs cris et leur agitation, notre armée, excitée par le souvenir de leur récente perfidie, se rua sur le camp. Là, ceux qui purent s'armer à la hâte firent quelque résistance, en combattant parmi les chariots et les bagages, pendant que la foule des enfants et des femmes, car ils avaient émigré et passé le Rhin avec leurs familles, se sauvaient de tous côtés poursuivis par notre cavalerie.

Les Germains, entendant des cris derrière eux et

riti, et celeritate adventus nostri et discessu suorum, neque consilii habendi neque arma capiendi spatio dato, perturbantur, copiasne adversus hostem ducere, an castra defendere, an fuga salutem petere præstaret. Quorum timor quum fremitu et concursu significaretur, milites nostri pristini diei perfidia incitati in castra irruperunt. Quo loco qui celeriter arma capere potuerunt, paulisper nostris restiterunt atque inter carros impedimentaque prœlium commiserunt : at reliqua multitudo puerorum mulierumque, nam cum omnibus suis domo excesserant Rhenumque transierant, passim fugere cœpit ; ad quos consectandos Cæsar equitatum misit.

XV. Germani post tergum clamore audito quum suos interfici

voyant le massacre de leurs familles, jetèrent bas les armes, abandonnèrent leurs drapeaux et s'enfuirent de leur campement. Arrivés au confluent de la Meuse et du Rhin, un grand nombre fut tué; le reste, n'ayant plus que cet espoir de salut, se jeta dans le fleuve, où l'effroi, la fatigue et la force du courant leur firent trouver la mort. Les nôtres rentrèrent tous au camp, après avoir terminé, sans autre mal que quelques blessés, ce conflit, d'un début si menaçant, contre une bande de quatre cent trente mille individus. Quant aux Germains que César avait retenus, il les fit relâcher; mais ceux-ci, redoutant une vengeance cruelle de la part des Gaulois dont ils avaient ravagé les champs, demandèrent à rester près de lui, ce qui leur fut accordé.

viderent, armis abjectis signisque militaribus relictis se ex castris ejecerunt et, quum ad confluentem Mosæ et Rheni pervenissent, reliqua fuga desperata magno numero interfecto reliqui se in flumen præcipitaverunt atque ibi timore, lassitudine, vi fluminis oppressi perierunt. Nostri ad unum omnes incolumes perpaucis vulneratis ex tanti belli timore, cum hostium numerus capitum ccccxxx millium fuisset, se in castra receperunt. Cæsar his, quos in castris retinuerat, discedendi potestatem fecit. Illi supplicia cruciatusque Gallorum veriti, quorum agros vexaverant, remanere se apud eum velle dixerunt. His Cæsar libertatem concessit.

Cette guerre finie, César résolut, pour divers motifs, de passer le Rhin. Il désirait surtout mettre fin à l'entraînement des Germains vers la Gaule, et ce but pouvait être atteint s'il les menaçait dans leurs propres demeures, en leur montrant que le passage du Rhin n'était pas une opération au-dessus des moyens et de la volonté d'une armée romaine. De plus, le détachement de cavaliers Usipètes et Tenctères envoyé outre Meuse, comme on l'a dit plus haut, pour piller et ramasser du grain, ce qui l'empêcha de prendre part au combat, avait repassé le Rhin après la déroute et s'était réuni aux Sicambres : César exigeait l'extradition de ces hommes qui avaient porté les armes contre lui et contre la Gaule, mais les Sicambres s'y refusaient. L'empire

XVI. Germanico bello confecto multis de causis Cæsar statuit sibi Rhenum esse transeundum; quarum illa fuit justissima, quod, quum videret Germanos tam facile impelli ut in Galliam venirent, suis quoque rebus eos timere voluit, quum intellegerent et posse et audere populi Romani exercitum Rhenum transire. Accessit etiam, quod illa pars equitatus Usipetum et Tencterorum, quam supra commemoravi prædandi frumentandique causa Mosam transisse neque prœlio interfuisse, post fugam suorum se trans Rhenum in fines Sigambrorum receperat seque cum iis conjunxerat. Ad quos quum Cæsar nuntios misisset, qui postularent eos, qui sibi Galliæque bellum intulissent, sibi dederent, responderunt : Populi Romani imperium Rhenum

de Rome, disaient-ils, se termine au Rhin, et, si César ne trouve pas juste que les Germains passent en Gaule malgré lui, de quel droit ferait-il acte d'autorité au delà du Rhin? D'un autre côté, les Ubiens, le seul des peuples transrhénans qui eût député vers César, fait alliance avec lui et remis dans ses mains des otages, le suppliaient de leur venir en aide contre l'intolérable oppression des Suèves, ou au moins, si les affaires de la république l'en empêchaient, de montrer son armée sur l'autre rive, ce qui serait suffisant pour leur tranquillité présente et future, la défaite d'Arioviste et le succès récent de nos armes ayant élevé si haut le nom romain jusqu'au fond de la Germanie, qu'ils se croiront désormais en sûreté sous la protection de ce nom glorieux. Du reste, ils promettaient un

finire : si se invito Germanos in Galliam transire non æquum existimaret, cur sui quicquam esse imperii aut potestatis trans Rhenum postularet? Ubii autem, qui uni ex Transrhenanis ad Cæsarem legatos miserant, amicitiam fecerant, obsides dederant, magnopere orabant, ut sibi auxilium ferret, quod graviter ab Suevis premerentur; vel, si id facere occupationibus reipublicæ prohiberetur, exercitum modo Rhenum transportaret : id sibi ad auxilium spemque reliqui temporis satis futurum. Tantum esse nomen atque opinionem ejus exercitus Ariovisto pulso et hoc novissimo prœlio facto etiam ad ultimas Germanorum nationes, uti opinione et amicitia populi Romani tuti esse

grand nombre de navires pour le transport des troupes.

Tels étaient les motifs qui engageaient César à passer le Rhin; mais, quant à le traverser sur des bateaux, cela ne lui paraissait ni assez sûr ni surtout digne de lui et du peuple romain : aussi, sans s'arrêter aux difficultés de l'établissement d'un pont sur un fleuve aussi large, aussi profond et aussi rapide, résolut-il d'user de ce moyen, ou sinon de renoncer à son projet. Voici le système de pont qu'il adopta.

Deux pièces de bois, d'un pied et demi d'équarrissage, taillées en pointe par le bas, longues en proportion de la hauteur de l'eau, et assemblées à deux pieds de distance l'une de l'autre, étaient lancées et maintenues dans le fleuve à l'aide de ma-

possint. Navium magnam copiam ad transportandum exercitum pollicebantur.

XVII. Cæsar his de causis, quas commemoravi, Rhenum transire decreverat; sed navibus transire neque satis tutum esse arbitrabatur, neque suæ neque populi Romani dignitatis esse statuebat. Itaque, etsi summa difficultas faciendi pontis proponebatur propter latitudinem, rapiditatem altitudinemque fluminis, tamen id sibi contendendum aut aliter non traducendum exercitum existimabat. Rationem pontis hanc instituit (7). Tigna bina sesquipedalia paulum ab imo præacuta dimensa ad altitudinem fluminis intervallo pedum duorum inter se jungebat. Hæc quum machinationibus immissa in flumen defixerat

chines, puis battues au mouton, non point d'aplomb comme les pilotis ordinaires, mais obliquement et de manière à ce qu'elles fussent penchées dans le sens du courant. Plus bas, à quarante pieds de distance, un second couple semblable était fixé dans le fleuve en sens opposé, c'est-à-dire contre le fil de l'eau. Sur les têtes de ces couples, dans leurs fourches de deux pieds d'ouverture, s'emboîtait une poutre de pareil équarrissage, soutenue à chacune de ses extrémités par des liens dont les branches, ouvertes et fixées en sens contraires, donnaient à cette charpente une solidité d'autant plus grande que le courant était plus fort. Les diverses fermes construites de cette manière étaient ensuite reliées entre elles par des corps d'arbres, et le tout était recouvert d'un chevronnage et de claies.

fistucisque adegerat, non sublicæ modo directe ad perpendiculum, sed prone ac fastigate, ut secundum naturam fluminis procumberent, his item contraria duo ad eundem modum juncta intervallo pedum quadragenum ab inferiore parte contra vim atque impetum fluminis conversa statuebat. Hæc utraque insuper bipedalibus trabibus immissis, quantum eorum tignorum junctura distabat, binis utrimque fibulis ab extrema parte distinebantur; quibus disclusis atque in contrariam partem revinctis tanta erat operis firmitudo atque ea rerum natura, ut, quo major vis aquæ se incitavisset, hoc artius illigata tenerentur. Hæc directa materia injecta contexebantur ac longuriis

Enfin, dans le but de mieux rompre encore la force du courant, le pont fut arc-bouté de pilotis battus obliquement du côté d'aval, et, pour prévenir l'effet destructeur des troncs d'arbres ou des bateaux que les barbares pourraient lâcher contre le pont, une autre file de pilotis fut plantée à une petite distance en amont.

Dix jours après que l'on eut commencé d'apporter les matériaux, tout le travail était achevé et l'armée effectuait son passage. César, laissant une forte garde à chaque extrémité du pont, s'avança vers le pays des Sicambres. Sur son chemin, il trouva des envoyés de divers peuples qui venaient lui demander paix et amitié : il leur répondit avec bienveillance et leur ordonna d'amener des otages.

cratibusque consternebantur; ac nihilo secius sublicæ et ad inferiorem partem fluminis oblique agebantur, quæ pro ariete subjectæ et cum omni opere conjunctæ vim fluminis exciperent, et aliæ item supra pontem mediocri spatio, ut, si arborum trunci sive naves dejiciendi operis essent a barbaris missæ, his defensoribus earum rerum vis minueretur, neu ponti nocerent.

XVIII. Diebus decem, quibus materia cœpta erat comportari, omni opere effecto exercitus traducitur. Cæsar ad utramque partem pontis firmo præsidio relicto in fines Sigambrorum contendit. Interim a compluribus civitatibus ad eum legati veniunt; quibus pacem atque amicitiam petentibus liberaliter re-

Quant aux Sicambres, dès qu'ils surent que l'on faisait un pont, ils se préparèrent à fuir, d'après le conseil des refugiés Tenctères et Usipètes ; déjà ils avaient quitté le pays avec tout ce qu'ils possédaient, et cherché un refuge dans des forêts solitaires.

César resta quelques jours dans la contrée, brûlant les villages et les habitations, coupant les récoltes, puis rentra chez les Ubiens, auxquels il promit son secours si les Suèves les attaquaient. Il apprit d'eux que sur l'avis, donné par les espions, de l'établissement du pont romain, et après un conseil tenu selon leur usage, les chefs Suèves avaient fait dire partout d'évacuer les villes, de mettre les enfants et les femmes, ainsi que toutes les valeurs, à l'abri derrière les forêts, et de diriger sur un point

spondit obsidesque ad se adduci jubet. Sigambri ex eo tempore, quo pons institui cœptus est, fuga comparata hortantibus iis, quos ex Tencteris atque Usipetibus apud se habebant, finibus suis excesserant suaque omnia exportaverant seque in solitudinem ac silvas abdiderant.

XIX. Cæsar paucos dies in eorum finibus moratus omnibus vicis ædificiisque incensis frumentisque succisis se in fines Ubiorum recepit, atque iis auxilium suum pollicitus, si ab Suevis premerentur, hæc ab iis cognovit : Suevos, posteaquam per exploratores pontem fieri comperissent, more suo concilio habito nuntios in omnes partes dimisisse, uti de oppidis demigrarent, liberos, uxores suaque omnia in silvis deponerent, atque omnes,

désigné tous les hommes en état de porter les armes. Le lieu du rendez-vous était à peu près au centre du pays suève : c'est là qu'ils devaient attendre les Romains et leur livrer bataille. En cet état de choses, César, considérant que le but de son expédition d'outre-Rhin était entièrement atteint, puisqu'il avait jeté la terreur en Germanie, châtié les Sicambres, débloqué les Ubiens, et tout cela dans le court espace de dix-huit jours depuis le passage du fleuve, jugea avoir assez fait pour son honneur et pour l'utilité publique. En conséquence, il rentra en Gaule et fit couper le pont.

Il restait encore quelques jours d'été, et quoique dans les climats septentrionaux comme celui de la Gaule, les hivers soient précoces, César voulut en profiter pour passer en Bretagne, d'où il savait que

qui arma ferre possent, unum in locum convenirent : hunc esse delectum medium fere regionum earum, quas Suevi obtinerent : hic Romanorum adventum expectare atque ibi decertare constituisse. Quod ubi Cæsar comperit, omnibus rebus his confectis, quarum rerum causa traducere exercitum constituerat, ut Germanis metum injiceret, ut Sigambros ulcisceretur, ut Ubios obsidione liberaret, diebus omnino decem et octo trans Rhenum consumptis, satis et ad laudem et ad utilitatem profectum arbitratus se in Galliam recepit pontemque rescidit.

XX. Exigua parte æstatis reliqua Cæsar, etsi in his locis, quod omnis Gallia ad septentriones vergit, maturæ sunt hiemes,

les Gaulois avaient tiré des secours dans presque toutes nos guerres contre eux. En supposant que le temps manquât pour une expédition sérieuse, c'était déjà chose utile à ses yeux que de mettre le pied dans cette île, d'en observer les habitants, de reconnaître les positions militaires, les ports, les plages de débarquement, sur quoi les Gaulois ne savaient à peu près rien. Personne, en effet, excepté les marchands, n'ose s'aventurer dans ce pays, et encore ceux-ci ne connaissent-ils rien au delà du littoral qui fait face à la Gaule : de sorte que, bien que César en eût fait venir de tous côtés, ces marchands n'avaient pu lui donner aucun renseignement ni sur la grandeur de l'île, ni sur les peuples qui l'habitaient, sur leurs forces, leur manière de combattre et leurs institutions, ni lui indiquer des

tamen in Britanniam proficisci contendit, quod omnibus fere Gallicis bellis hostibus nostris inde sumministrata auxilia intelligebat et, si tempus anni ad bellum gerendum deficeret, tamen magno sibi usui fore arbitrabatur, si modo insulam adisset et genus hominum perspexisset, loca, portus, aditus cognovisset; quæ omnia fere Gallis erant incognita. Neque enim temere præter mercatores illo adit quisquam, neque iis ipsis quicquam præter oram maritimam atque eas regiones, quæ sunt contra Gallias, notum est. Itaque vocatis ad se undique mercatoribus neque quanta esset insulæ magnitudo, neque quæ aut quantæ nationes incolerent, neque quem usum belli haberent aut qui-

ports capables d'abriter une flotte de grands navires.

Voulant savoir pourtant à quoi s'en tenir avant de s'engager dans cette entreprise, César prit un officier qui lui inspirait confiance, C. Volusenus, et le fit partir sur une galère avec ordre de tout examiner et de revenir au plus vite faire son rapport. Lui-même se rendit avec toutes ses forces sur la côte des Morins, parce que c'est de là que le trajet en Bretagne est le plus court. Il prescrivit d'y rassembler les navires de tous les pays environnants, ainsi que la flotte construite l'été précédent pour la guerre de Vénétie.

Pendant ce temps, la nouvelle de son projet ayant été portée en Bretagne par les marchands, plusieurs peuples de cette île lui envoyèrent offrir de livrer

bus institutis uterentur, neque qui essent ad majorum navium multitudinem idonei portus, reperire poterat.

XXI. Ad hæc cognoscenda, priusquam periclum faceret, idoneum esse arbitratus C. Volusenum cum navi longa præmittit. Huic mandat, ut exploratis omnibus rebus ad se quam primum revertatur. Ipse cum omnibus copiis in Morinos proficiscitur, quod inde erat brevissimus in Britanniam trajectus. Huc naves undique ex finitimis regionibus et quam superiore æstate ad Veneticum bellum effecerat classem jubet convenire. Interim consilio ejus cognito et per mercatores perlato ad Britannos a compluribus insulæ civitatibus ad eum legati veniunt, qui polliceantur obsides dare atque imperio populi Romani ob-

des otages et de se soumettre aux Romains. Après avoir entendu les députés, il leur promit sa bienveillance, les engagea à persister dans leurs sentiments, puis les renvoya chez eux, en compagnie de Commius : c'était le roi qu'il avait donné aux Atrebates après les avoir vaincus. Commius avait fait preuve d'intelligence et de courage, on le croyait dévoué, son crédit passait pour être grand parmi les Bretons; il lui prescrivit donc de parcourir le plus de cités possible, de pousser partout à l'alliance romaine et d'annoncer sa prochaine arrivée.

Volusenus, après avoir examiné de son mieux les côtes, sans toutefois quitter le pont de son navire, pour ne pas se mettre à la merci des barbares, revint le cinquième jour rendre compte à César de ses observations.

temperare. Quibus auditis liberaliter pollicitus hortatusque, ut in ea sententia permanerent, eos domum remittit et cum iis una Commium, quem ipse Atrebatibus superatis regem ibi constituerat, cujus et virtutem et consilium probabat et quem sibi fidelem esse arbitrabatur, cujusque auctoritas in his regionibus magni habebatur, mittit. Huic imperat, quas possit adeat civitates horteturque, ut populi Romani fidem sequantur, seque celeriter eo venturum nuntiet. Volusenus perspectis regionibus omnibus, quantum ei facultatis dari potuit, qui navi egredi ac se barbaris committere non auderet, quinto die ad Cæsarem revertitur quæque ibi perspexisset renuntiat.

Pendant que l'armement de la flotte retenait César sur ces rivages, des députés vinrent le trouver au nom d'une grande partie des Morins, pour s'excuser de leur conduite passée, en disant qu'ils n'étaient que de pauvres barbares, qui s'étaient mis contre nous sans nous connaître; qu'à l'avenir ils exécuteraient tout ce que César leur ordonnerait. Cet incident vint fort à propos le débarrasser d'un ennemi qu'il ne voulait pas laisser sur ses derrières, et que la saison avancée ne lui aurait pas permis de combattre, à moins d'ajourner l'affaire bien autrement importante de Bretagne. Il se fit donc livrer par les Morins un grand nombre d'otages, après quoi il reçut leur soumission.

La flotte réunie comprenait quatre-vingts navires

XXII. Dum in his locis Cæsar navium parandarum causa moratur, ex magna parte Morinorum ad eum legati venerunt, qui se de superioris temporis consilio excusarent, quod homines barbari et nostræ consuetudinis imperiti bellum populo Romano fecissent, seque ea, quæ imperasset, facturos pollicerentur. Hoc sibi Cæsar satis opportune accidisse arbitratus, quod neque post tergum hostem relinquere volebat neque belli gerendi propter anni tempus facultatem habebat neque has tantularum rerum occupationes Britanniæ anteponendas judicabat, magnum iis numerum obsidum imperat. Quibus adductis eos in fidem recepit. Navibus circiter LXXX onerariis coactis contractisque, quod (8) satis esse ad duas transportandas legiones exi-

de charge ; César les jugea suffisants pour le transport de deux légions, et distribua les galères au questeur, aux légats et aux préfets. Il avait dix-huit autres navires de charge que les vents contraires retenaient à huit milles de là; ces bâtiments furent destinés à la cavalerie. Le reste de l'armée eut ordre de partir, sous le commandement des légats Q. Titurius Sabinus et L. Aurunculeius Cotta, pour le pays des Ménapiens et les cantons des Morins qui n'avaient point envoyé de députés. Le légat P. Sulpicius Rufus fut laissé à la garde du port avec une force suffisante. Ces dispositions prises, César saisit le premier vent favorable et leva l'ancre vers la troisième veille, après avoir envoyé sa cavalerie au port ultérieur avec ordre d'embarquer et de le suivre.

stimabat, quod præterea navium longarum habebat, quæstori, legatis præfectisque distribuit. Huc accedebant XVIII onerariæ naves, quæ ex eo loco ab millibus passuum VIII vento tenebantur, quo minus in eumdem portum venire possent : has equitibus distribuit. Reliquum exercitum Q. Titurio Sabino et L. Aurunculeio Cottæ legatis in Menapios atque in eos pagos Morinorum, ab quibus ad eum legati non venerant, ducendum dedit; P. Sulpicium Rufum legatum cum eo præsidio, quod satis esse arbitrabatur, portum tenere jussit.

XXIII. His constitutis rebus nactus idoneam ad navigandum tempestatem tertia fere vigilia solvit equitesque in ulteriorem (9) portum progredi et naves conscendere et se sequi jussit. A qui-

Elle fit trop lentement son opération et n'avait pas rejoint lorsque César atteignit avec sa flotte les côtes de Bretagne, vers la quatrième heure du jour.

L'ennemi en armes occupait toutes les hauteurs voisines, qui commandaient le rivage à portée de trait. César jugea que le lieu n'était pas favorable à un débarquement et resta sur ses ancres jusqu'à la neuvième heure, pour attendre les navires en retard. Pendant ce temps, ayant convoqué les légats et les tribuns, il leur fit part des renseignements fournis par Volusenus et leur donna ses instructions, en les avertissant qu'il fallait, dans une opération maritime sujette à des variations instantanées, observer plus que jamais la discipline militaire, qui veut que tout se fasse au doigt et à l'œil.

bus quum paulo tardius esset administratum, ipse hora circiter diei quarta cum primis (10) navibus Britanniam attigit atque ibi in omnibus collibus expositas hostium copias armatas conspexit. Cujus loci hæc erat natura, atque ita montibus angustis mare continebatur, uti ex locis superioribus in littus telum adigi posset. Hunc ad egrediendum nequaquam idoneum locum arbitratus, dum reliquæ naves eo convenirent, ad horam nonam in ancoris expectavit. Interim legatis tribunisque militum convocatis et quæ ex Voluseno cognosset et quæ fieri vellet ostendit monuitque, ut rei militaris ratio, maxime ut maritumæ res postularent (11), ut quæ celerem atque instabilem motum haberent, ad nutum et ad tempus omnes res ab iis administraren-

Après les avoir congédiés, profitant de la marée et du vent, il s'avança d'environ sept milles et mouilla devant une plage unie et découverte.

Mais les barbares, devinant son intention, avaient aussitôt envoyé leur cavalerie avec des essédaires, arme très-usitée chez eux, et, faisant suivre le reste de leurs forces, ils se trouvèrent là pour empêcher notre débarquement, qui devint ainsi des plus pénibles. En effet, le tirant d'eau des navires ayant obligé de se tenir au large, il fallait que nos soldats, quoique embarrassés et alourdis par leurs armes, sautassent dans l'eau sans voir le fond et se missent en ligne au milieu des vagues pour combattre immédiatement. Les ennemis, au contraire, étaient sur le terrain sec ou peu avancés dans l'eau et libres

tur. His dimissis et ventum et æstum uno tempore nactus secundum dato signo et sublatis ancoris circiter millia passuum septem ab eo loco progressus aperto ac plano littore naves constituit.

XXIV. At barbari consilio Romanorum cognito præmisso equitatu et essedariis, quo plerumque genere in prœliis uti consuerunt, reliquis copiis subsecuti nostros navibus egredi prohibebant. Erat ob has causas summa difficultas, quod naves propter magnitudinem nisi in alto constitui non poterant, militibus autem ignotis locis, impeditis manibus, magno et gravi onere armorum oppressis simul et de navibus desiliendum et in fluctibus consistendum et cum hostibus erat pugnandum, quum illi aut ex arido aut paulum in aquam progressi omnibus mem-

de tous leurs membres; ils connaissaient parfaitement les lieux et ne craignaient pas de venir tirer sur nous en poussant à la mer leurs chevaux familiarisés avec elle. Ces difficultés, d'un ordre tout nouveau pour nos hommes, les déconcertaient et leur ôtaient une partie de l'entrain qui leur était habituel dans les combats sur terre.

César, voyant la situation, fit reculer, un peu en arrière des navires de charge, les galères, dont la forme était moins connue des barbares et les mouvements plus prompts, puis il leur ordonna de ramer pour prendre position sur les flancs de l'ennemi et le chasser avec les frondes, les flèches et les balistes. Cette manœuvre nous fut très-utile, car, à la vue de ces étranges vaisseaux mus par des rames, aux coups de cette artillerie inusitée, les

bris expeditis, notissimis locis audacter tela conjicerent et equos insuefactos incitarent. Quibus rebus nostri perterriti atque hujus omnino generis pugnæ imperiti non eadem alacritate ac studio, quo in pedestribus uti prœliis consuerant, nitebantur.

XXV. Quod ubi Cæsar animadvertit, naves longas, quarum et species erat barbaris inusitatior et motus ad usum expeditior, paulum removeri ab onerariis navibus et remis incitari et ad latus apertum hostium constitui atque inde fundis, sagittis, tormentis hostes propelli ac summoveri jussit. Quæ res magno usui nostris fuit : nam et navium figura et remorum motu et inusitato genere tormentorum permoti barbari constiterunt ac

barbares s'arrêtèrent, puis reculèrent un peu. Et comme nos soldats hésitaient encore, surtout à cause de la profondeur de l'eau, le porte-aigle de la dixième, après avoir prié les dieux de protéger sa légion en cette occurence, s'écria : « Suivez-moi camarades, si vous ne voulez perdre votre aigle ; pour moi je ne manquerai certes pas mon devoir envers la république et le général. » A ces mots il se jeta hors du navire et porta l'aigle en avant. Nos hommes alors, s'exhortant les uns les autres à ne pas souffrir un pareil déshonneur, sautèrent tous à bas du navire, et ceux qui les aperçurent du haut des bâtiments de la première ligne les plus voisins, imitant leur exemple, les suivirent à l'ennemi.

On combattit bravement des deux côtés, mais non

paulum modo pedem retulerunt. Atque nostris militibus cunctantibus, maxime propter altitudinem maris, qui decimæ legionis aquilam ferebat, contestatus deos, ut ea res legioni feliciter eveniret : Desilite, inquit, milites, nisi vultis aquilam hostibus prodere ; ego certe meum reipublicæ atque imperatori officium præstitero. Hoc quum voce magna dixisset, se ex navi projecit atque in hostes aquilam ferre cœpit. Tum nostri cohortati inter se, ne tantum dedecus admitteretur, universi ex navi desiluerunt. Hos item ex proximis primis (12) navibus quum conspexissent, subsecuti hostibus appropinquarunt.

XXVI. Pugnatum est ab utrisque acriter. Nostri tamen, quod

sans beaucoup de trouble dans nos rangs, où l'on ne pouvait se tenir ferme en place ni marcher avec ordre, où d'ailleurs chacun en débarquant venait prendre place sous le premier drapeau venu. Les ennemis, ayant l'avantage de connaître tous les endroits où il y avait pied, lançaient hardiment leurs chevaux contre nos soldats, à mesure qu'ils les voyaient du rivage opérer leur pénible descente, et les entouraient en nombre supérieur, pendant que d'autres, nous prenant en flanc, enfilaient de leurs projectiles toute la ligne de bataille. Alors César fit passer du monde sur les chaloupes des galères et sur les avisos, afin de pouvoir secourir promptement ceux qu'il voyait en danger.

Dès que nos troupes réunies eurent posé le pied sur la grève, elles chargèrent l'ennemi et le mirent

neque ordines servare neque firmiter insistere neque signa subsequi poterant, atque alius alia ex navi, quibuscumque signis occurrerat, se aggregabat, magnopere perturbabantur; hostes vero, notis omnibus vadis, ubi ex littore aliquos singulares ex navi egredientes conspexerant, incitatis equis impeditos adoriebantur, plures paucos circumsistebant, alii ab latere aperto in universos tela conjiciebant. Quod cum animadvertisset Cæsar, scaphas longarum navium, item speculatoria navigia militibus compleri jussit et, quos laborantes conspexerat, his subsidia submittebat. Nostri simul in arido constiterunt, suis omnibus consecutis in hostes impetum fecerunt atque eos in fugam

en fuite; mais on ne le poursuivit pas loin, faute de cavalerie, le convoi qui portait la nôtre n'ayant pu tenir sa route vers l'île. C'est le seul succès qui ait manqué en cette occasion à la fortune de César.

L'ennemi battu n'eut pas plutôt cessé de fuir, qu'il députa vers César pour solliciter la paix, en promettant de livrer des otages et d'accepter les conditions qu'on lui imposerait. Avec les députés revint l'Atrebate Commius que César, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait envoyé d'avance en Bretagne. A son débarquement, comme il leur signifiait, en ambassadeur, les ordres du général, les Bretons l'avaient saisi et mis aux fers. Mais après la bataille ils l'avaient relâché, et les envoyés, rejetant la faute sur la multitude ignorante, venaient lui en

dederunt, neque longius prosequi potuerunt, quod equites cursum tenere atque insulam capere non potuerant. Hoc unum ad pristinam fortunam Cæsari defuit.

XXVII. Hostes prœlio superati, simul atque se ex fuga receperunt, statim ad Cæsarem legatos de pace miserunt, obsides daturos quæque imperasset facturos esse polliciti sunt. Una cum his legatis Commius Atrebas venit, quem supra demonstraveram a Cæsare in Britanniam præmissum. Hunc illi e navi egressum, quum ad eos oratoris modo Cæsaris mandata deferret, comprehenderant atque in vincula conjecerant : tum prœlio facto remiserunt et in petenda pace ejus rei culpam in multitudinem contulerunt et propter imprudentiam ut ignosceretur

demander pardon. César se plaignit de ce qu'après avoir, de leur plein gré, envoyé sur le continent pour solliciter la paix, ils lui avaient fait la guerre sans sujet; il ajouta que néanmoins il leur pardonnait en considération de leur ignorance, mais à condition de donner des otages. Ils en livrèrent aussitôt une partie; pour l'autre, qu'il fallait faire venir de loin, ils promirent de les remettre sous peu de jours. En attendant, ils renvoyèrent leur monde dans les champs, et les chefs vinrent de tous côtés se recommander, eux et leurs cités, à César.

La paix venait d'être ainsi consolidée, et nous étions en Bretagne depuis quatre jours, lorsque les dix-huit navires mentionnés plus haut, qui étaient affectés au transport de la cavalerie, quittèrent le port supérieur par une légère brise. Au moment où

petiverunt. Cæsar questus, quod, quum ultro in continentem legatis missis pacem ab se petissent, bellum sine causa intulissent, ignoscere imprudentiæ dixit obsidesque imperavit; quorum illi partem statim dederunt, partem ex longinquioribus locis arcessitam paucis diebus sese daturos dixerunt. Interea suos remigrare in agros jusserunt, principesque undique convenire et se civitatesque suas Cæsari commendare cœperunt.

XXVIII. His rebus pace confirmata post diem quartum quam est in Britanniam ventum, naves XVIII, de quibus supra demonstratum est, quæ equites sustulerant, ex superiore (13) portu leni vento solverunt. Quæ quum appropinquarent Britanniæ et

ils approchaient de l'île et pouvaient déjà être aperçus du camp, un coup de vent furieux, qui s'éleva subitement, les empêcha de continuer leur route; les uns retournèrent à leur point de départ, les autres furent affalés sur le bas de la côte, vers l'ouest, au grand risque de se perdre. Ces derniers jetèrent l'ancre, mais envahis par les lames, ils furent contraints de reprendre le large, à l'approche de la nuit, et regagnèrent le continent.

Cette nuit-là précisément il y avait pleine lune, et par suite grande marée dans l'Océan, circonstance que nous ignorions. Aussi les galères que César, après leur emploi au transport de l'armée, avait fait mettre à sec sur la grève, furent-elles envahies par le flot; en même temps la tempête battait nos

ex castris viderentur, tanta tempestas subito coorta est, ut nulla earum cursum tenere posset, sed aliæ eodem, unde erant profectæ, referrentur, aliæ ad inferiorem (14) partem insulæ, quæ est propius solis occasum, magno sui cum periculo dejicerentur; quæ tamen ancoris jactis quum fluctibus complerentur, necessario adversa nocte (15) in altum provectæ continentem petierunt.

XXIX. Eadem nocte accidit, ut esset luna plena, qui dies maritimos æstus maximos in Oceano efficere consuevit, nostrisque id erat incognitum. Ita uno tempore et longas naves, quibus Cæsar exercitum transportandum (16) curaverat quasque in aridum subduxerat, æstus compleverat, et onerarias, quæ ad ancoras erant deligatæ, tempestas afflictabat, neque ulla nostris

navires de charge qui étaient à l'ancre, sans que l'on pût les manœuvrer ni leur porter du secours. Plusieurs furent brisés; les autres, privés de leurs câbles, ancres et agrès de toute sorte, n'étaient plus que des carcasses inutiles, ce qui naturellement jeta la consternation dans l'armée, car, outre qu'on n'avait pas d'autres vaisseaux pour le retour, tout manquait pour radouber ceux qui restaient. D'ailleurs, comme il avait paru évident à tous qu'on hivernerait en Gaule, on n'avait pas fait de provisions de blé en vue de passer l'hiver en Bretagne.

Témoins de notre situation, les chefs du pays, qui étaient venus trouver César après la bataille, en conférèrent entre eux. Ils voyaient que nous manquions à la fois de cavalerie, de navires et de

facultas aut administrandi aut auxiliandi dabatur. Compluribus navibus fractis reliquæ quum essent funibus, ancoris reliquisque armamentis amissis ad navigandum inutiles, magna, id quod necesse erat accidere, totius exercitus perturbatio facta est. Neque enim naves erant aliæ, quibus reportari possent, et omnia deerant, quæ ad reficiendas naves erant usui, et, quod omnibus constabat hiemari in Gallia oportere, frumentum his in locis in hiemem provisum non erat.

XXX. Quibus rebus cognitis principes Britanniæ, qui post prœlium ad Cæsarem convenerant, inter se collocuti, quum equites et naves et frumentum Romanis deesse intelligerent et

grains; ils estimaient, par l'étendue de notre camp, que nous devions être peu nombreux, et en effet il était d'autant plus petit que les légions étaient venues sans bagages; l'occasion leur semblait donc excellente pour un soulèvement : on nous couperait les vivres, on traînerait jusqu'à l'hiver, et, soit qu'on nous battît, soit que nous ne pussions repasser le détroit, personne, certainement, n'oserait plus porter la guerre en Bretagne. S'étant ainsi entendus pour une nouvelle prise d'armes, ils commencèrent à s'éloigner peu à peu du camp et à rappeler secrètement leur monde, qui était dispersé dans les campagnes.

César ignorait encore leurs projets, mais il se doutait bien, d'après le retard qu'ils apportaient à livrer les otages, des conséquences qu'allait avoir la

paucitatem militum ex castrorum exiguitate cognoscerent, quæ hoc erant etiam angustiora, quod sine impedimentis Cæsar legiones transportaverat, optimum factu esse duxerunt rebellione facta frumento commeatuque nostros prohibere et rem in hiemem producere, quod his superatis aut reditu interclusis neminem postea belli inferendi causa in Britanniam transiturum confidebant. Itaque rursus conjuratione facta paulatim ex castris discedere ac suos clam ex agris deducere cœperunt.

XXXI. At Cæsar, etsi nondum eorum consilia cognoverat, tamen et ex eventu navium suarum et ex eo, quod obsides dare intermiserant, fore id, quod accidit, suspicabatur. Itaque ad

mésaventure de sa flotte. C'est pourquoi il se préparait à tout événement, tirant chaque jour du blé de la campagne pour en approvisionner son camp, réparant ses navires avec le bois et le cuivre de ceux qui étaient entièrement désemparés, et faisant venir du continent les matériaux qui lui manquaient à cet effet. Il put ainsi, grâce au zèle extrême de ses troupes, remettre en état tous ses navires, à l'exception de douze.

Pendant ces préparatifs, une partie des indigènes étaient restés dans les champs, d'autres continuaient à fréquenter notre campement, et nous n'avions aucune raison de croire à la reprise immédiate des hostilités. Un jour, cependant, que la septième légion était allée à son tour faire la moisson, les troupes de garde devant les portes du camp

omnes casus subsidia comparabat. Nam et frumentum ex agris quotidie in castra conferebat et quæ gravissime afflictæ erant naves, earum materia atque ære ad reliquas reficiendas utebatur, et quæ ad eas res erant usui ex continenti comportari jubebat. Itaque, quum summo studio a militibus administraretur, duodecim navibus amissis, reliquis ut navigari commode posset, effecit.

XXXII. Dum ea geruntur, legione ex consuetudine una frumentatum missa, quæ appellabatur septima, neque ulla ad id tempus belli suspicione interposita, quum pars hominum in agris remaneret, pars etiam in castra ventitaret, ii, qui pro portis

aperçurent, du côté qu'elle avait pris, une poussière plus grande que d'habitude, et en donnèrent avis à César. Soupçonnant, ce qui était en effet, quelque trahison des barbares, il prit avec lui les cohortes de garde, et, laissant l'ordre de les remplacer par deux autres, d'armer promptement et de faire filer derrière lui le reste des troupes, il se porta dans cette direction. A quelque distance du camp, il aperçut la légion, serrée en masse, qui soutenait péniblement les efforts de l'ennemi, au milieu d'une grêle de projectiles. Voici ce qui était arrivé : la récolte étant faite partout, excepté sur ce point, l'ennemi avait pensé que nous y viendrions, et s'était embusqué de nuit dans les bois environnants; puis, quand il avait vu nos gens dispersés pour moissonner après avoir déposé leurs

castrorum in statione erant, Cæsari nuntiaverunt pulverem majorem, quam consuetudo ferret, in ea parte videri, quam in partem legio iter fecisset. Cæsar id, quod erat, suspicatus aliquid novi a barbaris initum consilii, cohortes, quæ in stationibus erant, secum in eam partem proficisci, ex reliquis duas in stationem cohortes succedere, reliquas armari et confestim sese subsequi jussit. Quum paulo longius a castris processisset, suos ab hostibus premi atque ægre sustinere et conferta legione ex omnibus partibus tela conjici animadvertit. Nam quod omni ex reliquis partibus demesso frumento pars una erat reliqua, suspicati hostes huc nostros esse venturos noctu in silvis deli-

armes, il était tombé subitement sur eux, en avait tué quelques-uns, et avait entouré la masse, effrayée et rassemblée sans ordre, d'un cercle de cavalerie et d'essèdes.

La tactique des essédaires est celle-ci. D'abord ils se lancent en tiraillant de tous côtés, et souvent le galop des chevaux joint au bruit des roues suffit pour jeter l'effroi dans les rangs. Parviennent-ils à se glisser entre les pelotons de la cavalerie, ils sautent à terre et combattent de pied. Les cochers alors se retirent peu à peu de la mêlée, et vont placer les chars de manière à présenter une retraite facile aux combattants, dans le cas où ils céderaient à des forces supérieures. Cette arme réunit ainsi, dans le combat, la mobilité de la cavalerie à la solidité de l'infanterie. Telle est, d'ailleurs, l'habi-

tuerant; tum dispersos depositis armis in metendo occupatos subito adorti paucis interfectis reliquos incertis ordinibus perturbaverant, simul equitatu atque essedis circumdederant.

XXXIII. Genus hoc est ex essedis pugnæ. Primo per omnes partes perequitant et tela conjiciunt atque ipso terrore equorum et strepitu rotarum ordines plerumque perturbant, et quum se inter equitum turmas (17) insinuaverunt, ex essedis desiliunt et pedibus prœliantur. Aurigæ interim paulatim ex prœlio excedunt atque ita currus collocant, ut, si illi a multitudine hostium premantur, expeditum ad suos receptum habeant. Ita mobilitatem equitum, stabilitatem peditum in prœliis præstant, ac

leté de ces auriges bretons, grâce à un exercice de tous les jours, qu'ils savent soutenir leurs chevaux lancés sur les pentes les plus rapides, les arrêter ou les faire tourner en un clin d'œil, et, eux-mêmes, courir sur le timon, se tenir sur le joug, et de là rentrer avec prestesse dans le char.

La présence de César vint apporter à nos hommes déconcertés par ce combat, d'un genre nouveau pour eux, le secours le plus opportun, car aussitôt l'ennemi s'arrêta, et ils se remirent de leur trouble. Ce résultat obtenu, César, jugeant que ce n'était pas le moment de joindre l'ennemi pour le combattre, se contenta de garder quelques instants sa position, puis ramena ses légions au camp.

Pendant que toutes nos troupes étaient ainsi occupées, ce qui restait de monde dans les champs

tantum usu quotidiano et exercitatione efficiunt, uti in declivi ac præcipiti loco incitatos equos sustinere et brevi moderari ac flectere et per temonem percurrere et in jugo insistere et se inde in currus citissime recipere consuerint.

XXXIV. Quibus rebus perturbatis nostris novitate pugnæ tempore opportunissimo Cæsar auxilium tulit : namque ejus adventu hostes constiterunt, nostri se ex timore receperunt. Quo facto ad lacessendum et ad committendum prœlium alienum esse tempus arbitratus suo se loco continuit et brevi tempore intermisso in castra legiones reduxit. Dum hæc geruntur, nostris omnibus occupatis qui erant in agris reliqui discesse-

disparut. Vinrent ensuite plusieurs jours de mauvais temps, qui retinrent l'armée dans ses retranchements, et empêchèrent pareillement les hostilités des Bretons. Ils en profitèrent pour envoyer des courriers dans toutes les directions, afin de faire connaître le petit nombre des Romains, et la bonne occasion qu'il y avait, en les chassant de leur camp, de gagner du butin et de s'affranchir à tout jamais. Cet appel ayant promptement amené une multitude de fantassins et de cavaliers, ils se portèrent en effet sur notre camp.

César s'attendait bien à ce que l'ennemi, quoique battu, lui échapperait, comme dans les occasions précédentes, par la rapidité de sa fuite; néanmoins, pouvant disposer d'une trentaine de cavaliers que l'Atrebate Commius, dont nous avons déjà parlé,

runt. Secutæ sunt continuos complures dies tempestates, quæ et nostros in castris continerent et hostem a pugna prohiberent. Interim barbari nuntios in omnes partes dimiserunt paucitatemque nostrorum militum suis prædicaverunt et quanta prædæ faciendæ atque in perpetuum sui liberandi facultas daretur, si Romanos castris expulissent, demonstraverunt. His rebus celeriter magna multitudine peditatus equitatusque coacta ad castra venerunt.

XXXV. Cæsar, etsi idem, quod superioribus diebus acciderat, fore videbat, ut, si essent hostes pulsi, celeritate periculum effugerent, tamen nactus equites circiter triginta, quos Commius

avait amenés de Gaule, il mit ses légions en bataille hors du camp. L'action étant engagée, l'ennemi essaya en vain de tenir devant nos troupes, et tourna promptement le dos. Elles le poursuivirent à la course aussi loin qu'elles purent, en lui tuant du monde, et ne rentrèrent au camp qu'après avoir brûlé toutes les habitations des alentours.

Le jour même, l'ennemi envoya des députés pour demander la paix à César, qui doubla le nombre d'otages précédemment ordonné, et prescrivit de les conduire sur le continent, car on approchait de l'équinoxe, et il ne voulait pas s'exposer à passer la mer, pendant la mauvaise saison, sur des navires délabrés. Aussi, dès que le vent fut favorable, il leva l'ancre peu après l'heure de minuit. Toute

Atrebas, de quo ante dictum est, secum transportaverat, legiones in acie pro castris constituit. Commisso prœlio diutius nostrorum militum impetum hostes ferre non potuerunt ac terga verterunt. Quos tanto spatio secuti, quantum cursu et viribus efficere potuerunt, complures ex iis occiderunt, deinde omnibus longe lateque ædificiis incensis se in castra receperunt.

XXXVI. Eodem die legati ab hostibus missi ad Cæsarem de pace venerunt. His Cæsar numerum obsidum, quem antea imperaverat, duplicavit eosque in continentem adduci jussit, quod propinqua die æquinoctii infirmis navibus hiemi navigationem subjiciendam non existimabat. Ipse idoneam tempestatem nactus paulo post mediam noctem naves solvit; quæ omnes inco-

la flotte gagna sans avaries le continent, mais deux des navires de charge ne purent atterrir aux mêmes ports que les autres, et furent poussés un peu plus bas.

Il y avait, sur ces deux transports, environ trois cents soldats. Lorsque ces hommes furent débarqués et en route pour le camp, des Morins, poussés par l'amour du pillage, et oubliant la soumission faite à César avant son départ pour la Bretagne, les entourèrent, d'abord en petit nombre, et les sommèrent de mettre bas les armes s'ils ne voulaient se faire tuer ; mais nos gens s'étant mis en carré et faisant bonne contenance, le bruit attira bientôt jusqu'à six mille individus. Averti du danger que couraient ses soldats, César envoya à leur secours toute la cavalerie du camp. Nos braves, en atten-

lumes ad continentem pervenerunt ; sed ex iis onerariæ duæ eosdem, quos reliqui, portus capere non potuerunt et paulo infra (18) delatæ sunt.

XXXVII. Quibus ex navibus quum essent expositi milites circiter trecenti atque in castra contenderent, Morini, quos Cæsar in Britanniam proficiscens pacatos reliquerat, spe prædæ adducti primo non ita magno suorum numero circumsteterunt ac, si sese interfici nollent, arma ponere jusserunt. Quum illi orbe facto sese defenderent, celeriter ad clamorem hominum circiter millia sex convenerunt. Qua re nuntiata Cæsar omnem ex castris equitatum suis auxilio misit. Interim nostri milites impe-

dant, soutenaient les efforts des assaillants : quatre heures durant et plus, ils combattirent avec une extrême vigueur, recevant moins de blessures qu'ils n'abattaient d'ennemis. Dès que notre cavalerie parut, les Morins tournèrent le dos en jetant bas les armes : on en fit un grand carnage.

Le lendemain César envoya le légat T. Labiénus avec les légions de Bretagne pour châtier les Morins rebelles. Par suite des sécheresses, ils n'avaient pas, comme l'année précédente, une retraite dans les marais, et ils tombèrent presque tous au pouvoir de Labiénus. De leur côté, les légats Q. Titurius et L. Cotta, qui étaient allés avec d'autres légions dans le pays des Ménapiens, après avoir dévasté les champs, coupé les blés, brûlé les mai-

tum hostium sustinuerunt atque amplius horis quatuor fortissime pugnaverunt et paucis vulneribus acceptis complures ex his occiderunt. Postea vero quam equitatus noster in conspectum venit, hostes abjectis armis terga verterunt magnusque eorum numerus est occisus.

XXXVIII. Cæsar postero die T. Labienum legatum cum his legionibus, quas ex Britannia reduxerat, in Morinos, qui rebellionem fecerant, misit. Qui quum propter siccitates paludum, quo se reciperent, non haberent, quo superiore anno perfugio fuerant usi, omnes fere in potestatem Labieni pervenerunt. At Q. Titurius et L. Cotta legati, qui in Menapiorum fines legiones duxerant, omnibus eorum agris vastatis, frumentis succisis,

sons, parce que la population tout entière s'était soustraite au châtiment en se cachant dans d'épaisses forêts, rejoignirent César, qui plaça toute son armée en quartier d'hiver chez les Belges. Deux cités de la Bretagne y envoyèrent leurs otages, mais les autres s'abstinrent.

Après la lecture des lettres de César sur ces événements, le sénat décréta vingt jours d'actions de grâce.

ædificiis incensis, quod Menapii se omnes in densissimas silvas abdiderant, se ad Cæsarem receperunt. Cæsar in Belgis omnium legionum hiberna constituit. Eo duæ omnino civitates ex Britannia obsides miserunt, reliquæ neglexerunt. His rebus gestis ex litteris Cæsaris dierum viginti supplicatio a senatu decreta est.

LIVRE V

L'hiver suivant, L. Domitius et Ap. Claudius étant consuls, César quitta ses quartiers pour se rendre en Italie, comme il le faisait chaque année; mais, avant de partir, il prescrivit aux légats qu'il laissait à la tête des légions d'employer la morte saison à construire des vaisseaux en aussi grand nombre que possible, soit entièrement à neuf, soit en refondant les anciens, et il en détermina ainsi qu'il suit la nature et les proportions. Pour faci-

LIBER V

I. L. Domitio, Ap. Claudio consulibus, discedens ab hibernis Cæsar in Italiam, ut quotannis facere consuerat, legatis imperat, quos legionibus præfecerat, uti, quam plurimas possent, hieme naves ædificandas veteresque reficiendas curarent. Earum modum formamque demonstrat. Ad celeritatem onerandi subduc-

liter le chargement et la mise à sec, ces navires devaient être un peu plus bas que ceux dont on fait usage dans notre mer, ce que César jugeait d'ailleurs sans inconvénient, ayant reconnu que la lame creuse moins dans ces parages, par suite du mouvement continuel et alternatif des marées. En revanche, il les voulut un peu plus larges que ne le sont généralement nos navires, afin d'augmenter d'autant leur contenance en bagages ou animaux. Ils devaient, du reste, être disposés de manière à pouvoir aller à la rame aussi bien qu'à la voile, ce que rendait facile leur peu de hauteur. Quant au matériel nécessaire pour le gréement, il était ordonné de le faire venir d'Espagne.

Après avoir tenu les assemblées de la Gaule citérieure, César partit pour sa province d'Illyrie, dont il savait que la frontière était désolée par les incur-

tionesque paulo facit humiliores, quam quibus in nostro mari uti consuevimus, atque id eo magis, quod propter crebras commutationes æstuum minus magnos ibi fluctus fieri cognoverat, ad onera, ad multitudinem jumentorum transportandam paulo latiores, quam quibus in reliquis utimur maribus. Has omnes actuarias (1) imperat fieri, quam ad rem humilitas multum adjuvat. Ea, quæ sunt usui ad armandas naves, ex Hispania apportari jubet. Ipse conventibus Galliæ citerioris peractis in Illyricum proficiscitur, quod a Pirustis finitimam partem provinciæ in-

sions des Pirustes. En arrivant, il frappe sur les cités une réquisition de soldats, en ordonnant de les diriger immédiatement sur le point désigné. A la nouvelle de cette mesure, les Pirustes lui font dire, par des envoyés, que l'autorité de leur pays est entièrement étrangère aux désordres qui ont eu lieu, et qu'ils sont prêts à lui donner toute satisfaction. César accepte leurs excuses, exige des otages, et fixe le délai dans lequel ils devront être livrés, faute de quoi la guerre sera portée sur leur territoire. Cet ordre est ponctuellement exécuté : il nomme alors des arbitres entre les deux peuples, pour juger des réclamations et arrêter le montant des indemnités.

Cette affaire réglée et les assises closes, César revint dans la Gaule citérieure et de là rejoignit

cursionibus vastar jaudiebat. Eo quum venisset, civitatibus milites imperat certumque in locum convenire jubet. Qua re nuntiata Pirustæ legatos ad eum mittunt, qui doceant nihil earum rerum publico factum consilio seseque paratos esse demonstrant omnibus rationibus de injuriis satisfacere. Accepta oratione eorum Cæsar obsides imperat eosque ad certam diem adduci jubet; nisi ita fecerint, sese bello civitatem persecuturum demonstrat. His ad diem adductis, ut imperaverat, arbitros inter civitates dat, qui litem æstiment pœnamque constituant.

II. His confectis rebus conventibusque peractis in citeriorem Galliam revertitur atque inde ad exercitum proficiscitur. Eo

l'armée. Il inspecta aussitôt tous les quartiers d'hiver, et trouva sur les chantiers environ six cents navires de l'espèce dont nous avons parlé, plus vingt-huit galères, que, malgré la pénurie générale des matériaux, les troupes, animées d'un zèle admirable, avaient su mener tous au point de pouvoir être prochainement mis à l'eau. Après avoir félicité les soldats ainsi que ceux qui avaient dirigé les travaux, il donna ses instructions, et toute la flotte reçut l'ordre de gagner le port Itius, d'où il avait reconnu que le trajet à la côte de Bretagne se faisait très-commodément et n'était que d'environ trente milles. Laissant ce qu'il fallait de troupes pour cette opération, il se rendit lui-même, avec quatre légions sans bagages et huit cents chevaux, au pays des Trévires, qui ne parais-

quum venisset, circuitis omnibus hibernis singulari militum studio in summa omnium rerum inopia circiter DC ejus generis, cujus supra demonstravimus, naves et longas XXVIII invenit instructas neque multum abesse ab eo, quin paucis diebus deduci possent. Collaudatis militibus atque iis, qui negotio præfuerant, quid fieri velit ostendit atque omnes ad portum Itium convenire jubet, quo ex portu commodissimum in Britanniam trajectum esse cognoverat, circiter millium passuum XXX transmissum a continenti. Huic rei quod satis esse visum est militum reliquit : ipse cum legionibus expeditis IV et equitibus DCCC in fines Treverorum proficiscitur, quod hi neque ad concilia ve-

saient pas aux assemblées, n'obéissaient pas aux ordres et intriguaient, disait-on, auprès des Germains d'outre-Rhin.

La cité des Trévires est beaucoup plus puissante en cavalerie que les autres peuples gaulois; elle a aussi une nombreuse infanterie; le Rhin touche son territoire, ainsi qu'on l'a expliqué plus haut. Deux personnages, Indutiomare et Cingétorix, s'y disputaient le pouvoir. Dès que ce dernier apprit l'arrivée de César et de son armée, il vint le trouver et l'assura qu'il resterait, ainsi que ses adhérents, dans le devoir, et qu'il ne ferait pas défaut à l'alliance romaine; il rendit compte en même temps de ce qui se passait dans le pays. Indutiomare, au contraire, leva des troupes de cavalerie et d'infanterie, et mit en sûreté dans la forêt des Ardennes,

niebant neque imperio parebant Germanosque transrhenanos sollicitare dicebantur.

III. Hæc civitas longe plurimum totius Galliæ equitatu valet magnasque habet copias peditum, Rhenumque, ut supra demonstravimus, tangit. In ea civitate duo de principatu inter se contendebant, Indutiomarus et Cingetorix; e quibus alter, simul atque de Cæsaris legionumque adventu cognitum est, ad eum venit, se suosque omnes in officio futuros neque ab amicitia populi Romani defecturos confirmavit quæque in Treveris gererentur ostendit. At Indutiomarus equitatum peditatumque cogere iisque, qui per ætatem in armis esse non poterant, in sil-

forêt immense qui s'étend à travers le pays des Trévires, depuis le Rhin jusqu'à la frontière des Rèmes, tous ceux qui, par leur âge, n'étaient pas en état de porter les armes : en un mot, il se disposait à faire la guerre. Mais quand il vit que plusieurs des chefs de la cité, par amitié pour Cingétorix ou par crainte de notre armée, étaient venus trouver César, et, ne pouvant agir au nom du pays, avaient fait leur soumission particulière, il craignit de rester dans l'isolement et envoya dire à César que, s'il n'avait pas quitté son monde pour se rendre auprès de lui, c'était pour mieux retenir la cité dans le devoir, pour empêcher qu'en l'absence de toute la noblesse la populace ne fît quelque sottise; qu'ainsi l'autorité publique lui appartenait, et que, si César le voulait permettre,

vam Arduennam abditis, quæ ingenti magnitudine per medios fines Treverorum a flumine Rheno ad initium Remorum pertinet, bellum parare instituit. Sed posteaquam nonnulli principes ex ea civitate et familiaritate Cingetorigis adducti et adventu nostri exercitus perterriti ad Cæsarem venerunt et de suis privatim rebus ab eo petere cœperunt, quoniam civitati consulere non possent, veritus ne ab omnibus desereretur, Indutiomarus legatos ad Cæsarem mittit : Sese idcirco ab suis discedere atque ad eum venire noluisse, quo facilius civitatem in officio contineret, ne omnis nobilitatis discessu plebs propter imprudentiam laberetur : itaque esse civitatem in sua potestate, se-

il irait au camp lui remettre entre les mains son propre sort et celui de la nation.

César n'était pas dupe de ce langage, il connaissait très-bien les motifs d'un tel revirement; néanmoins, ne voulant pas perdre son été chez les Trévires quand tout était prêt pour l'expédition de Bretagne, il fit dire à Indutiomare de se rendre auprès de lui avec deux cents otages, parmi lesquels son fils et tous ses proches étaient nominativement désignés. Quand Indutiomare les lui eut amenés, il le rassura et l'exhorta à demeurer dans le devoir; mais en même temps, ayant fait appeler les principaux Trévires, il les concilia un à un au parti de Cingétorix, car non-seulement il trouvait juste de récompenser sa conduite, mais il voyait un

que, si Cæsar permitteret, ad eum in castra venturum, suas civitatisque fortunas ejus fidei permissurum.

IV. Cæsar, etsi intelligebat qua de causa ea dicerentur quæque eum res ab instituto consilio deterreret, tamen, ne æstatem in Treveris consumere cogeretur omnibus ad Britannicum bellum rebus comparatis, Indutiomarum ad se cum ducentis obsidibus venire jussit. His adductis, in iis filio propinquisque ejus omnibus, quos nominatim evocaverat, consolatus Indutiomarum hortatusque est, uti in officio maneret; nihilo tamen secius principibus Treverorum ad se convocatis hos singillatim Cingetorigi conciliavit, quod quum merito ejus a se fieri intelligebat, tum magni interesse arbitrabatur ejus auctoritatem inter

grand intérêt à augmenter l'importance politique d'un homme qui lui avait montré tant de bon vouloir. Indutiomare fut profondément offensé de l'atteinte portée à son crédit parmi ses concitoyens, et, de mal disposé qu'il était déjà pour nous, il devint notre ennemi juré.

Ces précautions prises, César se rendit avec ses légions au port Itius. Il y apprit que soixante navires, construits chez les Meldes, n'avaient pu gagner le vent et avaient été obligés de retourner à leur point de départ; mais il y trouva les autres en état de prendre la mer et parfaitement équipés. Là se réunirent également tous les contingents de la cavalerie gauloise, montant à quatre mille hommes, ainsi que les principaux personnages de toutes les cités, car, à l'exception d'un très-petit nombre

suos quam plurimum valere, cujus tam egregiam in se voluntatem perspexisset. Id tulit factum graviter Indutiomarus, suam gratiam inter suos minui, et, qui jam ante inimico in nos animo fuisset, multo gravius hoc dolore exarsit.

V. His rebus constitutis Cæsar ad portum Itium cum legionibus pervenit. Ibi cognoscit LX naves, quæ in Meldis factæ erant, tempestate (2) rejectas cursum tenere non potuisse atque eodem, unde erant profectæ, revertisse; reliquas paratas ad navigandum atque omnibus rebus instructas invenit. Eodem equitatus totius Galliæ convenit numero millium quatuor principesque ex omnibus civitatibus; ex quibus perpaucos, quorum in se fidem

dont la fidélité lui était connue, César avait résolu d'emmener les autres avec lui comme otages, dans la crainte qu'un mouvement n'éclatât en Gaule pendant son absence.

Au nombre de ces personnages se trouvait l'Éduen Dumnorix, dont nous avons eu déjà occasion de parler. César tenait d'autant plus à le garder auprès de lui, qu'il le savait désireux d'un changement, ambitieux, entreprenant, et très-influent parmi les Gaulois. Ajoutez à cela qu'il s'était vanté, en pleine assemblée éduenne, d'avoir reçu de César l'offre de la royauté. Ce propos inquiétait les Éduens, mais ils n'osaient adresser officiellement à César ni protestation ni prière à ce sujet, et c'est seulement par ses hôtes que le fait était venu à sa connaissance.

perspexerat, relinquere in Gallia, reliquos obsidum loco secum ducere decreverat, quod, quum ipse abesset, motum Galliæ verebatur.

VI. Erat una cum ceteris Dumnorix Hæduus, de quo ante ab nobis dictum est. Hunc secum habere in primis constituerat, quod eum cupidum rerum novarum, cupidum imperii, magni animi, magnæ inter Gallos auctoritatis cognoverat. Accedebat huc, quod in concilio Hæduorum Dumnorix dixerat sibi a Cæsare regnum civitatis deferri; quod dictum Hædui graviter ferebant, neque recusandi aut deprecandi causa legatos ad Cæsarem mittere audebant. Id factum ex suis hospitibus (3) Cæsar

Dumnorix commença par supplier qu'on le laissât en Gaule. Il disait n'être pas habitué à naviguer, avoir peur de la mer, et de plus être retenu par des scrupules religieux. Mais quand il se vit obstinément refusé et qu'il eut perdu tout espoir de faire revenir sur cette décision, il se mit à intriguer auprès des autres chefs gaulois. Il les prenait à part un à un, les pressait de rester sur le continent, cherchait à les effrayer sur les intentions de César, qui, prétendait-il, avait ses motifs pour enlever à la Gaule tous ses nobles, et qui voulait les emmener en Bretagne pour les mettre à mort, n'osant le faire à la face de la Gaule. Avec le reste des Gaulois, Dumnorix se bornait à jurer et à faire jurer d'agir d'un commun accord pour ce qu'ils savaient être les intérêts du pays. Ces menées furent

cognoverat. Ille omnibus primo precibus petere contendit, ut in Gallia relinqueretur, partim quod insuetus navigandi mare timeret, partim quod religionibus impediri sese diceret. Posteaquam id obstinate sibi negari vidit, omni spe impetrandi adempta principes Galliæ sollicitare, sevocare singulos hortarique cœpit, uti in continenti remanerent; metu territare : non sine causa fieri, ut Gallia omni nobilitate spoliaretur; id esse consilium Cæsaris, ut, quos in conspectu Galliæ interficere vereretur, hos omnes in Britanniam traductos necaret; fidem reliquis interponere, jusjurandum poscere, ut, quod esse ex usu Galliæ

portées, par plusieurs dénonciations, à la connaissance de César.

Dès qu'une telle conduite lui était révélée, César devait la réprimer à tout prix : l'importance qu'avaient à ses yeux les Éduens, et le tort que la folie croissante de leur chef pouvait faire aux opérations de l'armée et aux intérêts publics lui en faisaient un devoir. En conséquence, durant les vingt-cinq jours qu'il fut retenu au port par le vent de nord-ouest, qui règne habituellement sur ces côtes, il s'attacha à maintenir Dumnorix dans l'obéissance, tout en se faisant tenir exactement au courant de ses démarches. Enfin, le vent étant devenu favorable, il ordonna aux troupes, y compris la cavalerie, de passer sur la flotte. Au milieu des soins de l'embarquement,

intellexissent, communi consilio administrarent. Hæc a compluribus ad Cæsarem deferebantur.

VII. Qua re cognita Cæsar, quod tantum civitati Hæduæ dignitatis tribuebat, coercendum atque deterrendum quibuscumque rebus posset Dumnorigem statuebat; quod longius ejus amentiam progredi videbat, prospiciendum, ne quid sibi ac reipublicæ nocere posset. Itaque dies circiter xxv in eo loco commoratus, quod Corus ventus navigationem impediebat, qui magnam partem omnis temporis in his locis flare consuevit, dabat operam, ut in officio Dumnorigem contineret, nihilo tamen secius omnia ejus consilia cognosceret. Tandem idoneam nactus tempestatem milites equitesque conscendere in naves ju-

Dumnorix, à l'insu de César, quitta le camp avec la cavalerie éduenne, et prit la route de son pays. Sur l'avis de cet incident, César suspendit le départ, et, toute affaire cessante, envoya à la poursuite de Dumnorix la majeure partie de la cavalerie, avec ordre de le ramener mort ou vif : il pensait effectivement qu'un homme qui osait ainsi lui désobéir en face ne pourrait faire que des sottises pendant son absence. Sommé de revenir, Dumnorix protesta et mit l'épée à la main, en appelant les siens à son secours, et ne cessant de répéter qu'il était libre et citoyen d'un pays libre. Conformément aux ordres, on l'entoura et on le tua : la cavalerie éduenne revint alors vers César.

Cette affaire finie, César laissa Labienus sur le

bet. At omnium impeditis animis Dumnorix cum equitibus Hæduorum a castris, insciente Cæsare, domum discedere cœpit. Qua re nuntiata Cæsar intermissa profectione atque omnibus rebus postpositis magnam partem equitatus ad eum insequendum mittit retrahique imperat; si vim faciat neque pareat, interfici jubet, nihil hunc se absente pro sano facturum arbitratus, qui præsentis imperium neglexisset. Ille enim revocatus resistere ac se manu defendere suorumque fidem implorare cœpit sæpe clamitans liberum se liberæque esse civitatis. Illi, ut erat imperatum, circumsistunt hominem atque interficiunt : at equites Hædui ad Cæsarem omnes revertuntur.

VIII. His rebus gestis Labieno in continente cum tribus le-

continent avec trois légions et deux mille chevaux pour garder les ports, pourvoir aux vivres, et surveiller la Gaule, en l'autorisant d'ailleurs à agir selon le temps et les circonstances : lui-même, avec cinq légions et un effectif de cavalerie égal à celui qu'il laissait sur le continent, il leva l'ancre au coucher du soleil, par une légère brise de sud-ouest. Vers minuit, un calme plat survint ; la flotte, ne pouvant suivre sa route, fut emportée trop loin par le courant de marée, et l'on s'aperçut, au jour, qu'on avait laissé la Bretagne sur la gauche. Il fallut alors profiter du renversement de la marée et faire jouer les rames pour atteindre la plage de débarquement que César avait trouvée si commode l'année précédente. On ne saurait trop louer l'activité que montrèrent en cette occasion nos soldats, qui

gionibus et equitum millibus duobus relicto, ut portus tueretur et rem frumentariam provideret, quæque in Gallia gererentur cognosceret consiliumque pro tempore et pro re caperet, ipse cum quinque legionibus et pari numero equitum, quem in continenti reliquerat, ad solis occasum naves solvit et leni Africo provectus media circiter nocte vento intermisso cursum non tenuit et longius delatus æstu orta luce sub sinistra Britanniam relictam conspexit. Tum rursus æstus commutationem secutus remis contendit, ut eam partem insulæ caperet, qua optimum esse egressum superiore æstate cognoverat. Qua in re admodum fuit militum virtus laudanda, qui vectoriis gravibusque navigiis

ramèrent sans interruption, pendant tout le trajet, de manière à maintenir les lourds navires de charge à la hauteur des galères. Toute la flotte arriva vers midi sans que l'ennemi parût. Il était d'abord venu en grand nombre, comme on le sut plus tard par les prisonniers; mais, effrayé à la vue de notre immense convoi, qui se composait de plus de huit cents navires, y compris la flotte de l'année précédente et les bâtiments que chacun avait fait faire pour son usage particulier, il s'était retiré du rivage sur les hauteurs.

Quand l'armée fut mise à terre et le camp établi dans une bonne position, César, informé par des prisonniers du point où les barbares s'étaient arrêtés, résolut de marcher à eux immédiatement. Laissant sur la côte Q. Atrius avec dix cohortes et

non intermisso remigandi labore longarum navium cursum adæquarunt. Accessum est ad Britanniam omnibus navibus meridiano fere tempore, neque in eo loco hostis est visus; sed ut postea Cæsar ex captivis cognovit, quum magnæ manus eo convenissent, multitudine navium perterritæ, quæ cum annotinis (4) privatisque, quas sui quisque commodi fecerat, amplius octingentæ uno erant visæ tempore, a littore discesserant ac se in superiora loca abdiderant.

IX. Cæsar exposito exercitu et loco castris idoneo capto, ubi ex captivis cognovit, quo in loco hostium copiæ consedissent, cohortibus x ad mare relictis et equitibus ccc, qui præsidio na-

trois cents chevaux pour garder sa flotte, qu'il croyait en sureté sur la plage molle et découverte où elle était à l'ancre, il partit dès la troisième veille, et, après une marche de nuit d'environ douze mille pas, il aperçut l'ennemi, qui était en position sur les hauteurs au delà d'une rivière. Celui-ci fit avancer sa cavalerie et ses essédaires jusqu'au bord de l'eau pour nous arrêter en engageant le combat. Mais, chassé par notre cavalerie, il alla se réfugier dans une vaste enceinte boisée, très-forte par sa position, et qui, pour quelque guerre intestine sans doute, avait été antérieurement mise en état de défense, comme l'indiquaient les grands abatis d'arbres qui en protégeaient partout les abords. A l'abri de leurs bois, des tirailleurs postés çà et là nous empêchaient de pénétrer dans

vibus essent, de tertia vigilia (5) ad hostes contendit eo minus veritus navibus, quod in littore molli atque aperto deligatas ad ancoram relinquebat, et præsidio navibus (6) Q. Atrium præfecit. Ipse noctu progressus millia passuum circiter XII hostium copias conspicatus est. Illi equitatu atque essedis ad flumen progressi ex loco superiore (7) nostros prohibere et prœlium committere cœperunt. Repulsi ab equitatu se in silvas (8) abdiderunt, locum nacti egregie et natura et opere munitum, quem domestici belli, ut videbatur, causa jam ante præparaverant : nam crebris arboribus succisis omnes introitus erant præclusi. Ipsi ex silvis rari propugnabant nostrosque intra munitiones ingredi

le retranchement. A la fin, les légionnaires de la septième, en faisant la tortue, poussèrent une terrasse jusqu'au rempart, et purent l'escalader, puis chasser l'ennemi de ces bois, sans perte sensible. Mais César défendit de le poursuivre plus loin, ne connaissant pas bien les lieux, et voulant d'ailleurs se réserver le peu qui restait de la journée pour fortifier son camp.

Le lendemain matin il fit partir son infanterie et sa cavalerie, en trois colonnes, à la poursuite des fuyards. Ces troupes avaient déjà fait quelque chemin et commençaient à être hors de vue, lorsque des cavaliers vinrent, de la part de Q. Atrius, annoncer à César qu'un ouragan ayant eu lieu la nuit précédente, ni ancres ni amarres n'avaient tenu, que les marins et les pilotes s'étaient trouvés impuis-

prohibebant. At milites legionis septimæ testudine facta et aggere ad munitiones adjecto locum ceperunt eosque ex silvis expulerunt paucis vulneribus acceptis. Sed eos fugientes longius Cæsar prosequi vetuit, et quod loci naturam ignorabat, et quod magna parte diei consumpta munitioni castrorum tempus relinqui volebat.

X. Postridie ejus diei mane tripertito milites equitesque in expeditionem misit, ut eos, qui fugerant, persequerentur. His aliquantum itineris progressis, cum jam extremi (9) essent in prospectu, equites a Q. Atrio ad Cæsarem venerunt, qui nuntiarent superiore nocte maxima coorta tempestate prope omnes naves

sants contre la force du vent, que la flotte avait été désemparée et jetée presque tout entière à la côte, et que du choc de tant de navires il était résulté de grandes avaries.

A cette nouvelle, César envoie l'ordre aux légions et à la cavalerie de le rejoindre sans s'arrêter aucunement en chemin, et retourne lui-même auprès de sa flotte. Il y trouve les choses à peu près dans l'état que lui avaient dépeint les courriers et la correspondance, c'est-à-dire une quarantaine de navires perdus, et le reste susceptible d'être réparé, mais non sans un grand travail. En conséquence, il prend des ouvriers dans les légions et en fait venir d'autres du continent; il écrit à Labienus de construire le plus grand nombre possible de vaisseaux, au moyen des légions sous ses ordres; enfin, malgré l'immen-

afflictas atque in littore ejectas esse, quod neque ancoræ funesque subsisterent neque nautæ gubernatoresque vim pati tempestatis possent : itaque ex eo concursu navium magnum esse incommodum acceptum.

XI. His rebus cognitis Cæsar legiones equitatumque revocari atque itinere desistere (10) jubet, ipse ad naves revertitur; eadem fere, quæ ex nuntiis litterisque cognoverat, coram perspicit, sic ut amissis circiter XL navibus reliquæ tamen refici posse magno negotio viderentur. Itaque ex legionibus fabros deligit et ex continenti alios arcessi jubet; Labieno scribit, ut, quam plurimas posset, iis legionibus, quæ sunt apud eum, naves instituat.

sité de la tâche, il arrête une mesure très-utile, celle de haler à terre toute la flotte, et de l'enfermer dans des lignes rattachées au camp. Tout cela fut l'affaire d'environ dix jours et dix nuits, pendant lesquels la troupe travailla sans relâche.

Aussitôt que la flotte fut à sec dans un camp solidement fortifié, César y laissa la même garde que précédemment et retourna au point d'où il était revenu. Déjà des contingents accourus de toutes parts étaient venus se joindre aux forces bretonnes, et le commandement de l'armée, avec la direction suprême de la guerre, avait été confié, du consentement général, à Cassivellaunus. Ce chef, dont les possessions, situées à quatre-vingts milles environ de la côte, sont séparées des cités maritimes par un fleuve du nom de Tamise, n'avait cessé jusque-là

Ipse, etsi res erat multæ operæ ac laboris, tamen commodissimum esse statuit omnes naves subduci et cum castris una munitione conjungi. In his rebus circiter dies x consumit ne nocturnis quidem temporibus ad laborem militum intermissis. Subductis navibus castrisque egregie munitis easdem copias, quas ante, præsidio navibus reliquit, ipse eodem, unde redierat, proficiscitur. Eo cum venisset, majores jam undique in eum locum copiæ Britannorum convenerant summa imperii bellique administrandi communi consilio permissa Cassivellauno; cujus fines a maritimis civitatibus flumen dividit, quod appellatur Tamesis, a mari circiter millia passuum LXXX (11). Huic superiore

d'être en guerre avec ses voisins; mais l'effroi causé par notre invasion les avait déterminés à se ranger, pour nous combattre, sous son autorité absolue.

L'intérieur de la Bretagne est habité par des peuples qui, d'après leur tradition, se regardent comme aborigènes : le littoral, au contraire, est peuplé de gens du Belgium que la piraterie ou la guerre y ont amenés, et qui, après la conquête du pays, s'y sont fixés à demeure, en gardant pour la plupart les noms des cités dont ils tirent leur origine. La population est immense : les habitations, à peu près semblables à celles des Gaulois, sont très-rapprochées. Le bétail abonde. Les payements se font en monnaie de cuivre, ou bien en lingots de fer d'un poids déterminé. L'intérieur de l'île produit

tempore cum reliquis civitatibus continentia bella intercesserant; sed nostro adventu permoti Britanni hunc toti bello imperioque præfecerant.

XII. Britanniæ pars interior ab iis incolitur, quos natos in insula ipsi memoria proditum dicunt; maritima pars ab iis, qui prædæ ac belli inferendi causa ex Belgio transierunt, qui omnes fere iis nominibus civitatum appellantur, quibus orti ex civitatibus eo pervenerunt, et bello illato ibi permanserunt atque agros colere cœperunt. Hominum est infinita multitudo creberrimaque ædificia fere Gallicis consimilia, pecorum magnus numerus. Utuntur aut nummo æreo aut taleis ferreis ad certum pondus examinatis pro nummo (12). Nascitur ibi plumbum album

de l'étain, et la région maritime du fer, mais en petite quantité : le cuivre vient du dehors. Quant aux essences d'arbres, elles sont les mêmes qu'en Gaule, moins le hètre et le sapin. Les indigènes ne croient permis de manger ni lièvre, ni poule, ni oie, mais ils élèvent de ces animaux par plaisir. Le climat est plus tempéré que celui de la Gaule, en ce sens que les froids sont moins rigoureux.

L'île a la forme d'un triangle dont un des côtés fait face à la Gaule : l'un des angles de ce côté, la pointe du Cantium, où abordent presque tous les navires qui viennent de Gaule, se trouve à l'est; l'angle inférieur est au midi. Ce même côté a environ cinq cents milles d'étendue. Le deuxième côté regarde l'Espagne et le couchant; c'est par là qu'est l'Hibernie, estimée de moitié plus petite que la Bretagne,

in mediterraneis regionibus, in maritimis ferrum, sed ejus exigua est copia; ære utuntur importato. Materia cujusque generis ut in Gallia est præter fagum atque abietem. Leporem et gallinam et anserem gustare fas non putant; hæc tamen alunt animi voluptatisque causa. Loca sunt temperatiora quam in Gallia remissioribus frigoribus.

XIII. Insula natura triquetra, cujus unum latus est contra Galliam. Hujus lateris alter angulus, qui est ad Cantium, quo fere omnes ex Gallia naves appelluntur, ad orientem solem, inferior ad meridiem spectat. Hoc pertinet circiter millia passuum quingenta. Alterum vergit ad Hispaniam atque occiden-

dont elle est à la même distance que la Gaule. Au milieu du canal qui les sépare est l'île de Mona. Viennent ensuite, dit-on, plusieurs îles plus petites, qui, suivant quelques écrivains, auraient en hiver une nuit de trente jours. Nos informations ne nous ont rien appris de semblable, mais nous constations, au moyen de la clepsydre, des nuits sensiblement plus courtes que sur le continent. La longueur du côté dont nous parlons serait, d'après les mêmes écrivains, de sept cents milles. Le troisième côté est tourné au nord et ne fait face à aucune terre, seulement son angle supérieur incline vers la Germanie : il passe pour avoir huit cents milles de longueur. Ainsi l'île entière aurait un circuit de deux mille milles.

tem solem; qua ex parte est Hibernia, dimidio minor, ut æstimatur, quam Britannia, sed pari spatio transmissus atque ex Gallia est in Britanniam. In hoc medio cursu est insula, quæ appellatur Mona : complures præterea minores subjectæ insulæ existimantur; de quibus insulis nonnulli scripserunt dies continuos XXX sub bruma esse noctem. Nos nihil de eo percontationibus reperiebamus, nisi certis ex aqua mensuris breviores esse quam in continenti noctes videbamus. Hujus est longitudo lateris, ut fert illorum opinio, DCC millium. Tertium est contra septentriones; cui parti nulla est objecta terra, sed ejus angulus lateris maxime ad Germaniam spectat. Hoc millia passuum DCCC in longitudinem esse existimatur. Ita omnis insula est in circuitu vicies centum millium passuum.

De tous les peuples de la Bretagne, les plus civilisés sont, sans contredit, ceux du Cantium, pays tout maritime et où les usages diffèrent peu de ceux de la Gaule. La plupart des habitants de l'intérieur ne cultivent pas les céréales; ils vivent de lait et de viande, et se vêtissent de peaux. Tous les Bretons se tatouent en bleu avec de la guède, pour se donner un aspect plus terrible dans les combats. Ils portent les cheveux longs et pendants, et se rasent toutes les parties du corps, excepté la tête et la lèvre supérieure. Leurs femmes sont en commun entre dix ou douze hommes, surtout entre frères ou entre père et fils, mais les enfants qui naissent de cette promiscuité appartiennent à celui qui le premier a introduit la fille dans sa maison.

XIV. Ex his omnibus longe sunt humanissimi qui Cantium incolunt, quæ regio est maritima omnis, neque multum a Gallica differunt consuetudine. Interiores plerique frumenta non serunt, sed lacte et carne vivunt pellibusque sunt vestiti. Omnes vero se Britanni vitro (13) inficiunt, quod cæruleum efficit colorem, atque hoc horridiores sunt in pugna aspectu; capilloque sunt promisso atque omni parte corporis rasa præter caput et labrum superius. Uxores habent deni duodenique inter se communes et maxime fratres cum fratribus parentesque cum liberis; sed qui sunt ex his nati, eorum habentur liberi, quo primum virgo quæque deducta est (14).

Dans notre marche, les cavaliers et les essédaires ennemis attaquèrent vivement notre cavalerie, qui cependant eut partout l'avantage et les rejeta dans les bois qui couronnaient les hauteurs. Malheureusement, elle les poursuivit avec trop d'ardeur, et, après leur avoir tué beaucoup de monde, elle fit à son tour quelques pertes. Peu de temps après, comme nos troupes étaient occupées à se retrancher, et ne pensaient plus à rien, l'ennemi, débouchant tout à coup de la forêt, revint attaquer avec vigueur les grand'gardes du camp. César les fit soutenir par deux cohortes légionnaires d'élite, qui prirent position à très-petite distance l'une de l'autre; néanmoins l'ennemi, profitant de la stupeur que causait parmi les nôtres ce genre nouveau de combat, passa audacieusement

XV. Equites hostium essedariique acriter prœlio cum equitatu nostro in itinere conflixerunt, tamen ut nostri omnibus partibus superiores fuerint atque eos in silvas collesque compulerint; sed compluribus interfectis cupidius insecuti nonnullos ex suis amiserunt. At illi intermisso spatio imprudentibus nostris atque occupatis in munitione castrorum subito se ex silvis ejecerunt impetuque in eos facto, qui erant in statione pro castris collocati, acriter pugnaverunt, duabusque missis subsidio cohortibus a Cæsare atque his primis legionum duarum, quum hæ perexiguo intermisso loci spatio inter se constitissent, novo genere pugnæ perterritis nostris per medios audacissime perruperunt

entre elles et se dégagea sans perte. C'est ce jour-là que fut tué le tribun militaire Q. Laberius Durus. A la fin, après l'envoi de plusieurs autres cohortes, l'ennemi fut repoussé.

Cette affaire, qui eut lieu aux portes du camp, sous les yeux de l'armée entière, nous fit bien comprendre, par ses divers incidents, les avantages de la tactique bretonne. Le soldat légionnaire, qui, chargé de sa pesante armure, ne pouvait ni n'osait s'écarter des rangs pour chasser l'ennemi devant lui, n'était guère apte à ce genre de combat. La cavalerie, de son côté, ne s'engageait pas sans courir de grands risques, car les essédaires, en reculant, la plupart du temps exprès, l'attiraient à distance de la ligne de bataille, et, sautant alors à terre, l'obligeaient à un combat inégal contre des

seque inde incolumes receperunt. Eo die Q. Laberius Durus, tribunus militum, interficitur. Illi pluribus submissis cohortibus repelluntur.

XVI. Toto hoc in genere pugnæ quum sub oculis omnium ac pro castris dimicaretur, intellectum est nostros propter gravitatem armorum, quod neque insequi cedentes possent neque ab signis discedere auderent, minus aptos esse ad hujus generis hostem, equites autem magno cum periculo prœlio dimicare, propterea quod illi etiam consulto plerumque cederent et, quum paulum ab legionibus nostros removissent, ex essedis desilirent et pedibus dispari prœlio contenderent. Equestris (13) autem prœli i

hommes à pied; et d'ailleurs, quand les essédaires poursuivis restaient sur leurs chars, les cavaliers, par la nature du combat, n'étaient pas moins exposés qu'eux. Ajoutons à cela que les essédaires ne se présentaient jamais en ligne compacte, mais très-écartés les uns des autres, et soutenus par des postes de réserve, où ils se repliaient au besoin et trouvaient des remplaçants frais et dispos.

Le lendemain l'ennemi se tint loin du camp sur les hauteurs. Il ne se montrait qu'en petit nombre, et attaquait nos cavaliers plus mollement que dans le combat de la veille. Mais, vers midi, César ayant envoyé au fourrage trois légions, avec toute la cavalerie, sous les ordres du légat C. Trebonius, voilà que tout à coup les Bretons se jetèrent de divers côtés sur les fourrageurs, au nez des lé-

ratio et cedentibus et insequentibus par atque idem periculum inferebat. Accedebat huc, ut nunquam conferti, sed rari magnisque intervallis prœliarentur stationesque dispositas haberent, atque alios alii deinceps exciperent, integrique et recentes defatigatis succederent.

XVII. Posteró die procul a castris hostes in collibus constiterunt rarique se ostendere et lenius quam pridie nostros equites prœlio lacessere cœperunt. Sed meridie quum Cæsar pabulandi causa tres legiones atque omnem equitatum cum C. Trebonio legato misisset, repente ex omnibus partibus ad pabulatores advolaverunt, sic uti ab signis legionibusque non absisterent.

gions sous les armes. Notre infanterie les repoussa par une charge vigoureuse, et ne cessa de les chasser devant elle que quand la cavalerie, se sentant appuyée par les légions, précipita la fuite de l'ennemi, dont elle fit un grand carnage, sans lui donner le temps de se rallier et de faire ferme en descendant de ses chars. Tous les contingents auxiliaires se dispersèrent du coup, et depuis lors les Bretons renoncèrent à faire contre nous la guerre de batailles.

César, informé de leurs intentions, conduisit son armée vers la Tamise, au pays de Cassivellaunus. En arrivant sur ce fleuve, au seul point où il soit guéable, et encore difficilement, il vit un corps nombreux en bataille sur la rive opposée, qui était défendue, au dire des prisonniers et des dé-

Nostri acriter in eos impetu facto repulerunt neque finem sequendi fecerunt, quoad subsidio confisi equites, quum post se legiones viderent, præcipites hostes egerunt, magnoque eorum numero interfecto, neque sui colligendi neque consistendi aut ex essedis desiliendi facultatem dederunt. Ex hac fuga protinus, quæ undique convenerant, auxilia discesserunt, neque post id tempus unquam summis nobiscum copiis hostes contenderunt.

XVIII. Cæsar cognito consilio eorum ad flumen Tamesim in fines Cassivellauni exercitum duxit; quod flumen uno omnino loco pedibus, atque hoc ægre, transiri potest. Eo quum venisset, animadvertit ad alteram fluminis ripam magnas esse copias

serteurs, par une file de pieux pointus, enfoncés en terre, et par une estacade pareille, cachée sous l'eau. Néanmoins il fit avancer la cavalerie, puis aussitôt les légions, et tel fut l'impétueux élan des troupes, quoique l'infanterie eût l'eau jusqu'au menton, que l'ennemi, incapable de résister, abandonna le bord du fleuve en prenant la fuite.

Cassivellaunus n'espérant plus, comme nous l'avons dit, nous arrêter de haute lutte, renvoya la majeure partie de ses troupes, et ne garda qu'environ quatre mille essédaires, pour surveiller et inquiéter notre marche. A cet effet, il se tenait toujours un peu en avant de nous, dans des lieux difficiles et boisés, où il forçait les habitants des campagnes que nous allions traverser à se réfugier

hostium instructas. Ripa autem erat acutis sudibus præfixis munita, ejusdemque generis sub aqua defixæ sudes flumine tegebantur. His rebus cognitis a captivis perfugisque Cæsar præmisso equitatu confestim legiones subsequi jussit. Sed ea celeritate atque eo impetu milites ierunt, quum capite solo ex aqua extarent, ut hostes impetum legionum atque equitum sustinere non possent ripasque dimitterent ac se fugæ mandarent.

XIX. Cassivellaunus, ut supra demonstravimus, omni deposita spe contentionis dimissis amplioribus copiis, millibus circiter quatuor essedariorum relictis, itinera nostra servabat paulumque ex via excedebat locisque impeditis ac silvestribus sese occultabat atque iis regionibus, quibus nos iter facturos cognove-

avec leurs troupeaux. Quand notre cavalerie se hasardait un peu loin dans les champs pour piller et dévaster, il lançait contre elle ses essédaires, de toutes les issues des bois, et, par ces attaques pleines de dangers pour nos gens, il les rendait plus timides dans leurs courses. Aussi César dut-il prescrire de ne pas trop s'écarter de la colonne d'infanterie, de se borner à saccager et brûler les biens de l'ennemi dans l'étendue que pouvait atteindre sans trop de fatigue le soldat légionnaire.

Sur ces entrefaites, la cité des Trinobantes, l'une des plus puissantes de la contrée, envoya des députés à César. C'était la patrie de Mandubratius, fils de leur ancien roi Imanuentius, que Cassivellaunus avait tué. Ce jeune prince, embrassant le

rat, pecora atque homines ex agris in silvas compellebat et, quum equitatus noster liberius prædandi vastandique causa se in agros ejecerat, omnibus viis semitisque essedarios ex silvis emittebat et magno cum periculo nostrorum equitum cum iis confligebat atque hoc metu latius vagari prohibebat. Relinquebatur, ut neque longius ab agmine legionum discedi Cæsar pateretur, et tantum in agris vastandis incendiisque faciendis hostibus noceretur, quantum labore atque itinere legionarii milites efficere poterant.

XX. Interim Trinobantes, prope firmissima earum regionum civitas, ex qua Mandubratius adolescens Cæsaris fidem secutus ad eum in continentem Galliam venerat, cujus pa-

parti de César, s'était rendu auprès de lui sur le continent, et avait ainsi évité le sort de son père. Les députés promettaient soumission et obéissance à César; ils le priaient de protéger Mandubratius contre les violences de Cassivellaunus, et de le renvoyer dans son pays pour y être revêtu de la souveraine autorité. César exigea d'eux quarante otages avec du blé pour l'armée, et leur envoya Mandubratius. Ils s'empressèrent d'obéir en fournissant les otages et le blé demandés.

Quand les autres peuples virent les Trinobantes protégés et à l'abri des violences du soldat, ils envoyèrent à leur tour des offres de soumission. C'étaient les Cenimagnes, les Segontiaques, les Ancalites, les Bibroques et les Casses. Il apprit

ter Imanuentius (16) in ea civitate regnum obtinuerat interfectusque erat a Cassivellauno, ipse fuga mortem vitaverat, legatos ad Cæsarem mittunt pollicenturque sese ei dedituros atque imperata facturos; petunt, ut Mandubratium ab injuria Cassivellauni defendat atque in civitatem mittat, qui præsit imperiumque obtineat. His Cæsar imperat obsides XL frumentumque exercitui Mandubratiumque ad eos mittit. Illi imperata celeriter fecerunt, obsides ad numerum frumentumque miserunt.

XXI. Trinobantibus defensis atque ab omni militum injuria prohibitis Cenimagni, Segontiaci, Ancalites, Bibroci, Cassi legationibus missis sese Cæsari dedunt. Ab his cognoscit non longe ex eo loco oppidum Cassivellauni abesse silvis paludi-

d'eux que non loin de lui se trouvait la forteresse de Cassivellaunus, protégée par des marais et des bois, et renfermant alors beaucoup d'hommes qui s'y étaient réfugiés avec une grande quantité de bétail : les Bretons, en effet, ne connaissent d'autres forteresses que celles qu'ils se créent contre les incursions de l'ennemi, en entourant d'un rempart et d'un fossé des portions de forêts impénétrables. César s'y rendit avec ses légions ; il trouva la position forte et bien retranchée, et toutefois il se résolut à l'attaquer sur deux points. L'ennemi, après une courte résistance, céda à la vivacité de l'assaut et se sauva par un autre côté de la place. On y trouva beaucoup de bétail, et, dans leur fuite, nombre d'hommes furent pris ou tués.

Pendant que ces événements se passaient dans

busque munitum, quo satis magnus hominum pecorisque numerus convenerit. Oppidum (17) autem Britanni vocant, quum silvas impeditas vallo atque fossa munierunt, quo incursionis hostium vitandæ causa convenire consuerunt. Eo proficiscitur cum legionibus : locum reperit egregie natura atque opere munitum ; tamen hunc duabus ex partibus oppugnare contendit. Hostes paulisper morati militum nostrorum impetum non tulerunt seseque alia ex parte oppidi ejecerunt. Magnus ibi numerus pecoris repertus multique in fuga sunt comprehensi atque interfecti.

XXII. Dum hæc in his locis geruntur, Cassivellaunus ad

l'intérieur, Cassivellaunus envoyait dans le Cantium, contrée maritime comme nous l'avons dit plus haut, des courriers portant l'ordre aux quatre rois du pays, Cingétorix, Carvilius, Taximagulus et Ségovax, de réunir toutes leurs forces, et de se présenter à l'improviste devant notre établissement naval pour y donner l'assaut. Dès l'arrivée des barbares, nos troupes firent une sortie, leur tuèrent beaucoup de monde, et rentrèrent au camp sans aucune perte, emmenant prisonnier leur noble chef Cingétorix.

A la nouvelle de cet insuccès, Cassivellaunus, déjà ébranlé par tant d'autres défaites, par la dévastation de son territoire et surtout par la défection de ses alliés, députa vers César pour traiter, par l'entremise de l'Atrebate Commius, de sa sou-

Cantium, quod esse ad mare supra demonstravimus, quibus regionibus quatuor reges præerant, Cingetorix, Carvilius, Taximagulus, Segovax, nuntios mittit atque his imperat, uti coactis omnibus copiis castra navalia de improviso adoriantur atque oppugnent. Ii quum ad castra venissent, nostri eruptione facta multis eorum interfectis, capto etiam nobili duce Cingetorige (18) suos incolumes reduxerunt. Cassivellaunus hoc prœlio nuntiato tot detrimentis acceptis, vastatis finibus, maxime etiam permotus defectione civitatum, legatos per Atrebatem Commium de deditione ad Cæsarem mittit. Cæsar, quum constituis-

mission. César avait résolu d'hiverner sur le continent, à cause des révoltes soudaines auxquelles la Gaule était sujette : or il voyait que l'été tirait à sa fin, et qu'on n'avait pas de temps à perdre. En conséquence, il ordonna de fournir des otages, et fixa un tribut que la Bretagne payerait annuellement au peuple romain. Il fit d'ailleurs défense expresse à Cassivellaunus d'inquiéter Mandubratius et les Trinobantes; puis, ayant reçu les otages, il ramena son armée sur la côte.

La flotte était entièrement réparée : César la fit mettre à la mer, et, comme il avait à emmener beaucoup de captifs, tout en ayant moins de navires par suite de la tempête, il n'y embarqua qu'une partie de son armée, réservant le reste pour un second convoi. Un heureux hasard voulut que, sur

set hiemare in continenti propter repentinos Galliæ motus, neque multum æstatis superesset, atque id facile extrahi posse intelligeret, obsides imperat et, quid in annos singulos vectigalis populo Romano Britannia penderet, constituit ; interdicit atque imperat Cassivellauno, ne Mandubratio neu Trinobantibus noceat.

XXIII. Obsidibus acceptis exercitum reducit ad mare, naves invenit refectas. His deductis, quod et captivorum magnum numerum habebat, et nonnullæ tempestate deperierant naves, duobus commeatibus exercitum reportare instituit. Ac sic accidit, uti ex tanto navium numero tot navigationibus neque

tant de navires et dans de si nombreuses traversées faites cette année même ou l'année précédente, pas un seul bâtiment chargé de militaires ne manquât d'arriver à sa destination. Mais il n'en fut pas de même de ceux qui revinrent à vide après le débarquement du premier convoi de troupes, ni des soixante que Labienus avait fait construire en dernier lieu, car, à l'exception d'un petit nombre qui purent attérir en Bretagne, ils furent tous repoussés par les vents. Après les avoir vainement attendus quelques jours, craignant que l'équinoxe, qui approchait, ne rendît la navigation impossible, César se vit forcé d'embarquer ses troupes plus à l'étroit. Il leva l'ancre, au commencement de la seconde veille, par une mer très-calme, et atteignit la terre au point du jour avec tous ses navires sans exception.

hoc neque superiore anno ulla omnino navis, quæ milites portaret, desideraretur; at ex iis, quæ inanes ex continenti ad eum remitterentur, prioris commeatus expositis militibus, et quas postea Labienus faciendas curaverat numero LX, perpaucæ locum caperent, reliquæ fere omnes rejicerentur. Quas quum aliquamdiu Cæsar frustra exspectasset, ne anni tempore a navigatione excluderetur, quod æquinoctium suberat, necessario angustius milites collocavit ac summa tranquillitate consecuta, secunda inita quum solvisset vigilia, prima luce terram attigit omnesque incolumes naves perduxit.

La flotte mise à sec et l'assemblée générale des Gaules, qui se tint à Samarobrive, étant close, César s'occupa d'établir les quartiers d'hiver de son armée. Comme la récolte avait été mauvaise en Gaule, cette année-là, par suite des sécheresses, il dut répartir ses légions autrement et dans un plus grand nombre de cités que les années précédentes. L'une des légions fut envoyée chez les Morins sous le commandement du légat C. Fabius; un autre chez les Nerviens sous celui de Q. Cicéron; la troisième chez les Sésuviens avec L. Roscius; la quatrième, avec T. Labienus, chez les Rèmes, sur les confins des Trévires; trois autres furent placées dans le Belgium sous les ordres du questeur M. Crassus et des légats L. Munatius Plancus et C. Trebonius; enfin, une légion qui avait été ré-

XXIV. Subductis navibus concilioque Gallorum Samarobrivæ peracto, quod eo anno frumentum in Gallia propter siccitates angustius provenerat, coactus est aliter ac superioribus annis exercitum in hibernis collocare legionesque in plures civitates distribuere. Ex quibus unam in Morinos ducendam C. Fabio legato dedit, alteram in Nervios Q. Ciceroni, tertiam in Sesuvios L. Roscio; quartam in Remis cum T. Labieno in confinio Treverorum hiemare jussit; tres in Belgio collocavit : his M. Crassum quæstorem et L. Munatium Plancum et C. Trebonium legatos præfecit. Unam legionem, quam

cemment levée dans la Transpadane, renforcée de cinq cohortes et commandée par les légats Q. Titurius Sabinus et L. Aurunculeius Cotta, eut pour destination le pays des Eburons, peuple en majeure partie établi entre la Meuse et le Rhin, et qui était alors gouverné par Ambiorix et Cativolcus. Moyennant cette répartition des troupes, il était facile de les nourrir sans qu'elles eussent à souffrir de la disette, et d'ailleurs, si l'on excepte la légion que L. Roscius avait été chargé de conduire dans la partie la mieux soumise et la plus calme des Gaules, elles étaient renfermées dans un cercle de cent mille pas de rayon. Quant à César lui-même, il résolut de rester en Gaule jusqu'à ce qu'il sût les troupes établies et bien fortifiées dans leurs cantonnements.

proxime trans Padum conscripserat, et cohortes quinque in Eburones, quorum pars maxima est inter Mosam ac Rhenum, qui sub imperio Ambiorigis et Cativolci erant, misit. His militibus Q. Titurium Sabinum et L. Aurunculeium Cottam legatos præesse jussit. Ad hunc modum distributis legionibus facillime inopiæ frumentariæ sese mederi posse existimavit. Atque harum tamen omnium legionum hiberna, præter eam, quam L. Roscio in pacatissimam et quietissimam partem ducendam dederat, millibus passuum centum continebantur (19). Ipse interea, quoad legiones collocatas munitaque hiberna cognovisset, in Gallia morari constituit.

Il y avait chez les Carnutes un personnage de haute naissance, nommé Tasgetius, dont les ancêtres avaient régné sur le pays. César s'était beaucoup servi de lui dans toutes ses expéditions, et, pour récompenser sa bravoure et son dévouement, il l'avait rétabli dans la position de ses pères. Tasgetius régnait depuis trois ans déjà, lorsque la faction ennemie, à laquelle adhéraient ouvertement beaucoup de citoyens, le fit assassiner. On rendit compte de l'affaire à César, qui, craignant que le grand nombre des complices n'amenât un soulèvement du pays, y envoya promptement, du Belgium, L. Plancus avec sa légion, en lui ordonnant d'y passer l'hiver, de rechercher les auteurs du meurtre de Tasgetius et de les lui envoyer.

Sur ces entrefaites, César fut informé, par les

XXV. Erat in Carnutibus summo loco natus Tasgetius, cujus majores in sua civitate regnum obtinuerant. Huic Cæsar pro ejus virtute atque in se benevolentia, quod in omnibus bellis singulari ejus opera fuerat usus, majorum locum restituerat. Tertium jam hunc annum regnantem inimici, multis palam ex civitate auctoribus, interfecerunt (20). Defertur ea res ad Cæsarem. Ille veritus, quod ad plures pertinebat, ne civitas eorum impulsu deficeret, L. Plancum cum legione ex Belgio celeriter in Carnutes proficisci jubet ibique hiemare, quorumque opera cognoverit Tasgetium interfectum, hos comprehensos ad se mittere. Interim ab omnibus legatis quæsto-

légats et le questeur qu'il avait mis à la tête des légions, qu'elles étaient arrivées dans leurs quartiers d'hiver et avaient fortifié leurs camps. Il y avait quinze jours environ qu'elles s'y trouvaient, lorsque Ambiorix et Cativolcus donnèrent inopinément le signal de la révolte. Ces deux princes, qui d'abord étaient venus à la limite de leur royaume prendre les ordres des légats Sabinus et Cotta, et les approvisionner de grain, cédant ensuite aux instigations du Trévire Indutiomare, appelèrent aux armes leurs sujets et vinrent en force attaquer le camp, après avoir surpris les corvées qui étaient dehors à couper du bois. Nos troupes s'armèrent lestement et garnirent le rempart ; en même temps, la cavalerie espagnole, lancée par une des portes, battit celle des ennemis, qui alors, désespérant du

reque (21), quibus legiones tradiderat, certior factus est in hiberna perventum locumque hibernis esse munitum.

XXVI. Diebus circiter xv, quibus in hiberna ventum est, initium repentini tumultus ac defectionis ortum est ab Ambiorige et Cativolco; qui, quum ad fines regni sui Sabino Cottæque præsto fuissent frumentumque in hiberna comportavissent, Indutiomari Treveri nuntiis impulsi suos concitaverunt subitoque oppressis lignatoribus magna manu ad castra oppugnatum venerunt. Quum celeriter nostri arma cepissent vallumque ascendissent atque una ex parte Hispanis equitibus emissis equestri prœlio superiores fuissent, desperata re hostes

succès, rappelèrent leurs gens de l'attaque et demandèrent, avec leurs cris habituels, que quelques-uns des nôtres allassent conférer avec eux. Ils avaient, disaient-ils, à nous communiquer des choses d'intérêt commun, dont ils espéraient un résultat pacifique.

On leur envoya, en conséquence, un chevalier romain, C. Arpineius, ami particulier de Q. Titurius, et un Espagnol nommé Q. Junius, qui avait déjà rempli près d'Ambiorix plusieurs missions de la part de César. Voici à peu près le langage que leur tint Ambiorix : « Il reconnaît d'abord qu'il a de grandes obligations à César, dont l'intervention l'a délivré du tribut qu'il payait aux Aduatuques ses voisins, et à qui il doit pareillement la liberté de son fils et du fils de son frère, que ce même

suos ab oppugnatione reduxerunt. Tum suo more conclamaverunt, uti aliqui ex nostris ad colloquium prodirent : habere sese, quæ de re communi dicere vellent, quibus rebus controversias minui posse sperarent.

XXVII. Mittitur ad eos colloquendi causa C. Arpineius, eques Romanus, familiaris Q. Titurii, et Q. Junius ex Hispania quidam, qui jam ante missu Cæsaris ad Ambiorigem ventitare consuerat; apud quos Ambiorix ad hunc modum locutus est : Sese pro Cæsaris in se beneficiis plurimum ei confiteri debere, quod ejus opera stipendio liberatus esset, quod Aduatucis, finitimis suis, pendere consuesset, quodque ei et filius et fratris

peuple avait pour otages, et tenait dans la servitude et les fers. Aussi, en venant attaquer le camp, n'a-t-il suivi ni sa manière de voir ni sa volonté; il y a été contraint par ses concitoyens, car la nature de son pouvoir ne le soumet pas moins à la multitude qu'elle ne la soumet à lui. Au reste, sa cité n'a pris les armes que par impuissance de résister à la conjuration qui s'est formée tout à coup en Gaule. C'est un fait dont il fournit la preuve par sa faiblesse même, n'étant pas assez dénué d'expérience pour se croire en état de vaincre à lui seul l'armée romaine. Il s'agit d'une résolution commune à toute la Gaule, qui est d'attaquer, ce jour même, tous les quartiers d'hiver à la fois pour mettre les légions dans l'impossibilité de se secou-

filius ab Cæsare remissi essent, quos Aduatuci obsidum numero missos apud se in servitute et catenis tenuissent; neque id, quod fecerit de oppugnatione castrorum, aut judicio aut voluntate sua fecisse, sed coactu civitatis, suaque esse ejusmodi imperia, ut non minus haberet juris in se multitudo quam ipse in multitudinem. Civitati porro hanc fuisse belli causam, quod repentinæ Gallorum conjurationi resistere non potuerit. Id se facile ex humilitate sua probare posse, quod non adeo sit imperitus rerum, ut suis copiis populum Romanum superari posse confidat. Sed esse Galliæ commune consilium : omnibus hibernis Cæsaris oppugnandis hunc esse dictum diem, ne qua legio alteræ legioni subsidio venire posset. Non facile Gallos

rir mutuellement. Des Gaulois pouvaient-ils aisément refuser d'autres Gaulois, surtout quand le but est de recouvrer la liberté commune? Et maintenant qu'il a payé sa dette à la patrie, il va satisfaire aux sentiments de reconnaissance dont il est animé envers César, en avertissant, en suppliant Titurius, au nom de l'hospitalité, de songer à son salut et à celui de ses troupes. Un corps nombreux de mercenaires Germains a déjà passé le Rhin et arrivera dans deux jours. C'est aux Romains de voir s'il ne serait pas dans leur intérêt d'abandonner leur camp, avant que les peuples voisins se doutent de rien, et de rejoindre soit Cicéron, soit Labienus, dont l'un est à environ cinquante milles d'eux et l'autre pas beaucoup plus loin. Il leur promet, sous la foi du serment, toute sûreté dans leur route à

Gallis negare potuisse, præsertim quum de recuperanda communi libertate consilium initum videretur. Quibus quoniam pro pietate satisfecerit, habere nunc se rationem officii pro beneficiis Cæsaris : monere, orare Titurium pro hospitio, ut suæ ac militum saluti consulat. Magnam manum Germanorum conductam Rhenum transisse; hanc affore biduo. Ipsorum esse consilium, velintne prius, quam finitimi sentiant, eductos ex hibernis milites aut ad Ciceronem aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum circiter quinquaginta, alter paulo amplius ab iis absit. Illud se polliceri et jurejurando confirmare, tutum iter per fines daturum. Quod quum faciat, et civi-

travers son territoire. En agissant ainsi, il croit en même temps servir son pays, qu'il débarrasse du cantonnement des troupes, et marquer sa reconnaissance pour les bienfaits de César. » Après ce discours, Ambiorix se retira.

Arpineius et Junius rendirent compte aux légats de ce qu'ils venaient d'entendre. Ceux-ci, troublés de cette révélation inattendue, ne jugèrent pas que, pour venir d'un ennemi, le conseil dût être négligé. Ce qui les frappait surtout, c'est qu'il n'était pas vraisemblable qu'une pauvre et obscure nation comme celle des Éburons eût osé prendre l'initiative d'une guerre contre les Romains. Ils soumirent donc l'affaire au conseil, où elle souleva de vifs débats. L. Aurunculeius, ainsi que la plupart des tribuns et centurions des premières compagnies,

tati sese consulere, quod hibernis levetur, et Cæsari pro ejus meritis gratiam referre. Hac oratione habita discedit Ambiorix.

XXVIII. Arpineius et Junius quæ audierunt ad legatos deferunt. Illi repentina re perturbati, etsi ab hoste ea dicebantur, non tamen negligenda existimabant, maximeque hac re permovebantur, quod civitatem ignobilem atque humilem Eburonum sua sponte populo Romano bellum facere ausam vix erat credendum. Itaque ad consilium rem deferunt, magnaque inter eos exsistit controversia. L. Aurunculeius compluresque tribuni militum et primorum ordinum centuriones nihil temere agen-

étaient d'avis de ne rien précipiter, de ne pas quitter le cantonnement sans un ordre de César. Ils disaient qu'un camp retranché pouvait tenir contre toutes les forces des Germains quelles qu'elles fussent; que l'attaque même qu'ils venaient de repousser victorieusement, après avoir fait éprouver une perte sensible aux ennemis, en était la preuve; qu'ils n'étaient pas encore pressés par le manque de vivres; que les camps voisins et César lui-même leur enverraient à temps des secours; enfin ils demandaient s'il y avait rien de plus honteusement irréfléchi que d'écouter, en si grave occurrence, les conseils de l'ennemi.

Titurius répondait avec véhémence qu'il ne serait plus temps d'agir quand l'ennemi se serait renforcé par l'adjonction des Germains, ou quand

dum neque ex hibernis injussu Cæsaris discedendum existimabant : quantasvis, magnas etiam, copias Germanorum sustineri posse munitis hibernis docebant : rem esse testimonio, quod primum hostium impetum multis ultro vulneribus illatis fortissime sustinuerint : re frumentaria non premi; interea et ex proximis hibernis et a Cæsare conventura subsidia : postremo quid esse levius aut turpius quam auctore hoste de summis rebus capere consilium?

XXIX. Contra ea Titurius sero facturos clamitabat, quum majores manus hostium adjunctis Germanis convenissent, aut

les quartiers voisins auraient essuyé quelque désastre; qu'on n'avait qu'un moment pour se décider; que vraisemblablement César était parti pour l'Italie, car autrement les Carnutes n'auraient pas osé tuer Tasgetius, ni les Éburons nous attaquer si effrontément; qu'il considérait, lui, le mérite d'un avis, sans s'inquiéter de son auteur; que le Rhin était là tout près, avec ses Germains furieux de la mort d'Arioviste et de nos précédentes victoires; que la Gaule brûlait de venger ses défaites et de reconquérir, avec la liberté que lui ont ravie les Romains, sa vieille gloire militaire perdue. « Et qui donc, » ajoutait-il, « pourrait me persuader qu'Ambiorix s'est engagé légèrement dans une pareille entreprise? Oui, l'avis que je soumets au conseil est sûr dans l'un et l'autre cas. Si le péril est imaginaire,

quum aliquid calamitatis in proximis hibernis esset acceptum. Brevem consulendi esse occasionem. Cæsarem arbitrari profectum in Italiam; neque aliter Carnutes interficiendi Tasgetii consilium fuisse capturos, neque Eburones, si ille adesset, tanta contemptione nostri ad castra venturos esse. Non hostem auctorem, sed rem spectare : subesse Rhenum; magno esse Germanis dolori Ariovisti mortem et superiores nostras victorias; ardere Galliam tot contumeliis acceptis sub populi Romani imperium redactam superiore gloria rei militaris exstincta. Postremo quis hoc sibi persuaderet, sine certa re Ambiorigem ad ejusmodi consilium descendisse? Suam sententiam in utramque

on atteindra sans encombre la plus prochaine légion, et s'il est vrai, au contraire, que toute la Gaule s'entende avec les Germains, la promptitude peut seule tout sauver. Quant au parti proposé par Cotta et ses adhérents, à quoi peut-il conduire? Il ne jette pas dans un péril imminent, soit; mais garantit-il des horreurs de la faim dans un long siége?»

Après cet exposé des motifs à l'appui de chaque opinion, Cotta et les centurions persistèrent énergiquement. « Eh bien alors, » dit Sabinus en élevant la voix de manière à être entendu des soldats, « qu'il soit fait comme vous le voulez, ce n'est pas moi qui de nous tous ai le plus peur de la mort; mais ceux-là sauront, si malheur arrive, que c'est à toi, Cotta, qu'ils doivent s'en prendre, car il dépend

partem esse tutam : si nihil esset durius, nullo periculo ad proximam legionem perventuros; si Gallia omnis cum Germanis consentiret, unam esse in celeritate positam salutem. Cottæ quidem atque eorum, qui dissentirent, consilium quem haberet exitum? in quo si non præsens periculum, at certe longinqua obsidione fames esset timenda.

XXX. Hac in utramque partem disputatione habita, quum a Cotta primisque ordinibus acriter resisteretur : « Vincite, » inquit, « si ita vultis, » Sabinus, et id clariore voce, ut magna pars militum exaudiret; « neque is sum, » inquit, « qui gravissime ex vobis mortis periculo terrear : hi sapient; si gravius quid acciderit, abs te rationem reposcent; qui, si per te liceat, peren-

de toi seul qu'après demain ils aient rejoint le plus prochain cantonnement, qu'ils partagent avec leurs camarades le sort de la guerre, et ne périssent pas, abandonnés et relégués loin de tous les autres, par le fer ou par la faim. »

On lève la séance. Les membres du conseil entourent les deux légats et les supplient de ne pas aggraver la situation par leur dissentiment prolongé : il sera facile, en effet, de se tirer d'affaire, soit qu'on reste, soit qu'on parte, pourvu que tout le monde soit d'accord, autrement tout est perdu. Le débat se prolonge ainsi jusqu'au milieu de la nuit. Enfin Cotta, ébranlé, donne les mains à l'opinion de Sabinus. Le départ est ordonné pour le point du jour. Le reste de la nuit se passe dans les préparatifs, chacun faisant l'examen de son bagage pour

dino die cum proximis hibernis conjuncti communem cum reliquis belli casum sustineant, non rejecti et relegati longe ab ceteris aut ferro aut fame intereant. »

XXXI. Consurgitur ex consilio; comprehendunt utrumque et orant, ne sua dissensione et pertinacia rem in summum periculum deducant : facilem esse rem, seu maneant, seu proficiscantur, si modo unum omnes sentiant ac probent ; contra in dissensione nullam se salutem perspicere. Res disputatione ad mediam noctem perducitur. Tandem dat Cotta permotus manus : superat sententia Sabini. Pronuntiatur prima luce ituros. Consumitur vigiliis reliqua pars noctis, quum sua quisque miles

savoir ce qu'il peut emporter, quels objets de campement il est forcé de laisser : on semble s'ingénier à rendre la situation encore plus dangereuse par la privation de sommeil et la fatigue, et à compromettre même la sûreté du camp, si l'on se décidait à y rester. Au point du jour on se met en marche en une longue colonne encombrée de bagages, comme des gens bien persuadés que le conseil d'Ambiorix, loin de cacher un piége, leur vient du meilleur des amis.

Mais l'ennemi comprenant, par toute cette agitation nocturne, qu'il s'agissait du départ, s'était embusqué, à deux milles environ du camp, sur deux points bien choisis et masqués par des bois, et il y attendait les Romains. La majeure partie de la colonne venait de descendre dans un large vallon,

circumspiceret, quid secum portare posset, quid ex instrumento hibernorum relinquere cogeretur. Omnia excogitantur, quare nec sine periculo maneatur, et languore militum et vigiliis periculum augeatur. Prima luce sic ex castris proficiscuntur, ut quibus esset persuasum non ab hoste, sed ab homine amicissimo Ambiorige consilium datum, longissimo agmine maximisque impedimentis.

XXXII. At hostes, posteaquam ex nocturno fremitu vigiliisque de profectione eorum senserunt, collocatis insidiis bipertito in silvis opportuno atque occulto loco a millibus passuum circiter duobus Romanorum adventum exspectabant, et quum se

lorsque tout à coup l'ennemi découvrit ses embuscades, et la chargeant en queue, d'un côté de ce vallon, pendant que, de l'autre, il barrait le chemin à la tête, il força les nôtres à combattre sur un terrain très-mauvais pour eux.

Alors Titurius, qui n'avait rien su prévoir, s'agite, se démène, dispose les cohortes, mais avec hésitation, en homme qui a perdu la tête, comme il arrive souvent à ceux qui sont forcés de se décider à la hâte au fort même d'une affaire. Cotta, au contraire, avait pensé qu'il pourrait bien se passer quelque chose de semblable pendant la route, et c'est précisément ce qui l'avait empêché d'approuver le départ : aussi ne manqua-t-il à rien de ce qu'exigeait cette circonstance critique, et remplit-il aussi bien le devoir du général en excitant les

major pars agminis in magnam convallem demisisset, ex utraque parte ejus vallis subito se ostenderunt novissimosque premere et primos prohibere ascensu atque iniquissimo nostris loco prœlium committere cœperunt.

XXXIII. Tum demum Titurius, qui nihil ante providisset, trepidare et concursare cohortesque disponere, hæc tamen ipsa timide atque ut eum omnia deficere viderentur; quod plerumque iis accidere consuevit, qui in ipso negotio consilium capere coguntur. At Cotta, qui cogitasset hæc posse in itinere accidere atque ob eam causam profectionis auctor non fuisset, nulla in re communi saluti deerat et in appellandis cohortandisque

troupes de la voix, que celui du soldat en combattant. Comme la grande longueur de la colonne ne permettait pas aux légats de pourvoir à tout et partout, ils donnèrent l'ordre d'abandonner les bagages et de se former en carré. Cette résolution, quoique, en principe, elle ne puisse pas être blâmée dans des cas pareils, eut néanmoins de fâcheuses conséquences : car, comme elle parut un parti extrême dicté par la peur, elle affaiblit la confiance de nos hommes et enflamma l'ennemi d'une plus grande ardeur à combattre. Elle fit aussi, ce qui ne pouvait manquer, que beaucoup de soldats quittèrent les rangs et coururent aux bagages, pour y chercher et en retirer ce qu'ils y avaient de plus précieux, et que par là tout se remplit de clameurs et de plaintes.

militibus imperatoris et in pugna militis officia præstabat. Quum propter longitudinem agminis minus facile omnia per se obire et quid quoque loco faciendum esset, providere possent, jusserunt pronuntiare, ut impedimenta relinquerent atque in orbem (22) consisterent. Quod consilium etsi in ejusmodi casu reprehendendum non est, tamen incommode accidit : nam et nostris militibus spem minuit et hostes ad pugnam alacriores effecit, quod non sine summo timore et desperatione id factum videbatur. Præterea accidit, quod fieri necesse erat, ut vulgo milites ab signis discederent, quæ quisque eorum carissima haberet, ab impedimentis petere atque arripere properaret, clamore et fletu omnia complerentur.

Les barbares profitèrent habilement de cette situation. Leurs chefs firent proclamer sur toute la ligne que chacun eût à garder son rang; que tout ce qui appartenait aux Romains était leur proie et leur serait réservé; qu'il ne s'agissait donc pour eux que de vaincre.

Ils étaient assez braves et assez nombreux pour se rendre redoutables; mais les nôtres, tout abandonnés qu'ils fussent de leur général et de la fortune, avaient confiance dans leur courage, et chaque fois qu'une cohorte se portait en avant, nombre d'ennemis tombaient sous ses coups. Ambiorix, voyant cela, fit courir dans les rangs l'ordre de tirer à distance, sans approcher des Romains; de reculer partout où ils avanceraient, ce que la légèreté de leur armure et un continuel exercice leur permettaient de faire sans

XXXIV. At barbaris consilium non defuit. Nam duces eorum tota acie pronuntiare jusserunt, ne quis ab loco discederet : illorum esse prædam atque illis reservari, quæcumque Romani reliquissent : proinde omnia in victoria posita existimarent. Erant (23) et virtute et numero pugnandi pares ; nostri tamen, etsi ab duce et a fortuna deserebantur, tamen omnem spem salutis in virtute ponebant, et quoties quæque cohors procurrerat, ab ea parte magnus numerus hostium cadebat. Qua re animadversa Ambiorix pronuntiari jubet, ut procul tela conjiciant neu propius accedant et, quam in partem Romani impetum fecerint, cedant : levitate armorum et quotidiana exercita-

danger; puis enfin, quand les Romains feraient face en arrière pour regagner leur poste, d'être aussitôt sur leurs talons.

C'est ce qui fut ponctuellement exécuté. Lorsqu'une cohorte sortait du carré pour charger les assaillants en face d'elle, ceux-ci se retiraient lestement en arrière. Pendant ce temps, il y avait nécessairement un vide dans notre ligne, dont les flancs étaient ainsi battus à découvert par les projectiles de l'ennemi. Lorsque ensuite la cohorte retournait à sa place de bataille, elle se trouvait entourée de ceux qui avaient cédé d'abord et de ceux qui avaient tenu ferme de chaque côté. Voulait-elle se maintenir sur le terrain, sa masse compacte recevait les traits lancés par toute cette multitude, sans pouvoir en éviter aucun, et sans rencontrer avec qui croiser

tione nihil iis noceri posse : rursus se ad signa recipientes insequantur.

XXXV. Quo præcepto ab iis diligentissime observato quum quæpiam cohors ex orbe excesserat atque impetum fecerat, hostes velocissime refugiebant. Interim eam partem nudari necesse erat et ab latere aperto tela recipi. Rursus quum in eum locum, unde erant egressi, reverti cœperant, et ab his, qui cesserant, et ab his, qui proximi steterant, circumveniebantur; sin autem locum tenere vellent, nec virtuti locus relinquebatur, neque ab tanta multitudine conjecta tela conferti vitare poterant. Tamen tot incommodis conflictati, multis vulneribus

le fer. Malgré ces désavantages et des pertes sensibles, nos gens faisaient bonne contenance, et le combat avait duré une grande partie de la journée, c'est-à-dire depuis le point du jour jusqu'à la huitième heure, sans qu'ils eussent rien fait d'indigne d'eux-mêmes, lorsque T. Balvention, officier brave et très-estimé, promu l'année d'avant au grade de primipile, a les deux cuisses traversées d'une tragule; Q. Lucanius, officier du même grade, est tué en combattant vaillamment pour délivrer son fils, que les ennemis entouraient; et le légat L. Cotta, tandis qu'il va de rang en rang animer les soldats, est frappé d'une balle de fronde en plein visage.

Sous le coup de ces événements, Q. Titurius, apercevant au loin Ambiorix qui excitait son monde, lui envoya Cn. Pompée, son interprète,

acceptis resistebant et magna parte diei consumpta, quum a prima luce ad horam octavam pugnaretur, nihil, quod ipsis esset indignum, committebant. Tum T. Balventio, qui superiore anno primum pilum duxerat, viro forti et magnæ auctoritatis, utrumque femur tragula trajicitur; Q. Lucanius, ejusdem ordinis, fortissime pugnans, dum circumvento filio subvenit, interficitur; L. Cotta legatus omnes cohortes ordinesque adhortans in adversum os funda vulneratur.

XXXVI. His rebus permotus Q. Titurius quum procul Ambiorigem suos cohortantem conspexisset, interpretem suum Cn. Pompeium ad eum mittit rogatum, ut sibi militibusque

pour le prier de l'épargner lui et ses soldats. Ambiorix répondit à cette demande que si Sabinus voulait conférer avec lui, il y consentait; qu'il espérait obtenir de son armée la vie sauve pour les soldats romains; qu'en tout cas le légat n'avait rien à craindre pour lui-même, qu'il y engageait sa parole. Celui-ci fit part de la réponse à son collègue blessé, en lui proposant de quitter le combat et d'aller ensemble trouver Ambiorix, dont il espérait obtenir la vie sauve pour tous. Cotta déclara qu'il ne se rendrait point auprès d'un ennemi armé, et s'en tint à ce refus.

Sabinus alors, réunissant autour de lui ceux des tribuns militaires et des premiers centurions qu'il avait sous la main, leur dit de le suivre et s'avança avec eux vers Ambiorix. Sommé par celui-ci de

parcat. Ille appellatus respondit : Si velit secum colloqui, licere; sperare a multitudine impetrari posse, quod ad militum salutem pertineat; ipsi vero nihil nocitum iri, inque eam rem se suam fidem interponere. Ille cum Cotta saucio communicat, si videatur, pugna ut excedant et cum Ambiorige una colloquantur : sperare ab eo de sua ac militum salute impetrare posse. Cotta se ad armatum hostem iturum negat atque in eo perseverat.

XXXVII. Sabinus quos in præsentia tribunos militum circum se habebat et primorum ordinum centuriones se sequi jubet, et, cum propius Ambiorigem accessisset, jussus arma abji-

mettre bas les armes, il obéit et enjoignit à ses officiers d'en faire autant. Mais, tandis qu'il traite des conditions avec Ambiorix, qui prolonge à dessein la conférence, on l'entoure insensiblement et on le tue. Alors lès barbares acclament la victoire, à leur manière, avec des hourras, et se précipitant sur notre carré, en bouleversent tous les rangs. L. Cotta est tué, les armes à la main, avec la majeure partie de son monde; le reste parvient à rentrer dans le camp d'où ils étaient sortis. De ce nombre était le porte-aigle L. Petrosidius, qui, se voyant suivi de près par une foule d'ennemis, lança son aigle dans le retranchement et périt dehors en se défendant avec un grand courage. Ces malheureux résistèrent péniblement le reste du jour : la nuit, ayant perdu tout espoir, ils s'entre-

cere imperatum facit suisque, ut idem faciant, imperat. Interim dum de conditionibus inter se agunt longiorque consulto ab Ambiorige instituitur sermo, paulatim circumventus interficitur. Tum vero suo more victoriam conclamant atque ululatum tollunt impetuque in nostros facto ordines perturbant. Ibi L. Cotta pugnans interficitur cum maxima parte militum. Reliqui se in castra recipiunt, unde erant egressi. Ex quibus L. Petrosidius aquilifer, quum magna multitudine hostium premeretur, aquilam intra vallum projecit, ipse pro castris fortissime pugnans occiditur. Illi ægre ad noctem oppugnationem sustinent; noctu ad unum omnes desperata salute

tuèrent jusqu'au dernier. Quelques échappés de la bataille, après avoir erré au hasard dans les bois, parvinrent au camp du légat T. Labiénus et lui apprirent ce qui venait de se passer.

Exalté par cette victoire, Ambiorix part aussitôt avec sa cavalerie pour le pays des Aduatuques, ses voisins : il marche jour et nuit, se faisant suivre de près par son infanterie, raconte partout l'événement et, après avoir soulevé les Aduatuques, arrive le lendemain chez les Nerviens. Il les presse de ne pas laisser échapper l'occasion de secouer, une bonne fois, le joug des Romains et de se venger des maux qu'ils en ont reçus. Déjà, leur dit-il, deux légats ont péri avec une notable partie de l'armée : surprendre et passer par les armes la légion qui est

se ipsi interficiunt. Pauci ex prælio elapsi incertis itineribus per silvas ad T. Labienum legatum in hiberna perveniunt atque eum de rebus gestis certiorem faciunt.

XXXVIII. Hac victoria sublatus Ambiorix statim cum equitatu in Aduatucos, qui erant ejus regno finitimi, proficiscitur; neque noctem neque diem intermittit peditatumque subsequi jubet. Re demonstrata Aduatucisque concitatis postero die in Nervios pervenit hortaturque, ne sui in perpetuum liberandi atque ulciscendi Romanos pro iis, quas acceperint, injuriis occasionem dimittant : interfectos esse legatos duos magnamque partem exercitus interisse demonstrat; nihil esse negotii subito oppressam legionem, quæ cum Cicerone hiemet, interfici; se

en hivernage avec Cicéron ne sera pas une grosse affaire; il les y aidera. Les Nerviens se laissent aisément persuader par ces paroles.

En conséquence, ayant dépêché des courriers aux Centrons, aux Grudiens, aux Lévaques, aux Pleumoxiens et aux Geidunes, peuplades de leur dépendance, ils réunissent le plus de forces possible et tombent à l'improviste sur le quartier de Cicéron, où la mort de Titurius n'était pas encore connue. Aussi lui arriva-t-il également, chose inévitable, d'avoir une partie de ses soldats, qui étaient dans la forêt en corvée de bois pour les fortifications, surpris et enlevés par la cavalerie ennemie. Après cela, toute la masse des Éburons, Nerviens, Aduatuques, avec leurs alliés et clients, commencèrent l'attaque du camp. Les légionnaires

ad eam rem profitetur adjutorem. Facile hac oratione Nerviis persuadet.

XXXIX. Itaque confestim dimissis nuntiis ad Centrones, Grudios, Levacos, Pleumoxios, Geidunnos, qui omnes sub eorum imperio sunt, quam maximas manus possunt cogunt et de improviso ad Ciceronis hiberna advolant, nondum ad eum fama de Titurii morte perlata. Huic quoque accidit, quod fuit necesse, ut nonnulli milites, qui lignationis munitionisque causa in silvas discessissent, repentino equitum adventu interciperentur. His circumventis magna manu Eburones, Nervii, Aduatuci atque horum omnium socii et clientes legionem op-

coururent aux armes et occupèrent le rempart : ce fut une rude journée pour eux, car l'ennemi avait besoin d'un succès prompt, et il espérait qu'après cette victoire rien ne lui résisterait plus.

Cicéron écrivit aussitôt à César, promettant de grandes récompenses si les lettres parvenaient à leur destination; mais l'ennemi, qui gardait toutes les routes, intercepta les courriers.

Pendant la nuit, au moyen du bois que l'on avait apporté pour la fortification, cent vingt tours furent élevées comme par enchantement, et l'on fit au rempart les perfectionnements nécessaires. Le lendemain l'ennemi, dont les forces s'étaient considérablement accrues, recommence l'attaque et comble le fossé. Les nôtres résistent dans les mêmes conditions que la veille, et il en est de même les jours

pugnare incipiunt. Nostri celeriter ad arma concurrunt, vallum conscendunt. Ægre is dies sustentatur, quod omnem spem hostes in celeritate ponebant atque hanc adepti victoriam in perpetuum se fore victores confidebant.

XL. Mittuntur ad Cæsarem confestim ab Cicerone litteræ magnis propositis præmiis, si pertulissent : obsessis omnibus viis missi intercipiuntur. Noctu ex materia, quam munitionis causa comportaverant, turres admodum cxx excitantur incredibili celeritate; quæ deesse operi videbantur, perficiuntur. Hostes postero die multo majoribus coactis copiis castra oppugnant, fossam complent. Eadem ratione, qua pridie, ab nostris

suivants. Chaque nuit les travaux reprennent et se poursuivent sans interruption : point de repos, même pour les malades ni pour les blessés : tout s'organise pour la défense du jour suivant, épieux durcis au feu, *piles* de rempart en grand nombre, plates-formes des tours, créneaux et parapets en clayonnage. Cicéron lui-même, quoique d'une très-faible santé, ne se donne pas même le repos de la nuit, au point qu'il faut les prières unanimes et spontanées des soldats pour qu'il consente à se ménager.

Sur ces entrefaites, les chefs nerviens et des nobles du pays, à qui des relations antérieures d'amitié donnaient accès près de Cicéron, demandèrent à lui parler. L'entrevue accordée, ils répètent ce qu'Ambiorix avait dit à Titurius : que toute la Gaule est

resistitur. Hoc idem deinceps reliquis fit diebus. Nulla pars nocturni temporis ad laborem intermittitur ; non ægris, non vulneratis facultas quietis datur. Quæcumque ad proximi diei oppugnationem opus sunt, noctu comparantur ; multæ præustæ sudes, magnus muralium pilorum numerus instituitur ; turres contabulantur ; pinnæ loricæque ex cratibus attexuntur. Ipse Cicero, cum tenuissima valetudine esset, ne nocturnum quidem sibi tempus ad quietem relinquebat, ut ultro militum concursu ac vocibus sibi parcere cogeretur.

XLI. Tunc duces principesque Nerviorum, qui aliquem sermonis aditum causamque amicitiæ cum Cicerone habebant, colloqui sese velle dicunt. Facta potestate eadem, quæ Ambiorix

en armes, que les Germains ont franchi le Rhin, que le camp de César et les autres sont assiégés. Ils l'entretiennent aussi de la mort de Sabinus, et, comme preuve de leur véracité, ils signalent la présence d'Ambiorix parmi eux. Ce serait, disent-ils, une illusion que d'attendre du secours de gens qui ont eux-mêmes bien assez d'embarras, quant à eux, ils sont si loin d'être mal disposés pour Cicéron et l'armée romaine qu'ils ne se refuseront à rien, si ce n'est au maintien des quartiers d'hiver, dont ils ne veulent pas laisser prendre l'habitude; ainsi les Romains peuvent se retirer librement et sans crainte, de tel côté qu'ils voudront. Cicéron se contenta de répondre que le peuple romain n'avait pas coutume de recevoir la loi d'un ennemi armé; que s'ils voulaient désarmer et envoyer des députés

cum Titurio egerat, commemorant : Omnem esse in armis Galliam; Germanos Rhenum transisse; Cæsaris reliquorumque hiberna oppugnari. Addunt etiam de Sabini morte : Ambiorigem ostentant fidei faciendæ causa. Errare eos dicunt, si quicquam ab his præsidii sperent, qui suis rebus diffidant; sese tamen hoc esse in Ciceronem populumque Romanum animo, ut nihil nisi hiberna recusent atque hanc inveterascere consuetudinem nolint : licere illis incolumibus per se ex hibernis discedere et, quascumque in partes velint, sine metu proficisci. Cicero ad hæc unum modo respondit : Non esse consuetudinem populi Romani accipere ab hoste armato condicio-

à César, il était prêt à appuyer leur demande : que la justice de César était assez connue pour leur faire espérer une décision favorable.

Trompés dans leur attente, les Nerviens enveloppent le camp d'une contrevallation à laquelle ils donnent neuf pieds de rempart et quinze de fossé, à l'imitation des travaux de même espèce qu'ils nous avaient vus faire les années précédentes. Ils étaient d'ailleurs dirigés par des captifs romains. Mais les outils de terrassier leur manquant, ils s'étaient vus dans la nécessité de couper les gazons avec leurs épées, de déblayer la terre de leurs mains et de la transporter dans leurs sayons. Cet ouvrage, qui avait quinze mille pieds de développement, fut exécuté par eux en moins de trois heures, et l'on peut, d'après cela, se faire une idée de leur

nem : si ab armis discedere velint, se adjutore utantur legatosque ad Cæsarem mittant; sperare pro ejus justitia, quæ petierint, impetraturos.

XLII. Ab hac spe repulsi Nervii vallo pedum IX (24) et fossa pedum XV hiberna cingunt. Hæc et superiorum annorum consuetudine ab nobis cognoverant et quosdam de exercitu nacti captivos, ab his docebantur; sed nulla ferramentorum copia, quæ esset ad hunc usum idonea, gladiis cespites circumcidere, manibus sagulisque terram exhaurire nitebantur. Qua quidem ex re hominum multitudo cognosci potuit : nam minus horis tribus millium pedum XV in circuitu (25) munitionem

nombre. Les jours suivants, ils travaillèrent, sous la direction des mêmes captifs, à construire des tours proportionnées à la hauteur du retranchement romain, et à fabriquer des faux et des tortues.

Un grand vent s'étant élevé le septième jour du siége, ils saisirent cette circonstance pour lancer, sur nos baraques couvertes en paille à la mode gauloise, des boulets de fronde en argile fusible rougis au feu et des dards enflammés. Le feu y prit bientôt et fut porté par le vent sur tous les points du camp. A cette vue, les barbares poussèrent un immense cri de joie, comme si déjà la victoire était à eux, puis aussitôt ils firent avancer les tours et les tortues, et tentèrent l'assaut avec des échelles. Mais tels furent la fermeté et le sang-froid de nos soldats que, malgré la flamme qui partout les menaçait,

perfecerunt, reliquisque diebus turres ad altitudinem valli, falces testudinesque, quas idem captivi docuerant, parare ac facere cœperunt.

XLIII. Septimo oppugnationis die maximo coorto vento ferventes fusili ex argilla (26) glandes fundis et fervefacta jacula in casas, quæ more Gallico stramentis erant tectæ, jacere cœperunt. Hæ celeriter ignem comprehenderunt et venti magnitudine in omnem locum castrorum distulerunt. Hostes maximo clamore, sicuti parta jam atque explorata victoria, turres testudinesque agere et scalis vallum ascendere cœperunt. At tanta militum virtus atque ea præsentia animi fuit, ut, quum undique flamma

et la grêle de projectiles qui tombait sur eux, malgré la perte de tout leur bagage, de tout leur avoir dévoré sous leurs yeux par l'incendie, personne non-seulement ne quitta son poste sur le rempart, mais même ne tourna pour ainsi dire la tête en arrière, et tout le monde continua de combattre avec la plus grande énergie : journée terrible pour la légion, mais qui eut pourtant cela d'heureux que les ennemis s'étant serrés en masse au pied du retranchement, et les derniers barrant la retraite aux premiers, ils y firent des pertes énormes en tués ou blessés

Sur un point où l'incendie s'était un peu apaisé et où les barbares avaient poussé une tour jusque contre l'escarpe, les centurions de la troisième cohorte, chargée de ce poste, reculèrent avec tout leur

torrerentur maximaque telorum multitudine premerentur, suaque omnia impedimenta atque omnes fortunas conflagrare intelligerent, non modo demigrandi causa de vallo decederet nemo, sed pæne ne respiceret quidem quisquam, ac tum omnes acerrime fortissimeque pugnarent. Hic dies nostris longe gravissimus fuit; sed tamen hunc habuit eventum, ut eo die maximus numerus hostium vulneraretur atque interficeretur, ut se sub ipso vallo constipaverant recessumque primis ultimi non dabant. Paulum quidem intermissa flamma, et quodam loco turri adacta et contingente vallum, tertiæ cohortis centuriones ex eo, quo stabant, loco recesserunt suosque omnes

monde, en invitant l'ennemi, du geste et de la voix, à entrer s'il l'osait : c'est ce qu'il se garda bien de faire. Alors on le chassa à coups de pierres lancées de partout, et on mit le feu à la tour.

Il y avait dans cette légion deux braves centurions, nommés T. Pulion et L. Vorenus, qui approchaient déjà des premiers grades; ils vivaient dans une rivalité perpétuelle, et chaque année ils se disputaient l'avancement avec animosité. Au moment où l'attaque du retranchement était la plus vive, Pulion s'écria : « Qu'attends-tu, Vorenus? Quelle autre occasion te faut-il pour montrer ton courage? Voici, oui, voici le jour qui doit décider entre nous deux. » A ces mots, il sort du camp et marche au plus fort de l'ennemi. Vorenus, à son tour, ne peut

removerunt, nutu vocibusque hostes, si introire vellent, vocare cœperunt; quorum progredi ausus est nemo. Tum ex omni parte lapidibus conjectis deturbati, turrisque succensa (27) est.

XLIV. Erant in ea legione fortissimi viri centuriones, qui jam primis ordinibus appropinquarent, T. Pulio et L. Vorenus. Hi perpetuas inter se controversias habebant, quinam anteferretur, omnibusque annis de loco summis simultatibus contendebant. Ex his Pulio, quum acerrime ad munitiones pugnaretur : « Quid dubitas, inquit, Vorene? aut quem locum tuæ probandæ virtutis spectas? hic dies de nostris controversiis judicabit. » Hæc cum dixisset, procedit extra munitiones quaque pars hostium confertissima est visa, irrumpit. Ne Vorenus

rester derrière le rempart, l'amour-propre l'entraîne, et il suit de près son rival. Pulion, après un instant d'attente, voit un Gaulois qui s'avance hors des rangs; il lui lance son *pile* et le perce. Les camarades du mourant le couvrent de leurs boucliers, et, tirant à l'envi sur Pulion, ne le laissent pas faire retraite. Son bouclier est traversé d'un javelot qui se plante dans le baudrier de l'épée : ce coup détourne l'arme et la main droite ne peut parvenir à dégainer. En cet état, Pulion est entouré, mais voilà que son rival accourt à son aide. La foule, le croyant mort du coup, se tourne contre Vorenus, qui, l'épée au poing, en tue un et force les autres à reculer; mais pendant qu'il les presse vivement, il tombe dans un trou et est enveloppé à

quidem tum sese vallo continet, sed omnium veritus existimationem subsequitur. Mediocri spatio relicto Pulio pilum in hostes immittit atque unum ex multitudine procurrentem trajicit ; quo percusso et exanimato hunc scutis protegunt hostes, in illum tela universi conjiciunt neque dant regrediendi facultatem. Transfigitur scutum Pulioni et verutum in balteo defigitur. Avertit hic casus vaginam et gladium educere conanti dextram moratur manum, impeditumque hostes circumsistunt. Succurrit inimicus illi Vorenus et laboranti subvenit. Ad hunc se confestim a Pulione omnis multitudo convertit : illum veruto arbitrantur occisum. Gladio cominus rem gerit Vorenus atque uno interfecto reliquos paulum propellit; dum cupidius instat, in locum

son tour. Pulion le dégage, et tous deux, après avoir tué plusieurs ennemis, rentrent sains et saufs aux applaudissements universels. Ainsi, dans ce combat où ils se disputaient le prix de la valeur, la fortune voulut que chacun d'eux sauvât la vie à son rival, et que l'on ne pût faire un choix entre les deux.

Plus la lutte, en se prolongeant, devenait grave et rude pour la défense, surtout parce que le nombre des soldats valides commençait à se réduire beaucoup, et plus on pressait les envois de lettres à César, d'autant qu'une partie des courriers étaient interceptés et mouraient dans les tortures à la vue du camp. Il s'y trouvait un Nervien, appelé Verticon, homme de bonne famille, qui,

dejectus inferiorem concidit. Huic rursus circumvento fert subsidium Pulio, atque ambo incolumes compluribus interfectis summa cum laude sese intra munitiones recipiunt. Sic fortuna in contentione et certamine utrumque versavit, ut alter alteri inimicus auxilio salutique esset neque dijudicari posset, uter utri virtute anteferendus videretur.

XLV. Quanto erat in dies gravior atque asperior oppugnatio, et maxime quod magna parte militum confecta vulneribus res ad paucitatem defensorum pervenerat, tanto crebriores litteræ nuntiique ad Cæsarem mittebantur; quorum pars deprehensa in conspectu nostrorum militum cum cruciatu necabatur. Erat unus intus Nervius nomine Vertico, loco natus

dès le commencement du siége, avait passé à Cicéron et lui avait prêté serment de fidélité. Il promet à un Gaulois, son esclave, la liberté avec une grosse somme s'il parvient à remettre une lettre à César. Cet homme emporte la missive liée à un javelot et, passant au milieu de ses compatriotes sans être soupçonné, arrive près de César, qui apprend ainsi le danger où se trouvent Cicéron et sa troupe.

Sur cette nouvelle, reçue vers la onzième heure du jour, César s'empresse d'envoyer un courrier au questeur M. Crassus, dont le camp était chez les Bellovaques, à vingt-cinq milles de là, pour lui enjoindre de faire partir à minuit sa légion et de se rendre auprès de lui en toute hâte, ce que fait Crassus en partant avec le courrier même. César en expédie un autre au légat C. Fabius, avec ordre de

honesto, qui a prima obsidione ad Ciceronem perfugerat suamque ei fidem præstiterat. Hic servo spe libertatis magnisque persuadet præmiis, ut litteras ad Cæsarem deferat. Has ille in jaculo illigatas (28) effert et Gallus inter Gallos sine ulla suspicione versatus ad Cæsarem pervenit. Ab eo de periculis Ciceronis legionisque cognoscitur.

XLVI. Cæsar acceptis litteris hora circiter undecima diei statim nuntium in Bellovacos ad M. Crassum quæstorem mittit, cujus hiberna aberant ab eo millia passuum xxv; jubet media nocte legionem proficisci celeriterque ad se venire. Exit cum nuntio Crassus. Alterum ad C. Fabium legatum

conduire sa légion dans le pays des Atrebates, où son projet était de passer. Il écrit à Labienus de se rendre avec la sienne vers la frontière des Nerviens, si toutefois les nécessités de sa position le lui permettent. Quant au reste de l'armée, qui était un peu trop loin, il ne juge pas à propos de l'attendre; il se borne à tirer quatre cents hommes de cavalerie des quartiers les plus voisins.

Averti, vers la troisième heure, par les avant-coureurs de Crassus, de sa prochaine arrivée, il put encore faire ce jour-là vingt milles, laissant cet officier avec une légion pour commander à Samarobrive, où se trouvaient le matériel de l'armée, les otages, les archives et l'approvisionnement de grain destiné à la saison d'hiver. Fabius, selon

mittit, ut in Atrebatium fines legionem adducat, qua sibi iter faciendum sciebat. Scribit Labieno, si reipublicæ commodo facere posset, cum legione ad fines Nerviorum veniat. Reliquam partem exercitus, quod paulo aberat longius, non putat expectandam; equites circiter quadringentos ex proximis hibernis colligit.

XLVII. Hora circiter tertia ab antecursoribus de Crassi adventu certior factus eo die millia passuum xx procedit. Crassum Samarobrivæ præficit legionemque attribuit, quod ibi impedimenta exercitus, obsides civitatum, litteras publicas frumentumque omne, quod eo tolerandæ hiemis causa devexerat, relinquebat. Fabius, ut imperatum erat, non ita mul-

l'ordre qu'il en avait reçu, ne tarda pas beaucoup à le rejoindre sur la route avec sa légion, Labienus, qui connaissait le sort de Sabinus et le massacre de ses cohortes, et qui avait sur les bras toutes les forces des Trévires, ne jugea pas à propos de décamper dans des circonstances qui auraient donné à son départ l'apparence d'une fuite. Il craignait d'être écrasé dans sa marche par un ennemi qu'exaltait déjà une récente victoire. En conséquence, il répondit à César, en lui représentant le danger de faire sortir la légion de son quartier d'hiver; il lui raconta en détail ce qui s'était passé chez les Éburons, et lui fit connaître que toutes les forces des Trévires, infanterie et cavalerie, avaient pris position à trois milles de son camp.

César, ne pouvant qu'approuver ces raisons, se

tum moratus in itinere cum legione occurrit. Labienus interitu Sabini et cæde cohortium cognita, quum omnes ad eum Treverorum copiæ venissent, veritus, ne, ex hibernis fugæ si similem profectionem fecisset, hostium impetum sustinere non posset, præsertim quos recenti victoria efferri sciret, litteras Cæsari remittit, quanto cum periculo legionem ex hibernis educturus esset; rem gestam in Eburonibus perscribit; docet omnes equitatus peditatusque copias Treverorum tria millia passuum longe ab suis castris consedisse.

XLVIII. Cæsar consilio ejus probato, etsi opinione trium legionum dejectus ad duas redierat, tamen unum communis sa-

trouva ainsi réduit à deux légions, au lieu des trois sur lesquelles il avait compté; néanmoins, comme le salut de l'armée lui paraissait dépendre de la célérité de ses mouvements, il se rendit à marches forcées chez les Nerviens. Là, des prisonniers lui apprirent ce qui se passait dans le camp de Cicéron et en quel péril on y était. Aussitôt il fait partir un cavalier gaulois, qu'il a décidé, par la promesse d'une forte récompense, à porter une lettre à Cicéron, lettre écrite en grec, afin que, si l'ennemi l'interceptait, il ne pût pas connaître nos projets. Dans le cas où le Gaulois ne pourrait pénétrer jusqu'au légat, il devait attacher la lettre à la courroie d'une tragule et la lancer ainsi dans le camp. Elle avertissait Cicéron que César arrivait en toute hâte avec des légions, et l'exhortait à ne pas perdre courage.

Le Gaulois, craignant d'approcher, préféra lancer

lutis auxilium in celeritate ponebat. Venit magnis itineribus in Nerviorum fines. Ibi ex captivis cognoscit quæ apud Ciceronem gerantur quantoque in periculo res sit. Tum cuidam ex equitibus Gallis magnis præmiis persuadet, uti ad Ciceronem epistolam deferat. Hanc Græcis conscriptam litteris mittit, ne, intercepta epistola, nostra ab hostibus consilia cognoscantur. Si adire non possit, monet, ut tragulam cum epistola ad amentum deligata intra munitionem castrorum abjiciat. In litteris scribit se cum legionibus profectum celeriter affore; hortatur, ut pristinam virtutem retineat. Gallus periculum veritus, ut erat

sa tragule, qui par hasard alla se ficher dans la paroi d'une tour, où elle resta deux jours sans être aperçue. Le troisième, un soldat la vit et la porta à Cicéron, qui, après en avoir pris connaissance, la relut tout haut en présence des troupes. Ce fut une joie générale. Déjà l'on voyait au loin la fumée des incendies, qui ne laissait aucun doute sur l'arrivée de César.

A cette nouvelle, qui leur était aussi annoncée par leurs éclaireurs, les Nerviens lèvent le siége et se portent tous, au nombre d'environ soixante mille, à la rencontre de César. Ainsi dégagé, Cicéron redemande à ce même Verticon, dont nous avons parlé tout à l'heure, un Gaulois qui porte à César une nouvelle lettre. Il recommande à cet homme de marcher avec précaution et diligence. La dépêche,

præceptum, tragulam mittit. Hæc casu ad turrim adhæsit neque ab nostris biduo animadversa tertio die a quodam milite conspicitur; dempta ad Ciceronem defertur. Ille perlectam in conventu militum recitat maximaque omnes lætitia afficit. Tum fumi incendiorum procul videbantur; quæ res omnem dubitationem adventus legionum expulit.

XLIX. Galli re cognita per exploratores obsidionem relinquunt, ad Cæsarem omnibus copiis contendunt. Hæ erant armata circiter millia LX. Cicero data facultate Gallum ab eodem Verticone, quem supra demonstravimus, repetit, qui litteras ad Cæsarem deferat; hunc admonet, iter caute diligenterque

annonçant la levée du siége et le mouvement de toutes les troupes ennemies vers César, lui est remise vers minuit; il en fait part à son armée et l'exhorte à se bien battre.

Le lendemain au point du jour il se remet en marche, et à peine s'est-il avancé de quatre milles, qu'il aperçoit les masses ennemies de l'autre côté d'une vallée et d'un cours d'eau. C'eût été une entreprise bien téméraire que d'attaquer, avec le désavantage du terrain, des forces si supérieures. D'ailleurs Cicéron étant débloqué, il n'y avait plus autant à se presser. César s'arrête donc et se retranche dans la meilleure position qu'il peut trouver. Quoique un camp de sept mille hommes au plus, surtout sans bagages, dût naturellement être fort petit, il le resserre encore le plus qu'il peut,

faciat : perscribit in litteris hostes ab se discessisse omnemque ad eum multitudinem convertisse. Quibus litteris circiter media nocte Cæsar allatis suos facit certiores eosque ad dimicandum animo confirmat. Postero die luce prima movet castra et circiter millia passuum quatuor progressus trans vallem et rivum multitudinem hostium conspicatur. Erat magni periculi res tantulis copiis iniquo loco dimicare; tum, quoniam obsidione liberatum Ciceronem sciebat, æquoque animo remittendum de celeritate existimabat, consedit et quam æquissimo loco potest castra communit; atque hæc, etsi erant exigua per se, vix hominum millium VII præsertim nullis cum impedimentis, ta-

en rétrécissant les rues, afin de se rendre tout à fait méprisable aux yeux de l'ennemi. En même temps il fait chercher par ses éclaireurs le chemin le plus commode pour traverser la vallée. Ce jour-là il n'y eut que quelques petits combats de cavalerie près de l'eau : chacun se tint dans sa position, les Gaulois par la raison qu'ils attendaient des renforts, César, parce qu'il voulait, en simulant la peur, attirer l'ennemi sur son terrain, et le combattre en deçà du vallon à portée du camp, ou au moins bien connaître préalablement les chemins qui pouvaient le mener avec le moins de danger à l'autre versant.

Le lendemain au point du jour, la cavalerie ennemie vint jusqu'auprès du camp attaquer la nô-

men angustiis viarum quam maxime potest contrahit, eo consilio, ut in summam contemptionem hostibus veniat. Interim speculatoribus in omnes partes dimissis explorat, quo commodissimo itinere vallem transire possit.

L. Eo die parvulis equestribus prœliis ad aquam factis utrique sese suo loco continent : Galli, quod ampliores copias, quæ nondum convenerant, expectabant ; Cæsar, si forte timoris simulatione hostes in suum locum elicere posset, ut citra vallem pro castris prœlio contenderet, si id efficere non posset, ut exploratis itineribus minore cum periculo vallem rivumque transiret. Prima luce hostium equitatus ad castra accedit prœliumque cum nostris equitibus committit. Cæsar consulto equites

tre. César, qui avait ses vues, ordonna de céder le terrain et de rentrer dans les ouvrages; en même temps, il fit travailler partout à exhausser le rempart et à barricader les portes avec une précipitation qui parût être l'effet de la peur.

Pris à cet appât, les Gaulois franchissent la vallée et viennent se mettre en bataille sous notre position. Pour les attirer plus près encore, nous évacuons le rempart : aussitôt ils s'approchent et entourent le camp; leurs projectiles y pleuvent de toutes parts, et nous entendons leurs hérauts qui crient à la ronde que, jusqu'à la troisième heure, tout Gaulois ou Romain qui voudra passer à eux, pourra le faire sans crainte; qu'après ce délai il ne sera plus temps. Enfin, ils nous montraient un tel

cedere seque in castra recipere jubet; simul ex omnibus partibus castra altiore vallo muniri portasque obstrui atque in his administrandis rebus quam maxime concursari et cum simulatione agi timoris jubet.

LI. Quibus omnibus rebus hostes invitati copias traducunt aciemque iniquo loco constituunt; nostris vero etiam de vallo deductis, propius accedunt et tela intra munitionem ex omnibus partibus conjiciunt, præconibusque circummissis pronuntiari jubent, seu quis Gallus seu Romanus velit ante horam tertiam ad se transire, sine periculo licere; post id tempus non fore potestatem : ac sic nostros contempserunt, ut obstructis in speciem portis singulis ordinibus cespitum, quod ea non posse in-

mépris que, ne croyant pas pouvoir enfoncer nos portes, masquées cependant par un simple rang de gazons, ils osaient entreprendre de faire brèche au rempart avec les mains et de combler les fossés César alors sortant par toutes les portes et lançant sa cavalerie, les mit en un instant dans une complète déroute. Pas un ne fit résistance, un grand nombre furent tués, et le reste forcé de jeter ses armes.

César ne jugea pas prudent de les poursuivre au loin, à travers les bois et les marais, où il sentait d'ailleurs qu'il n'avait plus désormais grand mal à leur faire; en conséquence il se dirigea, avec ses forces intactes, vers le camp de Cicéron, où il arriva le même jour. Les tours, les tortues et les remparts élevés par l'ennemi excitèrent son étonnement. En passant la revue

trorumpere videbantur, alii vallum manu scindere, alii fossas complere inciperent. Tum Cæsar omnibus portis eruptione facta equitatuque emisso celeriter hostes in fugam dat, sic uti omnino pugnandi causa resisteret nemo, magnumque ex eis numerum occidit atque omnes armis exuit.

LII. Longius prosequi veritus, quod silvæ paludesque intercedebant neque etiam parvulo detrimento illorum locum relinqui videbat, omnibus suis incolumibus copiis eodem die ad Ciceronem pervenit. Institutas turres, testudines munitionesque hostium admiratur; legione producta cognoscit non decimum

de la légion, il constata qu'un dixième à peine étaient sans blessures. Tout cela lui fit voir quels dangers on avait courus et de quelle énergie on avait fait preuve. Il donna à Cicéron et à la légion les éloges qu'ils méritaient, et complimenta individuellement les centurions et les tribuns dont la belle conduite lui était signalée par le chef. Ayant recueilli de la bouche des prisonniers de plus amples détails sur l'affaire de Sabinus et de Cotta, il en parla le lendemain devant les troupes assemblées, et leur donna, à ce sujet, des consolations et des encouragements : ce malheur, dit-il, entièrement dû aux fautes et à l'étourderie d'un légat, doit être supporté avec d'autant plus de résignation que, grâce à leur courage et aux dieux immortels, ils ont bien vengé l'honneur de l'armée,

quemque esse reliquum militem sine vulnere : ex his omnibus judicat rebus, quanto cum periculo et quanta cum virtute res sint administratæ. Ciceronem pro ejus merito legionemque collaudat ; centuriones singillatim tribunosque militum appellat, quorum egregiam fuisse virtutem testimonio Ciceronis cognoverat. De casu Sabini et Cottæ certius ex captivis cognoscit. Postero die concione habita rem gestam proponit, milites consolatur et confirmat : quod detrimentum culpa et temeritate legati sit acceptum, hoc æquiore animo ferendum docet, quod beneficio deorum immortalium et virtute eorum expiato in-

ce qui a mis fin à la joie de l'ennemi et doit faire aussi cesser leur douleur.

Pendant ce temps, le bruit de la victoire de César était transmis par les Rèmes à Labienus avec une telle rapidité que, quoique ce dernier fût bien à soixante milles du quartier de Cicéron, où César n'était arrivé qu'après la neuvième heure du jour, avant minuit leurs cris de victoire et de félicitation retentissaient aux portes de son camp. La nouvelle étant aussi parvenue aux Trévires, Indutiomare, qui comptait attaquer le lendemain, partit la nuit même et ramena toutes ses troupes dans leur pays.

César renvoya Fabius dans son cantonnement avec sa légion, et lui-même, vu le redoutable état d'agitation qui régnait en Gaule, résolut de passer

commodo neque hostibus diutina lætatio neque ipsis longior dolor relinquatur.

LIII. Interim ad Labienum per Remos incredibili celeritate de victoria Cæsaris fama perfertur, ut, quum ab hibernis Ciceronis millia passuum abesset circiter LX, eoque post horam nonam diei Cæsar pervenisset, ante mediam noctem ad portas castrorum clamor oriretur, quo clamore significatio victoriæ gratulatioque ab Remis Labieno fieret. Hac fama ad Treveros perlata Indutiomarus, qui postero die castra Labieni oppugnare decreverat, noctu profugit copiasque omnes in Treveros reducit. Cæsar Fabium cum sua legione remittit in hiberna; ipse

tout l'hiver à Samarobrive avec trois légions, qu'il installa, dans autant de camps, autour de cette ville. En effet, depuis que s'était répandue la nouvelle du désastre et de la mort de Sabinus, presque toutes les cités de la Gaule se disposaient à la guerre; elles envoyaient de tous côtés des courriers et des ambassades pour s'entendre sur le plan à suivre et déterminer le point d'où partirait le soulèvement; des assemblées nocturnes se tenaient aussi pour le même objet dans des lieux déserts. Il n'y eut pour ainsi dire pas, dans tout l'hiver, un seul moment où César fût sans inquiétude, et où des avis ne lui arrivassent sur quelque complot ou quelque révolte des Gaulois. L. Roscius, qu'il avait mis à la tête de la treizième légion, lui apprit, par exemple, que des forces considérables, appartenant

cum tribus legionibus circum Samarobrivam trinis hibernis hiemare constituit et, quod tanti motus Galliæ extiterant, totam hiemem ipse ad exercitum manere decrevit. Nam illo incommodo de Sabini morte perlato omnes fere Galliæ civitates de bello consultabant, nuntios legationesque in omnes partes dimittebant et, quid reliqui consilii caperent atque unde initium belli fieret, explorabant nocturnaque in locis desertis concilia habebant. Neque ullum fere totius hiemis tempus sine sollicitudine Cæsaris intercessit, quin aliquem de consiliis ac motu Gallorum nuntium acciperet. In his ab L. Roscio (29), quem legioni tertiædecimæ præfecerat, certior factus est magnas Gal-

aux cités armoricaines, étaient venues jusqu'à huit milles de son camp pour l'attaquer, mais qu'en apprenant la victoire de César, elles s'étaient retirées ou, pour mieux dire, enfuies.

César fit venir à lui les chefs des cités, et, soit par la crainte, en leur montrant qu'il savait tout, soit par des exhortations, il parvint à maintenir presque toute la Gaule dans le devoir. Cependant l'assemblée des Sénons, l'un des premiers peuples de la Gaule par son importance et son crédit, mit en délibération la mort de Cavarinus, que César leur avait donné pour roi, et dont la famille avait longtemps fourni des rois au pays, notamment son frère Moritasgus, qui régnait encore à l'arrivée de César dans les Gaules. Cavarinus ayant

lorum copias earum civitatum, quæ Armoricæ appellantur, oppugnandi sui causa convenisse neque longius millia passuum VIII ab hibernis suis abfuisse, sed nuntio allato de victoria Cæsaris discessisse, adeo ut fugæ similis discessus videretur.

LIV. At Cæsar principibus cujusque civitatis ad se evocatis alias territando, quum se scire quæ fierent denuntiaret, alias cohortando magnam partem Galliæ in officio tenuit. Tamen Senones, quæ est civitas imprimis firma et magnæ inter Gallos auctoritatis, Cavarinum, quem Cæsar apud eos regem constituerat, cujus frater Moritasgus adventu in Galliam Cæsaris cujusque majores regnum obtinuerant, interficere publico consilio conati, quum ille præsensisset ac profugisset, usque ad fines in-

pressenti le coup et pris la fuite, les Sénons le poursuivirent jusqu'à la frontière, puis envoyèrent des députés à César pour se justifier. César ordonna que le sénat en corps comparût devant lui, mais on n'obéit point. Il avait suffi, en effet, de l'exemple donné par quelques pays en révolte, pour changer tellement à notre égard les dispositions de ces peuples barbares, qu'à l'exception des Éduens et des Rèmes, que César avait toujours eus en très-grande estime, les uns à cause de leur vieille et fidèle amitié pour le peuple romain, les autres pour leurs bons offices dans les guerres précédentes, il n'y eut presque aucune cité qui ne nous donnât lieu de la suspecter. Et vraiment je ne sais trop si l'on doit beaucoup s'en étonner, car, sans compter plusieurs autres raisons, il était bien dur à une nation

secuti regno domoque expulerunt et, missis ad Cæsarem satisfaciendi causa legatis quum is omnem ad se senatum venire jussisset, dicto audientes non fuerunt. Tantum apud homines barbaros valuit esse aliquos repertos principes inferendi belli tantamque omnibus voluntatum commutationem attulit, ut præter Hæduos et Remos, quos præcipuo semper honore Cæsar habuit, alteros pro vetere ac perpetua erga populum Romanum fide, alteros pro recentibus Gallici belli officiis, nulla fere civitas fuerit non suspecta nobis. Idque adeo haud scio mirandumne sit, quum compluribus aliis de causis, tum maxime, quod

qui jadis avait surpassé toutes les autres en vertus guerrières, de se voir déchue de ce haut rang au point d'être soumise à notre joug.

Les Trévires, de leur côté, et leur chef Indutiomare, ne cessèrent, pendant tout l'hiver, d'envoyer des députés au delà du Rhin pour intriguer auprès des populations, en leur promettant de l'argent, et les assurant que la plus grande partie de l'armée romaine avait péri, et qu'il n'en restait que les débris. Mais ils ne purent entraîner personne parmi les Germains, qui répondaient qu'après la double expérience qu'ils avaient faite, dans la guerre d'Arioviste et lors du passage du Rhin par les Tenctères, ils n'étaient pas tentés de recommencer. Bien que trompé dans son attente, Indutiomare n'en continua pas moins de rassembler et d'exercer des

qui virtute belli omnibus gentibus præferebantur, tantum se ejus opinionis deperdidisse, ut a populo Romano imperia perferrent, gravissime dolebant.

LV. Treveri vero atque Indutiomarus totius hiemis nullum tempus intermiserunt, quin trans Rhenum legatos mitterent, civitates sollicitarent, pecunias pollicerentur, magna parte exercitus nostri interfecta multo minorem superesse dicerent partem. Neque tamen ulli civitati Germanorum persuaderi potuit, ut Rhenum transiret, quum se bis expertos dicerent, Ariovisti bello et Tencterorum transitu : non esse amplius fortunam tentaturos. Hac spe lapsus Indutiomarus nihilo minus copias

troupes, d'acheter des chevaux chez ses voisins, d'appeler à lui, avec de grandes promesses, les exilés et condamnés de toute la Gaule; et bientôt il acquit ainsi une telle influence dans le pays, qu'on venait de toutes parts en députation auprès de lui pour solliciter, à titre public ou privé, son amitié et sa protection.

Quand il vit que l'on venait à lui avec cet empressement; que les Sénons et les Carnutes étaient d'avance gagnés à sa cause par leurs attentats; que, d'un autre côté, les Nerviens et les Aduatuques se préparaient à nous attaquer, et qu'il était sûr de voir affluer les volontaires dès qu'il se porterait hors de son pays, il convoqua le conseil armé de la nation, ce qui, dans les mœurs gauloises, est le point de départ de toute guerre. Chaque homme

cogere, exercere, a finitimis equos parare, exules damnatosque tota Gallia magnis præmiis ad se allicere cœpit. Ac tantam sibi jam his rebus in Gallia auctoritatem comparaverat, ut undique ad eum legationes concurrerent, gratiam atque amicitiam publice privatimque peterent.

LVI. Ubi intellexit ultro ad se veniri, altera ex parte Senones Carnutesque conscientia facinoris instigari, altera Nervios Aduatucosque bellum Romanis parare, neque sibi voluntariorum copias defore, si ex finibus suis progredi cœpisset, armatum concilium indicit. Hoc more Gallorum est initium belli : quo lege communi omnes puberes armati convenire consuerunt ;

pubère est tenu de s'y présenter en armes, et la loi veut que celui qui arrive le dernier soit livré, en présence de tous les autres, aux plus cruels supplices. Dans cette assemblée, Indutiomare déclare ennemi public le chef de la faction opposée, Cingétorix, son propre gendre, qui s'était, comme on l'a dit, attaché avec persévérance à la cause de César, et il confisque ses biens. Puis il annonce qu'appelé par les Sénons, les Carnutes et beaucoup d'autres peuples de la Gaule, il passera, pour se joindre à eux, par le pays des Rèmes qu'il veut ravager, mais qu'avant tout il attaquera le camp de Labienus. Il donne des ordres en conséquence.

Labienus, bien retranché dans une position naturellement forte, n'avait aucune inquiétude sur sa situation. Sa seule préoccupation était de saisir le

qui ex iis novissimus convenit, in conspectu multitudinis omnibus cruciatibus affectus necatur. In eo concilio Cingetorigem, alterius principem factionis, generum suum, quem supra demonstravimus Cæsaris secutum fidem ab eo non discessisse, hostem judicat bonaque ejus publicat. His rebus confectis in concilio pronuntiat arcessitum se a Senonibus et Carnutibus aliisque compluribus Galliæ civitatibus; huc iturum per fines Remorum eorumque agros populaturum ac, priusquam id faciat, castra Labieni oppugnaturum. Quæ fieri velit præcipit.

LVII. Labienus, quum et loci natura et manu munitissimis castris sese teneret, de suo ac legionis periculo nihil timebat;

moment propice pour frapper un bon coup. Dès qu'il sut, par Cingétorix et ses proches, tout ce qu'avait dit Indutiomare dans l'assemblée, il envoya aux cités limitrophes l'ordre de lever de la cavalerie et de la faire arriver près de lui à jour fixe. Pendant ce temps, Indutiomare venait presque tous les jours rôder autour du camp avec toute sa cavalerie, soit pour en reconnaître l'assiette, soit pour avoir occasion de parler et d'effrayer. La plupart du temps ses cavaliers lançaient leurs traits jusque dans les retranchements. Mais Labienus se tenait coi et simulait la peur de toutes les manières possibles.

Tandis qu'Indutiomare insultait le camp avec une audace toujours croissante, Labienus y introduisit,

ne quam occasionem rei bene gerendæ dimitteret cogitabat. Itaque a Cingetorige atque ejus propinquis oratione Indutiomari cognita, quam in concilio habuerat, nuntios mittit ad finitimas civitates equitesque undique evocat : his certum diem conveniendi dicit. Interim prope quotidie cum omni equitatu Indutiomarus sub castris ejus vagabatur, alias ut situm castrorum cognosceret, alias colloquendi aut territandi causa; equites plerumque omnes tela intra vallum conjiciebant. Labienus suos intra munitionem continebat timorisque opinionem, quibuscumque poterat rebus, augebat.

LVIII. Quum majore in dies contemptione Indutiomarus ad castra accederet, nocte una intromissis equitibus omnium fini-

une nuit, les contingents de cavalerie appelés de toutes les cités circonvoisines, et fit faire si bonne garde autour de son monde, qu'il n'y eut pas moyen de porter le fait à la connaissance des Trévires. Indutiomare étant venu comme à son ordinaire, resta une bonne partie de la journée autour du camp, sa cavalerie ne cessant de tirer dessus et de provoquer les nôtres par toutes sortes d'injures. Vers le soir, quand ils virent qu'on ne leur répondait point, ils se retirèrent sans observer aucun ordre. Aussitôt Labienus lance toute sa cavalerie par deux portes, en recommandant, une fois que l'ennemi serait en déroute, ce qui ne pouvait manquer d'avoir lieu, de s'attacher tous à Indutiomare, sans s'occuper des autres jusqu'à ce qu'on l'ait tué, de crainte de

timarum civitatum, quos arcessendos curaverat, tanta diligentia omnes suos custodiis intra castra continuit, ut nulla ratione ea res enuntiari aut ad Treveros perferri posset. Interim ex consuetudine quotidiana Indutiomarus ad castra accedit atque ibi magnam partem diei consumit; equites tela conjiciunt et magna cum contumelia verborum nostros ad pugnam evocant. Nullo ab nostris dato responso, ubi visum est, sub vesperum dispersi ac dissipati discedunt. Subito Labienus duabus portis omnem equitatum emittit; præcipit atque interdicit, proterritis hostibus atque in fugam conjectis, quod fore, sicut accidit, videbat, unum omnes peterent Indutiomarum, neu quis quem prius vulneret quam illum interfectum viderit, quod

lui laisser le temps de s'échapper, et il promet à ceux qui le tueront de grandes récompenses. Il envoie de suite des cohortes pour appuyer la cavalerie.

La fortune justifia ces prévisions. Indutiomare, ayant tout le monde à ses trousses, fut pris dans un gué de rivière, et sa tête apportée au camp. La cavalerie, en revenant, chargea et tua tout ce qu'elle put.

A la nouvelle de cet événement, le rassemblement des Éburons et des Nerviens se dispersa, et César put voir la Gaule un peu plus tranquille.

mora reliquorum spatium nactum illum effugere nolebat; magna proponit iis qui occiderint præmia; summittit cohortes equitibus subsidio. Comprobat hominis consilium fortuna, et quum unum omnes peterent, in ipso fluminis vado deprehensus Indutiomarus interficitur, caputque ejus refertur in castra: redeuntes equites quos possunt consectantur atque occidunt. Hac re cognita omnes Eburonum et Nerviorum quæ convenerant copiæ discedunt, pauloque habuit post id factum Cæsar quietiorem Galliam.

LIVRE VI

César, à qui de nombreux indices faisaient craindre un prochain et plus sérieux soulèvement de la Gaule, chargea ses légats, M. Silanus, C. Antistius Reginus et T. Sextius, de lever des troupes ; tandis que, d'un autre côté, il priait Cn. Pompée, alors proconsul, mais resté près Rome pour les affaires publiques, avec commandement militaire, d'ordonner aux recrues de la Cisalpine, liées envers lui par le serment qu'il leur avait fait prêter, de rejoindre les drapeaux, et de se rendre en

LIBER VI

I. Multis de causis Cæsar majorem Galliæ motum expectans per M. Silanum, C. Antistium Reginum, T. Sextium legatos (1) delectum habere instituit ; simul ab Cn. Pompeio proconsule petit, quoniam ipse ad urbem cum imperio reipublicæ causa remaneret (2), quos ex Cisalpina Gallia consulis sacramento rogavisset (3), ad signa convenire et ad se proficisci

Gaule. Il croyait, en effet, d'une très-haute importance, même pour l'avenir, de montrer aux Gaulois que l'Italie avait assez de ressources non-seulement pour réparer ses pertes en cas de revers, mais pour reparaître ensuite avec des forces plus considérables. Pompée, autant par amitié que par devoir, fit droit à la demande de César : les levées des légats s'étaient d'ailleurs promptement effectuées, en sorte qu'avant la fin de l'hiver trois nouvelles légions, c'est-à-dire un nombre de cohortes double de celui qui avait péri avec Titurius, se trouvèrent organisées et présentes, et que César put montrer, par ce rapide accroissement de ses forces, de quoi l'administration romaine était capable.

Indutiomare tué, ainsi que nous l'avons dit, les Trévires avaient conféré le pouvoir à ses proches,

juberet, magni interesse etiam in reliquum tempus ad opinionem Galliæ existimans tantas videri Italiæ facultates, ut, si quid esset in bello detrimenti acceptum, non modo id brevi tempore resarciri, sed etiam majoribus augeri copiis posset. Quod quum Pompeius et reipublicæ et amicitiæ tribuisset, celeriter confecto per suos delectu tribus ante exactam hiemem et constitutis et adductis legionibus duplicatoque earum cohortium numero, quas cum Q. Titurio amiserat, et celeritate et copiis docuit, quid populi Romani disciplina atque opes possent.

II. Interfecto Indutiomaro, ut docuimus, ad ejus propin-

qui recommençaient à solliciter les Germains du voisinage, en leur promettant des subsides. Sur le refus de ces peuples, ils s'adressent à d'autres plus éloignés, dont quelques-uns consentent à se lier par serment avec eux et en reçoivent des otages en garantie des subsides promis. Ils font entrer Ambiorix dans cette ligue.

Voyant de tous côtés des préparatifs de guerre, les Nerviens, les Aduatuques, les Ménapiens et tous les Germains cis-rhénans sous les armes, les Sénons en état de désobéissance et associés aux desseins des Carnutes et cités voisines, les Trévires en pourparlers continuels avec les Germains, César résolut de prendre promptement l'initiative. En conséquence, sans attendre la fin de l'hiver, il

quos a Treveris imperium defertur. Illi finitimos Germanos sollicitare et pecuniam polliceri non desistunt. Quum ab proximis impetrare non possent, ulteriores tentant. Inventis nonnullis civitatibus jurejurando inter se confirmant obsidibusque de pecunia cavent : Ambiorigem sibi societate et fœdere adjungunt. Quibus rebus cognitis Cæsar quum undique bellum parari videret, Nervios, Aduatucos ac Menapios adjunctis cisrhenanis omnibus Germanis esse in armis, Senones ad imperatum non venire et cum Carnutibus finitimisque civitatibus consilia communicare, a Treveris Germanos crebris legationibus sollicitari, maturius sibi de bello cogitandum putavit.

III. Itaque nondum hieme confecta proximis quatuor co

prend les quatre légions les plus rapprochées, se porte inopinément sur les terres des Nerviens, et avant qu'ils eussent pu se réunir en armes ou se retirer, il leur enlève beaucoup de monde et de bétail, butin qu'il abandonne à ses troupes, et, par la dévastation des campagnes, oblige enfin l'ennem à venir se soumettre en livrant des otages. Après cette courte expédition, il ramène ses légions dans leurs quartiers d'hiver.

Aux premiers jours du printemps il convoqua, selon la règle qu'il avait établie, l'assemblée de la Gaule. Toutes les cités s'y rendirent, à l'exception des Sénons, des Carnutes et des Trévires. Considérant l'abstention de ces peuples comme le signal d'une révolte ouverte, et voulant montrer qu'auprès de cette affaire tout était secondaire à ses yeux, il résolut de transférer l'as-

actis legionibus de improviso in fines Nerviorum contendit et, priusquam illi aut convenire aut profugere possent, magno pecoris atque hominum numero capto atque ea præda militibus concessa vastatisque agris in deditionem venire atque obsides sibi dare coegit. Eo celeriter confecto negotio rursus in hiberna legiones reduxit. Concilio Galliæ primo vere, ut instituerat, indicto, cum reliqui præter Senones, Carnutes Treverosque venissent, initium belli ac defectionis hoc esse arbitratus, ut omnia postponere videretur, concilium Lutetiam Parisiorum

semblée à Lutèce, chez les Parisiens, peuple limitrophe des Sénons et de tout temps leur allié, mais qui, dans cette circonstance, paraissait être resté étranger à leurs complots. Ayant donc prononcé cette translation du haut de son tribunal, il partit le jour même, avec son armée, et se rendit à marches forcées chez les Sénons. Instruit de ce mouvement, Accon, le promoteur de l'affaire, ordonne aux populations de se retirer dans les places fortes. Mais à peine avaient-elles commencé d'exécuter cet ordre, qu'on annonce l'arrivée des Romains. Il fallut renoncer à ce projet et envoyer des députés pour fléchir César. Ces députés se présentèrent sous les auspices des Éduens, dont jadis les Sénons étaient clients, et César, en considération des Éduens, reçut leurs excuses et

transfert. Confines erant hi Senonibus civitatemque patrum memoria conjunxerant, sed ab hoc consilio abfuisse existimabantur. Hac re pro suggestu pronuntiata eodem die cum legionibus in Senones proficiscitur magnisque itineribus eo pervenit.

IV. Cognito ejus adventu Acco, qui princeps ejus consilii fuerat, jubet in oppida multitudinem convenire. Conantibus, priusquam id effici posset, adesse Romanos nuntiatur. Necessario sententia desistunt legatosque deprecandi causa ad Cæsarem mittunt : adeunt per Hæduos, quorum antiquitus erat in

leur pardonna d'autant plus volontiers qu'il ne voulait pas perdre en enquêtes une saison réclamée par des opérations de guerre imminente. Il exigea cent otages qu'il donna à garder aux Éduens. Les Carnutes envoyèrent également des députés et des otages, et, grâce aux Rèmes, dont ils étaient clients et qui intercédèrent pour eux, ils obtinrent la même réponse. Après avoir réglé les contingents de cavalerie des cités, César prononça la clôture de la session.

Le rétablissement de l'ordre dans cette partie de la Gaule permit à César de se donner tout entier aux opérations de la guerre contre les Trévires et Ambiorix. Il emmena Cavarinus avec la cavalerie des Sénons, de crainte que les ressentiments de ce roi et la haine qu'il s'était attirée n'occasionnassent

fide civitas. Libenter Cæsar petentibus Hæduis dat veniam excusationemque accipit, quod æstivum tempus instantis belli, non quæstionis esse arbitratur. Obsidibus imperatis centum hos Hæduis custodiendos tradit. Eodem Carnutes legatos obsidesque mittunt usi deprecatoribus Remis, quorum erant in clientela : eadem ferunt responsa. Peragit concilium Cæsar equitesque imperat civitatibus.

V. Hac parte Galliæ pacata totus et mente et animo in bellum Treverorum et Ambiorigis insistit. Cavarinum cum equitatu Senonum secum proficisci jubet, ne quis aut ex hujus iracun-

de nouveaux troubles dans la cité. Ces affaires réglées, César, convaincu qu'Ambiorix ne livrerait point bataille, s'appliqua à pénétrer quel autre parti il pourrait prendre. Près du pays des Éburons, à l'abri de marais continus et de bois, vivaient les Ménapiens, le seul peuple de la Gaule dont César n'eût jamais reçu de propositions de paix. Ambiorix était uni à eux par des liens d'hospitalité; il avait, de plus, fait alliance avec les Germains par l'entremise des Trévires. César savait tout cela. Il jugea donc utile, avant de l'attaquer, de lui enlever ces auxiliaires, de crainte qu'il ne lui échappât, soit en se retirant chez les Ménapiens, soit en allant se confier aux peuples de l'autre côté du Rhin. Dans cette pensée, il envoie à Labienus,

dia aut ex eo, quod meruerat, odio civitatis motus existat. His rebus constitutis, quod pro explorato habebat Ambiorigem prœlio non esse concertaturum, reliqua ejus consilia animo circumspiciebat. Erant Menapii propinqui Eburonum finibus, perpetuis paludibus silvisque muniti, qui uni ex Gallia de pace ad Cæsarem legatos nunquam miserant. Cum his esse hospitium Ambiorigi sciebat; item per Treveros venisse Germanis in amicitiam cognoverat. Hæc prius illi detrahenda auxilia existimabat quam ipsum bello lacesseret, ne desperata salute aut se in Menapios abderet aut cum Transrhenanis congredi cogeretur. Hoc inito consilio totius exercitus impedimenta ad Labienum in Treveros mittit duasque legiones ad eum profi-

chez les Trévires, deux légions avec tout le matériel de l'armée, et lui-même, avec cinq légions allégées, se rend chez les Ménapiens. Ceux-ci, sans réunir leurs forces, confiants qu'ils étaient dans les difficultés du pays, se réfugièrent avec leur avoir derrière les bois et les marais.

César alors, partageant ses troupes avec le légat C. Fabius et le questeur M. Crassus, fait jeter rapidement des ponts, pénètre dans le pays sur trois points différents, brûle les bourgs et les habitations, prend beaucoup d'hommes et de bétail, et force ainsi les Ménapiens à lui envoyer des députés pour demander la paix. Après avoir accepté leurs otages, il déclare qu'il les tiendra pour ennemis si jamais ils reçoivent chez eux Ambiorix ou ses agents. Cette affaire terminée, il laisse pour les surveiller

cisci jubet; ipse cum legionibus expeditis quinque in Menapios proficiscitur. Illi nulla coacta manu loci præsidio freti in silvas paludesque confugiunt suaque eodem conferunt.

VI. Cæsar partitis copiis cum C. Fabio legato et M. Crasso quæstore celeriterque effectis pontibus adit tripertito, ædificia vicosque incendit, magno pecoris atque hominum numero potitur. Quibus rebus coacti Menapii legatos ad eum pacis petendæ causa mittunt. Ille obsidibus acceptis hostium se habiturum numero confirmat, si aut Ambiorigem aut ejus legatos finibus suis recepissent. His confirmatis rebus Commium

l'atrébate Commius avec de la cavalerie, et se tourne du côté des Trévires.

Ceux-ci, pendant cette expédition de César, avaient rassemblé de grandes forces en infanterie et cavalerie, et se disposaient à attaquer Labienus et la légion unique qui avait hiverné dans leur pays; mais quand ils ne furent plus qu'à deux journées du camp, ils apprirent l'arrivée des deux légions que César avait envoyées pour renforcer Labienus. Ils se décidèrent alors à camper à quinze milles de lui, et à attendre de là que les Germains fussent arrivés. Labienus, instruit de ce dessein, laisse cinq cohortes à la garde des bagages, s'avance avec les vingt-cinq autres et une forte cavalerie, et se retranche à mille pas de leur camp, espérant que

Atrebatem cum equitatu custodis loco in Menapiis relinquit; ipse in Treveros proficiscitur.

VII. Dum hæc a Cæsare geruntur, Treveri magnis coactis peditatus equitatusque copiis Labienum cum una legione, quæ in eorum finibus hiemaverat, adoriri parabant, jamque ab eo non longius bidui via aberant, cum duas venisse legiones missu Cæsaris cognoscunt. Positis castris a millibus passuum xv auxilia Germanorum expectare constituunt. Labienus hostium cognito consilio sperans temeritate eorum fore aliquam dimicandi facultatem, præsidio quinque cohortium impedimentis relicto cum xxv cohortibus magnoque equitatu contra hostem proficiscitur et mille passuum intermisso spatio castra com-

leur témérité lui fournirait quelque bonne occasion de les battre. Il y avait entre eux et Labienus une rivière encaissée difficile à franchir, qu'il n'avait, du reste, aucune intention de passer, pas plus que les ennemis ne paraissaient encore disposés à le faire. Mais lorsque l'arrivée des secours sembla imminente, Labienus dit en plein conseil que, puisqu'on annonçait l'approche des Germains, il ne voulait pas hasarder le sort de l'armée et le sien, et qu'on décamperait le lendemain à la pointe du jour. Ce mot ne manqua pas d'être aussitôt rapporté à l'ennemi : car naturellement plus d'un de nos nombreux cavaliers gaulois était favorable à ses compatriotes. La nuit venue, Labienus convoqua les tribuns et les premiers centurions, leur fit part de son véritable dessein, et leur recommanda,

munit. Erat inter Labienum atque hostem difficili transitu flumen ripisque præruptis. Hoc neque ipse transire habebat in animo neque hostes transituros existimabat. Augebatur auxiliorum quotidie spes. Loquitur in concilio palam, quoniam Germani appropinquare dicantur, sese suas exercitusque fortunas in dubium non devocaturum et postero die prima luce castra moturum. Celeriter hæc ad hostes deferuntur, ut ex magno Gallorum equitum numero nonnullos Gallicis rebus favere natura cogebat. Labienus noctu tribunis militum primisque ordinibus convocatis quid sui sit consilii proponit et, quo facilius hostibus timoris det suspicionem, majore strepitu et tumultu,

pour mieux donner le change à l'ennemi, de lever le camp avec plus de bruit et de désordre qu'une armée romaine ne le fait ordinairement. Il donnait ainsi à son départ l'apparence d'une fuite. La proximité des camps permit à l'ennemi d'en être informé avant le jour par ses éclaireurs.

L'arrière-garde était à peine sortie des retranchements lorsque, s'excitant les uns les autres à tomber sur cette proie désirée qui leur échappe, à ne pas attendre un secours inutile contre des gens effrayés, à ne pas craindre lâchement d'attaquer avec de si grandes forces une poignée de Romains en fuite et embarrassés de bagages, les Gaulois se décident à franchir le cours d'eau et à commencer l'attaque, malgré le désavantage du terrain. C'est ce qu'avait prévu Labienus, qui, pour les attirer tous

quam populi Romani fert consuetudo, castra moveri jubet. His rebus fugæ similem profectionem effecit. Hæc quoque per exploratores ante lucem in tanta propinquitate castrorum ad hostes deferuntur.

VIII. Vix agmen novissimum extra munitiones processerat, quum Galli cohortati inter se, ne speratam prædam ex manibus dimitterent, longum esse perterritis Romanis Germanorum auxilium expectare, neque suam pati dignitatem, ut tantis copiis tam exiguam manum præsertim fugientem atque impeditam adoriri non audeant, flumen transire et iniquo loco committere prœlium non dubitant. Quæ fore suspicatus Labienus,

en deçà de la rivière, continuait son jeu en s'avançant lentement. Enfin, après avoir placé les bagages un peu en avant sur une éminence, il s'arrête, et s'adressant aux soldats : « Voici, » leur dit-il, « cette occasion que vous demandiez ; vous tenez l'ennemi engagé dans une mauvaise position ; montrez sous nos ordres la bravoure que vous avez si souvent déployée sous les yeux du général en chef. Figurez-vous qu'il est encore présent et qu'il vous voit. » Laissant donc quelques pelotons de cavalerie aux bagages, il fait face en arrière en bataille, et marche à l'ennemi, flanqué par le gros de sa cavalerie. Bientôt les nôtres poussent le cri de guerre et lancent leurs *piles*. Les Gaulois, surpris de nous voir arriver sur eux l'arme haute, quand ils nous croyaient en fuite, sont renversés du premier choc

ut omnes citra flumen eliceret, eadem usus simulatione itineris placide progrediebatur. Tum præmissis paulum impedimentis atque in tumulo quodam collocatis, « Habetis, » inquit, « milites, quam petistis facultatem : hostem impedito atque iniquo loco tenetis : præstate eamdem nobis ducibus virtutem, quam sæpenumero imperatori præstitistis, atque illum adesse et hæc coram cernere existimate. » Simul signa ad hostem converti aciemque dirigi jubet et paucis turmis præsidio ad impedimenta dimissis reliquos equites ad latera disponit. Celeriter nostri clamore sublato pila in hostes immittunt. Illi, ubi præter spem quos fugere credebant infestis signis ad se ire viderunt,

et se sauvent dans les forêts voisines. Labienus les poursuit avec sa cavalerie et en tue ou prend un grand nombre.

Peu de jours après, la cité fit sa soumission : car les Germains qui venaient à son secours, apprenant la défaite des Trévires, retournèrent chez eux, accompagnés des parents d'Indutiomare, auteurs de la révolte, qui s'exilèrent du pays. Le pouvoir passa aux mains de Cingétorix, qui avait toujours été fidèle aux Romains, comme nous l'avons déjà dit.

Arrivé du pays des Ménapiens chez les Trévires, César résolut de passer le Rhin pour deux motifs : pour punir les Germains du secours qu'ils avaient envoyé aux Trévires contre son lieutenant et pour fermer à Ambiorix toute retraite chez eux. Cette

impetum modo ferre non potuerunt ac primo concursu in fugam conjecti proximas silvas petiverunt. Quos Labienus equitatu consectatus magno numero interfecto, compluribus captis paucis post diebus civitatem recepit. Nam Germani, qui auxilio veniebant, percepta Treverorum fuga sese domum receperunt. Cum his propinqui Indutiomari, qui defectionis auctores fuerant, comitati eos ex civitate excesserunt. Cingetorigi, quem ab initio permansisse in officio demonstravimus, principatus atque imperium est traditum.

IX. Cæsar postquam ex Menapiis in Treveros venit, duabus de causis Rhenum transire constituit : quarum una erat, quod

expédition arrêtée, il fixa le point de passage un peu plus haut que dans la première expédition, et le nouveau pont établi suivant une méthode connue et déjà pratiquée fut, grâce au zèle déployé par les troupes, achevé en peu de jours. Après avoir laissé une forte garde à la tête du pont, du côté des Trévires, dont il pouvait craindre quelque subite levée de boucliers, il fit passer le reste des légions et la cavalerie sur l'autre rive. Les Ubiens, qui précédemment s'étaient soumis et avaient donné des otages, envoyèrent aussitôt une députation pour protester de leur innocence. Ils disaient que les secours envoyés aux Trévires ne venaient point de leur nation, qui était toujours restée fidèle à la foi jurée; ils suppliaient César de les épargner, de ne pas confondre, dans son ressentiment contre les

auxilia contra se Treveris miserant, altera, ne ad eos Ambiorix receptum haberet. His constitutis rebus paulum supra eum locum, quo ante exercitum traduxerat, facere pontem instituit. Nota atque instituta ratione magno militum studio paucis diebus opus efficitur. Firmo in Treveris ad pontem præsidio relicto, ne quis ab his subito motus oriretur, reliquas copias equitatumque traducit. Ubii, qui ante obsides dederant atque in deditionem venerant, purgandi sui causa ad eum legatos mittunt, qui doceant neque auxilia ex sua civitate in Treveros missa neque ab se fidem læsam : petunt atque orant, ut sibi parcat, ne communi odio Germanorum innocentes pro nocentibus pœnas

Germains en général, les innocents avec les coupables : ils promettaient d'ailleurs d'augmenter, s'il l'exigeait, le nombre de leurs otages. César reconnut, après enquête, que c'était, en effet, du pays des Suèves que les auxiliaires étaient venus; il admit donc les explications des Ubiens et ne s'occupa plus que de connaître les moyens d'accès chez les Suèves.

Peu de jours après, les Ubiens lui rapportèrent que les Suèves concentraient toutes leurs forces sur un seul point, et avaient donné ordre aux peuples sous leur dépendance de fournir des secours en infanterie et en cavalerie. Sur cet avis, César se pourvoit de blé, choisit pour son camp une position convenable, et ordonne aux Ubiens de passer des campagnes dans les places fortes avec leurs troupeaux et tout leur avoir, espérant que ces mesures suffiraient

pendant; si amplius obsidum vellet, dare pollicentur. Cognita Cæsar causa reperit ab Suevis auxilia missa esse; Ubiorum satisfactionem accipit, aditus viasque in Suevos perquirit.

X. Interim paucis post diebus fit ab Ubiis certior Suevos omnes in unum locum copias cogere atque iis nationibus, quæ sub eorum sint imperio, denuntiare, ut auxilia peditatus equitatusque mittant. His cognitis rebus rem frumentariam providet, castris idoneum locum deligit; Ubiis imperat, ut pecora deducant suaque omnia ex agris in oppida conferant, sperans barbaros atque imperitos homines inopia cibariorum adductos

pour affamer des barbares imprévoyants et les amener à combattre dans de mauvaises conditions. Il charge, en outre, les Ubiens de faire fréquemment reconnaître ce qui se passait chez les Suèves. Les Ubiens se conforment à ces ordres et font connaître au bout de peu de jours que, sur la nouvelle positive de l'arrivée des troupes romaines, tous les Suèves avec leurs auxiliaires se sont retirés jusqu'à l'extrémité de leur territoire; qu'il y a là une immense et profonde forêt du nom de Bacenis, formant entre les Suèves et les Chérusques comme un mur naturel, et s'opposant à leurs excursions et à leurs ravages réciproques; que c'est au bord de cette forêt que les Suèves ont résolu d'attendre les Romains.

Il ne semble pas hors de propos, puisque nous

ad iniquam pugnandi conditionem posse deduci, mandat, ut crebros exploratores in Suevos mittant quæque apud eos gerantur cognoscant. Illi imperata faciunt et paucis diebus intermissis referunt : Suevos omnes, posteaquam certiores nuntii de exercitu Romanorum venerint, cum omnibus suis sociorumque copiis, quas coegissent, penitus ad extremos fines se recepisse : silvam esse ibi infinita magnitudine, quæ appellatur Bacenis; hanc longe introrsus pertinere et pro nativo muro objectam Cheruscos ab Suevis Suevosque ab Cheruscis injuriis incursionibusque prohibere : ad ejus initium silvæ Suevos adventum Romanorum expectare constituisse.

XI. Quoniam ad hunc locum perventum est, non alienum

en sommes là, de parler des mœurs des Gaulois et des Germains, et d'exposer en quoi ces nations diffèrent l'une de l'autre.

Il y a, en Gaule, des factions organisées, non-seulement dans toutes les cités et dans tous les cantons, mais encore, pour ainsi dire, dans chaque famille. A la tête de ces factions sont les hommes qui, aux yeux des intéressés, passent pour les plus influents : c'est de leur décision que dépendent, en définitive, toutes les résolutions importantes. Cette institution, qui remonte à une haute antiquité, paraît avoir eu pour origine le besoin d'assurer à toute personne du peuple une protection contre plus puissant qu'elle, et, de fait, un chef de faction qui laisserait opprimer les siens perdrait à l'instant toute son influence sur eux. Ce même principe régit l'ensemble

esse videtur de Galliæ Germaniæque moribus et, quo differant hæ nationes inter sese, proponere. In Gallia non solum in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis (4) sed pæne etiam singulis domibus factiones (5) sunt, earumque factionum principes sunt qui summam auctoritatem eorum (6) judicio habere existimantur, quorum ad arbitrium judiciumque summa omnium rerum consiliorumque redeat. Idque ejus rei causa antiquitus institutum videtur, ne quis ex plebe contra potentiorem auxilii egeret : suos enim quisque opprimi et circumveniri non patitur, neque, aliter si faciat, ullam inter suos habet auctoritatem. Hæc eadem ratio est in summa

de la Gaule, dont toutes les cités se partagent entre deux grands partis.

Lorsque César vint en Gaule, l'un de ces partis avait à sa tête les Éduens, et l'autre les Séquanes. Ces derniers, jaloux de la supériorité des Éduens, dont la puissance était plus ancienne et la clientèle plus nombreuse, s'étaient adjoint les Germains d'Arioviste, en les attirant chez eux à force de sacrifices et de promesses. Plusieurs combats heureux dans lesquels avait péri toute la noblesse éduenne, leur avaient donné une telle prépondérance, qu'une partie de la clientèle des Éduens était passée de leur côté, qu'ils avaient pu forcer ce peuple à lui livrer comme otages les enfants de ses chefs, lui avaient fait jurer solennelle-

totius Galliæ : namque omnes civitates in partes divisæ sunt duas.

XII. Quum Cæsar in Galliam venit, alterius factionis principes erant Hædui, alterius Sequani. Hi quum per se minus valerent, quod summa auctoritas antiquitus erat in Hæduis magnæque eorum erant clientelæ, Germanos atque Ariovistum sibi adjunxerant, eosque ad se magnis jacturis pollicitationibusque perduxerant. Prœliis vero compluribus factis secundis atque omni nobilitate Hæduorum interfecta tantum potentia antecesserant, ut magnam partem clientium ab Hæduis ad se traducerent obsidesque ab iis principum filios acciperent et publice jurare cogerent nihil se contra Sequanos consilii inituros,

ment de ne jamais rien entreprendre contre eux, s'étaient emparés de la partie du pays éduen contiguë à leur territoire, et finalement avaient obtenu la suprématie sur toute la Gaule. C'est en cette extrémité que Divitiacus était venu à Rome implorer le secours du sénat, négociation dans laquelle il avait échoué. L'arrivée de César changea la face des choses. Les otages des Éduens leur furent rendus; leurs anciens clients revinrent à eux, et ils purent même en acquérir de nouveaux, grâce à César, quand on vit que ceux qui entraient dans leur clientèle étaient mieux soutenus et plus équitablement gouvernés : en un mot, leur situation grandit de toutes manières. Par suite, les Séquanes virent la suprématie leur échapper : leur ancien rôle passa aux Rèmes, qu'on savait jouir auprès de César d'une

et partem finitimi agri per vim occupatam possiderent Galliæque totius principatum obtinerent. Qua necessitate adductus Divitiacus auxilii petendi causa Romam ad senatum profectus imperfecta re redierat. Adventu Cæsaris facta commutatione rerum, obsidibus Hæduis redditis, veteribus clientelis restitutis, novis per Cæsarem comparatis, quod hi, qui se ad eorum amicitiam aggregaverant, meliore conditione atque æquiore imperio se uti videbant, reliquis rebus eorum gratia dignitateque amplificata Sequani principatum dimiserant. In eorum locum (7) Remi successerant : quos quod adæquare apud Cæsarem gratia intelligebatur, ii, qui propter veteres inimicitias

faveur égale à celle des Éduens; c'est sous leur patronage que se rangèrent ceux que de vieilles inimitiés éloignaient absolument des Éduens. Les Rèmes protégèrent avec soin ces nouveaux clients, et surent ainsi conserver le crédit qu'ils avaient si rapidement acquis. En résumé, au moment dont il s'agit, les Éduens avaient de beaucoup le premier rang, et les Rèmes occupaient le second.

Il n'y a dans la Gaule que deux classes qui comptent et qui aient de l'influence : le menu peuple est presque en état de servage, il n'ose rien par lui-même et n'est jamais consulté; souvent les dettes ou l'excès des impôts, ou encore les vexations des grands, le forcent d'entrer dans la domesticité de la noblesse, et alors il tombe tout à fait dans la condition des esclaves. Ces deux classes

nullo modo cum Hæduis conjungi poterant, se Remis in clientelam dicabant. Hos illi diligenter tuebantur : ita et novam et repente collectam auctoritatem tenebant. Eo tum statu res erat, ut longe principes haberentur Hædui, secundum locum dignitatis Remi obtinerent.

XIII. In omni Gallia eorum hominum, qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo. Nam plebes pæne servorum habetur loco, quæ nihil audet per se, nullo adhibetur consilio. Plerique, quum aut ære alieno aut magnitudine tributorum aut injuria potentiorum premuntur, sese in servitutem dicant nobilibus. In hos eadem omnia sunt jura, quæ dominis

sont celle des druides et celle des chevaliers.

Les premiers président aux cérémonies religieuses, font les sacrifices publics et privés, interprètent les signes de la volonté divine; une jeunesse nombreuse vient s'instruire auprès d'eux; ils jouissent dans le pays de la plus haute considération, car c'est à leur jugement que sont déférées presque toujours les contestations qui intéressent l'État ou les particuliers, et, qu'il s'agisse de quelque attentat, d'un meurtre, d'une question d'héritage ou de délimitation, ce sont eux qui prononcent et qui fixent les peines ou les récompenses. Quiconque ne se conforme pas à leurs décrets, peuple ou particulier, est frappé par eux de la peine qui, aux yeux des Gaulois, est la plus redoutable, l'interdiction des sacrifices. Ceux qu'elle atteint sont tenus

in servos. Sed de his duobus generibus alterum est druidum, alterum equitum. Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur : ad hos magnus adolescentium numerus disciplinæ causa concurrit, magnoque hi sunt apud eos (8) honore. Nam fere de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt et, si quod est admissum facinus, si cædes facta, si de hereditate, de finibus controversia est, idem decernunt, præmia pœnasque constituunt; si qui aut privatus aut populus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt. Hæc pœna apud eos est gravissima. Quibus ita est interdictum, hi numero impiorum ac sceleratorum habentur, his

dès lors pour impies et scélérats; tout le monde s'éloigne d'eux, on fuit leur abord et leur entretien de crainte de contagion; ils sont hors la loi, et aucun honneur ne peut leur être accordé.

Le corps des druides a pour chef un des leurs, qui jouit parmi eux d'une autorité prépondérante. A sa mort, le plus considérable par l'éclat de son mérite lui succède, et si plusieurs paraissent avoir des titres égaux, les suffrages du corps en décident, et quelquefois même on a recours aux armes. Chaque année, à une époque fixe, ces prêtres s'assemblent en un lieu consacré, sur le territoire des Carnutes, qui est regardé comme le centre de toute la Gaule. Ceux qui ont des différends à vider y viennent de toutes parts pour se soumettre aux arrêts et aux jugements des druides. On croit leur doctrine ori

omnes decedunt, aditum sermonemque defugiunt, ne quid ex contagione incommodi accipiant, neque his petentibus jus redditur neque honos ullus communicatur. His autem omnibus druidibus præest unus, qui summam inter eos habet auctoritatem. Hoc mortuo aut, si qui ex reliquis excellit dignitate, succedit; aut, si sunt plures pares, suffragio druidum, nonnunquam etiam armis de principatu contendunt. Hi certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato. Huc omnes undique, qui controversias habent, conveniunt eorumque decretis judiciisque parent. Disciplina in Britannia reperta atque inde in

ginaire de la Bretagne, d'où elle fut transférée en Gaule, et maintenant encore ceux qui veulent la connaître à fond vont l'étudier dans cette île.

Les druides ne vont point à la guerre et ne payent point d'impôts comme le reste de la population; ils sont exempts de la milice et de toute autre espèce de charge. Ces grandes prérogatives leur attirent une foule de disciples qui viennent d'eux-mêmes à leurs écoles ou y sont envoyés par leurs familles. L'enseignement se compose d'un grand nombre de vers à apprendre par cœur, et quelquefois il exige jusqu'à vingt années d'études. A leur avis, ces matières ne doivent pas être confiées à l'écriture, connue d'ailleurs des Gaulois, qui, pour les autres affaires, soit publiques, soit privées, se servent de l'alphabet grec. Une pareille règle me

Galliam translata esse existimatur, et nunc, qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illo discendi causa proficiscuntur.

XIV. Druides a bello abesse consuerunt neque tributa una cum reliquis pendunt, militiæ vacationem omniumque rerum habent immunitatem. Tantis excitati præmiis et sua sponte multi in disciplinam conveniunt et a parentibus propinquisque mittuntur. Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur. Itaque annos nonnulli vicenos in disciplina permanent. Neque fas esse existimant ea litteris mandare, quum in reliquis fere rebus, publicis privatisque rationibus Græcis, litteris utantur. Id

semble fondée sur deux motifs, le désir que leur doctrine ne se divulgue pas, et la crainte que leurs disciples, se fiant à l'écriture, n'exercent pas suffisamment leur mémoire. C'est, en effet, un résultat ordinaire de l'usage des livres que de diminuer le zèle à apprendre par cœur et par suite la puissance de la mémoire. Le principal point de leur doctrine, c'est que l'âme ne périt pas, et qu'après la mort elle passe d'un corps dans un autre. Ils croient que ce dogme, en faisant mépriser la mort, est éminemment propre à exalter le courage. Une foule de questions sur les astres et leurs mouvements, sur la grandeur du monde et de la terre, sur les lois de la nature, sur l'action et la puissance des dieux immortels, font partie de leurs doctrines et de leur enseignement.

mihi duabus de causis instituisse videntur, quod neque in vulgum disciplinam efferri velint neque eos, qui discunt, litteris confisos minus memoriæ studere; quod fere plerisque accidit, ut præsidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant. Imprimis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios, atque hoc maxime ad virtutem excitari putant metu mortis neglecto. Multa præterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de deorum immortalium vi ac potestate disputant et juventuti tradunt.

L'autre classe est celle des chevaliers. Ceux-ci, lorsque les besoins de la guerre l'exigent, ce qui, avant César, arrivait presque chaque année, soit qu'on voulût attaquer, soit qu'on eût à se défendre, sont tous tenus de prendre les armes. Chacun, selon son rang et ses moyens, se fait accompagner par un nombre plus ou moins grand d'ambactes et de clients. C'est pour eux le véritable signe du crédit et de la puissance.

Les Gaulois sont naturellement très-enclins aux pratiques superstitieuses. Chez eux, ceux qui sont affectés de graves maladies ou qui ont à courir des dangers, comme, par exemple, ceux de la guerre, immolent ou font vœu d'immoler des victimes humaines, et, pour l'accomplissement de ces sacrifices,

XV. Alterum genus est equitum. Hi, quum est usus atque aliquod bellum incidit, quod fere ante Cæsaris adventum quotannis accidere solebat, uti aut ipsi injurias inferrent aut illatas propulsarent, omnes in bello versantur; atque eorum ut quisque est genere copiisque amplissimus, ita plurimos circum se ambactos clientesque habet. Hanc unam gratiam potentiamque noverunt.

XVI. Natio est omnis Gallorum admodum dedita religionibus, atque ob eam causam, qui sunt affecti gravioribus morbis quique in prœliis periculisque versantur, aut pro victimis homines immolant aut se immolaturos vovent administrisque ad ea sacrificia druidibus utuntur, quod, pro vita hominis nisi homi-

ils se servent du ministère des druides : ils croient, en effet, que les dieux exigent vie pour vie et qu'on ne saurait les satisfaire qu'à ce prix. Il est même des sacrifices de ce genre qui, chez eux, ont un caractère public. Dans quelques contrées on fabrique des colosses d'osier qu'on remplit d'hommes vivants; on y met le feu, et les malheureux périssent dans les flammes. Les Gaulois préfèrent immoler ainsi, comme plus agréables aux dieux, les voleurs, les brigands ou autres criminels, mais, à leur défaut, ils ne craignent pas de sacrifier des innocents.

Le dieu le plus honoré, dans leur pays, est Mercure; ses statues y sont en grand nombre, et ils le considèrent comme l'inventeur de tous les arts, comme le gardien des routes et le guide des voya-

nis vita reddatur, non posse deorum immortalium numen placari arbitrantur, publiceque ejusdem generis habent instituta sacrificia. Alii immani magnitudine simulacra habent, quorum contexta viminibus membra vivis hominibus complent; quibus succensis circumventi flamma exanimantur homines. Supplicia eorum, qui in furto aut in latrocinio aut aliqua noxia sint comprehensi, gratiora dis immortalibus esse arbitrantur; sed, quum ejus generis copia deficit, etiam ad innocentium supplicia descendunt.

XVII. Deum maxime Mercurium colunt : hujus sunt plurima simulacra; hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ merca-

geurs. Ils lui attribuent aussi la plus grande influence sur les transactions commerciales et pécuniaires. Après lui viennent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, sur lesquels ils ont des idées analogues à celles des autres nations : ainsi Apollon guérit les maladies, Minerve est l'initiatrice des arts et des métiers, Jupiter gouverne le ciel, Mars préside à la guerre. C'est à ce dernier qu'au moment de combattre ils vouent d'ordinaire les dépouilles de l'ennemi. Après la victoire, ils immolent tous les animaux qu'ils ont pris vivants, et déposent en tas le reste du butin dans des lieux consacrés. On peut voir dans beaucoup de cités des tertres de cette espèce; et rarement il arrive qu'au mépris de la loi religieuse un Gaulois ose dissimuler une partie de son butin, ou toucher à celui qui a été

turasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc Apollinem et Martem et Jovem et Minervam. De his eamdem fere quam reliquæ gentes habent opinionem : Apollinem morbos depellere, Minervam operum atque artificiorum initia tradere, Jovem imperium cœlestium tenere, Martem bella regere. Huic, cum prœlio dimicare constituerunt, ea, quæ bello ceperint, plerumque devovent : quum superaverunt, animalia (9) capta immolant reliquasque res in unum locum conferunt. Multis in civitatibus harum rerum exstructos tumulos locis consecratis conspicari licet; neque sæpe accidit, ut neglecta quispiam religione aut capta apud se occultare aut posita tollere auderet,

déposé, crime puni d'ailleurs d'une mort terrible.

Les Gaulois se prétendent tous issus de Pluton : c'est, disent-ils, une tradition des druides. En vertu de cette croyance, ils mesurent le temps écoulé, non par le nombre des jours, mais par celui des nuits; et de même, pour compter les dates des naissances ou les commencements de mois et d'années, c'est toujours la nuit qu'ils prennent pour point de départ. Dans les autres usages de la vie, ils ne diffèrent guère des autres nations qu'en ce qu'ils ne permettent point à leurs fils de se présenter en public devant eux avant d'avoir atteint l'âge de porter les armes, la présence d'un enfant dans un lieu public, sous les yeux de son père, étant regardée comme une inconvenance.

Les hommes, en se mariant, joignent à la

gravissimumque ei rei supplicium cum cruciatu constitutum est.

XVIII. Galli se omnes ab Dite patre (10) prognatos prædicant idque ab druidibus proditum dicunt. Ob eam causam spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium finiunt; dies natales et mensium et annorum initia sic observant, ut noctem dies subsequatur. In reliquis vitæ institutis hoc fere ab reliquis differunt, quod suos liberos, nisi cum adoleverunt, ut munus militiæ sustinere possint, palam ad se adire non patiuntur filiumque puerili ætate in publico in conspectu patris assistere turpe ducunt.

somme apportée en dot par leur femme une valeur équivalente imputée sur leurs propres biens : ces deux valeurs réunies forment un compte particulier auquel s'ajoutent leurs produits successifs. Celui des conjoints qui survit à l'autre, prend les deux parts avec les fruits cumulés. Les hommes ont droit de vie et de mort sur leurs femmes aussi bien que sur leurs enfants. Lorsqu'un chef de famille de rang élevé vient à mourir, ses parents s'assemblent pour en délibérer : si sa mort a donné lieu à quelques soupçons, sa femme est mise à la question comme une esclave, et, si le crime est constaté, elle périt par le feu après avoir été soumise aux plus horribles tortures.

Les funérailles des Gaulois sont, relativement à leur état de civilisation, magnifiques et somptueuses.

XIX. Viri, quantas pecunias ab uxoribus dotis nomine acceperunt, tantas ex suis bonis æstimatione facta cum dotibus communicant. Hujus omnis pecuniæ conjunctim ratio habetur fructusque servantur : uter eorum vita superarit, ad eum pars utriusque cum fructibus superiorum temporum pervenit. Viri in uxores, sicuti in liberos, vitæ necisque habent potestatem; et quum paterfamiliæ illustriore loco natus decessit, ejus propinqui conveniunt et, de morte si res in suspicionem venit, de uxoribus (11) in servilem modum quæstionem habent et, si compertum est, igni atque omnibus tormentis excruciatas interficiunt. Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa;

Tout ce qu'on croit avoir été cher aux morts, même les animaux, est jeté dans les flammes du bûcher, et il n'y a pas bien longtemps encore que leurs esclaves et clients favoris étaient aussi brûlés après la cérémonie funèbre.

Les cités gauloises, qui passent pour avoir la meilleure organisation, ont mis dans leurs lois que toute personne ayant reçu, d'un pays voisin, quelque nouvelle concernant l'État, ne fût-ce qu'un bruit vague, doit en faire part au magistrat et non à d'autres. Le but de cette prescription est d'éviter que des hommes téméraires et ignorants ne se laissent entraîner par de fausses nouvelles, comme il arrive souvent, à des actes graves de nature à engager les intérêts généraux. C'est aux magistrats qu'il appartient de cacher ou de divulguer les choses, selon

omniaque, quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia, ac paulo supra hanc memoriam servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis una cremabantur.

XX. Quæ civitates commodius suam rempublicam administrare existimantur, habent legibus sanctum, si quis quid de republica a finitimis rumore aut fama acceperit, uti ad magistratum deferat neve cum quo alio communicet, quod sæpe homines temerarios atque imperitos falsis rumoribus terreri et ad facinus impelli et de summis rebus consilium capere cognitum est. Magistratus quæ visa sunt occultant, quæque esse ex

qu'ils le jugent utile. Personne n'a le droit de parler des affaires politiques, si ce n'est en conseil.

Les coutumes des Germains sont tout autres, car ils n'ont point de druides pour présider au culte divin, et ne font guère de sacrifices. Les seuls dieux qu'ils reconnaissent sont ceux que l'on voit et dont les bienfaits sont sensibles, le Soleil, Vulcain, la Lune : ils n'ont pas même entendu parler des autres. Leur vie se passe à la chasse et dans les exercices militaires. Dès l'enfance ils tâchent de s'endurcir contre la fatigue. C'est à leurs yeux un grand mérite que de garder longtemps sa virginité. Ils estiment que cette continence développe la taille, les forces et l'énergie; aussi est-ce, selon eux, un acte des plus honteux que de connaître une femme avant l'âge de vingt ans. Autre-

usu judicaverunt, multitudini produnt. De republica nisi per concilium loqui non conceditur.

XXI. Germani multum ab hac consuetudine differunt. Nam neque druides habent, qui rebus divinis præsint, neque sacrificiis student. Deorum numero eos solos ducunt, quos cernunt et quorum aperte opibus juvantur, Solem et Vulcanum (12) et Lunam, reliquos ne fama quidem acceperunt. Vita omnis in venationibus atque in studiis rei militaris consistit : ab parvulis labori ac duritiæ student. Qui diutissime impuberes permanserunt, maximam inter suos ferunt laudem : hoc ali staturam, ali vires nervosque confirmari putant. Intra annum vero vice-

ment ils ne mettent dans les rapports sexuels aucun sentiment de pudeur, comme gens qui se baignent pêle-mêle dans les fleuves, et qui, avec les courts *rhenons* ou vêtements de peau, en usage dans leur pays, ont la plus grande partie du corps à découvert.

Ils ne s'adonnent pas beaucoup à l'agriculture, vivant principalement de lait, de fromage et de viande. Chez eux, personne ne peut posséder en propre aucune partie du sol, mais, tous les ans, les magistrats ou chefs affectent à chaque tribu, et, dans chacune, aux membres d'une même famille vivant en commun, un territoire dont ils fixent l'étendue et l'emplacement, et qui n'est jamais le même deux années de suite. Ils donnent plusieurs motifs de cet usage : c'est d'empêcher que l'a-

simum feminæ notitiam habuisse in turpissimis habent rebus; cujus rei nulla est occultatio, quod et promiscue in fluminibus perluuntur et pellibus aut parvis rhenonum (13) tegumentis utuntur magna corporis parte nuda.

XXII. Agriculturæ non student, majorque pars eorum victus in lacte, caseo, carne consistit. Neque quisquam agri modum certum aut fines habet proprios; sed magistratus ac principes in annos singulos gentibus (14) cognationibusque hominum, qui una coierunt, quantum et quo loco visum est agri attribuunt atque anno post alio transire cogunt. Ejus rei multas afferunt causas : ne assidua consuetudine capti studium belli gerendi

mour du sol ne fasse négliger la guerre pour l'agriculture, que les hommes puissants ne veuillent s'étendre aux dépens des faibles, et que les habitations ne soient construites avec trop de précautions contre le froid et le chaud; c'est de prévenir la soif de l'or, qui est la source des factions et des discordes; c'est afin d'assurer la tranquillité publique, en maintenant une parfaite égalité de biens entre le peuple et les grands.

Les cités germaines mettent leur gloire à s'entourer d'un désert, en dévastant au loin le pays. Dans leurs idées, une nation ne peut mieux prouver sa vaillance qu'en expulsant les populations voisines de son territoire, et en maintenant le vide autour d'elle par la terreur, ce qui, en même temps, la garantit contre le danger de soudaines incursions.

agricultura commutent; ne latos fines parare studeant, potentioresque humiliores possessionibus expellant; ne accuratius ad frigora atque æstus vitandos ædificent; ne qua oriatur pecuniæ cupiditas, qua ex re factiones dissensionesque nascuntur; ut animi æquitate plebem contineant, cum suas quisque opes cum potentissimis æquari videat.

XXIII. Civitatibus maxima laus est quam latissime circum se vastatis finibus solitudines habere. Hoc proprium virtutis existimant, expulsos agris finitimos cedere, neque quemquam prope audere consistere; simul hoc se fore tutiores arbitrantur repentinæ incursionis timore sublato. Cum bellum civitas aut illatum

En cas de guerre offensive ou défensive, elles élisent des commandants militaires, armés du droit de vie et de mort. Dans l'état de paix, il n'y existe point de pouvoir central : les chefs des régions ou cantons rendent la justice, et arrangent les différends parmi leurs administrés. Le vol n'y a rien de coupable, quand il est fait hors des frontières du pays ; bien au contraire, on le recommande comme un moyen d'exercer la jeunesse, et d'entretenir son activité. Quand un des chefs se pose dans une assemblée comme commandant d'expédition, et demande qui veut le suivre, ceux qui approuvent la chose et l'homme se lèvent, promettent leur concours, et tout le monde d'applaudir. S'il en est qui, ensuite, ne remplissent pas leur engagement, on les considère comme des déserteurs, des traîtres,

defendit aut infert, magistratus, qui ei bello præsint, ut vitæ necisque habeant potestatem, deliguntur. In pace nullus est communis magistratus, sed principes regionum atque pagorum inter suos jus dicunt controversiasque minuunt. Latrocinia nullam habent infamiam, quæ extra fines cujusque civitatis fiunt, atque ea juventutis exercendæ ac desidiæ minuendæ causa fieri prædicant. Atque ubi quis ex principibus in concilio dixit se ducem fore, qui sequi velint, profiteantur, consurgunt ii, qui et causam et hominem probant, suumque auxilium pollicentur atque ab multitudine collaudantur : qui ex his secuti non sunt, in desertorum ac proditorum numero ducuntur,

et toute confiance dès lors leur est refusée. Attenter la personne de son hôte est pour eux un crime. Ceux qui les visitent pour une cause quelconque, ils les protégent et les tiennent pour inviolables; toutes les maisons et toutes les tables leur sont ouvertes.

Il fut un temps où les Gaulois, supérieurs aux Germains en bravoure, et n'ayant pas un territoire en rapport avec la population, leur faisaient la guerre et envoyaient des colonies au delà du Rhin. C'est ainsi que les contrées les plus fertiles de la Germanie, situées le long de la forêt Hercynie, ou Orcynie, comme je vois qu'écrivent Ératosthène et d'autres Grecs qui en ont entendu parler, furent occupées et le sont encore aujourd'hui par les Volques Tectosages, peuple qui con-

omniumque his rerum postea fides derogatur. Hospitem violare fas non putant; qui quacumque de causa ad ees venerunt, ab injuria prohibent, sanctos habent, hisque omnium domus patent victusque communicatur.

XXIV. Ac fuit antea tempus, cum Germanos Galli virtute superarent, ultro bella inferrent, propter hominum multitudinem agrique inopiam trans Rhenum colonias mitterent. Itaque ea, quæ fertilissima Germaniæ sunt, loca circum Hercyniam silvam, quam Eratostheni et quibusdam Græcis fama notam esse video, quam illi Orcyniam appellant, Volcæ Tectosages occupaverunt atque ibi consederunt; quæ gens ad hoc tempus

tinue à jouir d'un grand renom de justice et de bravoure. Mais depuis, tandis que les Germains, toujours pauvres et durs aux privations, ne changeaint rien à leur nourriture ni à leur vêtement, les Gaulois, qui vivaient dans l'abondance et le luxe, grâce au voisinage de nos provinces et au commerce maritime, se sont laissés peu à peu dominer par eux, et aujourd'hui, après avoir été vaincus dans un grand nombre de combats, ils n'osent même plus se comparer à eux pour le courage.

Cette forêt Hercynie a, en largeur, neuf journées de marche pour un homme sans fardeau. Les Germains n'ayant pas de mesures itinéraires, on n'en peut définir autrement la grandeur. Elle commence aux frontières des Helvètes, des Nemètes et des Rauraques, et suit le cours du Danube jus-

his sedibus sese continet summamque habet justitiæ et bellicæ laudis opinionem. Nunc quod in eadem inopia, egestate patientiaque Germani (15) permanent, eodem victu et cultu corporis utuntur, Gallis autem provinciarum propinquitas et transmarinarum rerum notitia multa ad copiam atque usus largitur, paulatim assuefacti superari multisque victi prœliis ne se quidem ipsi cum illis virtute comparant.

XXV. Hujus Hercyniæ silvæ, quæ supra demonstrata est, latitudo novem dierum iter expedito patet : non enim aliter finiri potest, neque mensuras itinerum noverunt. Oritur ab Helvetiorum et Nemetum et Rauracorum finibus rectaque flu-

qu'au pays des Daces et des Anartes : là elle tourne à gauche en s'écartant du fleuve, et atteint, dans son immensité, un nombre infini de peuples, car telle est son étendue qu'il n'y a aucun homme du pays qui puisse se vanter d'en avoir atteint l'extrémité, ni même qui ait entendu dire où elle se termine, quoique quelques-uns y aient marché soixante jours de suite. On y rencontre, assure-t-on, beaucoup de bêtes fauves qu'on n'a vues nulle autre part : voici celles qui sont les plus remarquables par leur étrangeté.

C'est d'abord un bœuf ressemblant au cerf, mais portant au milieu du front, entre les oreilles, une corne unique, plus haute et plus droite que toutes celles qui nous sont connues, et du sommet de laquelle partent de longs rameaux pareils à des

minis Danubii regione pertinet ad fines Dacorum et Anartium; hinc se flectit sinistrorsus diversis ab flumine regionibus, multarumque gentium fines propter magnitudinem attingit; neque quisquam est hujus Germaniæ, qui se aut adisse ad initium ejus silvæ dicat, quum dierum iter LX processerit, aut quo ex loco oriatur acceperit : multaque in ea genera ferarum nasci constat, quæ reliquis in locis visa non sint; ex quibus quæ maxime differant ab ceteris et memoriæ prodenda videantur, hæc sunt.

XXVI. Est bos (16) cervi figura, cujus a media fronte inter aures unum cornu existit excelsius magisque directum his, quæ nobis nota sunt, cornibus : ab ejus summo sicut palmæ ramique late

palmes. Le mâle et la femelle se ressemblent ; la grandeur et la forme de leurs cornes sont les mêmes.

Puis il y a l'alce, animal qui ressemble à la chèvre et qui a la même variété de pelage ; il est seulement un peu plus grand, n'est pas armé de cornes, et n'a point les jambes articulées, ce qui fait qu'il ne peut se coucher pour prendre du repos, ni se relever, si par hasard il tombe. Les arbres lui servent de lit ; il s'y appuie, en se penchant un peu, et prend ainsi son repos. Quand des chasseurs ont découvert, à la trace des pas, le gîte d'un troupeau d'alces, ils déchaussent ou scient les arbres alentour, en leur laissant toutefois l'apparence de la stabilité. Ces animaux venant comme de coutume s'accoter à ces

diffunduntur. Eadem est feminæ marisque natura, eadem forma magnitudoque cornuum.

XXVII. Sunt item quæ appellantur alces (17). Harum est consimilis capris figura et varietas pellium, sed magnitudine paulo antecedunt mutilæque sunt cornibus et crura sine nodis articulisque habent neque quietis causa procumbunt neque, si quo afflictæ casu conciderunt, erigere sese aut sublevare possunt. His sunt arbores pro cubilibus : ad eas se applicant atque ita paulum modo reclinatæ quietem capiunt. Quarum ex vestigiis quum est animadversum a venatoribus, quo se recipere consuerint, omnes eo loco aut ab radicibus subruunt aut accidunt arbores, tantum ut summa species earum stantium relinquatur.

fragiles appuis, les renversent par l'effet seul de leur poids, et tombent avec eux.

Une troisième espèce est l'urus, animal semblable au taureau par la conformation et la couleur, mais peu inférieur, en taille, à l'éléphant. Sa force et son agilité sont extrêmes, et il n'épargne ni l'homme ni les animaux qu'il aperçoit. On s'applique à le prendre dans des fosses et on l'y tue. Ce genre de chasse est pour les jeunes gens un exercice qui les endurcit à la fatigue; aussi ceux qui parviennent à tuer plusieurs de ces animaux n'ont-ils qu'à en produire les cornes en public pour se faire une réputation. Mais l'urus ne s'accoutume pas à l'homme, et on ne peut l'apprivoiser, quelque jeune qu'on le prenne. Ses cornes, par leur ampleur, leur forme et leur aspect, diffèrent beaucoup de celles de nos

Huc quum se consuetudine reclinaverunt, infirmas arbores pondere affligunt atque una ipsæ concidunt.

XXVIII. Tertium est genus eorum, qui uri (18) appellantur. Hi sunt magnitudine paulo infra elephantos, specie et colore et figura tauri. Magna vis eorum est et magna velocitas, neque homini neque feræ, quam conspexerunt, parcunt. Hos studiose foveis captos interficiunt. Hoc se labore durant adolescentes atque hoc genere venationis exercent, et qui plurimos ex his interfecerunt, relatis in publicum cornibus, quæ sint testimonio, magnam ferunt laudem. Sed assuescere ad homines et mansuefieri ne parvuli quidem excepti possunt. Amplitudo cor-

bœufs. Elles sont fort recherchées, et, après en avoir garni le bord d'un cercle d'argent, on s'en sert comme de coupes dans les festins d'apparat.

Quand César sut par les coureurs Ubiens que les Suèves s'étaient retirés dans les bois, craignant de manquer de grains dans un pays où, comme nous l'avons dit, la population se livre peu à l'agriculture, il résolut de ne pas aller plus avant, et ramena son armée en deçà du Rhin; mais, pour ne pas ôter aux barbares tout sujet de craindre son retour, et pour retarder la marche des auxiliaires qu'ils enverraient aux Gaulois, après avoir coupé sur deux cents pieds de longueur la partie du pont qui touchait à la rive ubienne, il fortifia l'extrémité de la partie restante par une tour à quatre étages, et laissa, sur les lieux, une garde de douze cohortes bien

nuum et figura et species multum a nostrorum boum cornibus differt. Hæc studiose conquisita ab labris argento circumcludunt atque in amplissimis epulis pro poculis utuntur.

XXIX. Cæsar, postquam per Ubios exploratores comperit Suevos sese in silvas recepisse, inopiam frumenti veritus, quod, ut supra demonstravimus, minime omnes Germani agriculturæ student, constituit non progredi longius; sed, ne omnino metum reditus sui barbaris tolleret atque ut eorum auxilia tardaret, reducto exercitu partem ultimam pontis, quæ ripas Ubiorum contingebat, in longitudinem pedum cc rescindit atque in extremo ponte turrim tabulatorum quattuor constituit præsi-

retranchées et commandées par le jeune C. Volcatius Tullus. Lui-même partit, comme les blés commençaient à mûrir, pour aller combattre Ambiorix, en traversant la forêt des Ardennes, qui est la plus grande de toute la Gaule, et qui court de la rive du Rhin, chez les Trévires, au pays des Nerviens, sur une étendue de plus de cinq cents milles.

Il s'était fait précéder de L. Minucius Basilus avec toute la cavalerie, afin de mettre à profit la rapidité de la marche, si l'occasion s'en présentait, et lui avait recommandé, pour ne pas donner l'éveil, de s'abstenir d'allumer des feux dans son camp, en promettant d'ailleurs de le suivre sans retard. Basilus, se conformant à ces instructions,

diumque cohortium XII pontis tuendi causa ponit magnisque eum locum munitionibus firmat. Ei loco præsidioque C. Volcatium Tullum adolescentem præfecit. Ipse, cum maturescere frumenta inciperent, ad bellum Ambiorigis profectus per Arduennam silvam, quæ est totius Galliæ maxima atque ab ripis Rheni finibusque Treverorum ad Nervios pertinet millibusque amplius quingentis (19) in longitudinem patet, L. Minucium Basilum cum omni equitatu præmittit, si quid celeritate itineris atque opportunitate temporis proficere possit; monet, ut ignes in castris fieri prohibeat, ne qua ejus adventus procul significatio fiat : sese confestim subsequi dicit.

XXX. Basilus ut imperatum est facit. Celeriter contraque

fit rapidement sa route, et arriva, sans être attendu, chez les Éburons, dont il saisit un grand nombre dans les champs. Sur leurs indications, il se dirigea aussitôt vers le lieu où l'on disait que se trouvait Ambiorix avec un petit nombre de cavaliers A la guerre, comme en toute chose, le hasard fait beaucoup. Basilus avait été assez heureux pour tomber sur Ambiorix et le prendre au dépourvu, sans qu'on eût eu vent de son arrivée, et celui-ci eut l'insigne bonheur d'échapper, bien qu'on lui eût enlevé tout son attirail militaire, ses voitures et ses chevaux. Voici comment la chose arriva. Suivant l'usage ordinaire des Gaulois, qui recherchent, l'été, la fraîcheur des ombrages et des eaux, son habitation était entourée d'un bois. Ses amis et sa suite, en

omnium opinionem confecto itinere multos in agris inopinantes deprehendit : eorum indicio ad ipsum Ambiorigem contendit, quo in loco cum paucis equitibus esse dicebatur. Multum quum in omnibus rebus tum in re militari potest fortuna. Nam sicut magno accidit casu, ut in ipsum incautum etiam atque imparatum incideret, priusque ejus adventus ab omnibus videretur, quam fama ac nuntius afferretur, sic magnæ fuit fortunæ omni militari instrumento, quod circum se habebat, erepto, rhedis equisque comprehensis ipsum effugere mortem. Sed hoc quoque factum est, quod ædificio circumdato silva, ut sunt fere domicilia Gallorum, qui vitandi æstus causa plerumque silvarum atque fluminum petunt propinquitates, comites familia-

arrêtant notre cavalerie à un défilé, lui donnèrent le temps de sauter sur le cheval de l'un d'eux, et de se dérober à travers la forêt. C'est ainsi que la fortune se plut à le mettre en danger, et à l'en tirer aussitôt.

Ambiorix ne rassembla point ses troupes. Fut-ce à dessein, parce qu'il était décidé à ne pas combattre, ou faute de temps, à cause de l'arrivée subite de notre cavalerie, qu'on savait suivie du reste de l'armée, c'est ce que nous n'avons pas su; toujours est-il qu'il envoya dire partout de se sauver comme on l'entendrait. Les uns se retirèrent dans la forêt des Ardennes, d'autres dans les marais voisins; ceux qui habitaient près de l'Océan se cachèrent dans les îles que forme la marée; un grand nombre

resque ejus angusto in loco paulisper equitum nostrorum vim sustinuerunt. His pugnantibus illum in equum quidam ex suis intulit : fugientem silvæ texerunt. Sic et ad subeundum periculum et ad vitandum multum fortuna valuit.

XXXI. Ambiorix copias suas judicione non conduxerit, quod prœlio dimicandum non existimarit, an tempore exclusus et repentino equitum adventu prohibitus, quum reliquum exercitum subsequi crederet, dubium est. Sed certe dimissis per agros nuntiis sibi quemque consulere jussit. Quorum pars in Arduennam silvam, pars in continentes paludes profugit; qui proximi Oceano fuerunt, his insulis sese occultaverunt, quas æstus efficere consuerunt; multi ex suis finibus egressi se sua-

quittèrent le pays et s'enfuirent, avec tout ce qu'ils possédaient, dans des contrées lointaines. Cativolcus, roi de la moitié des Éburons, qui s'était ligué avec Ambiorix, ne pouvant, à cause de son grand âge, supporter les fatigues de la guerre ou de la fuite, maudit ce prince, l'auteur de tout le mal, et s'empoisonna avec de l'if, arbre commun en Gaule et en Germanie.

Les Sègnes et les Condruses, nations d'origine germanique, qui habitent entre les Éburons et les Trévires, envoyèrent une députation à César pour le prier de ne pas les traiter en ennemis, de ne pas croire que tous les Germains d'en deçà du Rhin fissent cause commune, et pour protester que, loin d'avoir aidé Ambiorix, ils ne s'étaient nullement

que omnia alienissimis crediderunt. Cativolcus, rex dimidiæ partis Eburonum, qui una cum Ambiorige consilium inierat, ætate jam confectus quum laborem aut belli aut fugæ ferre non posset, omnibus precibus detestatus Ambiorigem, qui ejus consilii auctor fuisset, taxo (20), cujus magna in Gallia Germaniaque copia est, se exanimavit.

XXXII. Segni Condrusique ex gente et numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Treverosque, legatos ad Cæsarem miserunt oratum, ne se in hostium numero duceret neve omnium Germanorum, qui essent citra Rhenum, unam esse causam judicaret : nihil se de bello cogitasse, nulla Ambiorigi

mêlés de cette guerre. César, après s'être assuré du fait en interrogeant les prisonniers, prescrivit à ces peuples de lui livrer tous les Éburons qui se seraient retirés chez eux, et promit, dans ce cas, de ne pas violer leur territoire. Ayant ensuite partagé ses troupes en trois corps, il mena les bagages de toutes les légions à Aduatuca, bourgade située presque au centre du pays des Éburons, et où Titurius et Aurunculeius avaient eu leur quartier d'hiver. Le lieu lui paraissait convenable, d'autant plus que les retranchements de l'année précédente, encore intacts, dispensaient la troupe d'un nouveau travail. Il y laissa pour garder les bagages la quatorzième légion, l'une des trois récemment levées qu'il avait emmenées d'Italie, et avec elle

auxilia misisse. Cæsar explorata re quæstione captivorum, si qui ad eos Eburones ex fuga convenissent, ad se ut reducerentur imperavit : si ita fecissent, fines eorum se violaturum negavit. Tum copiis in tres partes distributis impedimenta omnium legionum Aduatucam contulit. Id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus, ubi Titurius atque Aurunculeius hiemandi causa consederant. Hunc quum reliquis rebus locum probarat, tum quod superioris anni munitiones integræ manebant, ut militum laborem sublevaret. Præsidio impedimentis legionem quartamdecimam reliquit, unam ex his tribus, quas proxime conscriptas ex Italia traduxerat. Ei legioni ca-

deux cents cavaliers, le tout sous le commandement de Q. Tullius Cicéron.

De ses trois corps d'armée, César dirigea l'un, composé de trois légions sous les ordres de T. Labienus, vers les pays riverains de l'Océan qui touchent aux Ménapiens; le second, aussi de trois légions, fut envoyé avec C. Trebonius ravager la contrée attenante aux Aduatuques; et lui-même, prenant le commandement des trois légions restantes, se porta sur l'Escaut, affluent de la Meuse, et jusqu'à l'extrémité de la forêt des Ardennes, où il savait qu'Ambiorix s'était retiré avec un petit nombre de cavaliers. Il prévint, en partant, qu'il serait de retour le septième jour, qui était celui où le blé était dû à la légion chargée de garder les bagages, et il

strisque Q. Tullium Ciceronem præficit ducentosque equites attribuit.

XXXIII. Partito exercitu T. Labienum cum legionibus tribus ad Oceanum versus in eas partes, quæ Menapios attingunt, proficisci jubet; C. Trebonium cum pari legionum numero ad eam regionem, quæ ad Aduatucos adjacet, depopulandam mittit; ipse cum reliquis tribus ad flumen Scaldem, quod influit in Mosam (21), extremasque Arduennæ partes ire constituit, quo cum paucis equitibus profectum Ambiorigem audiebat. Discedens post diem septimum sese reversurum confirmat; quam ad diem ei legioni, quæ in præsidio relinquebatur, deberi frumentum sciebat. Labienum Treboniumque hortatur, si

recommanda, tant à Labienus qu'à Trebonius, de revenir pour la même époque, s'ils le pouvaient sans inconvénient, afin de s'entendre tous ensemble et d'arrêter, d'après ce que chacun aurait découvert sur la situation de l'ennemi, la suite à donner aux opérations.

Ainsi que nous l'avons déjà fait connaître, il n'y avait dans le pays aucune troupe armée tenant la campagne; il n'y avait point non plus de places fortes, ou du moins point de garnisons pour les défendre : rien que des populations dispersées de tous côtés dans des vallées solitaires, dans des lieux boisés, dans des marais difficilement accessibles, partout enfin où elles croyaient trouver une retraite assurée. Ces localités, voisines de leurs domiciles, étaient bien connues de nos ennemis, et nous ne pouvions y pénétrer qu'avec circonspection, non certes

reipublicæ commodo facere possint, ad eum diem revertantur, ut rursus communicato consilio exploratisque hostium rationibus aliud initium belli capere possint.

XXXIV. Erat, ut supra demonstravimus, manus certa nulla, non oppidum, non præsidium, quod se armis defenderet, sed omnes in partes dispersa multitudo. Ubi cuique aut vallis abdita aut locus silvestris aut palus impedita spem præsidii aut salutis aliquam offerebat, consederat. Hæc loca vicinitatibus erant nota, magnamque res diligentiam requirebat non in summa exercitus tuenda, nullum enim poterat universis ab perterritis

que le gros des colonnes eût rien de sérieux à craindre d'un peuple en cet état de terreur et de dispersion, mais pour la sûreté des hommes individuellement; et cela avait son importance, attendu que nos coureurs, entraînés au loin dans la forêt par l'appât du butin, ne pouvaient marcher en ordre dans ses sentiers obstrués et incertains. Pour arriver au but, pour exterminer cette race maudite, il fallait faire beaucoup de détachements et disséminer les soldats; si, au contraire, on tenait les troupes réunies, comme le veulent les règlements et les habitudes des armées romaines, non-seulement on n'atteignait pas les barbares derrière leurs abris, mais ils s'enhardissaient jusqu'à venir isolément se cacher sur le chemin de nos colonnes, et enlever les hommes qui s'en écartaient. En raison de ces embarras,

ac dispersis periculum accidere, sed in singulis militibus conservandis; quæ tamen ex parte res ad salutem exercitus pertinebat. Nam et prædæ cupiditas multos longius evocabat, et silvæ incertis occultisque itineribus confertos adire prohibebant. Si negotium confici stirpemque hominum sceleratorum interfici vellent (22), dimittendæ plures manus diducendique erant milites; si continere ad signa manipulos vellent, ut instituta ratio et consuetudo exercitus Romani postulabat, locus ipse erat præsidio barbaris, neque ex occulto insidiandi et dispersos circumveniendi singulis deerat audacia. Ut in ejusmodi difficul-

on opérait avec une extrême prudence, de manière à plutôt négliger quelque chose de la punition que de trop exposer les soldats, malgré le désir de vengeance qui animait l'armée. Du reste, César prit le parti d'envoyer des courriers aux cités voisines pour les convier à venir prendre part avec lui au pillage des Éburons : mesure qui faisait retomber sur des Gaulois, à la place de nos troupes, les dangers inhérents à cette guerre de forêts, en même temps qu'elle assurait, par le grand nombre des assaillants, l'anéantissement radical de ce peuple coupable. Une foule immense, en effet, accourut de toutes parts à cet appel.

Voilà ce qui se passait sur les divers points du territoire éburon, et déjà l'on approchait du sep-

tatibus, quantum diligentia provideri poterat, providebatur, ut potius in nocendo aliquid prætermitteretur, etsi omnium animi ad ulciscendum ardebant, quam cum aliquo militum detrimento noceretur. Dimittit ad finitimas civitates nuntios Cæsar: omnes ad se vocat spe prædæ ad diripiendos Eburones, ut potius in silvis Gallorum vita quam legionarius miles periclitetur, simul ut magna multitudine circumfusa pro tali facinore stirps ac nomen civitatis tollatur. Magnus undique numerus celeriter convenit.

XXXV. Hæc in omnibus Eburonum partibus gerebantur, diesque appetebat septimus, quem ad diem Cæsar ad impedi-

tième jour, fixé par César pour son retour auprès de la légion laissée aux bagages. On vit encore, dans cette occasion, quelle est la puissance du hasard à la guerre, et quels graves incidents il produit. L'ennemi dispersé et frappé de terreur, n'avait, comme on l'a dit, aucune troupe qui pût nous causer la moindre inquiétude. Mais quand la nouvelle que le pays des Éburons était mis au pillage, et que tout le monde était appelé à y prendre part, eut franchi le Rhin et se fut répandue parmi les Germains qui habitent ses bords, une troupe de deux mille cavaliers se forma aussitôt chez les Sicambres, peuple dont nous avons déjà parlé comme ayant donné asile aux Tenctères et aux Usipètes. Cette cavalerie passa le fleuve sur des bateaux et des radeaux, à trente milles en aval du point où César avait construit un pont et laissé une

menta legionemque reverti constituerat. Hic, quantum in bello fortuna possit et quantos afferat casus, cognosci potuit. Dissipatis ac perterritis hostibus, ut demonstravimus, manus erat nulla, quæ parvam modo causam timoris afferret. Trans Rhenum ad Germanos pervenit fama, diripi Eburones atque ultro omnes ad prædam evocari. Cogunt equitum duo millia Sigambri, qui sunt proximi Rheno, a quibus receptos ex fuga Tencteros atque Usipetes supra docuimus. Transeunt Rhenum navibus ratibusque xxx millibus passuum infra eum locum, ubi pons erat perfectus præsidiumque ab Cæsare relictum : primos

garde, courut d'abord à la lisière des Éburons, où elle ramassa beaucoup de gens dispersés qui fuyaient les Romains, et s'empara d'une grande quantité de bétail; puis, alléchée par ce butin, dont les barbares sont très-friands, elle pénétra plus loin dans le pays. Il n'y avait ni marais ni bois capables d'arrêter ces hommes nés dans la guerre et le brigandage. Ils demandent aux prisonniers où est César : on leur répond qu'il s'est porté plus loin avec toute son armée. « Mais pourquoi, » ajoute un des captifs, « courir comme vous le faites après cette mince et misérable proie, quand vous pourriez faire un si bon coup? Aduatuca n'est qu'à trois heures d'ici; c'est là que l'armée romaine a laissé toutes ses richesses, et la garde est si faible qu'elle ne peut pas seulement garnir la muraille, ni

Eburonum fines adeunt; multos ex fuga dispersos excipiunt, magno pecoris numero, cujus sunt cupidissimi barbari, potiuntur. Invitati præda longius procedunt. Non hos palus in bello latrociniisque natos, non silvæ morantur. Quibus in locis sit Cæsar, ex captivis quærunt; profectum longius reperiunt omnemque exercitum discessisse cognoscunt. Atque unus ex captivis « Quid vos, » inquit, « hanc miseram ac tenuem sectamini prædam, quibus licet jam esse fortunatissimis? Tribus horis Aduatucam venire potestis; huc omnes suas fortunas exercitus Romanorum contulit : præsidii tantum est, ut ne murus quidem cingi possit, neque quisquam egredi extra

n'ose envoyer personne dehors.» Enflammés par cet espoir, les Sicambres cachent leur butin et partent pour Aduatuca, sous la conduite du même captif.

Cicéron, qui jusque-là s'était tenu, conformément aux recommandations de César, strictement renfermé dans la place, sans laisser sortir même un homme des équipages, commença le septième jour à douter que César tînt sa promesse, attendu qu'on le disait engagé très-avant dans le pays, et qu'on n'entendait nullement parler de son retour. Il se laissait aussi émouvoir par des murmures qui accusaient sa circonspection de ne pas valoir beaucoup mieux qu'un blocus, puisqu'elle clouait tout le monde dans le camp. D'un autre côté, lorsque neuf légions et une formidable cavalerie faisaient

munitiones audeat. » Oblata spe Germani quam nacti erant prædam in occulto relinquunt; ipsi Aduatucam contendunt usi eodem duce, cujus hæc indicio cognoverant.

XXXVI. Cicero, qui per omnes superiores dies præceptis Cæsaris cum summa diligentia milites in castris continuisset ac ne calonem quidem quemquam extra munitionem egredi passus esset, septimo die diffidens de numero dierum Cæsarem fidem servaturum, quod longius progressum audiebat neque ulla de reditu ejus fama afferebatur, simul eorum permotus vocibus, qui illius patientiam pæne obsessionem appellabant, siquidem ex castris egredi non liceret, nullum ejusmodi casum

tête à un ennemi dispersé, à un ennemi qui existait à peine, il ne croyait pas avoir la moindre chose à craindre dehors, au moins dans un rayon de trois mille pas. En conséquence, il envoya cinq cohortes moissonner dans les premiers champs de blé qui se trouvaient de l'autre côté d'un monticule voisin. Les légions avaient laissé au camp beaucoup de malades, mais, depuis leur départ, environ trois cents de ces hommes s'étaient rétablis; on en forma un détachement, et on l'adjoignit à cette colonne, qu'une multitude de servants avec de nombreux animaux des équipages, également laissés au camp, fut autorisée à accompagner.

En ce moment-là même arrivait la cavalerie germaine qui, du même pas, essaya de pénétrer dans le camp par la porte décumane, et s'approcha sans

expectans, quo, novem oppositis legionibus maximoque equitatu, dispersis ac pæne deletis hostibus, in millibus passuum tribus offendi posset, quinque cohortes frumentatum in proximas segetes mittit, quas inter et castra unus omnino collis intererat. Complures erant ex legionibus ægri relicti; ex quibus qui hoc spatio dierum convaluerant circiter ccc, sub vexillo una mittuntur; magna præterea multitudo calonum, magna vis jumentorum, quæ in castris subsederant, facta potestate sequitur.

XXXVII. Hoc ipso tempore et casu Germani equites interveniunt protinusque eodem illo, quo venerant, cursu ab decumana porta in castra irrumpere conantur, nec prius sunt visi objectis

être aperçue, à la faveur des bois qui masquaient ce côté de l'enceinte, assez près pour que les marchands établis au pied du rempart n'eussent plus le temps de s'échapper. Cette soudaine attaque jeta le trouble parmi les nôtres, et ce ne fut pas sans peine que la cohorte de garde soutint le choc. Les ennemis alors se répandent autour du camp pour chercher quelque autre entrée. On résiste aux portes, mais laborieusement, et partout ailleurs c'est le terrain et la fortification qui font toute la défense. L'alarme, en effet, est dans tout le camp; on s'interroge sur la cause de ce tumulte; on ne sait où se porter, où se rassembler. L'un prétend que le camp est déjà pris; un autre que les barbares sont arrivés en vainqueurs, après avoir exterminé l'armée et son général; la plupart sont saisis d'une frayeur supersti-

ab ea parte silvis, quam castris appropinquarent, usque eo ut qui sub vallo tenderent mercatores recipiendi sui facultatem non haberent. Inopinantes nostri re nova perturbantur, ac vix primum impetum cohors in statione sustinet. Circumfunduntur ex reliquis hostes partibus, si quem aditum reperire possent. Ægre portas nostri tuentur, reliquos aditus locus ipse per se munitioque defendit. Totis trepidatur castris, atque alius ex alio causam tumultus quærit; neque quo signa ferantur, neque quam in partem quisque conveniat, provident. Alius jam castra capta pronuntiat, alius deleto exercitu atque imperatore victores barbaros venisse contendit: plerique novas sibi ex loco religio-

tieuse en se rappelant que Cotta et Titurius ont péri dans la même bourgade. L'inaction de nos troupes, paralysées par la peur, confirme les barbares dans l'idée que la place est sans garnison, comme le leur avait dit le captif; ils s'efforcent d'y pénétrer, ne voulant pas perdre une si belle occasion.

Parmi les malades laissés au camp se trouvait P. Sextius Baculus, cet officier qui avait gagné le grade de primipile auprès de César, et que nous avons déjà cité dans les précédentes affaires. Depuis cinq jours il n'avait pris aucune nourriture. Inquiet pour les autres et pour lui-même, il sort sans armes de sa tente, et voit que l'entrée de l'ennemi est imminente, que la situation est des plus graves. Saisissant les armes des premiers venus, il va se placer dans la porte même; les centurions de la

nes fingunt Cottæque et Titurii calamitatem, qui in eodem occiderint castello (25), ante oculos ponunt. Tali timore omnibus perterritis confirmatur opinio barbaris, ut ex captivo audierant, nullum esse intus præsidium. Perrumpere nituntur seque ipsi adhortantur, ne tantam fortunam ex manibus dimittant.

XXXVIII. Erat æger cum præsidio relictus P. Sextius Baculus, qui primum pilum ad Cæsarem duxerat, cujus mentionem superioribus prœliis fecimus, ac diem jam quintum cibo caruerat. Hic diffisus suæ atque omnium saluti inermis ex tabernaculo prodit : videt imminere hostes atque in summo esse rem discrimine : capit arma a proximis atque in porta consistit.

cohorte de garde le suivent et, ensemble, ils soutiennent quelques moments l'attaque. Sextius, blessé grièvement, perd connaissance, et on le retire avec peine de main en main; mais on a gagné du temps, et les autres se sont assez rassurés pour oser paraître sur le rempart, au moins avec l'apparence de combattants.

Sur ces entrefaites, nos moissonneurs, qui avaient fini leur besogne, entendent le bruit; la cavalerie se porte en avant et reconnaît l'étendue du danger; mais il n'y avait point là de retranchements derrière lesquels on pût abriter sa frayeur. Des recrues sans aucune expérience de la guerre ne pouvaient que tourner les yeux vers le tribun qui commandait ou vers les centurions, et attendre leurs ordres. Il n'était personne

Consequuntur hunc centuriones ejus cohortis, quæ in statione erat : paulisper una prœlium sustinent. Relinquit animus Sextium gravibus acceptis vulneribus : ægre per manus tractus servatur. Hoc spatio interposito reliqui sese confirmant tantum, ut in munitionibus consistere audeant speciemque defensorum præbeant.

XXXIX. Interim confecta frumentatione milites nostri clamorem exaudiunt : præcurrunt equites; quanto res sit in periculo cognoscunt. Hic vero nulla munitio est, quæ perterritos recipiat : modo conscripti atque usus militaris imperiti ad tribunum militum centurionesque ora convertunt; quid ab his

qui ne se sentît ému de cet événement inopiné. De leur côté, les barbares voyant paraître au loin les enseignes, et croyant que c'était le retour des légions dont les captifs leur avaient annoncé le départ pour des pays éloignés, abandonnent tout d'abord leur attaque; mais bientôt, rassurés par le petit nombre de nos gens, ils les chargent de tous côtés.

Les servants courent à un tertre voisin; chassés de là aussitôt, ils reviennent se jeter dans les rangs et ajoutent encore à la frayeur des jeunes soldats. Une partie de la troupe veut qu'on se forme sans tarder en colonne serrée, et qu'on s'ouvre un passage vers le camp, qui est tout prêt. Si cette manœuvre entraîne la perte de quelques hommes, au moins, espèrent-ils, le reste sera sauvé. Les autres,

præcipiatur, expectant. Nemo est tam fortis, quin rei novitate perturbetur. Barbari signa procul conspicati oppugnatione desistunt : redisse primo legiones credunt, quas longius discessisse ex captivis cognoverant; postea despecta paucitate ex omnibus partibus impetum faciunt.

XL. Calones in proximum tumulum procurrunt. Hinc celeriter dejecti se in signa manipulosque conjiciunt : eo magis timidos perterrent milites. Alii, cuneo facto ut celeriter perrumpant, censent, quoniam tam propinqua sint castra, et si pars aliqua circumventa ceciderit, at reliquos servari posse confidunt; alii, ut in jugo consistant atque eumdem omnes

au contraire, sont d'avis de s'arrêter sur la colline et de subir tous le même sort. C'est ce que n'approuvèrent point les vieux soldats qui composaient le détachement dont nous avons parlé. En conséquence, après s'être mutuellement encouragés, ils se jettent à travers l'ennemi, sous la conduite de C. Trebonius, chevalier romain, leur commandant, et parviennent au camp sains et saufs jusqu'au dernier. Les servants et la cavalerie ayant suivi leur sillon, sont sauvés par l'acte énergique de ces braves.

Quant à ceux qui avaient préféré s'établir sur la hauteur, n'ayant encore aucune pratique des armes, ils ne surent ni persister dans leur résolution de se défendre d'un lieu dominant, ni ensuite imiter la vigueur et la célérité qui avaient sauvé leurs camarades. En voulant regagner le camp, ils furent

ferant casum. Hoc veteres non probant milites, quos sub vexillo una profectos docuimus. Itaque inter se cohortati duce C. Trebonio, equite Romano, qui eis erat præpositus, per medios hostes perrumpunt incolumesque ad unum omnes in castra perveniunt. Hos subsecuti calones equitesque eodem impetu militum virtute servantur. At ii, qui in jugo constiterant, nullo etiam nunc usu rei militaris percepto neque in eo, quod probaverant, consilio permanere, ut se loco superiore defenderent, neque eam quam prodesse aliis vim celeritatemque viderant imitari potuerunt, sed se in castra recipere conati iniquum

forcés de s'engager sur un terrain désavantageux, où leurs centurions, dont plusieurs étaient passés, par leur mérite, des classes inférieures d'autres légions aux rangs supérieurs de celle-ci, se firent tuer en combattant vaillamment pour le maintien de leur réputation. Dégagés par la bravoure de ces officiers, une partie des soldats parvint, contre toute attente, à rentrer dans le camp. Le reste fut entouré et massacré par les barbares.

Les Germains n'espérant plus enlever le camp, dont ils voyaient enfin les remparts bordés de soldats, reprirent le butin qu'ils avaient déposé dans les bois, et repassèrent le Rhin. Telle était encore la terreur après leur départ, que C. Volusenus, qui arriva dans la nuit au camp avec la cavalerie, ne

in locum dimiserunt. Centuriones, quorum nonnulli ex inferioribus ordinibus reliquarum legionum virtutis causa in superiores erant ordines hujus legionis traducti, ne ante partam rei militaris laudem amitterent, fortissime pugnantes conciderunt. Militum pars horum virtute summotis hostibus præter spem incolumis in castra pervenit, pars a barbaris circumventa periit.

XLI. Germani desperata expugnatione castrorum, quod nostros jam constitisse in munitionibus videbant, cum ea præda, quam in silvis deposuerant, trans Rhenum sese receperunt. Ac tantus fuit etiam post discessum hostium terror, ut ea nocte cum C. Volusenus missus cum equitatu ad castra venisset,

pouvait persuader à personne que César arrivait avec son armée intacte. On continuait à soutenir, tant était grande l'épouvante, pour ne pas dire la folie qui s'était emparée de tous les esprits, que, excepté la cavalerie qui s'en était tirée par la fuite, toute l'armée avait dû périr; qu'autrement les Germains ne seraient jamais venus attaquer le camp. L'arrivée de César put seule les rassurer entièrement.

César connaissait les éventualités de la guerre, aussi ne se plaignait-il que d'une chose, c'est que Cicéron eût fait sortir les cohortes du poste qu'il avait mission de garder. On n'aurait pas dû laisser la moindre chance à l'imprévu : or c'était justement la fortune qui avait mené toute cette affaire, en faisant arriver à l'improviste les barbares, et surtout en les écartant des murs et des portes du

fidem non faceret adesse cum incolumi Cæsarem exercitu. Sic omnino animos timor præoccupaverat, ut pæne alienata mente deletis omnibus copiis equitatum se ex fuga recepisse dicerent neque incolumi exercitu Germanos castra oppugnaturos fuisse contenderent. Quem timorem Cæsaris adventus sustulit.

XLII. Reversus ille eventus belli non ignorans unum, quod cohortes ex statione et præsidio essent emissæ, questus, ne minimo quidem casu locum relinqui debuisse, multum fortunam in repentino hostium adventu potuisse judicavit, multo etiam amplius, quod pæne ab ipso vallo portisque castrorum barbaros avertisset. Quarum omnium rerum maxime admiran-

camp, au moment même où ils allaient s'en emparer. Ce qu'il y avait dans tout cela de plus étrange, c'est que les Germains, qui avaient passé le Rhin avec l'intention de ravager le pays d'Ambiorix, eussent fait tout ce qu'il pouvait désirer de mieux, en se portant sur le camp romain.

César partit de nouveau pour faire le dégât chez les ennemis, en lâchant de tous côtés les nombreux contingents des cités voisines. Tous les villages, tous les bâtiments isolés que l'on rencontrait étaient incendiés. On ne voyait de tous côtés que gens rapportant du butin. Les récoltes étaient dévorées par cette masse de bêtes et d'hommes, et, d'ailleurs, elles étaient versées par suite de la saison avancée et des pluies, en sorte que tout ce qui parviendrait à se soustraire à nos poursuites semblait destiné à

dum videbatur, quod Germani, qui eo consilio Rhenum transierant, ut Ambiorigis fines depopularentur, ad castra Romanorum delati optatissimum Ambiorigi beneficium obtulerunt.

XLIII. Cæsar rursus ad vexandos hostes profectus magno coacto numero ex finitimis civitatibus in omnes partes dimittit. Omnes vici atque omnia ædificia, quæ quisque conspexerat, incendebantur; præda ex omnibus locis agebatur; frumenta non solum tanta multitudine jumentorum atque hominum consumebantur, sed etiam anni tempore atque imbribus procubuerant, ut, si qui etiam in præsentia se occultassent, tamen his deducto exercitu rerum omnium inopia pereundum videretur.

mourir de faim et de misère après la retraite de l'armée.

Avec une nombreuse cavalerie battant le pays dans tous les sens, nous serrions de si près Ambiorix, que souvent on s'empara de gens qui venaient de le voir passer et le cherchaient encore des yeux, prétendant qu'il ne devait pas être hors de vue : alors, dans l'espoir de s'en saisir et de se faire ainsi un grand mérite auprès de César, il n'y avait point d'efforts que nos cavaliers ne fissent; leur zèle allait presque jusqu'à l'impossible. Il semblait toujours qu'il s'en était fallu d'un rien que leur bonheur ne fût au comble, mais toujours Ambiorix trouvait dans les bois quelque abri secret où il se dérobait aux poursuites et d'où, à la faveur de la nuit, il passait dans d'autres cantons, n'ayant pour toute escorte que quatre cavaliers, les seuls auxquels il osât confier sa tête.

Ac sæpe in eum locum ventum est, tanto in omnes partes diviso equitatu, ut modo visum ab se Ambiorigem in fuga circumspicerent captivi nec plane etiam abisse ex conspectu contenderent, ut spe consequendi illata atque infinito labore suscepto, qui se summam ab Cæsare gratiam inituros putarent, pæne naturam studio vincerent, semperque paulum ad summam felicitatem defuisse videretur, atque ille latebris aut saltibus se eriperet et noctu occultatus alias regiones partesque peteret non majore equitum præsidio quam quatuor, quibus solis vitam suam committere audebat.

Après avoir ainsi dévasté le pays, César ramena son armée, moins les deux cohortes perdues, à Durocortorum des Rèmes. Il y convoqua l'assemblée générale de la Gaule, pour juger l'affaire de la conjuration des Senons et des Carnutes. La peine capitale fut prononcée contre Accon, l'instigateur de la révolte, qui subit le dernier supplice conformément à la vieille coutume romaine. Quelques autres dans la crainte d'être condamnés avaient pris la fuite : César leur interdit l'eau et le feu. Il répartit ensuite ses troupes pour la saison d'hiver, savoir deux légions à la frontière des Trévires, deux chez les Lingons, les six autres à Agedicum des Senons, et, après les avoir approvisionnées de grains, il passa en Italie, selon sa coutume, pour y tenir les assises.

XLIV. Tali modo vastatis regionibus exercitum Cæsar duarum cohortium damno Durocortorum Remorum reducit, concilioque in eum locum Galliæ indicto de conjuratione Senonum et Carnutum quæstionem habere instituit et de Accone, qui princeps ejus consilii fuerat, graviore sententia pronuntiata more majorum (24) supplicium sumpsit. Nonnulli judicium veriti profugerunt. Quibus quum aqua atque igni interdixisset (25), duas legiones ad fines Treverorum, duas in Lingonibus, sex reliquas in Senonum finibus Agedici in hibernis collocavit frumentoque exercitui proviso, ut instituerat, in Italiam ad conventus agendos profectus est.

LIVRE VII

Voyant la Gaule tranquille, César passe en Italie, comme il l'avait réglé, pour y tenir les assises. Là il apprend le meurtre de Clodius, et, sur l'avis qu'il reçoit du sénatus-consulte appelant au serment militaire toute la jeunesse d'Italie, il ordonne une levée générale dans sa province.

La nouvelle de ces événements se répandit bientôt dans la Transalpine avec des commentaires

LIBER VII

I. Quieta Gallia Cæsar, ut constituerat, in Italiam ad conventus agendos proficiscitur. Ibi cognoscit de Clodii cæde, senatusque consulto certior factus, ut omnes juniores Italiæ conjurarent (1), delectum tota provincia habere instituit. Eæ res in Galliam Transalpinam celeriter perferuntur. Addunt ipsi et

qui n'étaient pas sans vraisemblance. Les Gaulois se figuraient que César était retenu par les troubles de Rome, et qu'il ne pourrait, tant que de telles dissensions auraient lieu, revenir près de son armée. Entraînés par l'occasion, ces peuples qui, auparavant, souffraient déjà avec impatience le joug des Romains, ne se gênèrent plus pour tramer leurs projets de révolte. Les chefs, réunis en conciliabule dans des bois écartés, se plaignent entre eux de la mort d'Accon, qu'ils regardent comme un précédent menaçant pour eux-mêmes; ils déplorent le triste sort de la patrie commune, et promettent les plus grandes récompenses à ceux qui commenceront la guerre sans craindre d'exposer leurs têtes pour la délivrance de la Gaule. Mais, disent-ils, ce qui presse le plus, avant que leur se-

affingunt rumoribus Galli, quod res poscere videbatur, retineri urbano motu Cæsarem neque in tantis dissensionibus ad exercitum venire posse. Hac impulsi occasione, qui jam ante se populi Romani imperio subjectos dolerent, liberius atque audacius de bello consilia inire incipiunt. Indictis inter se principes Galliæ conciliis, silvestribus ac remotis locis, queruntur de Acconis morte; posse hunc casum ad ipsos recidere demonstrant : miserantur communem Galliæ fortunam : omnibus pollicitationibus ac præmiis deposcunt, qui belli initium faciant et sui capitis periculo Galliam in libertatem vindicent. Imprimis rationem esse habendam dicunt, priusquam eorum clandestina

cret ne s'ébruite, c'est de prendre des mesures pour empêcher César de rejoindre son armée, chose facile sans doute, car, en son absence, les légions n'oseront pas quitter leurs cantonnements, et lui, de son côté, n'ayant pas d'escorte, ne pourra faire route jusqu'à elles: et, après tout, ne vaut-il pas mieux mourir les armes à la main, que de mener une existence indigne de leur ancienne gloire militaire et de la liberté qu'ils ont reçue de leurs pères?

Ces questions débattues, les Carnutes se déclarent prêts à braver dans l'intérêt commun tous les périls, et à commencer les premiers la guerre; seulement, comme on ne pouvait alors faire échange d'otages, de crainte d'éventer l'affaire, ils demandent à leurs confédérés de jurer, sur les étendards réunis, ce qui chez eux est la forme de serment

consilia efferantur, ut Cæsar ab exercitu intercludatur. Id esse facile, quod neque legiones audeant absente imperatore ex hibernis egredi, neque imperator sine præsidio ad legiones pervenire possit. Postremo in acie præstare interfici, quam non veterem belli gloriam libertatemque, quam a majoribus acceperint, recuperare.

II. His rebus agitatis profitentur Carnutes se nullum periculum communis salutis causa recusare principesque ex omnibus bellum facturos pollicentur et, quoniam in præsentia obsidibus cavere inter se non possint, ne res efferatur, ut jurejurando ac fide sanciatur, petunt, collatis militaribus signis, quo more

la plus solennelle, de ne point les abandonner une fois qu'ils auront commencé l'attaque. On félicite à l'envi les Carnutes, le serment est prêté par tous les chefs présents, et, après avoir fixé le moment de l'exécution, on se sépare.

Au jour dit, les Carnutes, conduits par deux furieux, Cotuatus et Conconetodumnus, se jettent à un signal donné dans Genabum, massacrent les citoyens romains qui s'y trouvaient pour des affaires de commerce, et mettent leurs biens au pillage. Parmi les victimes se trouvait C. Fufius Cita, honorable chevalier, chargé par César de présider aux approvisionnements de l'armée. Le bruit de cet attentat parvint bientôt à toutes les cités de la Gaule. C'est, en effet, un usage du pays que, quand il est arrivé quelque événement majeur, on se le crie de proche en proche

eorum gravissima cærimonia continetur, ne facto initio belli ab reliquis deserantur. Tum collaudatis Carnutibus, dato jurejurando ab omnibus, qui aderant, tempore ejus rei constituto ab concilio disceditur.

III. Ubi ea dies venit, Carnutes Cotuato et Conconetodumno ducibus, desperatis hominibus, Genabum signo dato concurrunt civesque Romanos, qui negotiandi causa ibi constiterant, in his C. Fufium Citam, honestum equitem Romanum, qui rei frumentariæ jussu Cæsaris præerat, interficiunt bonaque eorum diripiunt. Celeriter ad omnes Galliæ civitates fama perfertur. Nam ubicumque major atque illustrior incidit res, clamore per

à travers les champs. Dans l'affaire de Genabum, la la nouvelle de ce qui s'y était passé, au lever du soleil, parvint de cette manière, avànt la fin de la troisième veille, au pays des Arvernes, c'est-à-dire à la distance d'environ cent soixante milles.

Là, un jeune Arverne de grand crédit se mit à la tête du mouvement. C'était Vercingétorix, dont le père, Celtillus, un moment chef de toute la Gaule, avait été mis à mort par ses concitoyens, pour avoir visé à la royauté. Vercingétorix assemble sa clientèle et allume facilement l'incendie. Dès que son projet est connu, on court aux armes : il est contenu, et chassé de Gergovie, par son oncle paternel Gobannition, assisté des autres chefs, qui ne croyaient pas devoir tenter l'aventure. Néanmoins

agros regionesque significant; hanc alii deinceps excipiunt et proximis tradunt, ut tum accidit. Nam quæ Genabi oriente sole gesta essent, ante primam confectam vigiliam in finibus Arvernorum audita sunt, quod spatium est millium passuum circiter CLX.

IV. Simili ratione ibi Vercingetorix, Celtilli filius, Arvernus, summæ potentiæ adolescens, cujus pater principatum Galliæ totius obtinuerat et ob eam causam, quod regnum appetebat, ab civitate erat interfectus, convocatis suis clientibus facile incendit. Cognito ejus consilio ad arma concurritur. Prohibetur ab Gobannitione, patruo suo, reliquisque principibus, qui hanc tentandam fortunam non existimabant, expellitur ex oppido

il ne se décourage pas et enrôle, dans la campagne, des mendiants et des vagabonds. Avec cette bande, il parcourt les habitations rurales des citoyens, gagne à son opinion tous ceux qu'il y rencontre, les détermine à s'armer pour la défense de la liberté nationale, et bientôt, à la tête d'une force imposante, il chasse à son tour de la cité le parti adverse. Il est proclamé roi par ses adhérents. Alors il envoie des ambassades aux divers peuples, pour les conjurer de garder la foi jurée. Sans tarder, les Senons, les Parisiens, les Pictons, les Cadurques, les Turons, les Aulerques, les Lemovices, les Andes et tous les riverains de l'Océan se joignent à lui, et, d'un avis unanime, le reconnaissent pour chef. En vertu de cette autorité, il exige des otages de toutes les cités, ordonne qu'on lui amène immédiatement un

Gergovia; non destitit tamen atque in agris habet delectum egentium ac perditorum. Hac coacta manu, quoscumque adit ex civitate, ad suam sententiam perducit; hortatur, ut communis libertatis causa arma capiant, magnisque coactis copiis adversarios suos, a quibus paulo ante erat ejectus, expellit ex civitate. Rex ab suis appellatur. Dimittit quoque versus legationes; obtestatur, ut in fide maneant. Celeriter sibi Senones, Parisios, Pictones, Cadurcos, Turones, Aulercos, Lemovices, Andes reliquosque (2) omnes, qui Oceanum attingunt, adjungit : omnium consensu ad eum defertur imperium. Qua oblata potestate omnibus his civitatibus obsides imperat, certum numerum mi-

nombre déterminé de soldats, et fixe la quantité d'armes que chacune d'elles doit fabriquer, et le délai de leur livraison. Avant tout, ses soins se portent sur la cavalerie. Autant il a de prévoyance, autant il déploie de sévérité dans le commandement. Tout ce qui hésite est aussitôt contraint par la rigueur des supplices. Les crimes sont punis par le feu, les tortures et la mort: pour de moindres délits, les coupables sont renvoyés chez eux les oreilles coupées et les yeux crevés, comme un exemple terrible qui serve de leçon aux autres.

Ces rigueurs lui donnèrent promptement une armée. Il en confia une partie au Cadurque Lucterius, homme d'une extrême audace, pour aller chez les Rutènes, et lui-même se rendit chez les Bituriges, qui, à son approche, envoyèrent de-

litum ad se celeriter adduci jubet, armorum quantum quæque civitas domi quodque ante tempus efficiat constituit; imprimis equitatui studet. Summæ diligentiæ summam imperii severitatem addit; magnitudine supplicii dubitantes cogit. Nam majore commisso delicto igni atque omnibus tormentis necat, leviore de causa auribus desectis aut singulis effossis oculis domum remittit, ut sint reliquis documento et magnitudine pœnæ perterreant alios.

V. His suppliciis celeriter coacto exercitu Lucterium Cadurcum, summæ hominem audaciæ, cum parte copiarum in Rutenos mittit; ipse in Bituriges proficiscitur. Ejus adventu

mander du secours aux Éduens, leurs protecteurs, afin de pouvoir résister à l'ennemi. De l'avis des légats que César avait laissés auprès de l'armée, les Éduens leur envoient, en effet, de la cavalerie et de l'infanterie; mais ces troupes parvenues sur la Loire, limite commune des Bituriges et des Éduens, n'osèrent franchir ce fleuve, et, après être restés quelques jours sur la rive, revinrent sur leurs pas. Elles s'excusèrent de cette conduite devant nos légats, en disant qu'elles avaient craint une trahison des Bituriges, qui paraissaient vouloir, aussitôt qu'elles auraient passé le fleuve, les attaquer d'un côté pendant que les Arvernes les prendraient d'un autre. Était-ce vrai, ou avaient-elles trahi elles-mêmes? Nous ne pouvons rien dire de positif à cet égard : ce qu'il y a de certain, c'est

Bituriges ad Hæduos, quorum erant in fide, legatos mittunt subsidium rogatum, quo facilius hostium copias sustinere possint. Hædui de consilio legatorum, quos Cæsar ad exercitum reliquerat, copias equitatus peditatusque subsidio Biturigibus mittunt. Qui cum ad flumen Ligerim venissent, quod Bituriges ab Hæduis dividit, paucos dies ibi morati neque flumen transire ausi, domum revertuntur legatisque nostris renuntiant se Biturigum perfidiam veritos revertisse, quibus id consilii fuisse cognoverint, ut, si flumen transissent, una ex parte ipsi, altera Arverni se circumsisterent. Id eane de causa, quam legatis pronuntiarunt, an perfidia adducti fecerint, quod nihil nobis constat, non

qu'aussitôt après leur départ, les Bituriges se joignirent aux Arvernes.

Sur ces nouvelles, César, qui voyait les affaires de Rome prendre une meilleure tournure dans les mains habiles de Pompée, se rendit dans la Gaule transalpine, fort tourmenté de savoir comment, de là, il pourrait rejoindre son armée : car, s'il appelait à lui les légions dans la province, il prévoyait qu'on profiterait de son absence pour les attaquer en chemin, et, d'un autre côté, pour aller lui-même les retrouver, il lui fallait traverser des populations qui, bien que soumises en apparence, ne lui paraissaient pas assez sûres pour leur confier sa personne.

Pendant ce temps, le Carduque Lucterius, envoyé chez les Rutènes, les gagnait à la cause des

videtur pro certo esse proponendum. Bituriges eorum discessu statim cum Arvernis junguntur.

VI. His rebus in Italiam Cæsari nuntiatis quum jam ille urbanas res virtute Cn. Pompei commodiorem in statum pervenisse intelligeret, in Transalpinam Galliam profectus est. Eo quum venisset, magna difficultate afficiebatur, qua ratione ad exercitum pervenire posset. Nam si legiones in provinciam arcesseret, se absente in itinere prœlio dimicaturas intelligebat; si ipse ad exercitum contenderet, ne iis quidem eo tempore, qui quieti viderentur, suam salutem recte committi videbat.

VII. Interim Lucterius Cadurcus in Rutenos missus eam

Arvernes, passait de là chez les Nitiobriges et chez les Gabales, qui lui donnaient les uns et les autres des otages, et, après avoir ainsi rassemblé de grandes forces, tâchait de pénétrer, du côté de Narbonne, dans la province romaine. César, en conséquence, crut devoir tout laisser pour se rendre d'abord à Narbonne. Sa présence y rassura les esprits. Par ses ordres des garnisons furent mises chez les Rutènes provinciaux, chez les Volques Arécomiques et chez les Tolosates, c'est-à-dire sur les points menacés par l'ennemi autour de Narbonne. Enfin, il fit converger sur le territoire des Helviens, limitrophe de celui des Arvernes, les troupes de la province, ainsi que les recrues qu'il avait amenées d'Italie.

Ces dispositions ayant arrêté et même fait rétro-

civitatem Arvernis conciliat. Progressus in Nitiobriges et Gabalos ab utrisque obsides accipit et magna coacta manu in provinciam Narbonem versus eruptionem facere contendit. Qua re nuntiata Cæsar omnibus consiliis antevertendum existimavit, ut Narbonem proficisceretur. Eo quum venisset, timentes confirmat, præsidia in Rutenis provincialibus, Volcis Arecomicis, Tolosatibus circumque Narbonem, quæ loca hostibus erant finitima, constituit, partem copiarum ex provincia supplementumque, quod ex Italia adduxerat, in Helvios, qui fines Arvernorum contingunt, convenire jubet.

VIII. His rebus comparatis represso jam Lucterio et remoto,

grader Lucterius, qui craignait de s'engager dans le réseau des garnisons, César se rendit chez les Helviens. Quoique la saison fût très-dure, et que la chaîne des Cévennes, qui sépare les Helviens des Arvernes, fût alors couverte de six pieds de neige, les troupes, à force de travail, s'y frayèrent un chemin. César put ainsi envahir le territoire de ces derniers, contre toute attente de leur part, au moment où ils se croyaient comme à l'abri d'un mur derrière leurs montagnes, que jamais homme, même isolé, n'avait pu franchir à pareille époque. Aussitôt il lance sa cavalerie, en lui recommandant de se répandre au loin et de jeter partout la terreur. Vercingétorix en est promptement informé par la rumeur publique et par des courriers. Ses Arvernes désolés l'entourent, le supplient de soustraire leurs biens aux

quod intrare intra præsidia periculosum putabat, in Helvios proficiscitur. Etsi mons Cevenna, qui Arvernos ab Helviis discludit, durissimo tempore anni, altissima nive iter impediebat, tamen discussa nive sex in altitudinem pedum atque ita viis patefactis summo militum sudore ad fines Arvernorum pervenit. Quibus oppressis inopinantibus, quod se Cevenna ut muro munitos existimabant, ac ne singulari quidem unquam homini eo tempore anni semitæ patuerant, equitibus imperat, ut quam latissime possint vagentur et quam maximum hostibus terrorem inferant. Celeriter hæc fama ac nuntiis ad Vercingetorigem perferuntur, quem perterriti omnes Arverni circumsistunt

ravages de l'ennemi, qui paraît vouloir porter chez eux tout l'effort de la guerre. Il cède à leurs prières, et, quittant le pays des Bituriges, il s'achemine vers celui des Arvernes.

Après être resté deux jours dans cette contrée pour y attirer Vercingétorix, César annonça qu'il allait chercher les recrues de la cavalerie, et qu'il ferait en sorte de n'être pas plus de trois jours absent. Il laissa donc ses troupes sous le commandement du jeune Brutus, en lui renouvelant la recommandation de faire battre le pays aussi loin que possible par sa cavalerie. Cette diversion organisée, il court à Vienne, où il arrive sans être attendu, prend avec lui la cavalerie nouvellement levée qu'il y avait envoyée d'avance, depuis longtemps déjà, et se dirige, par le pays des

atque obsecrant, ut suis fortunis consulat, neve ab hostibus diripiantur, præsertim quum videat omne ad se bellum translatum. Quorum ille precibus permotus castra ex Biturigibus movet in Arvernos versus.

IX. At Cæsar biduum in his locis moratus, quod hæc de Vercingetorige usu ventura opinione præceperat, per causam supplementi equitatusque (3) cogendi ab exercitu discedit, Brutum adolescentem his copiis præficit; hunc monet, ut in omnes partes equites quam latissime pervagentur : daturum se operam, ne longius triduo ab castris absit. His constitutis rebus suis (4) inopinantibus quam maximis potest itineribus Viennam

Éduens, droit chez les Lingons, où il avait deux légions en quartier d'hiver, ne s'arrêtant dans sa marche ni jour ni nuit, pour prévenir tout mauvais dessein des Éduens contre sa personne. Aussitôt arrivé, il envoie ses ordres aux autres légions et les concentre toutes sur un même point, avant que les Arvernes aient eu vent de son arrivée.

Quand Vercingétorix en fut informé, il ramena son armée chez les Bituriges, et de là fut mettre le siége devant Gergovine, place où César, après la défaite des Helvètes, avait établi les Boïens, en les donnant à la cité éduenne.

Ce mouvement du général Arverne mettait César dans un grand embarras : laisser les légions le reste

pervenit. Ibi nactus recentem equitatum, quem multis ante diebus eo præmiserat, neque diurno neque nocturno itinere intermisso per fines Hæduorum in Lingones contendit, ubi duæ legiones hiemabant, ut, si quid etiam de sua salute ab Hæduis iniretur consilii, celeritate præcurreret. Eo quum pervenisset, ad reliquas legiones mittit priusque omnes in unum locum cogit, quam de ejus adventu Arvernis nuntiari posset. Hac re cognita Vercingetorix rursus in Bituriges exercitum reducit atque inde profectus Gergovinam, Boiorum oppidum, quos ibi Helvetico prœlio victos Cæsar collocaverat Hæduisque attribuerat, oppugnare instituit.

X. Magnam hæc res Cæsari difficultatem ad consilium capiendum afferebat, si reliquam partem hiemis uno in loco

de l'hiver dans leurs quartiers, pendant que l'ennemi prendrait une ville tributaire des Éduens, c'était faire dire que son amitié ne servait de rien, et donner à la Gaule un prétexte de plus pour se soulever tout entière; ouvrir trop tôt la campagne, c'était s'exposer à manquer de blé, par suite de la difficulté des transports. Il jugea toutefois préférable de courir ce danger plutôt que de subir un affront qui lui aliénerait tous ses alliés. En conséquence, après avoir donné aux Éduens les ordres nécessaires pour les ravitaillements, il fit annoncer son arrivée aux Boïens, en leur recommandant de rester fidèles et de soutenir bravement les efforts de l'ennemi. Puis, laissant à Agedicum tous les bagages de l'armée sous la garde de deux légions, il s'achemina, en effet, vers le pays des Boïens.

legiones contineret, ne stipendiariis Hæduorum expugnatis cuncta Gallia deficeret, quod nullum amicis in eo præsidium videretur positum esse; si maturius ex hibernis educeret, ne ab re frumentaria duris subvectionibus laboraret. Præstare visum est tamen omnes difficultates perpeti, quam tanta contumelia accepta omnium suorum voluntates alienare. Itaque cohortatus Hæduos de supportando commeatu præmittit ad Boios, qui de suo adventu doceant hortenturque, ut in fide maneant atque hostium impetum magno animo sustineant. Duabus Agedici legionibus atque impedimentis totius exercitus relictis ad Boios proficiscitur.

Le lendemain, il était devant Vellaunodunum, place des Senons, qu'il résolut d'attaquer, ne voulant pas laisser derrière lui un ennemi qui pourrait gêner la marche de ses convois. Il l'entoura en deux jours d'une contrevallation : le troisième, la ville demanda à capituler, et César y consentit, sous condition de remettre les armes, de fournir des chevaux et six cents otages. Pour ne pas retarder plus longtemps sa marche, il laissa au légat C. Trebonius le soin de terminer cette affaire, et se dirigea sur Genabum.

Sur la nouvelle du siége de Vellaunodunum, les Carnutes, croyant que ce serait une affaire assez longue, s'occupèrent de mettre garnison dans Genabum. Ils rassemblaient des troupes à cet effet, lorsque César y arriva après deux jours de marche.

XI. Altero die quum ad oppidum Senonum Vellaunodunum venisset, ne quem post se hostem relinqueret, quo expeditiore re frumentaria uteretur, oppugnare instituit idque biduo circumvallavit; tertio die missis ex oppido legatis de deditione arma conferri, jumenta produci, dc obsides dari jubet. Ea qui conficeret, C. Trebonium legatum relinquit. Ipse ut quam primum iter faceret, Genabum Carnutum proficiscitur; qui tum primum allato nuntio de oppugnatione Vellaunoduni, quum longius eam rem ductum iri existimarent, præsidium Genabi tuendi causa, quod eo mitterent, comparabant. Huc biduo pervenit. Castris ante oppidum positis diei tempore exclusus in

Son camp installé, il ne lui restait plus assez de temps pour l'attaque, qu'il dut remettre au lendemain; mais, par ses ordres, les troupes firent tous les préparatifs nécessaires, et deux légions veillèrent sous les armes, au cas où les habitants chercheraient à se sauver par le pont qui joignait la ville à l'autre rive de la Loire. En effet, un peu avant minuit, ils sortirent en silence et commencèrent à passer le fleuve. César, averti par ses sentinelles avancées, mit le feu aux portes, fit marcher les légions de garde et s'empara de la place, dont presque toute la population fut prise, par suite du défaut de largeur du pont et des chemins. La ville fut livrée au pillage et brûlée. César, après avoir donné le butin aux soldats, passa la Loire avec son armée et arriva chez les Bituriges.

posterum oppugnationem differt quæque ad eam rem usui sint militibus imperat et, quod oppidum Genabum pons fluminis Ligeris continebat, veritus, ne nocte ex oppido profugerent, duas legiones in armis excubare jubet. Genabenses paulo ante mediam noctem silentio ex oppido egressi flumen transire cœperunt. Qua re per exploratores nuntiata Cæsar legiones, quas expeditas esse jusserat, portis incensis intromittit atque oppido potitur perpaucis ex hostium numero desideratis, quin cuncti caperentur, quod pontis atque itinerum angustiæ multitudinis fugam intercluserant. Oppidum diripit atque incendit, prædam militibus donat, exercitum Ligerem traducit atque in Biturigum fines pervenit.

Vercingétorix ne fut pas plutôt averti de l'approche des Romains, qu'il abandonna l'attaque de Gergovine pour se porter au-devant d'eux. César venait de mettre le siége devant Noviodunum, ville des Bituriges, située sur sa route; mais les habitants avaient aussitôt député vers lui pour implorer sa clémence, et, comme il voulait mener le reste de cette guerre avec la rapidité qui lui avait réussi jusque-là, il leur accorda la vie sauve, se contentant d'exiger qu'ils livrassent leurs armes et qu'ils fournissent des chevaux et des otages. On s'occupait de satisfaire à ces conditions; déjà une partie des otages avaient été remis, et des centurions, accompagnés de quelques soldats, venaient d'entrer dans la ville pour recevoir les armes et chevaux exigés, lorsqu'on aperçut au loin la cavalerie d'avant-

XII. Vercingetorix, ubi de Cæsaris adventu cognovit, oppugnatione destitit atque obviam Cæsari proficiscitur. Ille oppidum Biturigum positum in via Noviodunum (5) oppugnare instituerat. Quo ex oppido quum legati ad eum venissent oratum, ut sibi ignosceret suæque vitæ consuleret, ut celeritate reliquas res conficeret, qua pleraque erat consecutus, arma conferri, equos produci, obsides dari jubet. Parte jam obsidum tradita, quum reliqua administrarentur, centurionibus et paucis militibus intromissis, qui arma jumentaque conquirerent, equitatus hostium procul visus est, qui agmen Vercingetorigis antecesserat.

garde de Vercingétorix. A cette vue, qui leur donnait l'espoir d'un prompt secours, une clameur s'élève parmi les habitants; ils courent prendre les armes, fermer les portes de la ville et garnir les remparts. Nos centurions, comprenant qu'il y avait du nouveau, s'emparent des portes, l'épée à la main, et parviennent ainsi à se sauver, eux et leurs hommes.

César envoya de la cavalerie contre l'avant-garde des Gaulois. Ceux-ci ayant le dessus, il fit donner les cavaliers germains, au nombre d'environ quatre cents, qu'il entretenait depuis le début de la campagne. Les Gaulois ne purent soutenir le choc; ils tournèrent le dos, et se retirèrent, non sans perte, sur le gros de leur armée. Les habitants de la ville, se voyant abandonnés, furent de nouveau saisis de

Quem simul atque oppidani conspexerunt atque in spem auxilii venerunt, clamore sublato arma capere, portas claudere, murum complere cœperunt. Centuriones in oppido, quum ex significatione Gallorum novi aliquid ab iis iniri consilii intellexissent, gladiis destrictis portas occupaverunt suosque omnes incolumes receperunt.

XIII. Cæsar ex castris equitatum educi jubet, prœlium equestre committit : laborantibus jam suis Germanos equites circiter cccc submittit, quos ab initio habere secum instituerat. Eorum impetum Galli sustinere non potuerunt atque in fugam conjecti multis amissis se ad agmen receperunt. Quibus profligatis rursus oppidani perterriti comprehensos eos, quorum

frayeur; ils arrêtèrent ceux qui passaient pour avoir soulevé le peuple, les livrèrent à César et lui ouvrirent leurs portes. Après ce succès, César se dirigea sur Avaricum, la plus grande et la plus forte ville des Bituriges, située dans la partie la plus fertile de leur territoire : il comptait que la prise de cette place amènerait la soumission de la cité entière.

En présence des revers éprouvés coup sur coup, à Vellaunodunum, à Genabum, à Noviodunum, Vercingétorix assemble son conseil. Il représente que la guerre doit être conduite tout autrement qu'ils ne l'ont fait jusque-là. « Leur meilleure tactique, » dit-il, « sera de priver les Romains de fourrages et de vivres, chose facile avec une nombreuse cavalerie et dans la saison où l'on se trouve. Les

opera plebem concitatam existimabant, ad Cæsarem perduxerunt seseque ei dediderunt. Quibus rebus confectis Cæsar ad oppidum Avaricum, quod erat maximum munitissimumque in finibus Biturigum atque agri fertilissima regione, profectus est, quod eo oppido recepto civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat.

XIV. Vercingetorix tot continuis incommodis Vellaunoduni, Genabi, Novioduni acceptis suos ad concilium convocat. Docet longe alia ratione esse bellum gerendum atque antea gestum sit. Omnibus modis huic rei studendum, ut pabulatione et commeatu Roman prohibeantur. Id esse facile, quod equitatu ipsi abundent et quod anni tempore subleventur. Pabulum secari

foins ne sont pas encore bons à couper; l'ennemi, obligé chaque jour de se disperser pour en chercher dans les granges, pourra être détruit en détail par la cavalerie. Mais il faut que les intérêts privés se taisent devant l'intérêt général : les villages et les habitations isolées doivent être incendiés aussi loin que l'ennemi peut s'étendre pour faire du fourrage. L'armée gauloise, ayant les populations pour elle, ne manquera de rien, tandis que l'ennemi sera privé du nécessaire, ou exposé, en s'écartant trop de son camp, à de grands dangers : et peu importe qu'on ne lui tue pas d'hommes, si on lui enlève le matériel sans lequel une armée ne saurait faire campagne. Il faut même incendier les villes que la force de leurs murailles ou de leur site ne mettrait pas à l'abri de toute attaque, de

non posse ; necessario dispersos hostes ex ædificiis petere : hos omnes quotidie ab equitibus deleri posse. Præterea salutis causa rei familiaris commoda negligenda : vicos atque ædificia incendi oportere hoc spatio quoque versus, quo pabulandi causa adire posse videantur. Harum ipsis rerum copiam suppetere, quod, quorum in finibus bellum geratur, eorum opibus sublevenlur : Romanos aut inopiam non laturos aut magno periculo longius ab castris processuros ; neque interesse, ipsosne interficiant impedimentisne exuant, quibus amissis bellum geri non possit. Præterea oppida incendi oportere, quæ non munitione et loci natura ab omni sint periculo tuta, neu suis sint ad de-

crainte qu'elles ne servent de refuge aux réfractaires gaulois, ou qu'elles ne soient, pour les Romains, des magasins de vivres et du butin tout préparés. S'ils trouvent ces mesures excessives et trop dures à supporter, que sera-ce quand ils verront leurs enfants et leurs femmes traînés en esclavage, ou quand ils seront eux-mêmes mis à mort? Et c'est pourtant le sort qui les attend s'ils sont vaincus. »

Cet avis ayant obtenu l'approbation générale, plus de vingt villes des Bituriges furent brûlées en un seul jour. Les autres cités imitèrent cet exemple : on ne voyait partout qu'incendies, spectacle douloureux pour les populations, mais dont elles se consolaient par l'espoir et presque l'assurance d'une victoire qui réparerait promptement leurs pertes.

tractandam militiam receptacula neu Romanis proposita ad copiam commeatus prædamque tollendam. Hæc si gravia aut acerba videantur, multo illa gravius æstimare, liberos, conjuges in servitutem abstrahi, ipsos interfici; quæ sit necesse accidere victis.

XV. Omnium consensu hac sententia probata uno die amplius xx urbes (6) Biturigum incenduntur. Hoc idem fit in reliquis civitatibus : in omnibus partibus incendia conspiciuntur; quæ etsi magno cum dolore omnes ferebant, tamen hoc sibi solatii proponebant, quod se prope explorata victoria celeriter amissa recuperaturos confidebant. Deliberatur de Avarico in communi

En ce qui concerne Avaricum, la question de savoir si on y mettra le feu ou si on le défendra est mise en délibération. Les Bituriges se jettent aux pieds des autres Gaulois; ils les conjurent de ne point les obliger à brûler de leurs mains l'une des plus belles villes de la Gaule, l'ornement et le boulevard de leur cité; ils se disent certains de pouvoir en défendre l'entrée, puisqu'elle est partout entourée d'une rivière et d'une vallée marécageuse, à l'exception d'un défilé très-étroit. On accède à leur demande, Vercingétorix, qui l'avait repoussée d'abord, s'étant laissé fléchir par leurs prières et par la pitié générale. Une garnison de choix est mise dans la place.

Vercingétorix, en conséquence, suit César vers Avaricum, mais à plus petites journées, et s'arrête,

concilio, incendi placeret an defendi. Procumbunt omnibus Gallis ad pedes Bituriges, ne pulcherrimam prope totius Galliæ urbem, quæ præsidio et ornamento sit civitati, suis manibus succendere cogerentur : facile se loci natura defensuros dicunt, quod prope ex omnibus partibus flumine et palude circumdata unum habeat et perangustum aditum. Datur petentibus venia dissuadente primo Vercingetorige, post concedente et precibus ipsorum et misericordia vulgi (7). Defensores oppido idonei deliguntur.

XVI. Vercingetorix minoribus Cæsarem itineribus subsequitur et locum (8) castris deligit paludibus silvisque munitum ab

pour camper, à seize milles de cette place, sur une position protégée par des marais et des bois. De là, au moyen d'agents dévoués, il pouvait connaître à tout instant ce qui se passait à Avaricum, et y envoyer ses ordres. Il épiait tous nos détachements de corvée pour chercher du fourrage et du grain. Les voyait-il forcés de s'avancer loin du camp et dispersés, il leur tombait dessus, et nous causait ainsi de grands dommages, quoique nous fissions tout notre possible pour le dérouter, en ne sortant jamais aux mêmes heures ni par les mêmes chemins.

César ayant placé son camp sur l'étroite avenue dont nous avons parlé, du côté où la ville n'était défendue ni par le marais ni par la rivière, fit réunir les matériaux d'une terrasse, pousser des blin-

Avarico longe millia passuum XVI. Ibi per certos exploratores in singula diei tempora, quæ ad Avaricum agerentur, cognoscebat et, quid fieri vellet, imperabat. Omnes nostras pabulationes frumentationesque observabat dispersosque, quum longius necessario procederent, adoriebatur magnoque incommodo afficiebat, etsi, quantum ratione provideri poterat, ab nostris occurrebatur, ut incertis temporibus diversisque itineribus iretur.

XVII. Castris ad eam partem oppidi positis Cæsar, quæ intermissa a flumine et a paludibus aditum, ut supra diximus, angustum habebat, aggerem apparare, vineas agere, turres

dages et commencer deux tours : car l'assiette de la place rendait toute contrevallation impossible. En attendant, il ne cessait de demander des vivres aux Boïens et aux Éduens, sans pouvoir en tirer grand'chose, à cause du défaut de zèle de ceux-ci et de la pauvreté des premiers, qui n'étaient qu'un très-petit peuple et qui eurent bientôt épuisé leurs faibles ressources. Le mauvais vouloir des uns, l'impuissance des autres et, avec cela, l'incendie des bâtiments ruraux amenèrent une telle disette dans notre armée, que les soldats manquèrent de blé pendant plusieurs jours, et n'eurent pour apaiser leur faim que quelques bestiaux tirés de villages très-éloignés. Néanmoins, aucun mot ne se fit entendre parmi eux qui fût indigne de la majesté du peuple romain et de leurs précédentes victoires.

duas constituere coepit : nam circumvallare loci natura prohibebat. De re frumentaria Boios atque Hæduos adhortari non destitit; quorum alteri, quod nullo studio agebant, non multum adjuvabant, alteri non magnis facultatibus, quod civitas erat exigua et infirma, celeriter quod habuerunt consumpserunt. Summa difficultate rei frumentariæ affecto exercitu tenuitate Boiorum, indiligentia Hæduorum, incendiis ædificiorum, usque eo ut complures dies frumento milites caruerint et pecore ex longinquioribus vicis adacto extremam famem sustentarent, nulla tamen vox est ab iis audita populi romani majestate et superioribus victoriis indigna. Quin etiam Cæsar quum in opere

Bien plus, quand César disait sur les ateliers que, si l'on souffrait trop du manque de vivres, il était prêt à lever le siége, les soldats, dans chaque légion, le priaient unanimement de n'en rien faire. « Ils avaient, » disaient-ils, « servi nombre d'années sous ses ordres, sans recevoir aucun affront, sans laisser aucune affaire inachevée : ce serait pour eux une honte que de lever ce siége avant de l'avoir mis à fin; et, d'ailleurs, ils aimaient mieux tout souffrir que de ne pas venger les citoyens Romains morts à Genabum par la perfidie des Gaulois. » Les mêmes protestations étaient faites aux centurions et aux tribuns, pour qu'ils les rapportassent à César.

Déjà les tours approchaient de la muraille, lorsque César sut par des prisonniers que Vercingétorix, après avoir consommé tout le fourrage

singulas legiones appellaret et, si acerbius inopiam ferrent, se dimissurum oppugnationem diceret, universi ab eo, ne id faceret, petebant : sic se complures annos illo imperante meruisse, ut nullam ignominiam acciperent, nusquam incepta re discederent : hoc se ignominiæ laturos loco, si inceptam oppugnationem reliquissent : præstare omnes perferre acerbitates, quam non civibus Romanis, qui Genabi perfidia Gallorum interissent, parentarent. Hæc eadem centurionibus tribunisque militum mandabant, ut per eos ad Cæsarem deferrentur.

XVIII. Quum jam muro turres appropinquassent, ex captivis Cæsar cognovit Vercingetorigem consumpto pabulo castra mo-

autour de lui, avait transporté son camp plus près d'Avaricum, et venait de partir, avec sa cavalerie et son infanterie légère exercée à combattre parmi les cavaliers, pour se mettre en embuscade là où il supposait que les nôtres viendraient fourrager le lendemain. Sur cet avis, César partit en silence, au milieu de la nuit, et arriva le matin près du camp des Gaulois, qui, déjà avertis de son mouvement par leurs coureurs, avaient caché dans l'épaisseur des bois leurs chariots de bagage, et s'étaient mis en bataille sur une position élevée et découverte. Informé de ces détails, il fit promptement mettre bas les sacs et apprêter les armes.

La colline occupée par les Gaulois était en pente douce vers le bas, mais entourée presque partout d'un marais dangereux et semé d'obstacles, quoi-

visse propius Avaricum atque ipsum cum equitatu expeditisque, qui inter equites prœliari consuessent, insidiarum causa eo profectum, quo nostros postero die pabulatum venturos arbitraretur. Quibus rebus cognitis media nocte silentio profectus ad hostium castra mane pervenit. Illi celeriter per exploratores adventu Cæsaris cognito carros impedimentaque sua in arctiores silvas abdiderunt, copias omnes in loco edito atque aperto instruxerunt. Qua re nuntiata Cæsar celeriter sarcinas conferri, arma expediri jussit.

XIX. Collis (9) erat leniter ab infimo acclivis. Hunc ex omnibus fere partibus palus difficilis atque impedita cingebat non latior

qu'il n'eût pas plus de cinquante pieds de large. L'ennemi, après avoir coupé les ponts et mis des postes solides à toutes les issues des gués et des passes, se tenait avec confiance dans cette enceinte, rangé par nations et prêt à tomber de toute sa masse sur les Romains dès qu'il les verrait engagés dans les difficultés du passage. A ne voir que l'étroit intervalle qui nous séparait des Gaulois, on pouvait croire qu'ils nous offraient le combat dans des conditions presque égales; mais, pour qui connaissait les difficultés réelles de l'attaque, ce n'était évidemment qu'une vaine démonstration de leur part. Cependant nos soldats, indignés que l'ennemi osât les braver à si petite distance, demandaient à combattre; mais César leur fit comprendre de quels sacrifices, de combien d'existences pré-

pedibus quinquaginta. Hoc se colle interruptis pontibus Galli fiducia loci continebant generatimque (10) distributi in civitates omnia vada ac saltus (11) ejus paludis obtinebant sic animo parati, ut, si eam paludem Romani perrumpere conarentur, hæsitantes premerent ex loco superiore, ut, qui propinquitatem loci videret, paratos prope æquo Marte ad dimicandum existimaret, qui iniquitatem conditionis perspiceret, inani simulatione sese ostentare cognosceret. Indignantes milites Cæsar, quod conspectum suum hostes perferre possent, tantulo spatio interjecto, et signum prœlii exposcentes edocet, quanto detrimento et quot virorum fortium morte necesse sit constare victoriam; quos

cieuses il faudrait payer la victoire, et quels reproches d'ingratitude pourraient lui être faits s'il ne ménageait pas leur vie plus que la sienne même, quand ils se montraient disposés à affronter tous les périls pour sa gloire. Après avoir ainsi calmé ses troupes, il les ramena au camp et s'occupa de poursuivre les opérations du siége.

De retour près des siens, Vercingétorix est accusé par eux de trahison pour avoir rapproché son camp de celui des Romains, et pour avoir emmené toute sa cavalerie, en laissant la masse de l'armée sans commandement. « Comment peut-il se faire, » disaient-ils, « que les Romains aient profité de son absence avec tant de rapidité et d'à-propos? De telles choses n'arrivent point par hasard et sans une entente; c'est sans doute qu'il aime mieux tenir l'empire

quum sic animo paratos videat, ut nullum pro sua laude periculum recusent, summæ se iniquitatis condemnari debere, nisi eorum vitam sua salute habeat cariorem. Sic milites consolatus eodem die reducit in castra reliquaque, quæ ad oppugnationem pertinebant oppidi, administrare instituit.

XX. Vercingetorix, quum ad suos redisset, proditionis insimulatus, quod castra propius Romanos movisset, quod cum omni equitatu discessisset, quod sine imperio tantas copias reliquisset, quod ejus discessu Romani tanta opportunitate et celeritate venissent; non hæc omnia fortuito aut sine consilio accidere

de la Gaule des mains de César que de leur volonté.» A ces accusations, Vercingétorix répondit qu'il n'avait changé de camp qu'à cause du manque de fourrage et à leur prière même; que s'il s'était rapproché des Romains, c'était pour occuper une position avantageuse qui se défendît par elle-même; que sa cavalerie eût été inutile sur un terrain marécageux, mais ne l'avait pas été là où il l'avait conduite; qu'il avait omis à dessein de déléguer le commandement pendant son absence, de crainte que son lieutenant ne se laissât entraîner à combattre par le désir qu'en avaient les soldats, désir qui n'avait pour cause, il le sentait bien, que leur manque d'énergie à supporter longtemps les fatigues de la guerre; que si les Romains étaient survenus, soit hasard, soit trahison, il fallait en remercier ou la

potuisse; regnum illum Galliæ malle Cæsaris concessu quam ipsorum habere beneficio; tali modo accusatus ad hæc respondit : Quod castra movisset, factum inopia pabuli etiam ipsis hortantibus : quod propius Romanos accessisset, persuasum loci opportunitate, qui se ipse ut (12) munitione defenderet : equitum vero operam neque in loco palustri desiderari debuisse et illic fuisse utilem, quo sint profecti. Summam imperii se consulto nulli discedentem tradidisse, ne is multitudinis studio ad dimicandum impelleretur; cui rei propter animi mollitiem studere omnes videret, quod diutius laborem ferre non possent. Romani si casu intervenerint, fortunæ, si alicujus indicio vo-

fortune ou le traître, puisque l'armée, du haut de la colline qu'elle occupait, avait pu voir leur petit nombre, et apprécier à ce qu'ils valent des gens qui, n'osant combattre, se sont honteusement retirés dans leur camp; que, quant à l'empire de la Gaule, il ne désirait nullement recevoir de César, par trahison, ce qu'il pouvait obtenir par la victoire, sur laquelle il comptait comme tous les Gaulois; bien plus, il était prêt à se démettre de ses pouvoirs s'ils pensaient lui avoir fait plus d'honneur qu'ils n'en recevaient de profit. « Et pour que vous puissiez apprécier, » ajouta-t-il, « la sincérité de mes paroles, écoutez des soldats Romains. » Là-dessus il produisit quelques esclaves pris dans un de nos fourrages, peu de jours auparavant, et auxquels il avait fait la leçon, en les domptant par la prison

cati, huic habendam gratiam, quod et paucitatem eorum ex loco superiore cognoscere et virtutem despicere potuerint, qui dimicare non ausi turpiter se in castra receperint. Imperium se ab Cæsare per proditionem nullum desiderare, quod habere victoria posset, quæ jam esset sibi atque omnibus Gallis explorata: quin etiam ipsis remittere, si sibi magis honorem tribuere quam ab se salutem accipere videantur. « Hæc ut intelligatis, » inquit, « a me sincere pronuntiari, audite Romanos milites. » Producit servos, quos in pabulatione paucis ante diebus exceperat et fame vinculisque excruciaverat. Hi jam ante edocti, quæ interrogati pronuntiarent, milites se esse legionarios dicunt;

et la faim. Ils dirent donc qu'ils étaient soldats légionnaires; que, poussés par le besoin, ils étaient sortis du camp en cachette pour voir s'ils ne trouveraient pas dans les champs quelque peu de blé ou de bétail; que toute l'armée était dans le même dénûment, qu'on y était à bout de forces et hors d'état de supporter davantage les fatigues du siége; que César enfin avait résolu, si dans trois jours la place n'était pas prise, de se retirer avec ses troupes. « Voilà, » reprend Vercingétorix, « les services que je vous ai rendus; et vous m'accusez de trahison, quand par mes soins, et sans qu'il vous en ait coûté une goutte de sang, cette grande armée, naguère victorieuse, en proie maintenant à la famine, va être réduite à se retirer honteusement, et à n'avoir pas un allié qui la reçoive! »

fame et inopia adductos clam ex castris exisse, si quid frumenti aut pecoris in agris reperire possent : simili omnem exercitum inopia premi, nec jam vires sufficere cujusquam nec ferre operis laborem posse : itaque statuisse imperatorem, si nihil in oppugnatione oppidi profecissent, triduo exercitum deducere. « Hæc, » inquit, « a me, « Vercingetorix, » beneficia habetis, quem proditionis insimulatis; cujus opera sine vestro sanguine tantum exercitum victorem fame consumptum videtis; quem turpiter se ex fuga recipientem ne qua civitas suis finibus recipiat, a me provisum est. »

Les Gaulois applaudissent à ce discours en choquant les armes, suivant leur coutume, et s'écrient que Vercingétorix est un grand chef, que sa fidélité est hors de doute, que la guerre ne peut pas être mieux conduite. On décide que dix mille hommes, choisis sur toute l'armée, seront envoyés aux Bituriges pour travailler avec eux au salut commun, car on comprenait que la conservation de la ville était une des principales conditions du succès.

A la valeur de nos soldats les assiégés opposaient mille artifices : les Gaulois, en effet, sont une race très-intelligente, qui s'approprie avec une extrême facilité toutes les inventions. Ils détournaient nos faux avec des lacs, et, lorsqu'ils les avaient bien saisies, ils les tiraient à eux à l'aide de machines.

XXI. Conclamat omnis multitudo et suo more armis concrepat, quod facere in eo consuerunt, cujus orationem approbant: summum esse Vercingetorigem ducem, nec de ejus fide dubitandum nec majore ratione bellum administrari posse. Statuunt, ut decem millia hominum delecta ex omnibus copiis (13) in oppidum submittantur, nec solis Biturigibus communem salutem committendam censent, quod pæne in eo (14), si id oppidum retinuissent, summam victoriæ constare intelligebant.

XXII. Singulari militum nostrorum virtuti consilia cujusquemodi Gallorum occurrebant, ut est summæ genus solertiæ atque ad omnia imitanda et efficienda, quæ ab quoque traduntur, aptissimum. Nam et laqueis falces avertebant, quas, quum

Ils ruinaient notre terrasse par la mine, genre de travail qui leur est très-familier, à cause des diverses sortes de galeries qu'exigent leurs grandes exploitations de fer. Ils avaient garni toute leur muraille de tours recouvertes de cuir. Jour et nuit ils ne cessaient de faire des sorties, soit pour mettre le feu à nos ouvrages, soit pour attaquer nos travailleurs. A mesure que le travail journalier de la terrasse élevait le niveau de nos tours, ils exhaussaient d'autant les leurs, au moyen de rallonges entées sur les montants. Enfin, ils contrariaient la marche de nos tranchées en y lançant des épieux durcis au feu, de la poix enflammée, des pierres d'un gros volume, et les empêchaient ainsi d'approcher de la muraille.

Voici, du reste, le mode de construction ordi-

destinaverant, tormentis introrsus reducebant, et aggerem cuniculis subtrahebant, eo scientius, quod apud eos magnæ sunt ferrariæ atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est. Totum autem murum ex omni parte (15) turribus contabulaverant atque has coriis intexerant. Tum crebris diurnis nocturnisque eruptionibus aut aggeri ignem inferebant aut milites occupatos in opere adoriebantur, et nostrarum turrium altitudinem, quantum has quotidianus agger expresserat, commissis suarum turrium malis adæquabant, et apertos cuniculos (16) præusta et præacuta materia et pice fervefacta et maximi ponderis saxis morabantur mœnibusque appropinquare prohibebant.

XXIII. Muri autem omnes Gallici hac fere forma sunt. Trabes

naire des murailles gauloises. Des poutres, d'une seule pièce en longueur, sont posées sur le sol, d'équerre avec la direction du mur, et à la distance de deux pieds les unes des autres; puis on les relie, dans œuvre, par des traverses, et on les revêt entièrement de terre, à l'exception du parement, qui est formé de grosses pierres logées dans les intervalles dont nous venons de parler. Ce premier rang solidement établi, on élève par-dessus un deuxième rang semblable, disposé de manière que ses poutres ne touchent pas celles du rang inférieur, mais qu'elles n'en soient séparées que par ce même intervalle de deux pieds, dans lequel on encastre pareillement des blocs de pierre bien ajustés. On continue toujours de même jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur voulue. Ce genre d'ouvrage,

directæ perpetuæ in longitudinem paribus intervallis, distantes inter se binos pedes, in solo collocantur. Hæ revinciuntur introrsus et multo aggere (17) vestiuntur: ea autem, quæ diximus, intervalla grandibus in fronte saxis effarciuntur. His collocatis et coagmentatis alius insuper ordo additur, ut idem illud intervallum servetur neque inter se contingant trabes, sed paribus intermissæ spatiis singulæ singulis saxis interjectis arcte contineantur. Sic deinceps omne opus contexitur, dum justa muri altitudo expleatur. Hoc quum in speciem varietatemque opus deforme non est alternis trabibus ac saxis, quæ rectis lineis suos ordines servant, tum ad utilitatem et defensionem urbium

avec ses pierres et ses poutres alternées régulièrement, fait un ensemble qui n'est point désagréable à l'œil; il est, de plus, parfaitement adapté à la défense des places, attendu que la pierre y préserve le bois de l'incendie, et que ces poutres, longues souvent de quarante pieds, et reliées entre elles dans l'épaisseur du mur, ne peuvent être brisées ni détachées par le bélier.

Malgré tous les obstacles que nous venons d'énumérer, malgré le froid de la saison et la pluie qui ne cessa de tomber tout le temps, nos soldats parvinrent, au bout de vingt-cinq jours d'un travail continu, à élever une terrasse de trois cent trente pieds de large sur quatre-vingts de haut. Déjà cet ouvrage touchait presque à la muraille, lorsque, une nuit, peu avant la troisième veille, au mo-

summam habet opportunitatem, quod et ab incendio lapis et ab ariete materia defendit, quæ perpetuis trabibus pedes quadragenos plerumque introrsus revincta neque perrumpi neque distrahi potest.

XXIV. His tot rebus impedita oppugnatione, milites, quum toto tempore frigore et assiduis imbribus tardarentur, tamen continenti labore omnia hæc superaverunt et diebus XXV aggerem latum pedes CCCXXX, altum pedes LXXX extruxerunt. Quum is murum hostium pæne contingeret et Cæsar ad opus consuetudine excubaret militesque hortaretur, ne quod omnino tempus ab opere intermitteretur, paulo ante tertiam vigiliam est ani-

ment où César faisait sa tournée d'habitude et encourageait les soldats à travailler sans la moindre interruption, l'on s'aperçut que la terrasse fumait. C'étaient les Gaulois qui y avaient mis le feu par une galerie de mine. Dans le même moment, au cri qui s'éleva de tout le rempart, l'ennemi déboucha de deux portes, à droite et à gauche de nos tours, tandis que du haut des murailles pleuvaient sur la terrasse des torches, du bois sec, de la poix, en un mot toutes sortes de matières propres à alimenter l'incendie. On ne savait trop, d'abord, où courir, où porter secours; mais, grâce aux deux légions qui, par ordre de César, étaient de garde toutes les nuits devant le camp, et aux détachements qui se tenaient dans les ouvrages pour relayer les travailleurs, on fut bientôt en mesure, soit de faire face aux sorties, soit de couper l'extré-

madversum fumare aggerem, quem cuniculo hostes succenderant, eodemque tempore, toto muro clamore sublato, duabus portis ab utroque latere turrium eruptio fiebat : alii faces atque aridam materiem de muro in aggerem eminus jaciebant, picem reliquasque res, quibus ignis excitari potest, fundebant, ut, quo primum curreretur aut cui rei ferretur auxilium, vix ratio iniri posset. Tamen, quod instituto Cæsaris semper duæ legiones pro castris excubabant pluresque (18) partitis temporibus erant in opere, celeriter factum est, ut alii eruptionibus resi-

mité de la terrasse, après avoir ramené les tours en arrière; et, d'ailleurs, tout le camp accourut pour travailler à l'extinction de l'incendie.

Déjà la nuit avait pris fin et le combat continuait encore de tous côtés, sans que l'ennemi se décourageât; il voyait, en effet, les mantelets de communication des tours dévorés par le feu, et les secours arriver difficilement à découvert, tandis que, lui, il pouvait constamment se renouveler par des troupes fraîches; il était, d'ailleurs, soutenu par la pensée que de ce court instant dépendait le sort de toute la Gaule. C'est alors que se passa sous nos yeux un fait mémorable, que nous ne saurions laisser dans l'oubli. Devant une porte de la ville, un Gaulois lançait, dans le feu qui brûlait près d'une de nos tours, des boules de suif et de poix qu'on lui passait

sterent, alii turres reducerent aggeremque interscinderent, omnis vero ex castris multitudo ad restinguendum concurreret.

XXV. Cum in omnibus locis consumpta jam reliqua parte noctis pugnaretur, semperque hostibus spes victoriæ redintegraretur, eo magis, quod deustos pluteos (19) turrium videbant nec facile adire apertos ad auxiliandum animadvertebant, semperque ipsi recentes defessis succederent omnemque Galliæ salutem in illo vestigio temporis positam arbitrarentur, accidit inspectantibus nobis quod, dignum memoria visum, prætereundum non existimavimus. Quidam ante portam oppidi Gallus per manus sevi ac picis traditas glebas in ignem e regione turris

de main en main : il tombe sans vie, frappé au côté droit par le trait d'un scorpion. Un voisin enjambe le cadavre et fait le même service jusqu'à ce qu'un coup de scorpion le tue à son tour. Un troisième lui succède, puis un quatrième, et ce poste dangereux n'est abandonné que quand, le feu une fois éteint et l'ennemi partout repoussé, le combat a cessé entièrement.

Après tant d'efforts infructueux, les assiégés se décidèrent dès le lendemain à évacuer la place, conformément aux ordres pressants de Vercingétorix. Ils espéraient pouvoir, à la faveur de la nuit, gagner sans trop de pertes le camp gaulois, situé non loin de la ville et de l'autre côté de marais continus qui ne pouvaient manquer de retarder la poursuite des

projiciebat : scorpione ab latere dextro trajectus exanimatusque concidit. Hunc ex proximis unus jacentem transgressus eodem illo munere fungebatur : eadem ratione ictu scorpionis exanimato alteri successit tertius et tertio quartus, nec prius ille est a propugnatoribus vacuus relictus locus, quam restincto aggere atque omni ex parte submotis hostibus finis est pugnandi factus.

XXVI. Omnia experti Galli, quod res nulla successerat, postero die consilium ceperunt ex oppido profugere hortante et jubente Vercingetorige. Id silentio noctis conati non magna jactura suorum sese effecturos sperabant, propterea quod neque longe ab oppido castra Vercingetorigis aberant, et palus,

Romains. Comme ils se préparaient à exécuter ce plan la nuit suivante, les mères de famille, sortant subitement de leurs demeures, coururent tout éplorées se jeter aux pieds de leur époux, les suppliant, par tout ce qu'elles pouvaient trouver de plus fort, de ne pas les abandonner, elles et leurs communes progénitures, à la cruauté des Romains, quand la faiblesse du sexe ou de l'âge leur interdisait la fuite. Mais voyant qu'elles ne pouvaient ébranler leur résolution, tant il est vrai que dans les périls extrêmes la peur ne laisse guère de place à la pitié, ces femmes se mirent à appeler par des cris les Romains et à les avertir de la fuite qui se préparait : les Gaulois alors, craignant d'être coupés par notre cavalerie, renoncèrent à leur projet.

Le lendemain, pendant que l'on faisait avancer

quæ perpetua intercedebat, Romanos ad insequendum tardabat. Jamque hoc facere noctu apparabant, quum matresfamiliæ repente in publicum procurrerunt flentesque projectæ ad pedes suorum omnibus precibus petierunt, ne se et communes liberos hostibus ad supplicium dederent, quos ad capiendam fugam naturæ et virium infirmitas impediret. Ubi eos in sententia perstare viderunt, quod plerumque in summo periculo timor misericordiam non recipit, conclamare et significare de fuga Romanis cœperunt. Quo timore perterriti Galli, ne ab equitatu Romanorum viæ præoccuparentur, consilio destiterunt.

XXVII. Postero die Cæsar promota turri directisque operi-

l'une des tours, et que les ouvrages ordonnés par César étaient en voie d'exécution, survint une forte pluie dont il crut pouvoir profiter. S'étant aperçu que le rempart ennemi était gardé avec un peu de négligence, il ordonna aux siens de travailler aussi avec mollesse, en leur expliquant ce qu'il entendait faire. Puis, après avoir disposé ses légions à couvert des galeries, il leur dit qu'elles allaient recueillir enfin le fruit de tant de fatigues; et, promettant de grandes récompenses à ceux qui, les premiers, escaladeraient le mur, il donna le signal de l'assaut. Les soldats, à l'instant, s'élancèrent de tous les points et occupèrent bientôt le rempart.

Surpris par cette attaque imprévue, l'ennemi est chassé de son rempart et de ses tours. Il va se former, par petites colonnes, sur le forum et sur les autres

bus, quæ facere instituerat, magno coorto imbre non inutilem hanc ad capiendum consilium tempestatem arbitratus, quod paulo incautius custodias in muro dispositas videbat, suos quoque languidius in opere versari jussit et, quid fieri vellet, ostendit. Legionibusque intra vineas (20) in occulto expeditis cohortatus, ut aliquando pro tantis laboribus fructum victoriæ perciperent, his qui primi murum ascendissent præmia proposuit militibusque signum dedit. Illi subito ex omnibus partibus evolaverunt murumque celeriter compleverunt.

XXVIII. Hostes re nova perterriti, muro turribusque dejecti in foro ac locis patentioribus cuneatim (21) constiterunt, hoc animo,

places, prêt à faire face partout où il serait attaqué; mais nos troupes, au lieu de quitter leur position dominante, se répandent le long du rempart pour en occuper toute la circonférence. Les Gaulois, alors, craignant d'être entièrement cernés, jettent leurs armes, et courent en masse vers l'extrémité de la ville, où ils encombrent les défilés des portes et sont massacrés par notre infanterie, pendant que la cavalerie tue au dehors tout ce qui a pu passer. Pas un de nos soldats ne songea au butin : animés par le souvenir des meurtres de Genabum et des souffrances d'un long siége, ils n'épargnèrent ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants. Bref, de quarante mille individus environ, c'est à peine s'il s'en échappa huit cents, qui, s'étant jetés au premier bruit hors de la ville, purent gagner sans

ut, si qua ex parte obviam contra veniretur, acie instructa depugnarent. Ubi neminem in æquum locum sese demittere, sed toto undique muro circumfundi viderunt, veriti, ne omnino spes fugæ tolleretur, abjectis armis ultimas oppidi partes continenti impetu petiverunt, parsque ibi, quum angusto exitu portarum se ipsi premerent, a militibus, pars jam egressa portis ab equitibus est interfecta. Nec fuit quisquam, qui prædæ studeret. Sic et Genabensi cæde et labore operis incitati non ætate confectis, non mulieribus, non infantibus pepercerunt. Denique ex omni numero, qui fuit circiter millium XL, vix DCCC, qui primo clamore audito se ex oppido ejecerunt, incolumes ad

obstacle le camp de Vercingétorix. Il les fit entrer en silence, bien avant dans la nuit, ayant eu soin, pour éviter que la vue de tous ces malheureux n'excitât quelque sédition dans l'armée, d'envoyer au-devant d'eux ses amis particuliers et les chefs de cité, afin de les diviser et de les amener chacun vers la partie du camp affectée depuis le commencement à ceux de sa nation.

Le jour suivant, Vercingétorix convoqua son conseil et y fit entendre des paroles de consolation et d'encouragement. « Il ne faut pas, » dit-il, « se laisser abattre ni troubler par un revers. Si les Romains ont vaincu, ce n'est point par la valeur, comme dans une bataille rangée, c'est par les stratagèmes d'un siége, art peu connu des Gaulois. Du reste, grande serait l'erreur de ceux qui compteraient

Vercingetorigem pervenerunt. Quos ille multa jam nocte silentio ex fuga excepit veritus, ne qua in castris ex eorum concursu et misericordia vulgi seditio oriretur, ut procul in via dispositis familiaribus suis principibusque civitatum disparandos deducendosque ad suos curaret, quæ cuique civitati pars castrorum ab initio obvenerat.

XXIX. Postero die concilio convocato consolatus cohortatusque est, ne se admodum animo demitterent, ne perturbarentur incommodo. Non virtute neque in acie vicisse Romanos, sed artificio quodam et scientia oppugnationis, cujus rei fuerint ipsi imperiti. Errare, si qui in bello omnes secundos rerum pro-

toujours sur le succès à la guerre. On a voulu défendre Avaricum : ce n'était pas son avis, à lui, personne ne l'ignore; le mal ne peut être imputé qu'à la présomption des Bituriges et à la condescendance inopportune des autres; mais il se charge de le réparer bientôt par des avantages plus considérables. Il va rattacher à la cause nationale toutes les cités dissidentes, et, alors, quand la Gaule n'aura plus qu'une seule et même volonté, elle pourra défier le monde entier : c'est déjà chose presque faite. En attendant, il croit devoir leur proposer une mesure de la plus grande importance pour le succès de la guerre, c'est, à l'avenir, de mettre leur camp à l'abri des surprises au moyen de fortifications. »

ventus expectent. Sibi nunquam placuisse Avaricum defendi, cujus rei testes ipsos haberet; sed factum imprudentia Biturigum et nimia obsequentia reliquorum, uti hoc incommodum acciperetur. Id tamen se celeriter majoribus commodis sanaturum. Nam quæ ab reliquis Gallis civitates dissentirent, has sua diligentia adjuncturum atque unum consilium totius Galliæ effecturum, cujus consensui ne orbis quidem terrarum possit obsistere; idque se prope jam effectum habere. Interea æquum esse ab his communis salutis causa impetrari, ut castra munire instituerent, quo facilius repentinos hostium impetus sustinerent.

Sa harangue ne déplut nullement aux Gaulois. Ils lui surent gré surtout de ne pas s'être laissé abattre par un si grand revers, et d'avoir été au-devant des explications au lieu de les fuir. Ces événements étaient, de plus, à leurs yeux, un témoignage éclatant de sa sagacité et de sa prudence, puisque, dès le principe, il avait été d'avis de brûler Avaricum, et, plus tard, de l'évacuer. Aussi, contrairement à ce qui arrive d'ordinaire aux commandants d'armée après un échec, son autorité sur eux ne fit que grandir de son insuccès même. La promesse qu'il leur avait faite d'obtenir le concours des autres cités fut accueillie avec confiance. Enfin, à compter de ce jour, ils se mirent à fortifier leurs camps, et tel fut sur eux l'effet du malheur que ces hommes, jusque-là peu habitués aux fatigues, se

XXX. Fuit hæc oratio non ingrata Gallis, et maxime, quod ipse animo non defecerat tanto accepto incommodo, neque se in occultum abdiderat et conspectum multitudinis fugerat; plusque animo providere et præsentire existimabatur, quod re integra primo incendendum Avaricum, post deserendum censuerat. Itaque ut reliquorum imperatorum res adversæ auctoritatem minuunt, sic hujus ex contrario dignitas incommodo accepto in dies augebatur. Simul in spem veniebant ejus affirmatione de reliquis adjungendis civitatibus; primumque eo tempore Galli castra munire instituerunt et sic sunt animo

soumirent sans murmures à toutes celles qu'on leur imposait.

Ainsi qu'il l'avait dit, Vercingétorix faisait tous ses efforts pour rallier à la ligue les cités dissidentes, n'épargnant ni les dons ni les promesses, et se servant pour ces négociations des agents les plus propres à gagner l'opinion, soit par l'habileté de leur langage, soit par les relations d'amitié qu'ils avaient dans chaque pays. En même temps il fait distribuer des vêtements et des armes aux réfugiés d'Avaricum; il ordonne aux cités de fournir, dans un délai donné, pour remplir les vides de son armée, un certain nombre de soldats, et, en outre, de rechercher et de lui envoyer tous les hommes sachant tirer de l'arc, dont il y avait un grand nombre en Gaule. De cette manière, il eut bientôt regagné ce qu'il

consternati homines insueti laboris, ut omnia, quæ imperarentur, sibi patienda existimarent.

XXXI. Nec minus, quam est pollicitus, Vercingetorix animo laborabat, ut reliquas civitates adjungeret, atque eas donis pollicitationibusque alliciebat. Huic rei idoneos homines deligebat, quorum quisque aut oratione subdola aut amicitia facillime capi posset. Qui Avarico expugnato refugerant, armandos vestiendosque curat; simul, ut deminutæ copiæ redintegrarentur, imperat certum numerum militum civitatibus, quem et quam ante diem in castra adduci velit, sagittariosque omnes, quorum erat permagnus numerus in Gallia, conquiri et ad se

avait perdu au siége d'Avaricum. Sur ces entrefaites, Teutomatus, roi des Nitiobriges, dont le père, Ollovicon, avait jadis reçu du sénat romain le titre d'ami, vint le rejoindre avec un corps considérable de cavalerie, partie levé dans son pays, partie formé de mercenaires Aquitains.

On trouva dans Avaricum d'abondantes provisions de toute espèce, et César y séjourna quelque temps pour permettre à l'armée de se refaire de ses fatigues et de ses privations. Sur la fin de l'hiver, au moment où, profitant des premiers beaux jours, César allait marcher à l'ennemi, pour tâcher de l'attirer hors de ses marais et de ses bois, ou de l'y cerner, survint une députation des chefs Éduens qui venaient lui demander ses bons offices dans

mitti jubet. His rebus celeriter id, quod Avarici deperierat, expletur. Interim Teutomatus, Olloviconis filius, rex Nitiobrigum, cujus pater ab senatu nostro amicus erat appellatus, cum magno equitum suorum numero et quos ex Aquitania conduxerat ad eum pervenit.

XXXII. Cæsar Avarici complures dies commoratus summamque ibi copiam frumenti et reliqui commeatus nactus exercitum ex labore atque inopia refecit. Jam prope hieme confecta quum ipso anni tempore ad gerendum bellum vocaretur et ad hostem proficisci constituisset, sive eum ex paludibus silvisque elicere sive obsidione premere posset, legati ad eum principes

une affaire publique de la dernière urgence. La cité éduenne se trouvait dans un grand embarras. Tandis que la loi antique voulait qu'il n'y eût qu'un seul chef, revêtu pour une année de l'autorité royale, deux personnages exerçaient en même temps cette magistrature, se prétendant légitimes l'un et l'autre : c'était, d'une part, Convictolitavis, noble et puissant jeune homme; de l'autre, c'était Cotus, sorti d'une très-ancienne maison, très-puissant lui-même, très-bien apparenté, et frère de Valetiacus, le magistrat sortant. Tout le pays était en armes, et le sénat divisé ainsi que le peuple, chaque citoyen prenant parti, selon qu'il était dans la clientelle de l'un ou de l'autre des prétendants. Si la querelle se prolongeait, on en viendrait forcément

Hæduorum veniunt oratum, ut maxime necessario tempore civitati subveniat : summo esse in periculo rem, quod, quum singuli magistratus antiquitus creari atque regiam potestatem annum obtinere consuessent, duo magistratum gerant et se uterque eorúm legibus creatum esse dicat. Horum esse alterum Convictolitavem, florentem et illustrem adolescentem, alterum Cotum, antiquissima familia natum atque ipsum hominem summæ potentiæ et magnæ cognationis, cujus frater Valetiacus proximo anno eumdem magistratum gesserit. Civitatem esse omnem in armis; divisum senatum, divisum populum, suas cujusque eorum clientelas. Quod si diutius alatur controversia,

aux coups : c'est pourquoi il fallait que César interposât promptement son autorité.

César sentait l'inconvénient d'ajourner la guerre et de s'éloigner de l'ennemi, mais il savait aussi tout ce que de pareilles dissensions renferment de dangers. Il devait s'opposer à ce qu'une cité aussi considérable et aussi étroitement unie au peuple romain, cité qu'il s'était complu lui-même à agrandir et entourer de priviléges, se jetât dans une guerre civile où peut-être le parti qui se croirait le plus faible appellerait à son aide Vercingétorix. En conséquence, voulant d'ailleurs respecter la législation des Éduens, qui interdit au premier magistrat de franchir les limites du territoire, il se transporta chez eux, et convoqua, à Decetia, les deux

fore uti pars cum parte civitatis confligat. Id ne accidat, positum in ejus diligentia atque auctoritate.

XXXIII. Cæsar, etsi a bello atque hoste discedere detrimentosum esse existimabat, tamen non ignorans, quanta ex dissensionibus incommoda oriri consuessent, ne tanta et tam conjuncta populo romano civitas, quam ipse semper aluisset omnibusque rebus ornasset, ad vim atque arma descenderet, atque ea pars, quæ minus confideret, auxilia a Vercingetorige arcesseret, huic rei prævertendum existimavit et, quod legibus Hæduorum iis, qui summum magistratum obtinerent, excedere ex finibus non liceret, ne quid de jure aut de legibus eorum deminuisse videretur, ipse in Hæduos proficisci statuit

compétiteurs avec le sénat tout entier. La majeure partie des citoyens s'y rendirent également.

Là, il fut informé que Cotus avait été proclamé par son frère, devant un petit nombre de personnes clandestinement convoquées, dans un autre lieu et à un autre moment qu'il ne le fallait, et contrairement aux lois de l'État qui défendaient de donner la magistrature souveraine et même une simple place dans le sénat à deux membres d'une même famille, du vivant l'un de l'autre. Il força donc Cotus de se démettre de son commandement, et confirma dans le sien Convictolitavis, qui l'avait reçu des prêtres, durant l'interrègne, selon la coutume du pays.

Après avoir rendu cet arrêt, César exhorta les Éduens à oublier leurs querelles intestines, et à

senatumque omnem et quos inter controversia esset ad se Decetiam evocavit. Quum prope omnis civitas eo convenisset docereturque, paucis clam convocatis (22) alio loco, alio tempore, atque oportuerit, fratrem a fratre renuntiatum, quum leges duo ex una familia, vivo utroque, non solum magistratus creari vetarent, sed etiam in senatu esse prohiberent, Cotum imperium deponere coegit, Convictolitavem, qui per sacerdotes more civitatis, intermissis magistratibus (23), esset creatus, potestatem obtinere jussit.

XXXIV. Hoc decreto interposito cohortatus Hæduos, ut controversiarum ac dissensionis obliviscerentur atque omnibus

s'occuper uniquement de la présente guerre, en les assurant qu'ils recevraient de lui la récompense de leurs services quand la Gaule serait soumise. Il leur donna ordre, en même temps, de lui envoyer promptement toute leur cavalerie, plus dix mille fantassins destinés à être mis dans des postes pour la protection des approvisionnements de grain. Puis, il fit deux parts de son armée : l'une composée de quatre légions et destinée à se rendre, sous les ordres de Labienus, chez les Sénons et les Parisiens, l'autre comprenant les six légions restantes, qu'il conduisit lui-même, en remontant le cours de l'Allier, vers la ville de Gergovie, chez les Arvernes : la cavalerie était pareillement répartie entre ces deux corps. A la nouvelle de son mouvement, Vercingétorix fit couper tous les ponts de l'Allier, et se mit en marche sur l'autre rive.

omissis his rebus huic bello servirent eaque, quæ meruissent, præmia ab se devicta Gallia expectarent equitatumque omnem et peditum millia x sibi celeriter mitterent, quæ in præsidiis rei frumentariæ causa disponeret, exercitum in duas partes divisit : quatuor legiones in Senones Parisiosque Labieno ducendas dedit, sex ipse in Arvernos ad oppidum Gergoviam secundum flumen Elaver duxit; equitatus partem illi attribuit, partem sibi reliquit. Qua re cognita Vercingetorix omnibus interruptis ejus fluminis pontibus ab altera fluminis parte iter facere cœpit.

Comme, dans la marche parallèle des deux armées, l'ennemi avait soin de camper en vue et presque en face de nous, en disposant ses avant-postes de manière à nous empêcher de jeter un pont pour passer l'Allier, César craignait grandement de se trouver arrêté, la majeure partie de la belle saison, sur ce cours d'eau qui est rarement guéable avant l'automne. Pour sortir d'embarras, il alla camper dans un lieu couvert de bois, en face de l'un des ponts que Vercingétorix avait fait couper, et, le lendemain, il s'y tint caché avec deux légions, pendant que, d'après ses ordres, les quatre autres légions, tiercées de manière à en simuler six et accompagnées de tous les bagages, comme précédemment, allaient prendre, aussi loin que possible, leur campement

XXXV. Quum uterque utrimque exisset exercitus, in conspectu fereque e regione castris castra ponebant (24), dispositis exploratoribus, necubi effecto ponte Romani copias traducerent; erat in magnis Cæsaris difficultatibus res, ne majorem æstatis partem flumine impediretur, quod non fere ante autumnum Elaver vado transiri solet. Itaque, ne id accideret, silvestri loco castris positis e regione unius eorum pontium, quos Vercingetorix rescindendos curaverat, postero die cum duabus legionibus in occulto restitit; reliquas copias cum omnibus impedimentis, ut consueverat, misit captis (25) quibusdam cohortibus, uti numerus legionum constare videretur. His quam longissime possent

du soir. Dès qu'il jugea, par le temps écoulé, qu'elles étaient arrivées à ce campement, il se mit à rétablir le pont, en utilisant la partie inférieure des pilotis, qui était restée intacte, ce qui fut lestement exécuté. Les deux légions passées sur l'autre rive et convenablement campées, il rappela le reste de ses troupes. En apprenant cela, Vercingétorix, pour n'avoir pas à combattre malgré lui, prit les devants à grandes journées.

De ce point, César se rendit en cinq marches à Gergovie. Le jour de son arrivée, après un petit engagement de cavalerie et reconnaissance faite du site de la ville, qui était assise sur une haute montagne, partout de difficile accès, il vit qu'elle n'était pas assiégeable, et, avant de la bloquer, s'occupa d'assurer ses vivres.

egredi jussis, quum jam ex diei tempore conjecturam ceperat in castra perventum, iisdem sublicis, quarum pars inferior integra remanebat, pontem reficere cœpit. Celeriter effecto opere legionibusque traductis et loco castris idoneo delecto reliquas copias revocavit. Vercingetorix re cognita, ne contra suam voluntatem dimicare cogeretur, magnis itineribus antecessit.

XXXVI. Cæsar ex eo loco quintis castris Gergoviam pervenit equestrique eo die prœlio levi facto, perspecto urbis situ, quæ posita in altissimo monte omnes aditus difficiles habebat, de oppugnatione (26) desperavit, de obsessione non prius agendum constituit, quam rem frumentariam expedisset. At Vercinge-

De son côté, Vercingétorix était venu camper sur la montagne même en dehors de la ville. Ses troupes, établies distinctement par cités, mais à petits intervalles, sur les croupes des contreforts de ce massif, présentaient, dans tout l'espace que notre œil pouvait embrasser, l'aspect le plus formidable. Chaque jour, dès l'aube, les chefs de contingent, qu'il avait choisis pour être de son conseil, se rendaient auprès de lui et lui faisaient leur rapport ou recevaient ses ordres. Tous les jours aussi, pour ainsi dire, il engageait sa cavalerie mêlée d'archers contre la nôtre, afin d'éprouver le courage et l'ardeur de ses troupes.

En face de la ville, vers le bas de la montagne, s'élevait une colline escarpée de toutes parts

torix, castris prope oppidum in monte positis mediocribus circum se intervallis, separatim singularum civitatum copias collocaverat, atque omnibus ejus jugi collibus occupatis, qua dispici (27) poterat, horribilem speciem præbebat, principesque earum civitatum, quos sibi ad consilium capiendum delegerat, prima luce quotidie ad se convenire jubebat, seu quid communicandum, seu quid administrandum videretur, neque ullum fere diem intermittebat, quin equestri prœlio interjectis sagittariis, quid in quoque esset animi ac virtutis suorum, perspiceretur. Erat e regione oppidi collis sub ipsis radicibus montis egregie munitus atque ex omni parte circumcisus, quem si tenerent nostri, et aquæ

et bien fortifiée. En l'occupant, nous pouvions priver l'ennemi d'une grande partie de son eau et le gêner pour ses fourrages; mais il y tenait une garde, du reste assez faible. César résolut de s'en emparer pendant la nuit. Sorti en silence de son camp, il chassa ce poste avant que la ville pût le secourir, mit à sa place deux légions, et relia ce petit camp avec le camp principal, par un double fossé de douze pieds, destiné à permettre d'aller de l'un à l'autre, même isolément, sans avoir à craindre d'être enlevé par l'ennemi.

Pendant que César s'établissait devant Gergovie, l'éduen Convictolitavis qui lui devait, comme on l'a vu, la suprême magistrature, ne s'en laissait pas moins gagner par l'argent des Arvernes. Il s'adresse à un parti de jeunes gens, mené par Litavicus et

magna parte et pabulatione libera prohibituri hostes videbantur. Sed is locus præsidio ab his non nimis firmo tenebatur. Tamen silentio noctis Cæsar ex castris egressus, priusquam subsidio ex oppido veniri posset, dejecto præsidio potitus loco duas ibi legiones collocavit fossamque duplicem duodenum pedum a majoribus castris ad minora perduxit, ut tuto ab repentino hostium incursu etiam singuli commeare possent.

XXXVII. Dum hæc ad Gergoviam geruntur, Convictolitavis Hæduus, cui magistratum adjudicatum a Cæsare demonstravimus, sollicitatus ab Arvernis pecunia cum quibusdam adolescentibus colloquitur; quorum erat princeps Litavicus atque

ses frères, jeunes nobles de la plus haute naissance, et, après avoir partagé la somme avec eux, il les exhorte à ne pas oublier qu'ils sont nés libres et pour le commandement. « Il n'y a, » leur disait-il, « que la cité éduenne qui arrête la Gaule sur le chemin d'une victoire assurée ; c'est son influence qui retient les autres dans l'alliance romaine ; qu'elle change, et aussitôt les Romains sont forcés de quitter la Gaule. Sans doute il a, lui, quelque obligation à César, qui toutefois n'a fait que justice ; mais il tient plus encore à l'indépendance de la patrie. Pourquoi, en effet, César se mêlerait-il plus du droit public des Éduens, que les Éduens ne se mêlent de celui des Romains ? » Ces jeunes gens, facilement entraînés par les paroles du magistrat et par l'appât de l'argent, se déclarent prêts même à pren-

ejus fratres, amplissima familia nati adolescentes. Cum his præmium communicat hortaturque, ut se liberos et imperio natos meminerint. Unam esse Hæduorum civitatem, quæ certissimam Galliæ victoriam detineat; ejus auctoritate reliquas contineri; qua traducta locum consistendi Romanis in Gallia non fore. Esse nonnullo se Cæsaris beneficio affectum, sic tamen, ut justissimam apud eum causam obtinuerit; sed plus communi libertati tribuere. Cur enim potius Hædui de suo jure et de legibus ad Cæsarem disceptatorem, quam Romani ad Hæduos veniant? Celeriter adolescentibus et oratione magistratus et præmio deductis, quum se vel principes ejus consilii fore

dre l'initiative du mouvement, et l'on ne cherche plus que les moyens de le faire réussir, en y entraînant la cité, qui peut-être ne voudrait pas se jeter à la légère dans une guerre pareille. On décide que Litavicus conduira, en qualité de commandant, les dix mille auxiliaires d'infanterie à envoyer aux Romains, pendant que ses frères prendront les devants auprès de César, et l'on convient des autres détails d'exécution.

Litavicus, à la tête de ce corps d'armée, n'était plus qu'à trente milles de Gergovie, lorsque tout à coup il masse ses troupes et leur dit en versant des larmes : « Où allons-nous, soldats? Toute notre cavalerie, toute notre noblesse a péri. Des chefs de notre cité, Éporédorix et Viridomare, ont été mis à mort par les Romains, sous prétexte de trahison et

profiterentur, ratio perficiendi quærebatur, quod civitatem temere ad suscipiendum bellum adduci posse non confidebant. Placuit, uti Litavicus decem illis millibus, quæ Cæsari ad bellum mitterentur, præficeretur atque ea ducenda curaret, fratresque ejus ad Cæsarem præcurrerent. Reliqua qua ratione agi placeat, constituunt.

XXXVIII. Litavicus accepto exercitu, quum millia passuum circiter xxx ab Gergovia abesset, convocatis subito militibus lacrimans : « Quo proficiscimur, » inquit, « milites? Omnis noster equitatus, omnis nobilitas interiit; principes civitatis, Eporedorix et Viridomarus, insimulati proditionis, ab Romanis in-

sans même avoir été entendus. Apprenez les détails de la bouche de ceux qui ont échappé à ce massacre, car, pour moi, qui ai perdu mes frères et tous mes proches, la douleur m'empêche de vous en dire davantage. » Là-dessus il produit de soi-disant témoins auxquels il avait fait la leçon, et qui confirment ses paroles, en assurant que les cavaliers éduens avaient été massacrés pour avoir, disait-on, entretenu des intelligences avec les Arvernes, et qu'eux-mêmes n'avaient pu se sauver du carnage qu'en se mêlant à la foule. Les Éduens poussent des cris d'indignation et conjurent Litavicus de songer à leur salut. « Il s'agit bien de délibération, » reprend-il, « c'est la nécessité qui nous presse d'aller à Gergovie et de nous joindre aux Arvernes. Pouvons-nous douter, qu'après un si abominable crime, les Ro-

dicta causa interfecti sunt. Hæc ab ipsis cognoscite, qui ex ipsa cæde fugerunt : nam ego fratribus atque omnibus meis propinquis interfectis dolore prohibeor quæ gesta sunt pronuntiare. » Producuntur hi, quos ille edocuerat quæ dici vellet, atque eadem, quæ Litavicus pronuntiaverat, multitudini exponunt : equites Hæduorum interfectos, quod collocuti cum Arvernis dicerentur; ipsos se inter multitudinem militum occultasse atque ex media cæde fugisse. Conclamant Hædui et Litavicum obsecrant, ut sibi consulat. « Quasi vero, » inquit ille, « consilii sit res ac non necesse sit nobis Gergoviam contendere et cum Arvernis nosmet conjungere. An dubitamus, quin nefario facinore ad-

mains ne soient déjà en marche pour nous égorger? Donc, si nous avons un peu de cœur, vengeons la mort si injuste de nos compatriotes, et tuons ces brigands. » En disant cela, il montrait les Romains qui, comptant sur sa protection, s'étaient joints à la colonne avec un fort ravitaillement pour l'armée. On les massacre impitoyablement, et l'on met le convoi au pillage. Puis Litavicus envoie des messagers annoncer par tout le pays éduen la fausse nouvelle du meurtre des cavaliers et des chefs, en excitant les populations à venger comme lui leurs injures.

César avait auprès de lui deux jeunes Éduens, Éporédorix et Viridomare, qu'il avait appelés personnellement pour faire partie de la cavalerie auxiliaire :

misso Romani jam ad nos interficiendos concurrant? Proinde, si quid in nobis animi est, persequamur eorum mortem, qui indignissime interierunt, atque hos latrones interficiamus. » Ostendit cives Romanos, qui ejus præsidii fiducia una erant : magnum numerum frumenti commeatusque diripit, ipsos crudeliter excruciatos interficit. Nuntios tota civitate Hæduorum dimittit, eodem mendacio de cæde equitum et principum permovet; hortatur, ut simili ratione atque ipse fecerit suas injurias persequantur.

XXXIX. Eporedorix Hæduus, summo loco natus adolescens et summæ domi potentiæ, et una Viridomarus, pari ætate et gratia, sed genere dispari, quem Cæsar ab Divitiaco sibi tradi-

le premier, né en haut lieu, était très-influent parmi ses compatriotes ; le second, de même âge et d'égal crédit, mais d'humble extraction, devait à la recommandation de Divitiacus toute la considération dont César l'avait entouré. Ils étaient en rivalité de puissance, et, dans la dernière lutte pour la souveraine magistrature, ils avaient travaillé de toutes leurs forces, l'un pour Convictolitavis, l'autre pour Cotus. Éporédorix apprit, vers minuit, la détermination de Litavicus ; il courut en informer César, et le pria de ne pas souffrir que les mauvais desseins de quelques jeunes gens fissent rompre l'alliance de la cité éduenne avec les Romains, ce qui ne manquerait pas d'arriver si tant de milliers d'hommes, passant à l'ennemi, attiraient de ce côté l'intérêt de leurs proches et l'opinion même de la cité.

tum ex humili loco ad summam dignitatem perduxerat, in equitum numero convenerant nominatim ab eo evocati. His erat inter se de principatu contentio, et in illa magistratuum controversia alter pro Convictolitavi, alter pro Coto summis opibus pugnaverant. Ex iis Eporedorix cognito Litavici consilio media fere nocte rem ad Cæsarem defert; orat, ne patiatur civitatem pravis adolescentium consiliis ab amicitia populi Romani deficere; quod futurum provideat, si se tot hominum millia cum hostibus conjunxerint, quorum salutem neque propinqui negligere neque civitas levi momento æstimare posset.

César, qui avait toujours favorisé les Éduens, fut vivement affecté de cette nouvelle. Sans hésiter un instant, il fit sortir quatre légions allégées et toute la cavalerie, laissant les deux autres sous le commandement du légat C. Fabius, pour garder le camp, dont il ne prit pas même le temps de resserrer l'enceinte, tant l'affaire lui paraissait urgente. Il voulut, avant de partir, faire arrêter les frères de Litavicus, mais ils venaient de s'enfuir. Après avoir exhorté ses troupes à supporter la fatigue de cette marche commandée par les circonstances, les voyant remplies d'ardeur, il s'avança de vingt-cinq milles et se trouva en présence des Éduens. Il envoie aussitôt sa cavalerie à leur rencontre, avec ordre de leur barrer le chemin, mais de ne tuer personne.

XL. Magna affectus sollicitudine hoc nuntio Cæsar, quod semper Hæduorum civitati præcipue indulserat, nulla interposita dubitatione legiones expeditas quatuor equitatumque omnem ex castris educit, nec fuit spatium tali tempore ad contrahenda castra (28), quod res posita in celeritate videbatur; C. Fabium legatum cum legionibus duabus castris præsidio relinquit. Fratres Litavici quum conprehendi jussisset, paulo ante reperit ad hostes fugisse. Adhortatus milites, ne necessario tempore itineris labore permoveantur, cupidissimis omnibus progressus millia passuum xxv agmen Hæduorum conspicatus immisso equitatu iter eorum moratur atque impedit interdicitque omnibus, ne quemquam interficiant. Eporedorigem et

En même temps il dit à Éporédorix et à Viridomare d'aller se mettre dans les rangs des cavaliers, et d'appeler leurs compatriotes pour leur faire voir qu'ils n'ont pas été tués comme on le prétendait. A cette vue, les Éduens reconnaissent la fraude de Litavicus; ils tendent les mains en signe de soumission, et, mettant bas les armes, ils demandent grâce de la vie. Quant à Litavicus, il s'enfuit à Gergovie, et tous ses clients le suivirent, conformément aux mœurs gauloises qui font un crime au client d'abandonner son patron dans le danger.

César envoya des courriers chez les Éduens pour leur faire connaître qu'il avait pardonné à leurs troupes, bien que le droit de la guerre l'autorisât à sévir; et, après avoir donné à son armée trois heures de la nuit pour se reposer, il reprit le chemin de Gergovie. A mi-distance environ, il ren-

Viridomarum, quos illi interfectos existimabant, inter equites versari suosque appellare jubet. His cognitis et Litavici fraude perspecta, Hædui manus tendere, deditionem significare et, projectis armis, mortem deprecari incipiunt. Litavicus cum suis clientibus, quibus more Gallorum nefas est etiam in extrema fortuna deserere patronos, Gergoviam profugit.

XLI. Cæsar nuntiis ad civitatem Hæduorum missis, qui suo beneficio conservatos docerent, quos jure belli interficere potuisset, tribusque horis noctis exercitui ad quietem datis castra ad Gergoviam movit. Medio fere itinere equites a Fabio missi,

contra des cavaliers de Fabius qui accouraient lui annoncer que le camp se trouvait dans un grand péril. L'ennemi était venu l'attaquer avec toutes ses forces, et, comme il se renouvelait fréquemment, tandis que les nôtres, en trop petit nombre relativement à l'étendue des ouvrages, étaient obligés de rester en permanence sur le rempart, nous avions eu beaucoup de fatigue et beaucoup d'hommes blessés par les flèches et autres projectiles de toute espèce : heureusement notre artillerie était là. Après la retraite de l'ennemi, Fabius avait fait boucher toutes les portes, à l'exception de deux, et ajouter au rempart des parapets en clayonnage, car il s'attendait à être attaqué le lendemain de la même manière. Sur cette nouvelle, César hâta sa marche, et, secondé par l'ardeur de ses soldats, il arriva au camp avant le lever du soleil.

quanto res in periculo fuerit, exponunt. Summis copiis castra oppugnata demonstrant, quum crebro integri defessis succederent nostrosque assiduo labore defatigarent, quibus propter magnitudinem castrorum perpetuo esset iisdem in vallo permanendum. Multitudine sagittarum atque omnis generis telorum multos vulneratos; ad hæc sustinenda magno usui fuisse tormenta. Fabium discessu eorum duabus relictis portis obstruere ceteras pluteosque vallo addere et se in posterum diem similemque casum apparare. His rebus cognitis Cæsar summo studio militum ante ortum solis in castra pervenit.

Pendant que ces événements ont lieu autour de Gergovie, les Éduens reçoivent les premières nouvelles envoyées par Litavicus. Sans attendre de plus amples informations, ils se laissent emporter, les uns par la cupidité, les autres par la haine, avec cette fougue naturelle à leur race, qui leur fait prendre le moindre bruit pour un fait avéré. Les voilà donc qui pillent, tuent, traînent en esclavage tout ce qui est Romain. Convictolitavis, favorable à cette cause, excite lui-même la fureur du peuple, afin qu'il se compromette au point de ne pouvoir plus reculer. M. Aristius, tribun militaire, en route pour rejoindre sa légion, se trouvait alors à Cabillonum. On lui garantit la sûreté des chemins, et on le fait sortir de cette ville ainsi que d'autres Romains qui y trafiquaient. A peine en route, ils

XLII. Dum hæc ad Gergoviam geruntur, Hædui primis nuntiis ab Litavico acceptis nullum sibi ad cognoscendum spatium relinquunt. Impellit alios avaritia, alios iracundia et temeritas, quæ maxime illi hominum generi est innata, ut levem auditionem habeant pro re comperta. Bona civium Romanorum diripiunt, cædes faciunt, in servitutem abstrahunt. Adjuvat rem proclinatam Convictolitavis plebemque ad furorem impellit, ut facinore admisso ad sanitatem reverti pudeat. M. Aristium, tribunum militum, iter ad legionem facientem fide data ex oppido Cabillono educunt : idem facere cogunt eos, qui negotiandi causa ibi constiterant. Hos continuo in itinere adorti

sont attaqués et dépouillés de leurs bagages, mais comme ils résistent et tuent beaucoup de monde à l'ennemi, tout en éprouvant eux-mêmes des pertes, on les tient bloqués tout le jour et la nuit suivante, pendant qu'on va chercher du renfort.

Survient la nouvelle que toute l'infanterie est au pouvoir de César. Aussitôt les autorités accourent vers Aristius pour protester qu'elles sont étrangères à ces désordres; elles ordonnent une enquête sur les pertes éprouvées, prononcent la confiscation des biens de Litavicus et de ses frères, et envoient des députés à César pour se justifier. Les Éduens agissaient ainsi dans l'espoir de se faire rendre leurs compatriotes, mais en même temps, enchaînés qu'ils étaient au parti de la guerre par la souillure de leurs méfaits, par le fruit des pillages auxquels beaucoup d'entre eux avaient participé, par la

omnibus impedimentis exuunt; repugnantes diem noctemque obsident; multis utrimque interfectis majorem multitudinem armatorum concitant.

XLIII. Interim nuntio allato omnes eorum milites in potestate Cæsaris teneri, concurrunt ad Aristium; nihil publico factum consilio demonstrant; quæstionem de bonis direptis decernunt; Litavici fratrumque bona publicant; legatos ad Cæsarem sui purgandi gratia mittunt. Hæc faciunt recuperandorum suorum causa; sed contaminati facinore et capti compendio ex direptis bonis, quod ea res ad multos pertinebat, timore pœnæ

crainte enfin du châtiment, ils faisaient secrètement leurs dispositions, et sollicitaient, par des ambassades, les autres peuples. César n'ignorait pas leurs intentions; toutefois il répondit, avec le plus de calme possible, aux députés, que l'ignorance et la légèreté de la multitude ne le rendraient pas plus sévère pour la cité éduenne, à laquelle il continuerait d'accorder sa bienveillance. Puis, comme il craignait que le mouvement ne gagnât du terrain, et ne lui mît sur les bras toutes les cités, il songea aux moyens de s'éloigner de Gergovie, et de concentrer de nouveau son armée, sans que ce départ, motivé seulement par la crainte d'une insurrection générale, eût l'apparence d'une fuite.

En inspectant les travaux du petit camp, il entrevit l'occasion de réaliser son dessein. L'ennemi,

exterriti consilia clam de bello inire incipiunt civitatesque reliquas legationibus sollicitant. Quæ tametsi Cæsar intelligebat, tamen quam mitissime potest legatos appellat : nihil se propter inscientiam levitatemque vulgi gravius de civitate judicare neque de sua in Hæduos benevolentia deminuere. Ipse majorem Galliæ motum expectans, ne ab omnibus civitatibus circumsisteretur, consilia inibat, quemadmodum ab Gergovia discederet ac rursus omnem exercitum contraheret, ne profectio nata ab timore defectionis similis fugæ videretur.

XLIV. Hæc cogitanti accidere visa est facultas bene rei gerendæ. Nam quum in minora castra operis perspiciendi causa

qui les jours précédents occupait en foule compacte une hauteur voisine, avait disparu. Étonné, César interroge les déserteurs, dont, chaque jour, un grand nombre venait se rendre à lui : or voici ce qui avait lieu, selon leur dire unanime et confirmatif du rapport des éclaireurs. Cette hauteur dépendait d'une crête à peu près horizontale, mais étroite et boisée, communiquant avec l'autre côté de la ville. Les Gaulois étaient fort inquiets pour ce point, car en le perdant, après celui que les Romains avaient déjà pris, ils se voyaient comme entourés, et dans l'impossibilité de sortir et d'aller au fourrage. C'est pour fortifier cette position que Vercingétorix avait appelé tout son monde.

D'après ces renseignements, César lance, à mi-

venisset, animadvertit collem, qui ab hostibus tenebatur, nudatum hominibus, qui superioribus diebus vix præ multitudine cerni poterat. Admiratus quærit ex perfugis causam; quorum magnus ad eum quotidie numerus confluebat. Constabat inter omnes, quod jam ipse Cæsar per exploratores cognoverat, dorsum esse ejus jugi prope æquum, sed hunc silvestrem et angustum, qua esset aditus ad alteram partem oppidi; vehementer huic illos loco timere nec jam aliter sentire, uno colle ab Romanis occupato, si alterum amisissent, quin pæne circumvallati atque omni exitu et pabulatione interclusi viderentur : ad hunc muniendum omnes a Vercingetorige evocatos.

XLV. Hac re cognita Cæsar mittit complures equitum tur-

nuit, plusieurs pelotons de cavalerie, avec ordre de battre assez bruyamment les alentours. Au jour, il fait sortir du camp un grand nombre de mulets de bât, harnachés, avec leurs conducteurs coiffés de casques, en guise de cavaliers; il y ajoute un peu de cavalerie comme plus propre à courir et à se montrer au loin, et dirige le tout vers la position dont il s'agit, par un long circuit en dehors des collines. Ce mouvement était aperçu de Gergovie, qui dominait nos camps, mais de trop loin pour rien distinguer. Enfin, par ordre de César, une légion se porte à quelque distance vers le même point, et s'établit sous bois au pied de la hauteur. L'inquiétude des Gaulois redoublant, ils portent tout ce qu'ils ont de forces au retranchement qu'ils

mas; eis de media nocte imperat, ut paulo tumultuosius omnibus locis vagarentur. Prima luce magnum numerum impedimentorum ex castris mulorumque produci neque his stramenta detrahi (29) mulionesque cum cassidibus equitum specie ac simulatione collibus circumvehi jubet. His paucos addit equites, qui latius ostentationis causa vagarentur. Longo circuitu easdem omnes jubet petere regiones. Hæc procul ex oppido videbantur, ut erat a Gergovia despectus in castra, neque tanto spatio certi quid esset explorari poterat. Legionem unam eodem jugo mittit et paulum progressam inferiore constituit loco silvisque occultat. Augetur Gallis suspicio atque omnes illo munitionum copiæ traducuntur. Vacua castra hostium Cæsar conspicatus tectis

croient menacé. César alors, voyant les camps ennemis abandonnés, fait filer ses troupes du grand camp vers le petit, les enseignes couvertes, les drapeaux baissés et en colonne mince, afin d'échapper aux vues de la place. En donnant ses instructions aux légats commandant les légions, il leur recommande surtout de contenir leurs soldats, que le désir de combattre ou de piller pourrait entraîner trop loin; il leur fait remarquer les difficultés naturelles du terrain et la nécessité d'agir avec promptitude, car c'était une occasion à saisir et non pas un combat à engager. Après quoi, il donne le signal; en même temps, il envoie les Éduens monter sur la droite par un autre chemin.

Du bas de la pente, dans la plaine, jusqu'au mur de la ville, il y avait en ligne directe douze cents

insignibus suorum occultatisque signis militaribus raros milites (30), ne ex oppido animadverterentur, ex majoribus castris in minora traducit; legatisque, quos singulis legionibus præfecerat, quid fieri velit ostendit : imprimis monet, ut contineant milites, ne studio pugnandi aut spe prædæ longius progrediantur; quid iniquitas loci habeat incommodi proponit : hoc una celeritate posse mutari; occasionis esse rem, non prœlii. His rebus expositis signum dat et ab dextra parte alio ascensu eodem tempore Hæduos mittit.

XLVI. Oppidi murus ab planitie atque initio ascensus recta regione, si nullus anfractus intercederet, mcc passus aberat :

pas ; mais la distance s'augmentait par les lacets qu'il fallait faire pour adoucir la roideur de la montée. A mi-côte, et suivant les contours du terrain, les Gaulois avaient élevé, avec de grosses pierres, un mur de six pieds de haut, pour nous retarder en cas d'attaque, et, laissant libre toute la partie inférieure des pentes, ils s'étaient établis sur la partie supérieure, jusqu'au mur de la ville, dans des camps extrêmement serrés. Au signal donné, nos troupes se portent rapidement à ce mur, l'escaladent et s'emparent de trois de ces camps. Cela fut si vite fait que le roi des Nitiobriges, Teutomatus, surpris dans sa tente où il faisait la sieste par des soldats qui pillaient, put à peine s'échapper de leurs mains, nu jusqu'à la ceinture, et même eut son cheval blessé.

quidquid huc circuitus ad molliendum clivum accesserat, id spatium itineris augebat. A medio fere colle in longitudinem, ut natura montis ferebat, ex grandibus saxis sex pedum murum, qui nostrorum impetum tardaret, præduxerant Galli atque inferiore omni spatio vacuo relicto superiorem partem collis usque ad murum oppidi densissimis castris compleverant. Milites dato signo celeriter ad munitionem perveniunt eamque trangressi trinis castris potiuntur; ac tanta fuit in capiendis castris celeritas, ut Teutomatus, rex Nitiobrigum, subito in tabernaculo oppressus, ut meridie conquieverat, superiore corporis parte nudata, vulnerato equo, vix se ex manibus prædantium militum criperet.

César, ayant obtenu le résultat qu'il avait en vue, fit sonner la retraite et arrêta lui-même la dixième légion avec laquelle il se trouvait. Quant aux autres légions, comme elles étaient séparées de lui par une assez large vallée, elles n'entendirent pas le son de la trompette. Les tribuns militaires et les légats cherchaient bien à les retenir, conformément à ses ordres, mais elles, croyant avoir facilement raison d'un ennemi qu'elles avaient fait fuir et vaincu dans maints combats, et ne voyant rien au-dessus de leur courage, ne cessèrent d'aller en avant que quand elles atteignirent le mur et les portes de Gergovie. Aux cris qui s'élevèrent alors de tous les points de l'enceinte, les gens des quartiers éloignés crurent que ce tumulte soudain provenait de la prise des portes, et, dans

XLVII. Consecutus id quod animo proposuerat Cæsar receptui cani jussit, legionique decimæ quacum erat concionatus (31) signa constituit. Ac reliquarum legionum milites non exaudito tubæ sono, quod satis magna vallis intercedebat, tamen ab tribunis militum legatisque, ut erat a Cæsare præceptum, retinebantur. Sed elati spe celeris victoriæ et hostium fuga et superiorum temporum secundis prœliis nihil adeo arduum sibi esse existimaverunt, quod non virtute consequi possent, neque finem prius sequendi fecerunt, quam muro oppidi portisque appropinquarent. Tum vero ex omnibus urbis partibus orto clamore qui longius aberant repentino tumultu perterriti, quum hostem

leur effroi, se jetèrent hors de la place. On vit en même temps des mères de famille lancer du haut de la muraille des étoffes et de l'argent, et, le sein nu, les bras étendus, supplier les Romains d'avoir pitié d'elles, de ne pas faire comme à Avaricum, où ils n'avaient pas même épargné les femmes et les enfants. D'autres se faisaient descendre par les mains le long du mur et allaient se livrer à nos soldats. Le matin même, L. Fabius, centurion dans la huitième légion, avait dit à ses camarades que le souvenir des récompenses d'Avaricum exaltait son courage, et qu'il prétendait, cette fois, escalader le premier la muraille : prenant trois de ses hommes, il se fit soulever par eux et parvint ainsi au sommet de l'escarpe, puis il les hissa jusqu'à lui, l'un après l'autre.

intra portas esse existimarent, sese ex oppido ejecerunt. Matresfamiliæ de muro vestem argentumque jactabant et pectore nudo prominentes passis manibus obtestabantur Romanos, ut sibi parcerent neu, sicut Avarici fecissent, ne a mulieribus quidem atque infantibus abstinerent : nonnullæ de muris per manus demissæ sese militibus tradebant. L. Fabius, centurio legionis VIII, quem inter suos eo die dixisse constabat, excitari se Avaricensibus præmiis neque commissurum, ut prius quisquam murum ascenderet, tres suos nactus manipulares atque ab iis sublevatus murum ascendit : hos ipse rursus singulos exceptans in murum extulit.

Pendant ce temps, les Gaulois qui, comme on l'a vu, s'étaient portés de l'autre côté de la ville pour travailler aux ouvrages avancés, entendent les cris d'alarme, et bientôt, recevant avis sur avis que les Romains s'emparent de la ville, ils accourent en foule, précédés de leur cavalerie. Chaque troupe, en arrivant, se range sous la muraille et grossit le nombre des combattants. Rassurées à la vue de forces considérables, les femmes, qui tout à l'heure, nous tendaient les mains du haut du rempart, se tournent en suppliantes vers leurs concitoyens, faisant flotter leur chevelure à la manière gauloise, et montrant leurs jeunes familles.

Les Romains avaient le désavantage et du terrain et du nombre : fatigués, d'ailleurs, de leur course

XLVIII. Interim ii, qui ad alteram partem oppidi, ut supra demonstravimus, munitionis causa convenerant, primo exaudito clamore, inde etiam crebris nuntiis incitati, oppidum a Romanis teneri, præmissis equitibus magno concursu eo contenderunt. Eorum ut quisque primus venerat, sub muro consistebat suorumque pugnantium numerum augebat. Quorum quum magna multitudo convenisset, matresfamiliæ, quæ paulo ante Romanis de muro manus tendebant, suos obtestari et more Gallico passum capillum ostentare liberosque in conspectum proferre cœperunt. Erat Romanis nec loco nec numero æqua contentio; simul et cursu et spatio pugnæ defatigati non facile recentes atque integros sustinebant.

et de la durée du combat, ils ne pouvaient résister à des troupes fraîches, incessamment renouvelées. César, voyant que la disposition des lieux nous était contraire et que l'ennemi se renforçait à tout instant, commença à craindre pour son monde. Il envoya donc au légat T. Sextius, qu'il avait laissé à la garde du petit camp, l'ordre de sortir promptement avec ses cohortes et de prendre position au pied de la colline, sur le flanc droit de l'ennemi, pour le gêner dans sa poursuite, s'il parvenait à repousser nos troupes. Portant lui-même sa légion un peu en avant du point où il l'avait arrêtée, il attendit l'issue du combat.

Pendant qu'on luttait de près avec un égal acharnement, l'ennemi se fiant à sa position et à ses forces, comme nos soldats à leur courage, voilà que

XLIX. Cæsar quum iniquo loco pugnari hostiumque augeri copias videret, præmetuens suis ad T. Sextium legatum, quem minoribus castris præsidio reliquerat, misit, ut cohortes ex castris celeriter educeret et sub infimo colle ab dextro latere hostium constitueret, ut, si nostros loco depulsos vidisset, quo minus libere hostes insequerentur, terreret. Ipse paulum ex eo loco cum legione progressus, ubi constiterat, eventum pugnæ expectabat.

L. Quum acerrime cominus pugnaretur, hostes loco et numero, nostri virtute confiderent, subito sunt Hædui visi ab latere nostris aperto, quos Cæsar ab dextra parte alio ascensu

tout à coup le corps éduen envoyé par une autre rampe à droite, pour faire diversion, se montre vers notre aile qui était en l'air. La vue des armes gauloises causa dans nos rangs une vive émotion, et vainement les Éduens avaient-ils l'épaule droite découverte, comme il est d'usage pour les contingents des cités soumises, cela même était pris par nos soldats pour une ruse de l'ennemi.

Au même moment, le centurion L. Fabius et les soldats qui l'avaient suivi à l'escalade sont entourés, passés par les armes et jetés du haut en bas de la muraille. Un autre centurion de la même légion, M. Petronius, qui avait entrepris d'enfoncer les portes, est accablé par le nombre des défenseurs : couvert de blessures et se voyant perdu, il se retourne vers les hommes de sa centurie qui l'accom-

manus distinendæ causa miserat. Hi similitudine armorum vehementer nostros perterruerunt, ac tametsi dextris humeris exsertis (32) animadvertebantur, quod insigne pacatum esse consuerat, tamen id ipsum sui fallendi causa milites ab hostibus factum existimabant. Eodem tempore L. Fabius centurio quique una murum ascenderant circumventi atque interfecti muro præcipitabantur. M. Petronius, ejusdem legionis centurio, quum portas excidere conatus esset, a multitudine oppressus ac sibi desperans multis jam vulneribus acceptis manipularibus suis, qui illum secuti erant : « Quoniam, » inquit, « me una vobiscum

pagnaient, en leur disant : « Puisque je ne puis nous tirer d'affaire tous ensemble, je veux au moins vous sauver la vie; c'est bien assez que, pour ma propre gloire, je vous aie entraînés dans ce danger; je vais vous donner le moyen de fuir, profitez-en. » Et en même temps il se jette au milieu des ennemis, en tue deux et repousse les autres à quelque distance de la porte. Ses soldats veulent le soutenir, mais il leur crie : « Vos efforts pour me sauver sont inutiles; je perds les forces avec le sang; partez donc, tandisque vous le pouvez, et rejoignez la légion. » Un moment après il mourait en combattant, mais il avait sauvé ses hommes.

Enfin, nos troupes, pressées de toutes parts, furent repoussées avec une perte de quarante-six centurions. Comme l'ennemi les poursuivait de trop

servare non possum, vestræ quidem certe vitæ prospiciam, quos cupiditate gloriæ adductus in periculum deduxi. Vos data facultate vobis consulite. » Simul in medios hostes irrupit duobusque interfectis reliquos a porta paulum submovit. Conantibus auxiliari suis : « Frustra, « inquit, » meæ vitæ subvenire conamini, quem jam sanguis viresque deficiunt. Proinde abite, dum est facultas, vosque ad legionem recipite. » Ita pugnans post paulum concidit ac suis saluti fuit.

LI. Nostri quum undique premerentur, XLVI centurionibus amissis dejecti sunt loco. Sed intolerantius Gallos insequentes

près, sa marche fut ralentie par la dixième légion placée en réserve sur un meilleur terrain, et celle-ci fut reçue à son tour par les cohortes de la treizième venant du petit camp, auxquelles T. Sextius avait fait prendre une position dominante. Mais aussitôt que nos légions eurent atteint la plaine, elles firent front vers l'ennemi, et Vercingétorix, arrivé lui-même jusqu'au pied des hauteurs, ramena ses troupes dans leurs retranchements. Notre perte totale, dans cette affaire, ne s'éleva pas à beaucoup moins de sept cents hommes.

Le lendemain César, ayant rassemblé ses troupes, leur reprocha de s'être laissé emporter à leur ardeur et d'avoir jugé, elles-mêmes, du point où elles devaient s'avancer et de ce qu'elles y avaient à faire, sans écouter ni le signal de rappel ni les tri-

legio decima tardavit, quæ pro subsidio paulo æquiore loco constiterat. Hanc rursus XIII legionis cohortes exceperunt, quæ ex castris minoribus eductæ cum T. Sextio legato ceperant locum superiorem. Legiones, ubi primum planitiem attigerunt, infestis contra hostes signis constiterunt. Vercingetorix ab radicibus collis suos intra munitiones reduxit. Eo die milites sunt paulo minus DCC desiderati.

LII. Postero die Cæsar concione advocata temeritatem cupiditatemque militum reprehendit, quod sibi ipsi judicavissent, quo procedendum aut quid agendum videretur, neque signo

buns et les légats, qui leur commandaient de s'arrêter. Il insista sur les difficultés de l'attaque d'une position dominante, et rappela ce qu'il en avait pensé lui-même près d'Avaricum, lorsque, ayant surpris l'ennemi sans chef et sans cavalerie, il avait renoncé à une victoire probable plutôt que de s'exposer à des pertes, même légères, en combattant avec le désavantage du terrain. Il ajouta qu'autant il rendait justice à cet admirable élan que n'avaient pu arrêter ni le retranchement des camps, ni la hauteur de la montagne, ni les murs de la place, autant il blâmait l'indiscipline et la présomption dont ils avaient fait preuve, en croyant savoir mieux que leur général en quoi devait consister le succès de l'opération : car, à ses yeux, la modestie et l'obéissance sont des vertus aussi nécessaires au

recipiendi dato constitissent neque ab tribunis militum legatisque retineri potuissent. Exposuit, quid iniquitas loci posset, quid ipse ad Avaricum sensisset, quum sine duce et sine equitatu deprehensis hostibus exploratam victoriam dimisisset, ne parvum modo detrimentum in contentione propter iniquitatem loci accideret. Quantopere eorum animi magnitudinem admiraretur, quos non castrorum munitiones, non altitudo montis, non murus oppidi tardare potuisset, tantopere licentiam arrogantiamque reprehendere, quod plus se quam imperatorem de victoria atque exitu rerum sentire existimarent; nec minus

soldat que le courage et le désir de se distinguer.

A la fin de son allocution, César chercha à relever le moral de ses troupes, en leur disant de ne pas se laisser abattre par un revers qui devait être attribué, non point à la valeur de l'ennemi, mais à l'avantage de sa position; puis, comme il persistait toujours dans ses projets de départ, il porta son armée hors du camp et la mit en bataille sur un terrain convenable. Vercingétorix n'ayant pas voulu, plus que précédemment, s'engager dans la plaine, César fit rentrer ses troupes après un petit combat de cavalerie dans lequel il eut l'avantage. Le lendemain, il recommença la même démonstration, et, jugeant alors en avoir fait assez pour rabattre la jactance gauloise et rassurer ses soldats, il prit la route du pays éduen. Après avoir marché trois

se ab milite modestiam et continentiam quam virtutem atque animi magnitudinem desiderare.

LIII. Hac habita concione et ad extremam orationem confirmatis militibus, ne ob hanc causam animo permoverentur neu, quod iniquitas loci attulisset, id virtuti hostium tribuerent, eadem de profectione cogitans, quæ ante senserat, legiones ex castris eduxit aciemque idoneo loco constituit. Quum Vercingetorix nihilo magis (33) in æquum locum descenderet, levi facto equestri prœlio atque secundo in castra exercitum reduxit. Quum hoc idem postero die fecisset, satis ad Gallicam ostentationem minuendam militumque animos confirmandos factum

jours sans être suivi, et réparé l'un des ponts de l'Allier, il effectua son passage.

A ce moment, les Éduens Viridomare et Éporédorix vinrent lui annoncer que Litavicus était parti, avec toute la cavalerie, pour aller soulever le pays éduen, qu'ainsi il était urgent qu'ils prissent eux-mêmes les devants, afin de retenir leur cité dans le devoir. César avait acquis déjà bien des preuves de la trahison des Éduens, et il pensait que le départ de ces deux jeunes chefs ne ferait que hâter la révolte; néanmoins, il ne crut pas devoir les retenir, de peur de paraître injuste à leur égard et de montrer de l'inquiétude. Mais, avant leur départ, il voulut leur rappeler brièvement ses bienfaits envers le peuple éduen, qu'il avait trouvé, leur

existimans in Hæduos movit castra. Ne tum quidem insecutis hostibus tertio die (31) ad flumen Elaver pontes reficit eoque exercitum traducit.

LIV. Ibi a Viridomaro atque Eporedorige Hæduis appellatus discit cum omni equitatu Litavicum ad sollicitandos Hæduos profectum : opus esse ipsos antecedere ad confirmandam civitatem. Etsi multis jam rebus perfidiam Hæduorum perspectam habebat atque horum discessu admaturari defectionem civitatis existimabat, tamen eos retinendos non constituit, ne aut inferre injuriam videretur aut dare timoris aliquam suspicionem. Discedentibus his breviter sua in Hæduos merita exposuit : quos et quam humiles accepisset, compulsos in oppida,

dit-il, refugié dans ses places, dépouillé d'une partie de son territoire et de tout ce qui faisait sa richesse, soumis à un tribut, obligé de fournir des otages en garantie d'un traité humiliant, et qu'il avait tiré de cet abaissement, non-seulement en lui rendant son ancien état, mais encore en y ajoutant un degré de puissance et de considération que ce peuple n'avait jamais connu à aucune époque. Après cette admonestation, il les congédia.

Sur la Loire, et dans une position avantageuse, se trouvait une place des Éduens, nommée Noviodunum : César y avait déposé tous les otages de la Gaule, les approvisionnements de blé, le trésor, la plus grande partie de ses bagages personnels et de ceux de l'armée, et il y avait aussi fait envoyer un grand nombre de chevaux achetés en Italie et en Es-

multatos agris, omnibus ereptis copiis, imposito stipendio, obsidibus summa cum contumelia extortis, et quam in fortunam quamque in amplitudinem deduxisset, ut non solum in pristinum statum redissent, sed omnium temporum dignitatem et gratiam antecessisse viderentur. His datis mandatis eos ab se dimisit.

LV. Noviodunum erat oppidum Hæduorum ad ripas Ligeris opportuno loco positum. Huc Cæsar omnes obsides Galliæ, frumentum, pecuniam publicam, suorum atque exercitus impedimentorum magnam partem contulerat; huc magnum numerum equorum hujus belli causa in Italia atque Hispania

pagne pour les besoins de la guerre. C'est là qu'Éporédorix et Viridomare se rendirent : ayant appris à leur arrivée l'état des affaires publiques, la réception de Litavicus dans Bibracte, ville principale du pays, et la défection du premier magistrat, Convictolitavis, qui s'était joint à lui ainsi que la majeure partie des sénateurs, et avait envoyé une ambassade officielle pour traiter avec Vercingétorix, ils crurent ne pas devoir négliger une si bonne occasion.

En conséquence, après avoir massacré les gardiens du dépôt, ainsi que les négociants ou voyageurs romains qui se trouvaient dans la place, ils partagent entre eux l'argent et les chevaux, dirigent sur Bibracte, pour être remis aux magistrats, les otages des cités, incendient la ville afin qu'elle ne puisse servir à l'armée romaine, étant eux-mêmes

coemptum miserat. Eo quum Eporedorix Viridomarusque venissent et de statu civitatis cognovissent, Litavicum Bibracte ab Hæduis receptum, quod est oppidum apud eos maximæ auctoritatis, Convictolitavim magistratum magnamque partem senatus ad eum convenisse, legatos ad Vercingetorigem de pace et amicitia conciliauda publice missos, non prætermittendum tantum commodum existimaverunt. Itaque nterfectis Novioduni custodibus (31) quique eo negotiandi causa convenerant pecuniam atque equos inter se partiti sunt; obsides civitatum Bibracte ad magistratum deducendos curaverunt; oppidum, quod ab se teneri non posse judicabant, ne cui esset usui Romanis, incenderunt; fru-

hors d'état de la garder, enfin chargent à la hâte tout ce qu'ils peuvent de blé sur des navires et jettent le reste dans le fleuve ou dans les flammes. Cela fait, ils ramassent du monde dans les environs, établissent des garnisons et des postes le long de la Loire, et sèment partout la terreur au moyen de leur cavalerie. Le but qu'ils se proposaient était de nous couper les vivres et de nous rejeter ainsi dans la province romaine; ils espéraient d'autant plus l'atteindre, que la Loire, gonflée par la fonte des neiges, ne leur paraissait nullement guéable.

Lorsque César eut connaissance de ces faits, il jugea nécessaire de hâter sa marche, afin de pouvoir franchir le fleuve en réparant, au besoin, les ponts, avant que l'ennemi fût en mesure de s'y opposer avec des forces suffisantes. Quant à s'ache-

menti quod subito potuerunt navibus avexerunt, reliquum flumine atque incendio corruperunt. Ipsi ex finitimis regionibus copias cogere, præsidia custodiasque ad ripas Ligeris disponere equitatumque omnibus locis injiciendi timoris causa ostentare cœperunt, si ab re frumentaria Romanos excludere aut adductos inopia in provinciam expellere possent. Quam ad spem multum eos adjuvabat, quod Liger ex nivibus creverat, ut omnino vado non posse transiri videretur.

LVI. Quibus rebus cognitis Cæsar maturandum sibi censuit, si esset in perficiendis pontibus periclitandum, ut prius, quam essent majores eo coactæ copiæ, dimicaret. Nam ut

miner vers la province, en modifiant ses premières résolutions, c'est ce qu'il ne voulait faire à aucun prix, non-seulement à cause de la tache qui en serait résultée pour sa gloire, mais encore à cause de la difficulté des chemins à travers la chaîne des Cévennes qui se dressait devant lui, et surtout parce qu'il avait de vives inquiétudes au sujet du corps détaché avec Labienus. Forçant donc sa marche, et de jour et de nuit, il arriva sur les bords de la Loire plus tôt qu'on ne l'y attendait. Un gué découvert par des cavaliers, et assez convenable en ce cas d'urgence, vu qu'un homme à pied y avait l'eau seulement jusqu'aux aisselles et pouvait porter ses armes sans les mouiller, permit d'effectuer heureusement le passage, la cavalerie ayant d'ailleurs été disposée de manière à rompre le courant, et l'ennemi s'é-

commutato consilio iter in provinciam converteret, id ne metu quidem necessario faciendum existimabat (35), quum infamia atque indignitas rei et oppositus mons Cevenna viarumque difficultas impediebat, tum maxime, quod abjuncto Labieno atque iis legionibus, quas una miserat, vehementer timebat. Itaque admodum magnis diurnis nocturnisque itineribus confectis contra omnium opinionem ad Ligerim venit vadoque per equites invento pro rei necessitate opportuno, ut brachia modo atque humeri ad sustinenda arma liberi ab aqua esse possent, disposito equitatu, qui vim fluminis refringeret,

tant sauvé à notre premier aspect. On trouva dans les champs du blé et du bétail, dont l'armée fit ample provision, puis César se disposa à partir pour le pays Sénonnais.

Pendant que ces événements se passaient du côté de César, Labienus avait laissé dans Agedicum, à la garde des bagages, les recrues récemment arrivées d'Italie, et s'était dirigé, avec quatre légions, vers Lutèce : c'est le nom d'une ville des Parisiens, située dans une île de la Seine. Dès que l'ennemi avait eu connaissance du mouvement de Labienus, des troupes nombreuses étaient accourues des cités voisines, et le commandement en chef avait été déféré à l'aulerque Camulogène, que recommandaient, malgré son extrême vieillesse, de grands talents militaires. Ce général, ayant remarqué qu'un

atque hostibus primo aspectu perturbatis incolumem exercitum traduxit, frumentumque in agris et pecoris copiam nactus repleto his rebus exercitu iter in Senones facere instituit.

LVII. Dum hæc apud Cæsarem geruntur, Labienus eo supplemento, quod nuper ex Italia venerat, relicto Agedici, ut esset impedimentis præsidio, cum quatuor legionibus Lutetiam proficiscitur. Id est oppidum Parisiorum, quod positum est in insula fluminis Sequanæ. Cujus adventu ab hostibus cognito magnæ ex finitimis civitatibus copiæ convenerunt. Summa imperii traditur Camulogeno Aulerco, qui prope confectus ætate tamen propter singularem scientiam rei militaris

marais continu, qui se déversait dans la Seine, offrait une excellente ligne de défense, s'était établi en arrière et se disposait à nous disputer le passage.

Labienus, en arrivant, essaya de faire avancer des blindages et de se construire une chaussée solide à travers le marais, au moyen de claies et de matériaux de remblai; mais, rebuté par les difficultés de l'opération, il décampa sans bruit, à la troisième veille, et reprit la route par laquelle il était venu. Il arriva ainsi devant Metiosedum, ville des Senons, bâtie, comme Lutèce, dans une île de la Seine. Là, il se saisit d'une cinquantaine de bateaux, les relie rapidement les uns aux autres, y jette des troupes, et s'empare de la place sans résistance de la part des habitants surpris par la nouveauté du moyen, et d'ailleurs presque tous

ad eum est honorem evocatus. Is quum animadvertisset perpetuam esse paludem, quæ influeret in Sequanam atque illum omnem locum magnopere impediret, hic consedit nostrosque transitu prohibere instituit.

LVIII. Labienus primo vineas agere, cratibus atque aggere paludem explere atque iter munire conabatur. Postquam id difficilius confieri animadvertit, silentio e castris tertia vigilia egressus eodem quo venerat itinere Metiosedum (76) pervenit. Id est oppidum Senonum, in insula Sequanæ positum, ut paulo ante de Lutetia diximus. Deprehensis navibus circiter quinquaginta celeriterque conjunctis atque eo militibus injectis et rei novitate

partis pour l'armée. Rétablissant alors le pont que l'ennemi avait coupé les jours précédents, il fait passer son armée et reprend sa marche vers Lutèce en descendant le cours du fleuve. A la nouvelle de ce mouvement, apportée par les fuyards de Metiosedum, l'ennemi donne ordre d'incendier Lutèce et d'en rompre les ponts; puis, quittant le marais, il va camper vers les rives de la Seine, derrière Lutèce, à l'opposite du camp de Labienus.

Déjà l'on savait, de ce côté, que César avait levé le blocus de Gergovie : on parlait aussi de la défection des Éduens, secondée par un mouvement général de la Gaule; les gens du pays prétendaient même, en causant avec nos soldats, que César, n'ayant pu passer la Loire, qui lui barrait le che-

perterritis oppidanis, quorum magna pars erat ad bellum evocata, sine contentione oppido potitur. Refecto ponte, quem superioribus diebus hostes resciderant, exercitum traducit et secundo flumine ad Lutetiam iter facere cœpit. Hostes re cognita ab iis, qui Metiosedo fugerant, Lutetiam incendi pontesque ejus oppidi rescindi jubent; ipsi profecti (37) a palude ad ripas Sequanæ e regione (38) Lutetiæ contra Labieni castra considunt.

LIX. Jam Cæsar a Gergovia discessisse audiebatur, jam de Hæduorum defectione et secundo Galliæ motu rumores afferebantur, Gallique in colloquiis interclusum itinere (39) et Ligeri

min, avait été réduit par le manque de vivres à se replier sur la province. En apprenant le soulèvement des Éduens, les Bellovaques, toujours disposés à la révolte, se mirent à rassembler des troupes et à faire ouvertement leurs préparatifs de guerre. Dans une situation si différente de ce qu'il avait supposé, Labienus ne pouvait plus poursuivre son opération : loin de songer à obtenir quelque avantage en battant l'ennemi, il ne s'inquiétait que de ramener son armée saine et sauve dans Agedicum. En effet, menacé, d'une part, par les Bellovaques, le peuple le plus guerrier de la Gaule, observé, de l'autre, par Camulogène avec une armée prête à combattre, il se voyait encore séparé par un grand fleuve de la place d'armes contenant le matériel de l'armée. En présence de difficultés

Cæsarem inopia frumenti coactum in provinciam contendisse confirmabant. Bellovaci autem defectione Hæduorum cognita, qui ante erant per se infideles, manus cogere atque aperte bellum parare cœperunt. Tum Labienus tanta rerum commutatione longe aliud sibi capiendum consilium, atque antea senserat, intelligebat neque jam, ut aliquid acquireret prœlioque hostes lacesseret, sed ut incolumem exercitum Agedicum reducĕret, cogitabat. Namque altera ex parte Bellovaci, quæ civitas in Gallia maximam habet opinionem virtutis, instabant, alteram Camulogenus parato atque instructo exercitu tenebat; tum legiones a præsidio atque impedimentis interclusas maximum flumen

si grandes et si subites, il ne vit de ressources que dans un coup d'audace.

Sur le soir donc, ayant assemblé le conseil, Labienus recommande de se conformer avec attention et promptitude à ses ordres. Il confie chacun des bateaux qu'il avait amenés de Metiosedum à un chevalier romain, en prescrivant à tous de filer sans bruit, aussitôt la première veille achevée, jusqu'à une distance de quatre mille en aval, et de l'attendre là. Cinq cohortes de la légion la moins aguerrie restent chargées de garder le camp; les cinq autres partent à minuit, suivies de tout le bagage, avec ordre de remonter bruyamment le cours du fleuve. Des nacelles, qu'on a pu se procurer, rament à grand bruit dans la même direction. Enfin, un instant après, Labienus, étant sorti

distinebat. Tantis subito difficultatibus objectis ab animi virtute auxilium petendum videbat.

LX. Sub vesperum consilio convocato cohortatus, ut ea quæ imperasset diligenter industrieque administrarent, naves, quas Metiosedo deduxerat, singulas equitibus Romanis attribuit et prima confecta vigilia quatuor millia passuum secundo flumine silentio progredi ibique se expectari jubet. Quinque cohortes, quas minime firmas ad dimicandum esse existimabat, castris præsidio relinquit; quinque ejusdem legionis reliquas de media nocte cum omnibus impedimentis adverso flumine magno tumultu proficisci imperat. Conquirit etiam lintres : has magno

lui-même en silence, avec trois légions, gagne le point où il avait prescrit d'arrêter les bateaux.

En y arrivant, nos troupes surprirent, à la faveur d'un ouragan qui s'éleva tout à coup, les vedettes gauloises dont il y avait un grand nombre le long du fleuve, et le passage des légions, ainsi que de la cavalerie, put s'effectuer rapidement par les soins des chevaliers romains chargés de cette opération.

Le jour allait poindre, lorsque l'ennemi fut informé, presque simultanément, qu'un tumulte inaccoutumé avait lieu dans le camp romain, qu'une forte colonne remontait la Seine et qu'un bruit de rames se faisait entendre du même côté, enfin que des bateaux chargés de troupes traversaient un peu plus bas. S'imaginant, d'après cela, que notre ar-

sonitu remorum incitatas in eamdem partem mittit. Ipse post paulo silentio egressus cum tribus legionibus eum locum petit, quo naves appelli jusserat.

LXI. Eo quum esset ventum, exploratores hostium, ut omni fluminis parte erant dispositi, inopinantes, quod magna subito erat coorta tempestas, ab nostris opprimuntur; exercitus equitatusque equitibus Romanis administrantibus, quos ei negotio præfecerat, celeriter transmittitur. Uno fere tempore sub lucem hostibus nuntiatur in castris Romanorum præter consuetudinem tumultuari et magnum ire agmen adverso flumine sonitumque remorum in eadem parte exaudiri et paulo infra milites navi-

mée, inquiète de la défection des Éduens, passait le fleuve sur trois points, afin d'opérer sa retraite, il divisa pareillement ses troupes en trois corps : l'un fut laissé pour défendre le passage en face du camp romain ; un autre, peu nombreux, fut envoyé dans la direction de Metiosedum avec ordre de régler sa marche sur celle de nos navires, et le troisième se porta contre Labienus.

Au jour, Labienus était avec tout son monde sur l'autre rive, et il avait devant lui l'ennemi rangé en bataille. Après quelques mots adressés à ses soldats pour leur rappeler les nombreux succès dus à leur bravoure, et les engager à se conduire comme s'ils étaient en présence de César lui-même, qui les avait tant de fois menés à la victoire, il donne le signal de l'attaque. Au premier choc de notre aile droite,

bus transportari. Quibus rebus auditis, quod existimabant tribus locis transire legiones atque omnes pertubatos defectione Hæduorum fugam parare, suas quoque copias in tres partes distribuerunt. Nam præsidio e regione castrorum relicto (40) et parva manu Metiosedum versus missa, quæ tantum progrediatur, quantum naves (41) processissent, reliquas copias contra Labienum duxerunt.

LXII. Prima luce et nostri omnes erant transportati et hostium acies cernebatur. Labienus milites cohortatus, ut suæ pristinæ virtutis et secundissimorum prœliorum retinerent memoriam atque ipsum Cæsarem, cujus ductu sæpenumero hostes

occupée par la septième légion, l'ennemi est renversé et mis en fuite; mais, à l'aile gauche où était la douzième, les premiers rangs ennemis tombent sous les coups de nos *piles*, sans que les autres combattent avec moins d'ardeur, et que la moindre disposition à fuir s'y manifeste. Le chef des Gaulois, Camulogène, était là lui-même, encourageant de la voix ses soldats. L'issue du combat était encore douteuse, lorsque les tribuns de la septième, apprenant ce qui se passait à l'aile gauche, portèrent leur légion sur les derrières de l'ennemi et l'attaquèrent à dos. Même quand ils furent ainsi enveloppés, aucun des Gaulois ne lâcha pied; tous se firent tuer sur place, et Camulogène partagea leur sort.

Pendant ce temps, les troupes gauloises laissées

superassent, præsentem adesse existimarent, dat signum prœlii. Primo concursu ab dextro cornu, ubi septima legio constiterat, hostes pelluntur atque in fugam conjiciuntur; ab sinistro, quem locum duodecima legio tenebat, quum primi ordines hostium transfixi telis concidissent, tamen acerrime reliqui resistebant, nec dabat suspicionem fugæ quisquam. Ipse dux hostium Camulogenus suis aderat atque eos cohortabatur. Incerto nunc etiam exitu victoriæ quum septimæ legionis tribunis esset nuntiatum, quæ in sinistro cornu gererentur, post tergum hostium legionem ostenderunt signaque intulerunt. Ne eo quidem tempore quisquam loco cessit, sed circumventi omnes interfectique sunt. Eamdem fortunam tulit Camulogenus, At ii, qui præsidio contra

en observation vis-à-vis le camp de Labienus, ayant appris que l'on se battait, avaient marché au secours des leurs et pris position sur une colline; mais, ne pouvant résister à l'élan du vainqueur, elles ne firent qu'augmenter le nombre des fuyards. Tout ce qui ne parvint pas à se réfugier dans les bois, sur les hauteurs, fut exterminé par notre cavalerie.

Cette affaire menée à fin, Labienus reprit la route d'Agedicum, où le parc général de l'armée avait été laissé, et de là rejoignit César avec toutes ses forces.

En apprenant le soulèvement des Éduens, l'ennemi avait donné à la guerre une nouvelle impulsion, il envoie de tous côtés des ambassades et s'efforce de gagner les cités par tous les moyens d'influence, d'autorité ou de corruption. Maître des otages que César avait déposés chez les Éduens, il menace de

castra Labieni erant relicti, quum prœlium commissum audissent, subsidio suis ierunt collemque ceperunt, neque nostrorum militum victorum impetum sustinere potuerunt. Sic cum suis fugientibus permixti, quos non silvæ montesque texerunt, ab equitatu sunt interfecti. Hoc negotio confecto Labienus revertitur Agedicum, ubi impedimenta totius exercitus relicta erant : inde cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit.

LXIII. Defectione Hæduorum cognita bellum augetur. Legationes in omnes partes circummittuntur; quantum gratia, auctoritate, pecunia valent ad sollicitandas civitates, nituntur; nacti obsides, quos Cæsar apud eos (42) deposuerat, horum suppli-

faire périr ceux qui appartiennent aux cités qui hésitent à se prononcer. De leur côté, les Éduens prient Vercingétorix de se rendre chez eux et de leur communiquer son plan de campagne. Cette demande accordée, ils prétendent qu'on leur remette la conduite de la guerre : là-dessus discussion et convocation à Bibracte d'un conseil de toute la Gaule. On s'y rend de toutes parts; la question est mise aux voix, et Vercingétorix est unanimement confirmé dans ses pouvoirs. Toutefois les Rèmes, les Lingons et les Trévires ne parurent pas à ce conseil : les premiers, parce qu'ils persistaient dans leur alliance avec les Romains; les Trévires, parce qu'ils étaient trop loin et en butte aux attaques des Germains, ce qui les fit rester neutres dans toute cette guerre.

Les Éduens furent vivement contrariés de se voir

cio dubitantes territant. Petunt a Vercingetorige Hædui, ut ad se veniat rationesque belli gerendi communicet. Re impetrata contendunt, ut ipsis summa imperii tradatur, et re in controversiam deducta totius Galliæ concilium Bibracte indicitur. Eodem conveniunt undique frequentes. Multitudinis (43) suffragiis res permittitur : ad unum omnes Vercingetorigem probant imperatorem. Ab hoc concilio Remi, Lingones, Treveri abfuerunt : illi, quod amicitiam Romanorum sequebantur; Treveri, quod aberant longius et ab Germanis premebantur, quæ fuit causa, quare toto abessent bello et neutris auxilia mitterent. Magno dolore Hædui ferunt se dejectos principatu, queruntur fortunæ

déchus de la suprématie. Ils se plaignaient du changement de leur fortune et regrettaient intérieurement les bontés de César; mais, la guerre étant commencée, ils n'osèrent pas séparer leur cause de celle des autres confédérés. C'est aussi à contrecœur que ces deux jeunes ambitieux, Éporédorix et Viridomare, obéirent à Vercingétorix.

Quant à ce chef, il ordonna aux cités qui n'avaient pas fourni d'otages de lui en livrer à jour fixe; il prescrivit de diriger sur Bibracte tous les contingents de cavalerie, au nombre de quinze mille hommes, et il déclara se contenter de ce qu'il avait d'infanterie, ne voulant pas tenter le sort d'une bataille. « D'ailleurs, » ajoutait-il, « avec cette puissante cavalerie, rien ne sera plus facile que d'interdire aux Romains le blé et le fourrage, pourvu qu'on se ré-

commutationem et Cæsaris indulgentiam in se requirunt, neque tamen suscepto bello suum consilium ab reliquis separare audent. Inviti summæ spei adolescentes, Eporedorix et Viridomarus, Vercingetorigi parent.

LXIV. Ipse imperat reliquis civitatibus obsides diemque ei rei constituit. Huc (44) omnes equites quindecim millia numero celeriter convenire jubet : peditatu, quem ante habuerat, se fore contentum dicit, neque fortunam tentaturum aut in acie dimicaturum, sed, quoniam abundet equitatu, perfacile esse factu frumentationibus pabulationibusque Romanos prohibere, æquo

signe à gâter les récoltes et à incendier les granges, légers sacrifices domestiques qui, pour jamais, rendront à la Gaule le libre gouvernement de ses affaires. » En outre de ces dispositions, Vercingétorix impose, aux Éduens et aux Segusiaves qui touchent à notre province, un contingent de dix mille hommes d'infanterie, auxquels il ajoute huit cents chevaux, et donne le commandement de ce corps au frère d'Éporédorix, pour aller porter la guerre chez les Allobroges. Sur une autre partie de notre frontière, il charge les Gabales et les cantons arvernes limitrophes de faire le dégât dans le territoire des Helviens, et envoie de même les Rutènes avec les Cadurques dans celui des Volques Arécomiques. Malgré ses mesures contre les Allobroges, il les tente en secret, par lettres et députations, dans l'espoir

modo animo sua ipsi frumenta corrumpant ædificiaque incendant, qua rei familiaris jactura perpetuum imperium (45) libertatemque consequi videant. His constitutis rebus, Hæduis Segusiavisque, qui sunt finitimi provinciæ, decem millia peditum imperat; huc addit equites octingentos. His præficit fratrem Eporedorigis bellumque inferri Allobrogibus jubet. Altera ex parte Gabalos proximosque pagos Arvernorum in Helvios, item Rutenos Cadurcosque ad fines Volcarum Arecomicorum depopulandos mittit. Nihilo minus clandestinis nuntiis legationibusque Allobrogas sollicitat, quorum mentes nondum ab superiore bello resedisse

que leurs ressentiments contre Rome ne se sont pas éteints depuis la dernière guerre ; il promet à leurs chefs de l'argent, et à la cité le commandement de toute la province.

Les garnisons que l'on avait précédemment établies dans la province, en vue de semblables éventualités, se composaient en tout de vingt-deux cohortes : c'est avec ces faibles forces que le légat L. César faisait face aux diverses tentatives de l'ennemi. Les Helviens, qui voulurent marcher, de suite, contre leurs voisins, furent battus et forcés de se retirer derrière les murs de leurs places, après avoir perdu beaucoup de monde, entre autres le chef de leur cité, C. Valerius Donnotaurus, fils de Caburus. Les Allobroges, au moyen de nombreux postes disposés avec soin le long du Rhône, surent, au contraire, parfaitement défendre l'accès de leur

sperabat. Horum principibus pecunias, civitati autem imperium totius provinciæ (12) pollicetur.

LXV. Ad hos omnes casus provisa erant præsidia cohortium duarum et viginti, quæ ex ipsa provincia (46) ab L. Cæsare legato ad omnes partes opponebantur. Helvii sua sponte cum finitimis prœlio congressi pelluntur et C., Valerio Donnotauro, Caburi filio, principe civitatis, compluribusque aliis interfectis, intra oppida ac muros compelluntur. Allobroges crebris ad Rhodanum dispositis præsidiis magna cum cura et diligentia suos fines

territoire. Quant à César, voyant que l'ennemi lui était supérieur en cavalerie, et qu'il n'y avait aucun secours à attendre de l'Italie ni de la province, tous les chemins étant interceptés, il envoya au-delà du Rhin chez les peuplades germaines qu'il avait soumises les années précédentes, pour en tirer de la cavalerie et de l'infanterie légère exercée à combattre entre les cavaliers. A l'arrivée de ces auxiliaires, comme ils n'amenaient que de mauvais chevaux, il leur en fit donner d'autres, qu'il prit aux tribuns militaires et autres chevaliers romains, ainsi qu'aux évocats.

Pendant ce temps-là, l'armée ennemie arrivait du pays des Arvernes : les contingents de cavalerie arrivaient aussi de tous les points de la Gaule, et Vercingétorix en avait sous la main le plus grand

tuentur. Cæsar quod hostes equitatu superiores esse intelligebat et interclusis omnibus itineribus nulla re ex provincia atque Italia sublevari poterat, trans Rhenum in Germaniam mittit ad eas civitates, quas superioribus annis pacaverat, equitesque ab his arcessit et levis armaturæ pedites, qui inter eos prœliari consuerant. Eorum adventu, quod minus idoneis equis utebantur, a tribunis militum reliquisque (47) equitibus Romanis atque evocatis (48) equos sumit Germanisque distribuit.

LXVI. Interea, dum hæc geruntur, hostium copiæ ex Arvernis equitesque, qui toti Galliæ erant imperati, conveniunt. Magno horum coacto numero, quum Cæsar in Sequanos per ex-

nombre lorsqu'il vint s'établir dans trois camps, à dix milles de César qui faisait route sur les confins du pays Lingon, se rendant chez les Séquanes afin d'être plus à portée de secourir la province. Le chef gaulois convoque les commandants de sa cavalerie et leur montre que le moment de la victoire est arrivé. « Les Romains, » leur dit-il, « s'enfuient vers la province; ils abandonnent la Gaule : c'est sans doute assez pour la liberté présente, mais, pour une paix durable, c'est trop peu, car ils reviendront avec des renforts et la lutte recommencera. Donc, il faut les assaillir dans les embarras de leur marche. Si l'infanterie veut porter secours au convoi et s'obstine à le défendre, la colonne est arrêtée dans sa route; si, comme il est plus probable, elle se sauve en laissant ses bagages, l'armée

tremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium provinciæ ferri posset, circiter millia passuum decem ab Romanis (50) trinis castris Vercingetorix consedit; convocatisque ad concilium præfectis equitum venisse tempus victoriæ demonstrat: Fugere in provinciam Romanos Galliaque excedere. Id sibi ad præsentem obtinendam libertatem satis esse; ad reliqui temporis pacem atque otium parum profici : majoribus enim coactis copiis reversuros neque finem bellandi facturos. Proinde agmine impeditos adoriantur. Si pedites suis (51) auxilium ferant atque in eo morentur, iter facere non posse; si, id quod magis futurum confidat, relictis impedimentis, suæ saluti consulant, et

romaine perd à la fois un matériel indispensable et l'honneur. Quant à la cavalerie, personne n'y osera seulement se montrer hors de la colonne : c'est ce dont ils ne sauraient douter? D'ailleurs, pour leur donner confiance et imposer à l'ennemi, il tiendra toute son infanterie en bataille devant les camps. » Un cri sortit alors de toutes les bouches : « Jurons par ce qu'il y a de plus sacré de ne pas rentrer sous nos toits, de ne revoir ni enfants, ni parents, ni épouses, avant d'avoir deux fois lancé nos chevaux à travers les rangs ennemis. »

Cet avis fut approuvé, et le serment prêté par tous. Le lendemain, la cavalerie, partagée en trois corps, se montra, simultanément, sur nos deux flancs et devant notre tête de colonne qu'elle se mit en disposition d'arrêter. Informé de ce mouvement, César

usu rerum necessariarum et dignitate spoliatum iri : nam de equitibus hostium, quin nemo eorum progredi modo extra agmen audeat, et ipsos quidem non debere dubitare. Id (52) quo majore faciant animo, copias se omnes pro castris habiturum et terrori hostibus futurum. Conclamant equites : Sanctissimo jurejurando confirmari oportere, ne tecto recipiatur, ne ad liberos, ne ad parentes, ad uxorem aditum habeat, qui non bis per agmen hostium perequitasset.

LXVII. Probata re atque omnibus jurejurando adactis, postero die, in tres partes distributo equitatu, duæ se acies ab duobus lateribus ostendunt; una primo agmine iter impedire cœpit.

fit également trois divisions de sa cavalerie et les envoya contre l'ennemi. Partout le combat s'engage : la marche est suspendue, et les bagages sont reçus entre les légions. Lorsque César voit ses cavaliers faiblir sur quelque point, il fait mettre de l'infanterie en bataille de ce côté, ce qui suffit pour arrêter le progrès de l'ennemi et redonner du cœur aux nôtres. Enfin, les Germains gagnent la hauteur à droite, et en chassent l'ennemi, auquel ils tuent nombre d'hommes en le poussant jusqu'au cours d'eau où Vercingétorix se tenait avec son infanterie. Voyant cela et craignant d'être tourné, le reste de la cavalerie gauloise prend la fuite. La tuerie devient générale. Trois nobles Éduens sont pris et amenés à César, savoir : Cotus, préfet de la cavalerie, le

Qua re nuntiata Cæsar suum quoque equitatum tripertito divisum contra hostem ire jubet. Pugnatur una omnibus in partibus. Consistit agmen; impedimenta inter legiones recipiuntur (53). Si qua in parte nostri laborare aut gravius premi videbantur, eo signa inferri Cæsar aciemque constitui jubebat; quæ res et hostes ad insequendum tardabat et nostros spe auxilii confirmabat. Tandem Germani ab dextro latere summum jugum nacti hostes loco depellunt; fugientes usque ad flumen (54), ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consederat, persequuntur compluresque interficiunt. Qua re animadversa reliqui ne circumirentur veriti se fugæ mandant. Omnibus locis fit cædes. Tres nobilissimi Hædui capti ad Cæsarem

compétiteur de Convictolitavis dans les derniers comices; Cavarillus, qui avait été mis à la tête des troupes à pied après la défection de Litavicus; enfin un Eporédorix, celui qui avait commandé les Éduens dans leur guerre contre les Séquanes, avant l'arrivée de César.

Sa cavalerie mise en déroute, Vercingétorix retira l'armée des positions qu'il lui avait fait prendre sur le front de ses camps et se dirigea aussitôt vers Alésia, place des Mandubiens, en laissant l'ordre aux bagages de décamper et de marcher promptement à sa suite.

César, après avoir établi son convoi sur une hauteur voisine, avec deux légions de garde, poursuivit l'armée gauloise tant que dura le jour, lui tua environ trois mille hommes de l'arrière-garde, et

perducuntur : Cotus, præfectus equitum, qui controversiam cum Convictolitavi proximis comitiis habuerat, et Cavarillus, qui post defectionem Litavici pedestribus copiis præfuerat (55), et Eporedorix, quo duce ante adventum Cæsaris Hædui cum Sequanis bello contenderant.

LXVIII. Fugato omni equitatu Vercingetorix copias, ut pro castris collocaverat, reduxit protinusque Alesiam, quod est oppidum Mandubiorum, iter facere cœpit celeriterque impedimenta ex castris educi et se subsequi jussit. Cæsar impedimentis in proximum collem deductis, duabus legionibus præsidio relictis, secutus, quantum diei tempus est passum, circiter

campa le lendemain sous Alésia. Ayant reconnu le site de la ville, et voyant les ennemis démoralisés par l'échec de leur cavalerie, la partie de leur armée sur laquelle ils comptaient le plus, il exhorta ses troupes au travail et fit commencer la contrevallation.

Alésia était située sur le sommet d'une colline tellement élevée qu'il ne semblait pas possible de prendre cette place autrement que par un blocus. Deux rivières, une de chaque côté, baignaient le pied de la colline. Devant la ville s'étendait une plaine d'environ trois mille pas de long; sur ses autres faces, des collines de pareille hauteur l'entouraient à petite distance. L'armée gauloise couvrait, sous les murs de la place, tout le versant oriental, qu'elle avait fortifié d'un mur en pierres sèches de

tribus millibus hostium ex novissimo agmine interfectis, altero die ad Alesiam castra fecit. Perspecto urbis situ perterritisque hostibus, quod equitatu, qua maxime parte exercitus confidebant, erant pulsi, adhortatus ad laborem milites circumvallare instituit (56).

LXIX. Ipsum erat oppidum Alesia in colle summo admodum edito loco, ut nisi obsidione expugnari non posse videretur; cujus collis radices duo duabus ex partibus flumina subluebant. Ante id oppidum planities circiter millia passuum tria in longitudinem (57) patebat: reliquis ex omnibus partibus colles, mediocri interjecto spatio, pari altitudinis fastigio, oppidum cingebant. Sub muro, quæ pars collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant fossamque et ma-

six pieds de haut, avec fossé. La contrevallation entreprise par l'armée romaine avait onze mille pas de circuit. Les camps étaient placés aux points favorables et accompagnés de vingt-trois redoutes, où, en prévision de brusques sorties, se tenaient des postes pendant le jour, et, la nuit, de forts détachements et des sentinelles.

Le travail mis en train, il y eut un combat de cavalerie dans la plaine qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, interrompait la ceinture des collines sur une étendue de trois mille pas. La lutte fut vaillamment soutenue des deux côtés ; à la fin, les nôtres ayant le dessous, César lança les Germains et rangea les légions devant les camps, de crainte que l'infanterie gauloise ne se jetât dans la

ceriam sex in altitudinem pedum præduxerant (58). Ejus munitionis, quæ ab Romanis instituebatur, circuitus XI millia passuum (59) tenebat. Castra opportunis locis (60) erant posita ibique castella vigenti tria (61) facta ; quibus in castellis interdiu stationes ponebantur, ne qua subito eruptio fieret : hæc eadem noctu excubitoribus ac firmis præsidiis tenebantur (62).

LXX. Opere instituto fit equestre prœlium (63) in ea planitie, quam intermissam (64) collibus tria millia passuum in longitudinem patere supra demonstravimus. Summa vi ab utrisque contenditur. Laborantibus nostris Cæsar Germanos submittit legionesque pro castris constituit, ne qua subito irruptio ab hostium peditatu fiat. Præsidio legionum addito nostris animus augetur : hostes in fugam conjecti se ipsi multitudine impediunt atque

mêlée. La vue des légions ranima l'ardeur de nos cavaliers : l'ennemi est enfin forcé de fuir vers son camp, et, ne pouvant en passer les étroites portes qu'encombre la foule, il se masse au dehors. Les Germains, qui l'ont suivi jusque là, l'épée dans les reins, en font un grand carnage : quelques Gaulois, abandonnant leurs chevaux, s'efforcent de franchir le fossé et le mur. En même temps César faisait avancer un peu les légions qu'il avait rangées devant ses retranchements. Ce mouvement porte le trouble jusque dans le camp des Gaulois : ils croient qu'on marche immédiatement à eux et crient aux armes. Il y en eut même qui, saisis d'effroi, se jetèrent dans la ville, mais Vercingétorix en fit fermer les portes, pour empêcher l'abandon du camp. Les Germains, après avoir tué nombre d'ennemis, rentrèrent dans nos lignes avec les chevaux pris dans l'affaire.

angustioribus portis relictis coacervantur (65). Germani acrius usque ad munitiones sequuntur. Fit magna cædes : nonnulli relictis equis fossam transire et maceriam transcendere conantur. Paulum legiones Cæsar, quas pro vallo constituerat, promoveri jubet. Non minus, qui intra munitiones erant, perturbantur Galli : veniri ad se confestim existimantes ad arma conclamant; nonnulli perterriti in oppidum irrumpunt. Vercingetorix jubet portas claudi, ne castra nudentur. Multis interfectis, compluribus equis captis Germani sese recipiunt.

Vercingétorix, voulant profiter de ce que nos lignes n'étaient pas encore fermées, prit le parti de renvoyer ses cavaliers dès la nuit suivante. Il leur dit de retourner chacun dans son pays et d'appeler aux armes tous les hommes en âge de combattre; il leur rappela ses services, les conjura de ne pas l'abandonner, de ne pas livrer à la vengeance des ennemis celui qui avait tant fait pour la liberté commune; il excita leur zèle en montrant qu'avec lui périraient quatre-vingt mille hommes d'élite, et que, de compte fait, il avait seulement pour trente jours de vivres, ou un peu plus en les ménageant.

Ces instructions données, il fit sortir sans bruit sa cavalerie, à la seconde veille, par la trouée de

LXXI. Vercingetorix, priusquam munitiones ab Romanis perficiantur, consilium capit omnem ab se equitatum noctu (66) dimittere. Discedentibus mandat, ut suam quisque eorum civitatem adeat omnesque, qui per ætatem arma ferre possint, ad bellum cogant. Sua in illos merita proponit obtestaturque, ut suæ salutis rationem habeant, neu se optime de communi libertate meritum in cruciatum hostibus dedant. Quod si indiligentiores fuerint, millia hominum delecta octoginta una secum interitura demonstrat. Ratione inita se exigue dierum trigenta habere frumentum, sed paulo etiam longius tolerari posse parcendo. His datis mandatis, qua opus erat intermissum, secunda vigilia silentio equitatum mittit. Frumentum omne ad se referri jubet.

nos ouvrages. Ensuite il ordonna que tout le blé lui fût remis, sous peine de mort; il distribua, par homme, le nombreux bétail ramassé par les Mandubiens; il établit, pour le blé, des distributions fréquentes, mais à ration réduite; enfin il fit rentrer dans la place toutes les troupes qu'il avait au dehors. C'est ainsi qu'il se mit en mesure de résister jusqu'à l'arrivée des secours.

Informé de ces faits par les déserteurs et les prisonniers, César organisa comme il suit ses retranchements. On fit d'abord un fossé de vingt pieds, à parois droites, c'est-à-dire ayant la même largeur au fond qu'à l'ouverture, et tracé à quatre cents pieds en avant de tous les autres ouvrages, dans le but d'empêcher que des lignes si étendues et si diffici-

capitis pœnam iis, qui non paruerint, constituit : pecus, cujus magna erat copia ab Mandubiis compulsa, viritim distribuit, frumentum parce et paulatim metiri instituit. Copias omnes, quas pro oppido collocaverat, in oppidum recepit. His rationibus auxilia Galliæ expectare et bellum parat administrare.

LXXII. Quibus rebus cognitis ex perfugis et captivis Cæsar hæc genera munitionis instituit (67). Fossam pedum viginti directis lateribus duxit, ut ejus fossæ solum tantumdem pateret, quantum summæ fossæ labra distarent (68). Reliquas omnes munitiones ab ea fossa pedes quadringentos reduxit, id hoc consilio, quoniam tantum esset necessario spatium complexus, nec facile totum corpus corona militum cingeretur, ne de improviso aut noctu ad muni-

les à garnir de soldats sur tout leur développement, ne fussent attaquées de nuit à l'improviste, ou que, le jour, nos travailleurs n'y fussent exposés aux projectiles ennemis. Les ouvrages en arrière se composaient de deux fossés de quinze pieds de large et d'égale profondeur, ouverts dans les terrains bas de la plaine, dont le plus en dedans, fut rempli d'eau amenée de la rivière voisine, et derrière lesquels on éleva un rempart de douze pieds d'escarpe. Celui-ci fut surmonté d'un parapet crénelé, projetant, à sa jonction avec le terre-plein, de grands rameaux fourchus, propres à gêner l'escalade. Enfin tout le retranchement fut renforcé de tours espacées de quatre-vingts pieds.

Comme il fallait en même temps envoyer au loin pour le bois et les vivres, et trouver, malgré

tiones hostium multitudo advolaret, aut interdiu tela in nostros operi destinatos conjicere possent (69). Hoc intermisso spatio duas fossas quindecim pedes latas eadem altitudine (70) perduxit; quarum interiorem (71) campestribus ac demissis locis aqua ex flumine derivata complevit. Post eas aggerem ac vallum duodecim pedum extruxit. Huic loricam pinnasque adjecit, grandibus cervis eminentibus ad commissuras pluteorum atque aggeris (72), qui ascensum hostium tardarent, et turres toto opere circumdedit, quæ pedes LXXX inter se distarent.

LXXIII. Erat eodem tempore et materiari et frumentari et tantas munitiones fieri necesse, deminutis nostris copiis, quæ

l'absence des troupes ainsi occupées, les bras nécessaires à de si vastes travaux, sans cesser de faire tête aux Gaulois qui souvent venaient tâter nos ouvrages en faisant de vigoureuses sorties par plusieurs portes de la ville, César crut devoir ajouter encore à la force de la contrevallation, afin de pouvoir la défendre avec moins de monde. On prit donc des troncs d'arbres garnis de fortes branches, dont les bouts furent écorcés et taillés en pointe aiguë; puis l'on ouvrit des tranchées continues de cinq pieds en profondeur, où ces bois furent plantés, les branches en saillie, et assez solidement fixés à la base pour ne pouvoir être arrachés; ils formaient cinq rangs, étaient contigus, entrelacés, et c'était un obstacle tel qu'on ne pouvait essayer de le franchir sans s'y enferrer: on appelait cela des

longius ab castris progrediebantur : ac nonnunquam opera nostra Galli tentare atque eruptionem ex oppido pluribus portis summa vi facere conabantur. Quare ad hæc rursus opera addendum Cæsar putavit, quo minore numero militum munitiones defendi possent. Itaque, truncis arborum admodum firmis ramis (73) abscisis atque horum delibratis ac præacutis cacuminibus, perpetuæ fossæ quinos pedes altæ ducebantur. Huc illi stipites demissi et ab infimo revincti, ne revelli possent, ab ramis eminebant. Quini erant ordines conjuncti inter se atque implicati; quo qui intraverant, se ipsi acutissimis vallis induebant. Hos cippos appellabant. Ante quos obliquis ordinibus in quincuncem

cippes. En avant, disposés par rangs obliques en quinconce, des trous furent creusés sur trois pieds de profondeur et sur un diamètre successivement réduit de haut en bas. Dans chacun d'eux, un pieu rond de la grosseur de la cuisse, le bout aiguisé et durci au feu, était descendu de manière à ne pas montrer sa pointe de plus de quatre doigts au-dessus du sol; on le fixait solidement en l'entourant de terre battue, sur un pied de hauteur à partir du fond, et, pour cacher ce piége, le reste de l'excavation était recouvert de broussailles. Ces trous formaient huit lignes consécutives à trois pieds de distance : on les appelait des lis, d'après leur ressemblance de forme avec la fleur de ce nom. En avant encore, on sema tout le terrain, à petits intervalles, de piquets d'un pied de long,

dispositis scrobes tres in altitudinem pedes fodiebantur paulatim angustiore ad infimum fastigio (74). Huc teretes stipites feminis crassitudine ab summo præacuti et præusti demittebantur ita, ut non amplius digitis quatuor ex terra eminerent; simul confirmandi et stabiliendi causa singuli ab infimo solo pedes (75) terra exculcabantur : reliqua pars scrobis ad occultandas insidias viminibus ac virgultis integebatur. Hujus generis octoni ordines ducti ternos inter se pedes distabant. Id ex similitudine floris lilium appellabant (76). Ante hæc taleæ pedem longæ ferreis hamis infixis totæ in terram infodiebantur mediocribusque intermis-

entièrement enfoncés en terre, et armés de pointes en fer barbelées qu'on appelait des aiguillons.

Après l'achèvement de ces ouvrages, César, traçant une ligne de quatorze milles sur les terrains les plus favorables eu égard à la nature des lieux, y fit exécuter un retranchement du même genre, mais tourné contre l'ennemi extérieur, afin que nos campements ne pussent pas être pris à revers, même par une grande armée, s'il en arrivait une par suite du départ de la cavalerie gauloise. Voulant, d'ailleurs, éviter des excursions qui pourraient devenir dangereuses, il ordonna de s'approvisionner partout d'un mois de fourrages et de grain.

Pendant que ces choses se passaient devant Alésia, le conseil des chefs gaulois résolut de ne prendre

sis spatiis omnibus locis disserebantur; quos stimulos nominabant (12).

LXXIV. His rebus perfectis regiones secutus quam potuit æquissimas pro loci natura quatuordecim millia passuum conplexus pares ejusdem generis munitiones, diversas ab his, contra exteriorem hostem perfecit, ut ne magna quidem multitudine, si ita accidat, ejus discessu (78), munitionum præsidia circumfundi possent, aut, cum periculo ex castris egredi cogantur, dierum triginta pabulum frumentumque habere omnes convectum jubet.

LXXV. Dum hæc apud Alesiam geruntur, Galli concilio principum indicto non omnes eos, qui arma ferre possent, ut

dans chaque pays qu'un contingent limité, au lieu d'appeler, comme le voulait Vercingétorix, la totalité des hommes en état de porter les armes, et cela par crainte de ne pouvoir établir l'ordre et la discipline dans une telle foule, ni lui procurer des vivres. Il fut commandé aux Éduens et à leurs clients les Ségusiaves, les Ambivarètes, les Aulerques Brannovices et les Blannoviens, trente-cinq mille hommes; pareil nombre aux Arvernes, en y joignant les Cadurques Eleuthères, les Gabales et les Vellaves, qui sont ordinairement sous leur dépendance; aux Séquanes, aux Sénons, aux Bituriges, aux Santons, aux Rutènes, aux Carnutes, douze mille; aux Bellovaques, dix mille; autant aux Lémovices; huit mille aux Pictons, aux Turons, aux Parisiens et aux Helvètes; cinq mille aux Eburons, aux Ambiens, aux Medio-

censuit Vercingetorix, convocandos statuunt, sed certum numerum cuique ex civitate imperandum, ne tanta multitudine confusa nec moderari nec discernere suos nec frumentandi rationem habere possent. Imperant Hæduis atque eorum clientibus Segusiavis, Ambivaretis (79), Aulercis Brannovicibus, Blannoviis, millia xxxv; parem numerum Arvernis adjunctis Eleutheris Cadurcis (80), Gabalis, Vellavis, qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt; Sequanis, Senonibus, Biturigibus, Santonis, Rutenis, Carnutibus duodena millia; Bellovacis x; totidem Lemovicibus; octona Pictonibus et Turonis et Parisiis et Helvetiis; Eburonibus (81), Ambianis, Mediomatricis, Petrocoriis, Nerviis, Mo-

matrices, aux Pétrocoriens, aux Nerviens, aux Morins, aux Nitiobriges; autant aux Aulerques Cénomans; quatre mille aux Atrebates; trois mille aux Veliocasses, aux Lexoviens et aux Aulerques Éburovices; trois mille aux Rauraques et aux Boïens réunis; six mille aux peuples des côtes de l'Océan, connus sous le nom d'Armoricains, et au nombre desquels sont les Curiosolites, les Redons, les Ambibares, les Calètes, les Osismiens, les Lémovices, les Vénètes et les Unelles. Les Bellovaques seuls ne complétèrent pas leur nombre, voulant, disaient-ils, faire la guerre aux Romains pour leur compte, à leur bon plaisir, et n'entendant se mettre sous les ordres de personne : toutefois, à la prière de Commius, leur hôte, ils envoyèrent deux mille hommes avec ses troupes.

rinis, Nitiobrigibus quina millia; Aulercis Cenomanis totidem; Atrebatibus IIII; Veliocassis, Lexoviis et Aulercis Eburovicibus (82) terna; Rauracis et Boiis terna (83); universis civitatibus, quæ Oceanum attingunt quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Redones, Ambibarii, Caletes, Osismi, Lemovices (84), Unelli, sena (85). Ex his Bellovaci suum numerum non compleverunt, quod se suo nomine atque arbitrio cum Romanis bellum gesturos dicebant neque cujusquam imperio obtemperaturos; rogati tamen ab Commio pro ejus hospitio duo millia una miserunt.

C'était ce même Commius qui, les années précédentes, nous avait bien et fidèlement servis en Bretagne, ainsi qu'on l'a rapporté plus haut, en récompense de quoi César avait affranchi ses États, leur avait rendu leurs lois, et y avait adjoint les Morins; mais l'empressement de tous les Gaulois à reconquérir leur liberté et leur ancienne gloire militaire était si grand, en cette circonstance, que ni la reconnaissance ni l'amitié ne pouvaient plus rien sur eux. Vouant au succès de cette guerre leurs bras et leurs fortunes, ils parvinrent ainsi à réunir environ deux cent quarante mille hommes d'infanterie et huit mille cavaliers. Le rendez-vous général était sur le territoire des Éduens, où ces forces furent dénombrées et soumises à des chefs; l'Atrébate Commius, les Éduens Éporédorix et Vi-

LXXVI. Hujus opera Commii, ut antea demonstravimus, fideli atque utili superioribus annis erat usus in Britannia Cæsar; quibus ille pro meritis civitatem ejus immunem esse jusserat, jura legesque reddiderat atque ipsi Morinos attribuerat. Tamen tanta universæ Galliæ consensio fuit libertatis vindicandæ et pristinæ belli laudis recuperandæ, ut neque beneficiis neque amicitiæ memoria moverentur, omnesque et animo et opibus in id bellum incumberent. Coactis equitum VIII millibus et peditum circiter CCXL (86), hæc in Hæduorum finibus recensebantur, numerusque inibatur, præfecti constituebantur. Commio Atrebati, Viridomaro et Eporedorigi Hæduis, Vercas-

ridomare, l'Arverne Vercassivellaunus, cousin de Vercingétorix, furent revêtus du commandement supérieur avec un conseil composé de représentants des cités. Cette armée partit pour Alésia pleine d'ardeur et de confiance; chacun y était convaincu que les Romains ne pourraient tenir devant de telles masses d'infanterie et de cavalerie, surtout lorsque, déjà engagés dans un combat avec la garnison, ils les verraient paraître sur leurs derrières.

Les assiégés d'Alésia, de leur côté, voyant que l'époque à laquelle ils attendaient les secours était passée, ayant d'ailleurs consommé leur provision de blé, et ne sachant ce qui se passait chez les Éduens, se rassemblèrent en conseil pour délibérer sur le parti à prendre. Parmi les opinions qui furent émises, les unes pour se rendre, les autres

sivellauno Arverno, consobrino Vercingetorigis, summa imperii traditur. His delecti ex civitatibus attribuuntur, quorum consilio bellum administraretur. Omnes alacres et fiduciæ pleni ad Alesiam proficiscuntur, neque erat omnium quisquam qui aspectum modo tantæ multitudinis sustineri posse arbitraretur, præsertim ancipiti prœlio, cum ex oppido eruptione pugnaretur, foris tantæ copiæ equitatus peditatusque cernerentur.

LXXVII. At ii, qui Alesiæ obsidebantur, præterita die, qua auxilia suorum expectaverant, consumpto omni frumento, inscii quid in Hæduis gereretur, concilio coacto de exitu suarum fortunarum consultabant. Ac variis dictis sententiis, quarum

pour essayer une sortie pendant qu'on en avait encore la force, le discours de Critognatus, Arverne d'une haute naissance et fort considéré dans son pays, mérite d'être rapporté à cause de son exécrable conclusion. « Je ne parlerai pas, » dit ce chef, « de ceux qui, sous le nom de capitulation, nous proposent la plus honteuse des servitudes : ce ne sont à mes yeux ni des citoyens ni des gens dignes de figurer ici. Je n'ai affaire qu'à ceux qui approuvent la sortie. Au moins cet avis, nous le sentons tous, est un écho de notre ancienne valeur ; mais il n'y a pas de vrai courage si l'on ne peut supporter un instant de privations. Les hommes qui s'exposent volontairement à la mort sont moins rares que ceux qui savent

pars deditionem, pars, dum vires suppeterent, eruptionem censebat, non prætereunda oratio Critognati videtur propter ejus singularem et nefariam crudelitatem. Hic summo in Arvernis ortus loco et magnæ habitus auctoritatis : « Nihil, » inquit, « de eorum sententia dicturus sum, qui turpissimam servitutem deditionis nomine appellant, neque hos habendos civium loco neque ad concilium adhibendos censeo. Cum his mihi res sit, qui eruptionem probant ; quorum in consilio omnium vestrum consensu pristinæ residere virtutis memoria videtur. Animi est ista mollitia, non virtus, paulisper inopiam ferre non posse. Qui se ultro morti offerant, facilius reperiuntur, quam qui dolorem patienter ferant. Atque ego hanc sen-

souffrir avec patience. Et moi aussi j'adopterais cet avis, tant je tiens à l'honneur, s'il n'y avait que notre vie en jeu; mais n'oublions pas la Gaule, que nous avons appelée à notre aide. Pensez-vous que nos proches, que des hommes de notre sang auraient bien du cœur s'il leur fallait combattre, pour ainsi dire, sur les corps de quatre-vingt mille de leurs frères morts à la même place? Ah! Ne les privez point de votre aide, quand pour vous ils oublient leurs propres dangers; ne soyez pas cause, par faiblesse d'âme ou folle témérité, que la Gaule entière tombe dans l'opprobre d'une éternelle servitude. Est-ce que, pour n'être pas venus au jour dit, ils vous seraient suspects de mauvaise foi ou de lâcheté? Quoi! c'est donc pour rien que les Romains travaillent sans relâche

tentiam probarem, tantum apud me dignitas potest, si nullam præterquam vitæ nostræ jacturam fieri viderem : sed in consilio capiendo omnem Galliam respiciamus, quam ad nostrum auxilium concitavimus. Quid, hominum millibus LXXX uno loco interfectis, propinquis consanguineisque nostris animi fore existimatis, si pæne in ipsis cadaveribus prœlio decertare cogentur? Nolite hos vestro auxilio expoliare, qui vestræ salutis causa suum periculum neglexerunt, nec stultitia ac temeritate vestra aut animi imbecillitate omnem Galliam prosternere et perpetuæ servituti subjicere. An, quod ad diem non venerunt, de eorum fide constantiaque dubitatis? Quid ergo? Romanos in illis ulte-

leurs retranchements extérieurs? Que ces témoignages vous rassurent, à défaut de courriers qui ne peuvent pénétrer jusqu'à vous: oui, les secours approchent, et c'est la crainte que les Romains en ont qui les retient nuit et jour à l'ouvrage. Voici donc mon avis : faire ce que nos pères ont fait dans la guerre, moins grave pourtant, des Cimbres et des Teutons. Refoulés dans leurs places et souffrant des mêmes besoins que nous, ils se nourrirent de la chair des êtres humains que l'âge rendait impropres à la guerre, et ne se soumirent pas à l'ennemi. N'eussions-nous pas cet exemple, que je n'en jugerais pas moins très-beau de le donner aujourd'hui pour sauver notre indépendance et pour l'enseignement de la postérité. Car y eut-il jamais guerre pareille? Après avoir ravagé et comblé de maux la

rioribus munitionibus animine causa quotidie exerceri putatis? Si illorum nuntiis confirmari non potestis omni aditu præsepto, his utimini testibus appropinquare eorum adventum, cujus rei timore exterriti diem noctemque in opere versantur. Quid ergo mei consilii est? Facere quod nostri majores nequaquam pari bello Cimbrorum Teutonumque fecerunt; qui in oppida compulsi ac simili inopia subacti eorum corporibus, qui ætate ad bellum inutiles videbantur, vitam toleraverunt neque se hostibus tradiderunt. Cujus rei si exemplum non haberemus, tamen libertatis causa institui et posteris prodi pulcherrimum judicarem. Nam quid illi simile bello fuit? Depopulata Gallia Cimbri

Gaule, les Cimbres finirent par nous quitter pour d'autres contrées ; ils nous laissèrent l'exercice de nos droits, notre législation, nos champs, en un mot, la liberté ; mais les Romains, que cherchent-ils, que veulent-ils, ces envieux de notre gloire et de notre puissance, sinon s'établir dans nos villes et nos campagnes, et nous soumettre à une éternelle servitude ? Tel fut toujours le but de leurs guerres, et si vous ignorez ce qui se passe chez les peuples lointains, voyez la Gaule voisine, réduite en province, dépouillée de ses institutions, soumise aux haches proconsulaires, écrasée sous un joug qui n'aura pas de fin. »

Les opinions recueillies, ils décidèrent de renvoyer les individus impropres à la guerre par raison d'âge ou de santé, et d'essayer de tout avant

magnaque illata calamitate finibus quidem nostris aliquando excesserunt atque alias terras petierunt ; jura, leges, agros, libertatem nobis reliquerunt. Romani vero quid petunt aliud aut quid volunt, nisi invidia adducti, quos fama nobiles potentesque bello cognoverunt, horum in agris civitatibusque considere atque his æternam injungere servitutem? Neque enim ulla alia conditione bella gesserunt. Quod si ea, quæ in longinquis nationibus geruntur, ignoratis, respicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure et legibus commutatis, securibus subjecta perpetua premitur servitute. »

LXXVIII. Sententiis dictis constituunt, ut ii, qui valetudine aut ætate inutiles sunt bello, oppido excedant atque omnia

d'en venir au moyen proposé par Critognatus, se réservant de suivre cet avis, dans le cas où le retard des secours les y obligerait, plutôt que de se rendre et de subir la paix. Les Mandubiens, qui les avaient reçus dans leur ville, furent forcés d'en sortir avec femmes et enfants. Ces malheureux, en approchant de nos lignes, nous suppliaient les larmes aux yeux de les recevoir comme esclaves et de leur donner à manger, mais César fit mettre des gardes sur le rempart pour empêcher qu'on ne les reçut.

Cependant l'armée de secours, commandée par Commius et autres, arriva devant Alésia et s'établit sur une des collines extérieures, à mille pas au plus de nos ouvrages. Le lendemain leur cavalerie

prius experiantur quam ad Critognati sententiam descendant: illo tamen potius utendum consilio, si res cogat atque auxilia morentur, quam aut deditionis aut pacis (87) subeundam conditionem. Mandubii, qui eos oppido receperant, cum liberis atque uxoribus exire coguntur (88). Hi, quum ad munitiones Romanorum accessissent, flentes omnibus precibus orabant, ut se in servitutem receptos cibo juvarent. At Cæsar dispositis in vallo custodibus recipi prohibebat.

LXXIX. Interea Commius reliquique duces, quibus summa imperii permissa erat, cum omnibus copiis ad Alesiam perveniunt et colle exteriore occupato non longius mille passibus ab nostris munitionibus considunt (89). Postero die equitatu ex cas-

sortit du camp et vint occuper, dans toute son étendue, la plaine de trois mille pas dont nous avons parlé, pendant que leur infanterie se tenait un peu plus loin sur les hauteurs. D'Alésia on découvrait la plaine : en voyant ces secours les assiégés se rassemblent, se félicitent mutuellement, se livrent à la joie ; bientôt ils vont prendre position en avant de la place, masquent de claies l'avant-fossé et le remplissent de terre, en un mot font leurs préparatifs pour forcer les lignes ou pour toute autre opération qui se présentera. Quant à César, il disposa toute son armée vers l'une et l'autre des deux lignes d'ouvrages, de manière qu'au besoin chacun connût bien sa place de combat, puis il envoya la cavalerie hors des lignes avec ordre d'attaquer.

Des divers camps romains, qui tenaient par-

tris educto omnem eam planitiem, quam in longitudinem tria millia passuum patere demonstravimus, complent (90) pedestresque copias paulum ab eo loco abditas in locis superioribus constituunt. Erat ex oppido Alesia despectus in campum. Concurrunt his auxiliis visis ; fit gratulatio inter eos atque omnium animi ad lætitiam excitantur. Itaque productis copiis ante oppidum considunt et proximam fossam cratibus integunt (91) atque aggere explent seque ad eruptionem atque omnes casus comparant.

LXXX. Cæsar omni exercitu ad utramque partem munitionum disposito, ut, si usus veniat, suum quisque locum teneat et noverit, equitatum ex castris educi et prœlium committi

tout les sommets des collines, la vue plongeait sur la plaine, et les troupes suivaient avec anxiété les phases du combat. L'ennemi avait jeté dans les rangs de sa cavalerie, une ligne d'archers agiles, armés à la légère, pour l'aider, au besoin, à soutenir les efforts de la nôtre. Beaucoup de nos cavaliers atteints à l'improviste par les armes de ces fantassins, étaient obligés de quitter les rangs. Les Gaulois, tant ceux de la place que de l'armée de secours, persuadés d'après cela que leur cavalerie était supérieure par la tactique comme elle l'emportait par le nombre, lui jetaient de toutes parts des mots approbatifs et des hourras d'excitation. Heureusement l'action se passait au vu de tous, sans qu'aucun fait honorable ou honteux pût rester inaperçu, de sorte que l'amour de la

ubet. Erat ex omnibus castris, quæ summum undique jugum tenebant, despectus, atque omnes milites intenti pugnæ proventum expectabant. Galli inter equites raros sagittarios expeditosque levis armaturæ (92) interjecerant, qui suis cedentibus auxilio succurrerent et nostrorum equitum impetus sustinerent. Ab his complures de improviso vulnerati prœlio excedebant. Quum suos pugna superiores esse Galli confiderent et nostros multitudine premi viderent, ex omnibus partibus et ii, qui munitionibus continebantur, et hi, qui ad auxilium convenerant, clamore et ululatu suorum animos confirmabant. Quod in conspectu omnium res gerebatur neque récte ac tur-

gloire et la crainte du déshonneur n'excitaient pas moins le courage de nos soldats que celui des ennemis.

On s'était battu ainsi sans résultat depuis midi jusque vers le coucher du soleil, lorsque, sur un point, les Germains firent une charge en colonne et enfoncèrent l'ennemi qu'ils avaient devant eux. Les archers, abandonnés de la cavalerie, furent entourés et tués. La même manœuvre s'étant répétée sur les autres points, nos cavaliers poursuivirent l'ennemi jusqu'à son camp sans lui donner le temps de se rallier. Quant aux gens d'Alésia, tristes et presque désespérés, ils rentrèrent dans la place.

Après un jour de repos, pendant lequel les Gaulois préparèrent un grand nombre de claies, d'échelles, de harpons, ils sortirent à minuit de

piter factum celari poterat, utrosque et laudis cupiditas et timor ignominiæ ad virtutem excitabant. Quum a meridie prope ad solis occasum dubia victoria pugnaretur, Germani una in parte confertis turmis in hostes impetum fecerunt eosque propulerunt; quibus in fugam conjectis sagittarii circumventi interfectique sunt. Item ex reliquis partibus (93) nostri cedentes usque ad castra insecuti sui colligendi facultatem non dederunt. At ii, qui ab Alesia processerant, mœsti prope victoria desperata se in oppidum receperunt.

LXXXI. Uno die intermisso Galli, atque, hoc spatio, magno cratium, scalarum, harpagonum numero effecto, media nocte

leur camp et se dirigèrent en silence sur les retran chements de la plaine. A leur arrivée, poussant un cri pour avertir ceux de la place, ils posent leurs claies en avant, attaquent le rempart à coups de frondes, de flèches et de pierres afin d'en éloigner les défenseurs, en un mot, font tous les préludes d'un assaut. Averti par le signal, Vercingétorix fait à l'instant sonner la marche et sort de la place.

Nos troupes, qui connaissaient d'avance leurs postes de combat, coururent aux retranchements, et répondirent vigoureusement à l'ennemi, en lançant avec la fronde, des boulets de pierre et des épieux, dont le rempart était approvisionné, et des balles métalliques: les balistes ne restèrent pas non plus inactives, et, malgré l'obscurité de la nuit, nombre

silentio ex castris egressi ad campestres munitiones accedunt. Subito clamore sublato, qua significatione qui in oppido obsidebantur de suo adventu cognoscere possent, crates projicere (94), fundis, sagittis, lapidibus nostros de vallo proturbare reliquaque, quæ ad oppugnationem pertinent, parant administrare. Eodem tempore clamore exaudito dat tuba signum suis Vercingetorix atque ex oppido educit. Nostri, ut superioribus diebus, ut cuique erat locus attributus, ad munitiones accedunt; fundis, librilibus (95) sudibusque, quas in opere disposuerant, ac glandibus (96) Gallos proterrent. Prospectu tenebris adempto multa utrimque vulnera accipiuntur. Complura tormentis tela conjiciuntur. At

d'hommes furent atteints de part et d'autre. Quand nos gens faiblissaient sur quelque point, M. Antonius et C. Trebonius, légats préposés à la défense de ce côté, leur envoyaient des secours tirés des redoutes de la ligne extérieure.

Tant que les Gaulois se tinrent à distance du retranchement, ils eurent l'avantage par la masse de leurs projectiles; mais, en avançant, ils s'accrochaient sans y penser à nos aiguillons, ou s'enferraient aux pieux de nos trous de loup, ou tombaient percés par les javelots de place qui partaient du rempart et des tours. Perdant beaucoup de monde et n'ayant encore forcé, quand le jour parut, aucune partie des retranchements, ils craignirent d'être pris en flanc par une sortie des camps supérieurs et battirent en retraite.

Marcus Antonius et C. Trebonius legati, quibus hæ partes ad defendendum obvenerant, qua ex parte nostros premi intellexerant, his auxilio ex ulterioribus castellis (97) deductos submittebant.

LXXXII. Dum longius ab munitione aberant Galli, plus multitudine telorum proficiebant; posteaquam propius successerunt, aut se stimulis inopinantes induebant aut in scrobes delati transfodiebantur aut ex vallo et turribus trajecti pilis muralibus interibant. Multis undique vulneribus acceptis nulla munitione perrupta, quum lux appeteret, veriti, ne ab latere aperto ex superioribus castris eruptione circumvenirentur, se ad

Quant aux assiégés, ayant perdu trop de temps à transporter le matériel préparé pour la sortie par ordre de Vercingétorix, et à combler l'avant-fossé, ils s'aperçurent de la retraite des autres avant d'être arrivés près de nos lignes. En conséquence, ils rentrèrent en ville sans les avoir attaquées.

Deux fois repoussés avec perte, les Gaulois du dehors se consultent sur ce qu'ils ont à faire. Des gens qui connaissaient les lieux, leur donnent des informations sur le site et les défenses des camps supérieurs. Au nord s'élevait une colline que nous n'avions pu, à cause de son étendue, envelopper dans nos ouvrages, en sorte qu'il avait fallu y placer le camp sur un terrain légèrement incliné et presque commandé. Ce camp était occupé par deux

suos receperunt. At interiores, dum ea, quæ a Vercingetorige ad eruptionem præparata erant, proferunt, priores fossas explent, diutius in his rebus administrandis morati prius suos discessisse cognoverunt quam munitionibus appropinquarent. Ita re infecta in oppidum reverterunt.

LXXXIII. Bis magno cum detrimento repulsi Galli, quid agant, consulunt; locorum peritos adhibent : ex his superiorum castrorum situs munitionesque cognoscunt. Erat a septemtrionibus collis, quem propter magnitudinem circuitus opere circumplecti non potuerant nostri : necessario pæne iniquo loco et leniter declivi castra fecerant. Hæc C. Antistius Reginus et

légions, sous les ordres des légats C. Antistius Réginus et C. Caninius Rébilus. Après avoir fait reconnaître le terrain, et choisi soixante mille hommes appartenant aux populations qui passaient pour les plus braves, les chefs Gaulois arrêtèrent secrètement entre eux le plan de l'attaque, dont ils fixèrent l'heure à midi. Le commandement de ce corps fut confié à l'Arverne Vercassivellaunus, l'un des quatre généraux et le parent de Vercingétorix. Ce chef partit dès la première veille et, sa route étant presque achevée au point du jour, il se cacha derrière la montagne pour faire reposer ses troupes de leur marche nocturne. Vers midi, il se dirigea sur le camp dont nous venons de parler. Au même moment, la cavalerie gauloise s'approcha des retranchements de la

C. Caninius Rebilus legati cum duabus legionibus obtinebant. Cognitis per exploratores regionibus duces hostium LX millia ex omni numero deligunt earum civitatum, quæ maximam virtutis opinionem habebant; quid quoque pacto agi placeat, occulte inter se constituunt; adeundi tempus definiunt, quum meridies esse videatur. His copiis Vercassivellaunum Arvernum, unum ex quatuor ducibus, propinquum Vercingetorigis, præficiunt. Ille ex castris prima vigilia egressus prope confecto sub lucem itinere post montem se occultavit militesque ex nocturno labore sese reficere jussit. Quum jam meridies appropinquare videretur, ad ea castra, quæ supra demonstravimus, contendit; eodemque

plaine, et le reste de l'armée prit position en avant de son propre camp. Vercingétorix, qui, de la citadelle d'Alésia, vit ce mouvement, sortit de la place emportant avec lui les perches, muscules, faux et autres objets qu'il avait préparés dans le camp pour une attaque.

L'affaire s'engage donc de divers côtés en même temps : partout l'ennemi nous sonde, en portant ses efforts sur les points qui lui semblent les plus faibles. Paralysée par la grande étendue de lignes qu'elle devait garder, la petite armée romaine ne pouvait facilement opposer à plusieurs attaques simultanées des forces suffisantes. Nos combattants, d'ailleurs, au bruit de l'action qui avait lieu derrière eux, s'inquiétaient de voir que leur vie dépendait de la vigueur d'autrui, tant il est vrai que l'idée

tempore equitatus ad campestres munitiones accedere et reliquæ copiæ pro castris sese ostendere cœperunt.

LXXXIV. Vercingetorix ex arce Alesiæ suos conspicatus ex oppido egreditur; a castris (98) longurios, musculos (99), falces reliquaque, quæ eruptionis causa paraverat, profert. Pugnatur uno tempore omnibus locis, atque omnia tentantur : quæ minime visa pars firma est, huc concurritur. Romanorum manus tantis munitionibus distinetur nec facile pluribus locis occurrit. Multum ad terrendos nostros valet clamor, qui post tergum pugnantibus extitit, quod suum periculum in aliena vident salute

du danger est souvent plus effrayante quand on ne l'a pas en face. César, placé sur un point favorable, savait tout ce qui se passait et pouvait diriger les secours où ils étaient nécessaires. On comprenait, des deux côtés, que le moment des efforts suprêmes était arrivé : les Gaulois, parce qu'ils sentaient que tout était perdu pour eux s'ils ne forçaient nos retranchements; les Romains, parce qu'ils voyaient, dans le succès de la défense, le terme de toutes leurs fatigues.

C'est aux retranchements supérieurs, attaqués, comme nous l'avons dit, par Vercassivellaunus, que l'affaire était la plus chaude. La crête qui dominait le camp établi sur la pente avait, pour les assaillants, une importance capitale. Pendant que les uns tiraillent, les autres s'approchent en fai-

constare : omnia enim plerumque, quæ absunt, vehementius hominum mentes perturbant.

LXXXV. Cæsar idoneum locum (99) nactus, quid quaque ex parte geratur, cognoscit; laborantibus submittit. Utrisque ad animum occurrit, unum esse illud tempus, quo maxime contendi conveniat : Galli, nisi perfregerint munitiones, de omni salute desperant; Romani, si rem obtinuerint, finem laborum omnium expectant. Maxime ad superiores munitiones laboratur, quo Vercassivellaunum missum demonstravimus. Iniquum loci ad declivitatem fastigium (100) magnum habet momentum. Alii tela conjiciunt, alii testitudine facta subeunt; defatigatis invicem

sant la tortue; des troupes fraîches viennent successivement remplacer les troupes fatiguées. Enfin, le remblai, que tous ont travaillé à faire sur nos ouvrages, couvre les piéges cachés et permet aux Gaulois de gravir le retranchement : les armes et les forces font défaut à nos soldats.

A la vue de ce danger, César envoie six cohortes de soutien avec Labienus, auquel il ordonne, dans le cas où il ne pourrait soutenir l'assaut, de sortir pour attaquer l'ennemi, et toutefois de ne le faire qu'à la dernière extrémité. Lui-même se porte sur les autres points, et il exhorte ses troupes à mettre toute leur énergie dans ce combat suprême où ils vont recueillir en un instant le fruit de toutes leurs fatigues passées.

Pendant ce temps les assiégés, voyant l'inutilité de leurs efforts contre les solides retranchements

integri succedunt. Agger ab universis in munitionem conjectus et ascensum dat Gallis et ea, quæ in terra occultaverant Romani, contegit: nec jam arma nostris nec vires suppetunt.

LXXXVI. His rebus cognitis Cæsar Labienum cum cohortibus sex subsidio laborantibus mittit : imperat, si sustinere non possit, deductis cohortibus (101) eruptione pugnaret; id nisi necessario ne faciat. Ipse adit reliquos, cohortatur, ne labori succumbant; omnium superiorum dimicationum fructum in eo die atque hora docet consistere. Interiores desperatis campestribus locis propter magnitudinem munitionum loca præ-

de la plaine, tentent l'escalade des hauteurs. Ils y portent leur matériel, paralysent par une grêle de projectiles la défense des tours, remblaient les fossés à l'aide de claies, et coupent avec leurs faux l'escarpe et le parapet. César envoie successivement, de ce côté, le jeune Brutus avec six cohortes et le légat C. Fabius avec sept; enfin, voyant la situation s'aggraver, il y amène lui-même une réserve de troupes fraîches. L'affaire rétablie et l'ennemi repoussé, il se porte vers le point où il avait envoyé Labienus. Il prend quatre cohortes à la plus voisine redoute, et se fait suivre par une partie de la cavalerie, pendant que le reste tournera les fortifications extérieures pour prendre l'ennemi à dos.

L'ennemi venait de franchir et fossés et rem-

rupta ex ascensu tentant: huc ea, quæ paraverant, conferunt. Multitudine telorum ex turribus propugnantes deturbant, aggere et cratibus fossas explent (102), falcibus vallum ac loricam rescindunt.

LXXXVII. Mittit primo Brutum adolescentem cum cohortibus sex Cæsar, post cum aliis septem (103) C. Fabium legatum; postremo ipse, quum vehementius pugnaretur, integros subsidio adducit. Restituto prœlio ac repulsis hostibus eo, quo Labienum miserat, contendit; cohortes quatuor ex proximo castello deducit, equitum partem sequi, partem circumire exteriores munitiones et ab tergo hostes adoriri jubet. Labienus, postquam neque aggeres neque fossæ vim hostium sustinere poterant, coactis

parts : Labienus, ayant réuni trente-neuf cohortes qu'il avait prises au hasard dans les postes voisins, envoya prévenir César de ce qu'il comptait faire. César hâta sa marche pour prendre part au combat.

L'ennemi, des hauteurs qu'il occupait, plongeait sur les pentes et le fond de vallée par lesquels arrivait César ; le reconnaissant à la couleur de son vêtement de bataille, il se hâta d'attaquer Labienus. Les deux partis poussent un cri qui se répète sur tous les points des ouvrages. Nos troupes, laissant les armes de jet, mettent l'épée à la main. Tout à coup le corps de cavalerie tournant paraît sur les derrières de l'ennemi, qui voit en même temps approcher les autres cohortes; alors il prend la fuite et va donner dans notre cavalerie qui en fait

undequadraginta (104) cohortibus, quas ex proximis præsidiis deductas fors obtulit, Cæsarem per nuntios facit certiorem, quid faciendum existimet. Accelerat Cæsar, ut prœlio intersit.

LXXXVIII. Ejus adventu ex colore vestitus cognito, quo insigni in prœliis uti consuerat, turmisque equitum et cohortibus visis, quas se sequi jusserat, ut de locis superioribus hæc declivia et devexa cernebantur, hostes (105) prœlium committunt. Utrinque clamore sublato excipit rursus ex vallo atque omnibus munitionibus clamor. Nostri omissis pilis gladiis rem gerunt. Repente post tergum equitatus cernitur; cohortes aliæ appropinquant. Hostes terga vertunt; fugientibus equites occurrunt. Fit magna cædes. Sedullus, dux et princeps Lemovi-

un grand carnage. Sedullus, commandant et prince des Lémovices, est tué ; l'Arverne Vercassivellaunus est pris vivant dans la poursuite ; soixante-quatorze drapeaux sont apportés à César : enfin, de cette multitude, un petit nombre seulement rentrèrent sains et saufs dans leur camp.

Les assiégés, ayant vu du haut de la ville cette défaite meurtrière, perdirent tout espoir et rappelèrent leurs troupes de l'attaque des retranchements. Dès que les Gaulois du dehors s'en aperçurent, ils abandonnèrent leur camp, et si nos troupes n'eussent pas été aussi lasses des marches fréquentes et des combats de toute cette journée, elles auraient pu anéantir l'armée ennemie. Au milieu de la nuit seulement notre cavalerie fut lancée après leur arrière-garde, dont elle prit et tua une grande partie ; les autres se dispersèrent dans leurs cités.

cum, occiditur; Vercassivellaunus Arvernus vivus in fuga comprehenditur; signa militaria LXXIV ad Cæsarem referuntur: pauci ex tanto numero se incolumes in castra recipiunt. Conspicati ex oppido cædem et fugam suorum desperata salute copias a munitionibus reducunt. Fit protinus hac re audita ex castris Gallorum fuga. Quod nisi crebris subsidiis ac totius diei labore milites essent defessi, omnes hostium copiæ deleri potuissent. De media nocte missus equitatus novissimum agmen consequitur: magnus numerus capitur atque interficitur; reliqui ex fuga in civitates discedunt.

Le lendemain, Vercingétorix dit, dans le conseil, qu'il n'avait point entrepris cette guerre dans un intérêt privé, mais pour la délivrance de la patrie; que, la fortune le trahissant, il se remettait entre leurs mains, soit pour apaiser le proconsul par sa mort, soit pour lui être livré vivant, à leur volonté. On envoya à ce sujet vers César, qui prescrivit de livrer les armes et d'amener les chefs. Il se plaça sur le rempart devant son camp, et là, les chefs furent conduits, Vercingétorix livré, les armes déposées. Ensuite il donna, à titre de butin, un prisonnier à chaque soldat de son armée, en réservant les Éduens et les Arvernes dont il voulait se servir pour regagner leurs cités à son alliance.

Cette affaire réglée, César se rendit chez les Éduens et reçut leur soumission. Les Arvernes lui

LXXXIX. Postero die Vercingetorix consilio convocato id bellum se suscepisse non suarum necessitatum, sed communis libertatis causa demonstrat, et quoniam sit fortunæ cedendum, ad utramque rem se illis offerre, seu morte sua Romanis satisfacere, seu vivum tradere velint. Mittuntur de his rebus ad Cæsarem legati. Jubet arma tradi, principes produci. Ipse in munitione pro castris consedit : eo duces producuntur, Vercingetorix deditur, arma projiciuntur. Reservatis Hæduis atque Arvernis, si per eos civitates recuperare posset, ex reliquis captivis toto exercitui capita singula prædæ nomine distribuit.

XC. His rebus confectis in Hæduos proficiscitur; civitatem

promirent, par députés, de faire tout ce qu'il commanderait, et il leur imposa un grand nombre d'otages. Il rendit environ vingt mille captifs aux Éduens et aux Arvernes. Enfin, il envoya les légions dans leurs quartiers d'hiver, savoir : Labienus chez les Séquanes, avec deux légions et M. Sempronius Rutilus en sous-ordre ; C. Fabius, légat, et L. Minucius Basilus, avec deux légions, chez les Rèmes, pour défendre ce peuple contre toute attaque de la part des Bellovaques, ses voisins ; C. Antistius Reginus chez les Ambivarètes, T Sextius chez les Bituriges et C. Caninius Rebilus chez les Rutènes, chacun avec une légion. Q. Tullius Cicéron et P. Sulpicius furent laissés à Cabillonum et à Matisco, villes des Éduens sur la Saône, pour

recipit. Eo legati ab Arvernis missi quæ imperaret se facturos pollicentur. Imperat magnum numerum obsidum. Legiones in hiberna mittit. Captivorum circiter xx millia Hæduis Arvernisque reddit. T. Labienum duabus cum legionibus et equitatu in Sequanos proficisci jubet : huic M. Sempronium Rutilum attribuit. C. Fabium legatum et L. Minucium Basilum cum legionibus duabus in Remis collocat, ne quam ab finitimis Bellovacis calamitatem accipiant. C. Antistium Reginum in Ambivaretos, T. Sextium in Bituriges, C. Caninium Rebilum in Rutenos cum singulis legionibus mittit. Q. Tullium Ciceronem et P. Sulpicium Cabilloni et Matiscone in Hæduis ad Ararim rei frumentariæ causa collocat. Ipse Bibracte hiemare

assurer les approvisionnements. César lui-même prit son quartier d'hiver à Bibracte.

Le rapport qu'il adressa à Rome sur ces événements fit décréter vingt jours de prières.

constituit. His litteris cognitis Romæ dierum xx supplicatio redditur.

FIN DU PREMIER VOLUME

ERRATA

FRANÇAIS

Page 102, ligne 3. Arunculeius, *lisez :* Aurunculeius.
Page 141, ligne 15. Unelles, *lisez :* Sésuviens.
Page 266, ligne 9. les centurions, *lisez :* les premiers centurions.
Page 291, ligne 4. après en avoir pris connaissance, *lisez :* après avoir pris connaissance de la lettre.
Page 295, ligne 4. comblez les fossés, *lisez :* combler les fossés :
Page 277, ligne 5. Centrons, *lisez :* Ceutrons.
Page 289, ligne 2. légion, Labienus, *lisez :* légion. Labienus etc.
Page 315, ligne 11. attendre de là, *lisez :* attendre là.
Page 339, ligne 7. afin, *lisez :* enfin.
Page 351, ligne 15. emmenées, *lisez :* tirées.
Page 363, ligne 14. prêt, *lisez :* près.
Page 371, ligne 4. troisième, *lisez :* première.
Page 404, ligne 14. large, *lisez :* long.
Page 409, ligne 8. a couvert des galeries, *lisez :* derrière les galeries.
Page 412, ligne 14. leur camp, *lisez :* leurs camps.
Page 461, ligne 12. impulsion, il, *lisez :* impulsion. Il.

LATIN

Page 4, ligne 1. Helveti, *lisez :* Helvetii
Page 11, ligne 7. faciundi, *lisez :* faciendi.
Page 11, ligne 10. sumturum, *lisez :* sumpturum.
Page 17, ligne 3. consumtis, *lisez :* comsumptis.
Page 27, ligne 3. redemta, *lisez :* redempta.
Page 27, ligne 6. sumtus, *lisez :* sumptu.
Page 45, ligne 12 Æduos, *lisez :* Hæduos.

Page 52, ligne 2. occupassent, *lisez* : occupavissent.
Page 54, ligne 4. transducerel, *lisez* : traduceret.
Page 56, ligne 10. Treviri, *lisez* : Treveri.
Page 57, ligne 1. Treviri, *lisez* : Treveri.
Page 65, ligne 10. umqüam, *lisez* : unquam.
Page 77, ligne 8. conantis, *lisez* : conantes.
Page 88, lignes 10 et 11. interiorem, *lisez* : ulteriore m.
Page 107, ligne 1. conlatis, *lisez* : collatis.
Page 111, ligne 9. Conlocarat, *lisez* : collocaverat.
Page, 112, ligne 3. queve, *lisez* : neque.
Page 122, ligne 11. disjectis, *lisez* : dejectis.
Page 126, ligne 1. contedebant, *lisez* : contendebant.
Page 134, ligne 3. conpluribus, *lisez* : compluribus.
Page 141, ligne 10. conplures, *lisez* : complures.
Page 145, ligne 11. Osismios, *lisez* : Osismos.
Page 148, ligne 1. dolescentem, *lisez* : adolescentem.
Page 162, ligne 1. collocaverunt, *lisez* : collocaverant.
Page 162, ligne 13. cum, *lisez* : quum.
Page 188 ligne 1. inserant, *lisez* : inferant.
Page 182, ligne 9. ab consilia, *lisez* : ad consilia.
Page 204, ligne 10. maritumæ, *lisez* : maritimæ.
Page 239, ligne 6. atque itinere, *lisez* : neque itinere.
Page 277, ligne 3. Centrones, *lisez* : Ceutrones.
Page 279, ligne 7. cum, *lisez* : quum.
Page 280, ligne 11. condicio, *lisez* : conditio.
Page 282, ligne 2. idem, *lisez* : iidem.
Page 284, ligne 11. cum, *lisez* : quum.
Page 327, ligne 8. idem, *lisez* : iidem.
Page 239, ligne 11. rationibus Græcis, litteris, *lisez* : rationibus, græcis.
Page 331, ligne 6. ambactos, *lisez* : ambactos (8°).
Page 339, ligne 5. cum suas, *lisez* : quum suas.
Page 339, ligne 11. cum bellum, *lisez* : quum bellum.
Page 341, ligne 5. cum, *lisez* : quum.
Page 368, ligne 3. abisse, *lisez* : abiisse.
Page 388, ligne 11. Roman, *lisez* : Romani.
Page 406, ligne 3. cum, *lisez* : quum.
Page 450, ligne 7. nterfectis, *lisez* : interfectis.





